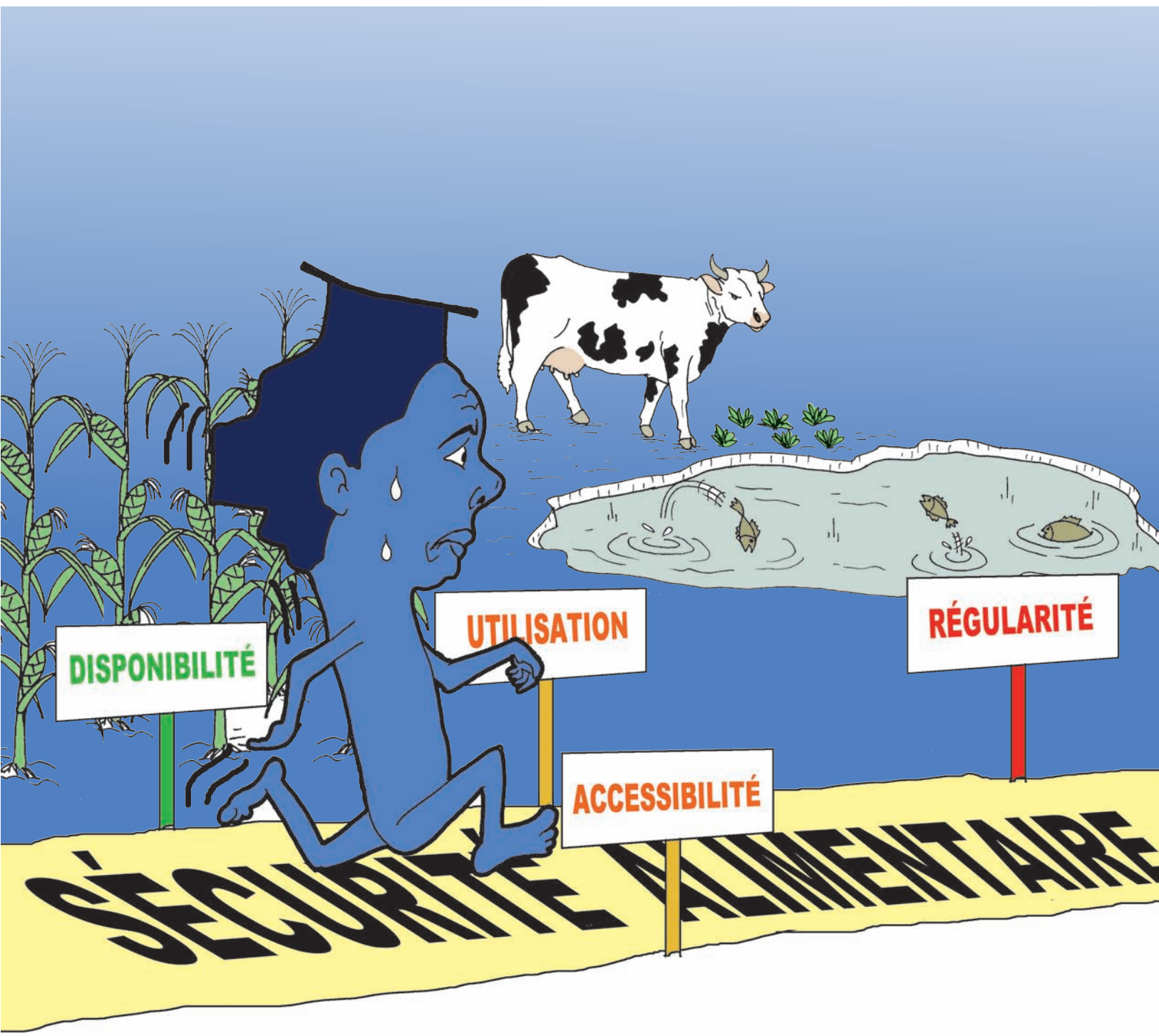


Rapport national sur le développement humain 2015

AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN AU BENIN



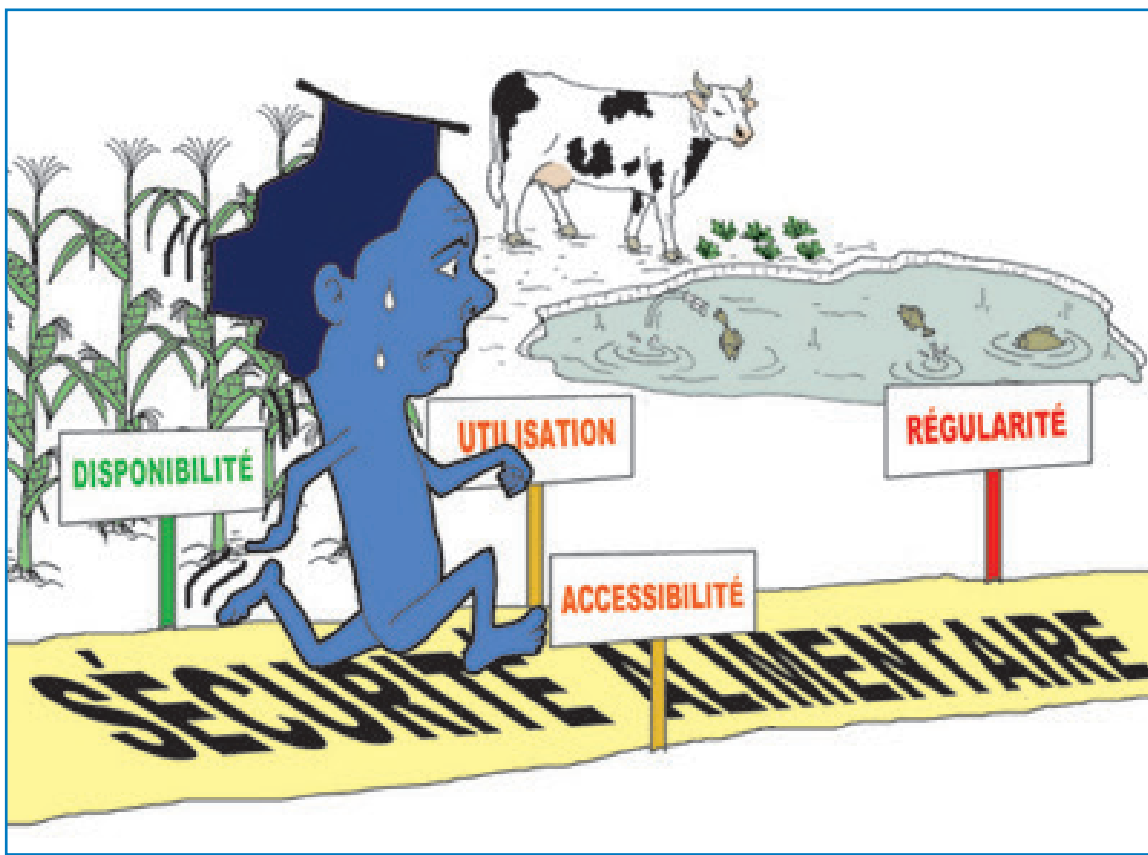


Illustration de la page de couverture

L'image de la couverture évoque le Bénin symbolisé par un Homme engagé dans une course contre la montre sur le chemin de la sécurité alimentaire balisé par les quatre composantes (disponibilité, accessibilité, utilisation, régularité) de la sécurité alimentaire. En arrière-plan, on peut observer des symboles de la production alimentaire (épis de maïs, vache et poissons) et l'abondance de certaines ressources (eau, terre). Les sueurs dégoulinant sur le côté du visage de l'Homme témoignent de l'ampleur des efforts déployés par le Bénin dans l'atteinte des objectifs de la sécurité alimentaire.

Grâce aux stratégies et actions mises en œuvre pour la réalisation de la sécurité alimentaire, le Bénin a franchi la balise « disponibilité ». Les deux balises que sont « utilisation » et « accessibilité » sont à la portée du pays. Par contre la balise « régularité » est encore loin. Ce qui justifie tout l'effort qu'il convient de faire.

RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN **2015**

AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE
ET DEVELOPPEMENT HUMAIN AU BENIN

Copyright © 2015

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
et le Gouvernement de la République du Bénin

Les analyses et les recommandations contenues dans le présent Rapport ne reflètent pas nécessairement les idées du Gouvernement du Bénin ou du PNUD. Ce Rapport est le fruit de la collaboration entre des Experts, des Consultants, des Conseillers éminents et des membres de l'équipe du Projet d'appui au gouvernement du Bénin pour la préparation des Rapports Nationaux sur le Développement Humain (RNDH).

Il peut être librement commenté, cité, reproduit ou traduit, partiellement ou en totalité, à condition de mentionner la source. Il ne saurait cependant être vendu, ni utilisé à des fins commerciales sans l'accord préalable, écrit, du Gouvernement béninois et du PNUD. Par ailleurs, les prises de position exprimées par les auteurs cités dans le Rapport n'engagent que la responsabilité de ces derniers. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Gouvernement du Bénin, du PNUD, aucune prise de position quant au statut juridique des territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs limites.

La mention d'institutions, d'organismes, de formations sanitaires ou autres, d'ONG, d'entreprises ou de produits commerciaux ne signifie pas que ces structures ou produits commerciaux sont agréés ou recommandés, de préférence à d'autres, par le Gouvernement, le PNUD.



**Premier Ministère, chargé du Développement
Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques
et de la Promotion de la Bonne Gouvernance**
Avenue Pape Jean-Paul II,
08 BP 755 Cotonou
Tél. (229) 21 30 76 84
Fax. (229) 21 30 49 05
www.developpement.bj



*Au service
des peuples
et des nations*

Programme des Nations Unies pour le développement
Lot 111 zone résidentielle
01BP 506 Cotonou
Tel : + 229 21 31 30 45/46
Fax : +229 21 31 57 86
Email : registry.bj@undp.org • www.bj.undp.org

Avant-propos

La présente édition du Rapport national sur le développement humain est publiée au moment même où le monde entier s'apprête à rentrer dans une nouvelle ère de coopération multilatérale, déterminante pour l'avenir de la planète pour les quinze prochaines années. En septembre 2015, à l'occasion de la 70^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les Etats membres de l'ONU ont adopté à New York un nouvel agenda international pour le développement durable, comprenant 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ambitieux et intégrés, visant notamment l'éradication de la pauvreté et de la faim dans le monde à l'horizon 2030. Appelés à prendre le relais des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à partir du 1er janvier 2016, les ODD portent en eux des innovations sans précédent. Universels, ces Objectifs sont applicables à tous. Transversaux, ils intègrent les trois dimensions du développement durable : économique, social et environnemental. Ils traduisent une vision transformative de l'économie pour des modes de production et de consommation durables.

La deuxième décision salubre pour la planète Terre est intervenue le 12 décembre 2015 à Paris, lors de la 21^{ème} Conférence des parties sur le changement climatique (COP 21), qui a vu l'adoption d'un accord historique par 195 Etats. Cet accord vise à limiter les effets néfastes du changement climatique en limitant notamment la hausse des températures à 1,5°C et en soutenant des mesures adaptatives dans les pays en voie de développement les plus vulnérables, pour construire un avenir résilient et durable. A cette fin, il s'agit de libérer les actions et les investissements vers une réduction des émissions de carbone. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire [l'Accord de Kyoto ne concernait que quelques nations développées], l'Accord de Paris sur le changement climatique embarque toutes les nations dans une cause commune en fonction de leurs responsabilités historiques, actuelles et futures.

En prélude à l'entrée du Bénin dans ce nouveau paradigme de développement durable, le présent Rapport se veut une contribution sur les questions de la faim, la sécurité alimentaire et la nutrition. A l'aune des Objectifs de développement durable (ODD), obtenir des progrès durables en matière de développement humain restera un vœu pieux sans la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Composante essentielle de la sécurité humaine, la sécurité alimentaire est indispensable au développement humain par le biais de l'alimentation et la nutrition. Il est avéré que le Bénin regorge d'énormes potentialités dans le domaine agricole : la terre, les eaux, les hommes... La bonne croissance économique (5% en moyenne) enregistrée ces dix dernières années est largement due aux performances agricoles. Avec une proportion de 11,2% de la population dénombrée comme souffrant de la faim en 2014, le Bénin a réalisé la cible 1.C des OMD qui vise à « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim ». Malgré ces performances, le pays reste classé parmi les nations du monde où le niveau de prévalence de la faim est préoccupant. En 2013, l'enquête nationale sur l'analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire (AGVSA) a révélé que 23% des ménages ont une consommation alimentaire inadéquate ne leur permettant pas de mener une vie active et saine. Par ailleurs, le Bénin enregistre des « pertes » en terme de développement humain, atteignant près de 35% de son potentiel en raison des inégalités de toutes sortes, y compris l'accès à l'alimentation. Ainsi, la situation de la sécurité alimentaire ne peut laisser personne indifférent. Tant qu'elle ne s'améliore pas, les perspectives pour des milliers, voire des millions de béninois en matière de condition de vie, de moyens de subsistance et de développement humain resteront figées.

Les crises de ces dernières années (alimentaire, financière et climatique) laissent perplexe plus d'un, et interpellent les dirigeants de la planète sur les stratégies idoines à développer pour mettre les populations à l'abri de la faim, de la sous-alimentation et de la malnutrition, dans un monde de paradoxes où les ressources, les technologies et les connaissances existent pour faire face à ces défis. Les Nations Unies reconnaissent à l'être humain le droit à l'alimentation. Par conséquent, les Etats et les gouvernements ont l'obligation de protéger leurs populations et de leur assurer un minimum de sécurité alimentaire, en leur

évitant la famine. Le droit à une nourriture adéquate, pour chacun et pour tous, contraint l'Etat à faire tout ce qui est en son pouvoir pour en assurer la pleine jouissance. Pour ce faire, investir dans l'alimentation, la nutrition et la sécurité alimentaire des ménages dans les villes et campagnes est sans doute l'une des pistes structurantes et très certainement le socle pour le relèvement de ce défi.

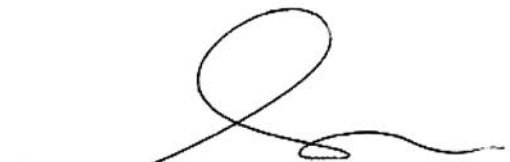
Les analyses empiriques et les recherches effectuées dans le cadre de ce Rapport situent bien les interrelations entre agriculture, sécurité alimentaire et développement humain au Bénin. Il a été établi que la sécurité alimentaire, la lutte contre la faim et le développement humain dépendent en grande partie de l'agriculture. Outre son rôle dans la création d'emplois et de revenus, l'agriculture détermine également la disponibilité des aliments, pilier essentiel de la sécurité alimentaire. Ainsi, avec un taux de croissance annuel moyen voisin de celui de la population, la production agricole au Bénin ne satisfait pas encore complètement les besoins alimentaires des populations. Sa faible productivité et son accès limité aux marchés locaux et internationaux maintiennent une large frange de la population, surtout rurale, dans la pauvreté et dans une insécurité alimentaire. A ces contraintes, s'ajoutent les menaces qui pèsent sur la stabilité des systèmes alimentaires et la faible prise en charge de la question nutritionnelle. Si la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire est une condition sine qua non pour la réalisation du développement humain, l'atteinte de ces deux objectifs ne saurait être possible par la seule croissance agricole et économique. L'accroissement soutenu de la production agricole dépendra de la capacité des politiques à relever les défis de l'adoption des technologies améliorées et de la transformation des systèmes de production, de la résilience au changement climatique, du développement des chaînes de valeurs et de l'accès aux marchés agricoles porteurs.

L'efficacité de l'action publique exige de bien établir les liens entre les éléments du développement humain, l'agriculture, les déterminants de la sécurité alimentaire et les mesures politiques concrètes y afférentes. Les leviers d'action identifiés dans le cadre du présent rapport suggèrent quatre domaines d'intervention essentiels : augmentation de la productivité agricole, notamment celle des petits exploitants; amélioration de la nutrition, en particulier des femmes et des enfants ; renforcement de la résilience des personnes et des communautés ; promotion de l'autonomisation, notamment parmi les femmes des régions rurales et les groupes marginalisés. Des actions décisives dans ces quatre domaines, adaptées aux réalités locales, pourraient briser le cercle vicieux du faible développement. Comment stimuler la productivité agricole? La réponse passe par une approche globale plutôt que mécaniste de stimulation des moteurs de la productivité agricole. En cela, les politiques publiques doivent s'attacher globalement à stimuler l'utilisation d'intrants durables. Certaines politiques plus solides devraient se concentrer sur les motivations des agriculteurs en matière d'achat, d'utilisation et d'amélioration des intrants et des facteurs de production, ainsi que sur les incitations sous-jacentes. Les politiques doivent stimuler la science et la recherche agricoles, accélérer sa diffusion et favoriser la transmission de l'expérience des agriculteurs aux chercheurs. Ensuite, pour instaurer la résilience autour des systèmes alimentaires, les politiques doivent s'attaquer aux sources de l'instabilité, notamment la croissance démographique, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques. Une stratégie globale visant à stimuler la résilience doit s'appuyer sur des politiques de gestion des risques, de consolidation de la protection sociale et de renforcement des capacités des personnes. Enfin, l'atténuation des contraintes qui entravent la sécurité alimentaire, elle-même facteur de développement humain, passe par l'autonomisation des citoyens privés de leurs droits. Il est impératif de vaincre les disparités ancrées quelles que soient leurs natures. Le développement institutionnel et une meilleure gouvernance sont nécessaires pour renforcer la participation des agriculteurs et d'autres groupes de citoyens afin de les impliquer activement dans les décisions portant sur les investissements agricoles et les politiques nutritionnelles.



M. Lionel ZINSOU

Premier Ministre, chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance



Mme Rosine SORI COULIBALY

Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, et Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement

Equipe de rédaction

Supervision générale	
<p>Premier Ministre chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Bonne Gouvernance</p> <p>M. Lionel ZINSOU</p>	<p>Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) – Bénin</p> <p>Mme Rosine SORI COULIBALY</p>
Coordination technique	
<p>El Hadji FALL, Conseiller Economique principal (PNUD) Janvier P. ALOFA, Economiste national (PNUD) Innocent Lokossou, Directeur général adjoint des politiques de développement (Primature)</p>	
Comité de rédaction	
<p>El Hadji Fall Janvier P. ALOFA</p>	<p>André-Félix SOSSOU Saint-Martin MONGAN</p>
Consultants associés aux travaux de recherche	
<p>Barthélémy G. HONFOGA Augustin K. N. AOUDJI Ambroise AGBOTA Francine LOGOZO épouse VIAHO Hilaire KOTOMALE Jean-Baptiste A. AYENA Assogba HODONOU Wilfried HOUEDOKOU</p>	<p>Martin HOUNDONOUGBO Euloge VIDEGLA Joseph HESSOU Darius VEGBA Valentin AHANHANZO GLELE Sonia BOUEYE ASSEDE Pacôme (Graphiste) Michel AISSE (Dessinateur)</p>
Equipe de relecture/Personnes-ressources	
<p>Prof. Paulin HOUNTONDJI Prof. Gauthier BIAOU Prof. Albert TEVOEDJRE M. Antonin DOSSOU Prof. Roger GBEGNONVI</p>	<p>Mme Marie-Odile ATTANASSO M. Charles DOSSOU M. Valentin AHANHANZO GLELE M. Bramoulé HOUEGNON M. Constant HOUNDENOU</p>
Equipe d'appui	
<p>André-Félix SOSSOU, Chargé de Projet appui à l'opérationnalisation des stratégies de développement (Primature) Raymonde MENONMON, Gestionnaire Administratif et Financier (Primature) Bénita MAHINO, Assistante de Direction (Primature) Cyriaque BODONON, chauffeur (Primature)</p>	<p>Diane MAURISSEN (PNUD) Christiane NIKOBAMYE (PNUD) Manon RICHERT (PNUD) Arsène ABIONAN (PASD) Christian AYEDOUN (PASD)</p>

Sigles et abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACF	Action Contre la Faim
AGVSA	Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
AIC	Association Interprofessionnelle du Coton
AMAB	Assurance Mutuelle Agricole du Bénin
ANOPER Bénin	Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants du Bénin
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BT	Boutique Témoin
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIPB	Conseil des Investisseurs Privés au Bénin
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CSI	Indice des stratégies de survie
DGAE	Direction Générale des Affaires Économiques
DEA	Disponibilités Énergétiques Alimentaires
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EAIAM/HFIAS	Echelle de l'Accès déterminant l'Insécurité alimentaire des Ménages / Household Food Insecurity and Access Scale, en anglais
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
FAFA-AD	Facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans l'Atacora et la Donga
FAFA-MC	Facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans le Mono et le Couffo
FAO	Food and Agriculture Organization (of the United Nations) / Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FEWS.NET	Famine Early Warning Systems Network / (Réseau de Systèmes d'Alerte précoce de la Famine)
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FSAU	Unité d'analyse de la sécurité alimentaire pour la Somalie
HHS	Household Hunger Score ou Echelle de la Faim au niveau des ménages
HLPE	Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale / High Level Panel of Experts (en anglais)
IBIMET-CNR	Institut de Biométéorologie du Conseil National de Recherche (de l'Italie)
IDH	Indice de Développement Humain
IDHI	Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités
IFPRI	International Food Policy Research Institute
IARES	International Food Policy Research Institute / Institut International de Recherche sur les Politiques alimentaires
IIG	Indice d'Inégalité de Genre

INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPC	Integrated food security Phase Classification / Le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
MAEP	Ministère (Ministre) de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPP	Microcrédit aux Plus Pauvres
MDAEP	Ministère du Développement, de la Prospective et de l'Analyse Economique
MICS	Multiple Indicator Cluster Surveys (Enquêtes par Grappes à Indicateurs Multiples)
MIFRAC	Mission Française d'Appui au CILSS
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OCS	Observatoire du Changement Social
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONASA	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
ONS	Office National de Soutien des revenus agricoles
ONU	Organisation des Nations Unies
PAFiRiz	Projet d'Appui à la Filière Riz du Bénin
PADER	Programme d'Appui au Développement Rural
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDAVV	Programme de Diversification Agricole pour la Valorisation des Vallées
PDRN	Projet de Diffusion du Riz NERICA au Bénin
PDRT	Projet de Développement des Racines et Tubercules
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
ProAgri	Programme Promotion de l'Agriculture
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PUASA	Programme d'Urgence, d'Appui à la Sécurité Alimentaire
rCSI	Reduced Coping Strategies Index ou Indice des Stratégies de survie simplifié
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SAFS	Self-assessment of Food Security ou Auto-évaluation de la sécurité alimentaire
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SDAM/HDDS	Score de Diversité Alimentaire des Ménages / Household Dietary Diversity Scale, en anglais
SNSA	Solidarité Nationale pour la Sécurité Alimentaire
SNUB	
USAID	United States Agency for International Development (Agence Américaine pour le Développement International)
VAM	Vulnerability Analysis Mapping unit
ZEE	Zone Economique Exclusive

Sommaire

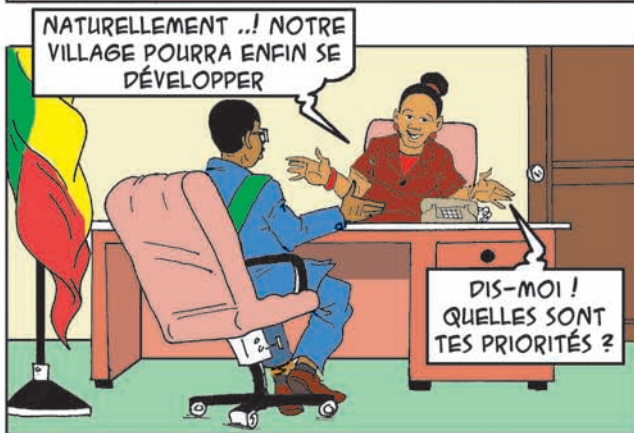
Avant-propos	5
Equipe de rédaction	7
Sigles et abréviations	9
Sommaire	11
Figures - Encadrés - Tableaux	13
Vue d'ensemble	17
Chapitre 1 : De la faim au développement humain	25
Cadre conceptuel	25
Interactions entre sécurité alimentaire, agriculture et développement humain	29
Tendances récentes du développement humain au Bénin en lien avec l'agriculture et la sécurité alimentaire	35
Une situation bien perçue par les ménages eux-mêmes	49
Chapitre 2 : Du potentiel agricole à la sécurité alimentaire et à la faim	53
Potentiel et caractéristiques de l'agriculture	54
Disponibilité des denrées alimentaires	60
Satisfaction des besoins alimentaires	67
Caractérisation des problèmes liés aux déficits de sécurité alimentaire et nutritionnelle	70
Chapitre 3 : Des menaces à la sécurité alimentaire et la malnutrition	75
Les obstacles à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	75
L'instabilité des systèmes alimentaires nuit à la sécurité alimentaire et à la nutrition	82
Démographie et changements climatiques comme menaces nouvelles sur la durabilité des systèmes alimentaires	89
Chapitre 4 : De la sécurité alimentaire au développement humain	91
Prendre en compte les contextes locaux et la finalité de la production agricole	92
La nécessaire transition vers une agriculture durable	93
Les options de politiques pour une action publique efficace	104
Notes	111
Références bibliographiques	115
Glossaire	119
Annexes	121
Table des matières	139

Figures - Encadrés - Tableaux

Figure 1 :	Les quatre piliers de la sécurité alimentaire	27
Figure 2 :	Le développement humain, ses dimensions, sa mesure et sa finalité	29
Figure 3 :	Le chemin de la sécurité alimentaire vers le développement humain	32
Figure 4 :	La nutrition relie la sécurité alimentaire et le développement	34
Figure 5 :	Evolution de l'IDH global et de ses composantes entre 1980 et 2014	35
Figure 6 :	IDH et ses composantes, ajustés aux inégalités	36
Figure 7 :	Evolution de l'IDH national entre 2011 et 2014	37
Figure 8 :	Répartition des départements selon leur IDH en 2011 et en 2014	38
Figure 9 :	Répartition des communes selon leur IDH en 2011 et en 2014	39
Figure 10 :	Evolution des dimensions de l'IDH national entre 2011 et 2014	40
Figure 11 :	Répartition des départements selon l'incidence de pauvreté multidimensionnelle et l'intensité des privations	41
Figure 12 :	Zones agroécologiques et pauvreté au Bénin	42
Figure 13 :	Incidence de la pauvreté selon le secteur d'activité du chef de ménage	43
Figure 14 :	Evolution du taux de croissance réel et PIB agricole	44
Figure 15 :	Contribution moyenne de l'agriculture au PIB sur la période 2010-2014	45
Figure 16 :	Evolution comparée de l'indice de la faim au Ghana et au Bénin	46
Figure 17 :	Situation de la consommation alimentaire à partir du SCA	47
Figure 18 :	Répartition des départements selon la proportion de ménages ayant une consommation alimentaire pauvre ou limite et l'IDH	47
Figure 9 :	Diversité de l'alimentation au Bénin	48
Figure 20 :	Part des dépenses des ménages consacrée à l'alimentation	49
Figure 21 :	Principales menaces perçues par les ménages à la sécurité alimentaire	50
Figure 22 :	Stratégies suggérées par les ménages et couverture des piliers de la sécurité alimentaire	51
Figure 23 :	Les huit zones agro-écologiques du Bénin	55
Figure 24 :	Poids moyens des emblavures des cultures sur la période 2003-2013	61
Figure 25 :	Evolution de la production céréalière et de ses composantes de 2003 à 2013 (en tonnes)	61
Figure 26 :	Evolution de la production des racines et tubercules de 2003 à 2013 (en tonnes)	62
Figure 27 :	Evolution de la production des légumineuses de 2003 à 2013 (en tonnes)	63
Figure 28 :	Evolution de la production des cultures maraîchères de 2003 à 2013 (en tonnes)	64
Figure 29 :	Effectif du cheptel à 4 pattes en 2013	65
Figure 30 :	Evolution de la production halieutique 2003 à 2013 (en tonnes)	66
Figure 31 :	Evolution du TAS et du TDI entre 2004 et 2013	68
Figure 32 :	Niveau d'autosuffisance et d'indépendance des importations par produit	69
Figure 33 :	L'effet de ciseaux entre le revenu moyen par habitant et le taux de prévalence de la sous-alimentation au Bénin	70

Figure 34 :	Disponibilité alimentaire au Bénin	71
Figure 35 :	Accès à l'alimentation au Bénin	72
Figure 36 :	Utilisation des aliments au Bénin	73
Figure 37 :	Stabilité de l'alimentation au Bénin	74
Figure 38 :	Les 12 étapes vers la transition agricole	97
Encadré 1 :	Contraintes structurelles du secteur agricole au Bénin	59
Encadré 2 :	Le Taux de Dépendance des Importations (TDI) et le Taux d'Autosuffisance (TAS)	67
Encadré 3 :	L'expérience des boutiques témoins au Bénin	73
Encadré 4 :	Le droit à l'alimentation adéquate : des principes à la pratique en sept étapes	94
Encadré 5 :	Modèles de transition agricole à Cuba et en Inde	96
Encadré 6 :	Un exemple de transition agricole au Bénin : le Centre Songhaï	101
Tableau 1 :	Répartition des composantes de l'IIG au Bénin	36
Tableau 2 :	Accroissement annuel moyen de la production alimentaire par habitant, 2002-2012	76
Tableau 3 :	Du concept à l'action : réaliser la sécurité alimentaire pour contribuer au développement humain	105

AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN AU BENIN



Vue d'ensemble

« On a trouvé, en bonne politique, le secret de faire mourir de faim ceux qui, en cultivant la terre, font vivre les autres ».

[Voltaire, « Le sottisier de Voltaire », édition 1880]

A partir de l'approche traditionnelle d'analyse du développement humain basée sur les droits et capacités, le Rapport soutient que si l'agriculture est bien guidée et sous-tendue par des politiques et stratégies adéquates, il n'y a pas de doute qu'elle influera positivement sur l'élimination de la faim et sur la réalisation de la sécurité alimentaire, mais aussi sur l'accès aux moyens économiques et sociaux contribuant au développement humain. Ainsi, l'agriculture peut contribuer au développement humain en tant qu'activité économique, en tant que moyen de subsistance et en tant que source de services environnementaux ou de dégradation des ressources naturelles. Outre ses effets directs sur le développement humain, l'agriculture exerce d'autres effets qui transitent par le canal de la sécurité alimentaire. À contrario, la sécurité alimentaire, en prévenant les ravages liés à la faim, favorise les capacités et les conditions nécessaires au développement humain. Les personnes bien nourries et bien alimentées sont plus susceptibles d'être instruites, de participer à la vie de la société et de réaliser leur potentiel productif et humain. Réciproquement, un développement humain accru contribue à une meilleure sécurité alimentaire. Entre la sécurité alimentaire et le développement humain, il y a la productivité agricole qui conditionne la disponibilité des aliments par l'augmentation de l'offre. Elle améliore également les revenus et le pouvoir d'achat des personnes, facilitant d'autant l'accès économique aux aliments. La nutrition relie également la sécurité alimentaire au développement humain.

Un niveau de développement humain faible, doublé d'un degré de privation des besoins essentiels accentué en milieu agricole

Le Bénin est un pays à faible développement humain, avec un IDH estimé à 0,48 en 2014, soit un accroissement moyen annuel de 1,5% au cours de la période 1980-2014. Cette amélioration est impulsée principalement par les progrès réalisés dans les domaines sanitaire et éducatif, et dans une moindre mesure par les gains liés à la croissance économique. En tenant compte des inégalités, l'Indice de développement humain « corrigé » ressort à 0,30 en 2014. Ainsi, au Bénin, 37,4% du niveau potentiel de développement humain sont perdus, du fait des inégalités. De fortes inégalités persistent au niveau de l'éducation, de la santé et dans les revenus. Les inégalités déteignent également sur les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes : en 2014 l'IDH calculé pour les hommes et les femmes est ressorti respectivement à 0,524 et 0,431, induisant un indice d'inégalité de genre estimé à 0,614. La santé de la reproduction est le facteur qui contribue le plus à l'inégalité de genre au Bénin.

Au niveau national, la proportion de la population béninoise qui est « multi dimensionnellement » pauvre est estimée à 59,7% traduisant que près de 6 béninois sur 10 souffrent de pauvreté multidimensionnelle ; et qu'une personne pauvre souffre en moyenne de privations dans 50,9% des aspects couverts. Chaque personne dans le cas, c'est-à-dire chaque pauvre, n'arrive pas à satisfaire en moyenne la moitié des besoins essentiels (50,9%) parmi les dix considérés.

En liaison avec le degré de privation et l'indice de pauvreté multidimensionnelle, les régions agricoles au Bénin sont celles où la pauvreté est plus prononcée, en termes d'incidence et de privations. Les zones de forte activité agricole, notamment la zone cotonnière du Nord, la zone vivrière du Sud-Borgou et la zone cotonnière du Centre, qui regroupent les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, de la Donga, des Collines, du Plateau, du Zou et du Couffo, correspondent aux régions les plus pauvres du Bénin. Ces régions sont également celles où les niveaux de développement humain sont les plus faibles.

Des indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire en progression malgré les nombreux défis

En vingt-cinq ans, la prévalence de la faim a été réduite de moitié au Bénin, passant de 22,5% en 1990 à 11,2% en 2014. L'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans varie entre 17% et 19%. Les mesures prises en faveur de la mère et de l'enfant dans le cadre de la lutte contre le paludisme, l'accroissement de la part des naissances dans les centres médicaux et la meilleure prise en charge prénatale ont contribué à ces performances. Toutefois, bien que le Bénin soit parvenu à se hisser à la deuxième place des pays où la faim est moins prononcée en Afrique de l'Ouest, il demeure dans la catégorie des pays où le niveau de la faim est jugé grave, avec un score compris entre 10 et 19,9. Le Bénin devrait rejoindre cette catégorie à niveau modéré de faim si les efforts se poursuivent, particulièrement dans le sens de l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant.

L'analyse globale de la vulnérabilité de la sécurité alimentaire s'est appuyée sur un ensemble d'indicateurs, dont un indicateur synthétique qui regroupe le score de consommation alimentaire (SCA). Au niveau national, environ 5% des ménages ont une consommation alimentaire pauvre. Les ménages concernés ont un régime alimentaire très peu diversifié, constitué essentiellement des aliments de base (céréales/tubercules) avec un peu de légumes et d'huile. Environ 18% des ménages ont une consommation alimentaire limite. Leur régime est un peu plus diversifié. Ces ménages

consomment des légumineuses, des aliments d'origine animale et parfois du sucre. Les autres ménages (77%) ont une consommation alimentaire acceptable ; parmi eux, 18% ont une alimentation moyennement acceptable et 59% une alimentation acceptable. Ainsi, il ressort que 23% des ménages ont une consommation alimentaire inadéquate, ne leur permettant pas de mener une vie active et saine. Ces ménages classés dans le groupe de consommation alimentaire pauvre et limite, sont également ceux qui ont une faible consommation d'aliments riches en fer, en protéine et en vitamine A ; ceci pourrait être à l'origine de la prévalence d'un certain nombre de maladies carencielles, notamment l'anémie. La consommation régulière d'aliments riches en fer et du lait n'est réelle que pour le groupe de consommation alimentaire acceptable (au-delà d'un score de 60).

Une contribution sensible de l'agriculture à l'amélioration des dimensions du développement humain

Au nombre des facteurs qui concourent à l'amélioration du développement humain, il y a l'éducation, la santé et enfin le revenu. L'agriculture y a joué un rôle important en raison de ses interrelations avec l'alimentation, la création de la richesse, l'éducation, la santé et la nutrition. L'agriculture pèse en moyenne 36% du PIB et emploie plus de 70% de la population active au Bénin et alimente une bonne partie des activités du secteur tertiaire. Cependant, le revenu agricole demeure faible et varie de 100 à 300 dollars US par ménage rural. Par ailleurs, l'agriculture est un secteur où les femmes interviennent dans une large mesure : environ 70% des femmes vivent en milieu rural, où elles effectuent 60 à 80% des travaux agricoles et fournissent jusqu'à 44% des prestations nécessaires pour nourrir leurs familles. Mais depuis les indépendances, la croissance de l'agriculture est instable et elle apparaît comme insuffisante pour relever de façon significative le niveau de vie de la population. Elle n'arrive pas à couvrir l'ensemble des besoins de base, amenant à recourir aux importations. Cette situation s'explique, dans une large mesure, par les schémas de production agricole peu dynamiques en dépit des potentialités dont regorge le Bénin dans le domaine agricole.

Le secteur agricole au Bénin est dominé par de petites et moyennes exploitations agricoles, dont le nombre est estimé à environ 550 000 qui assurent, à eux seuls, 95% de la production agricole. Elles sont orientées vers la polyculture associée souvent au petit élevage (volaille, petits ruminants ou porcins). Environ 34% des exploitations couvrent moins de 1 hectare. Ainsi, le nombre élevé de petits exploitants et la faiblesse de la législation foncière induisent un morcellement de plus en plus accentué des terres avec pour conséquence la disparition progressive des terres de production agricole et des aires de pâturages. Il existe également une pratique de thésaurisation des terres agricoles non valorisées à travers la constitution par endroits de réserves foncières par des individus. En conséquence, les exploitations agricoles sont peu capitalistiques, par manque d'investissements en général et dans l'amélioration de la fertilité des sols en particulier. En outre, la politique nationale des prix agricoles, loin de favoriser les producteurs, visent beaucoup plus la protection du consommateur domestique ou industriel. L'agriculture béninoise contraste ainsi avec le modèle asiatique basé sur les denrées les plus demandées et les cultures de rente, le recours aux engrais et à l'irrigation régulière, la monoculture, les exploitations sédentaires et la propriété individuelle.

Le Pays dispose de 11 millions d'hectares de surface brute disponible dont environ 60% sont jugées aptes à l'agriculture. Les ressources en eau sont estimées à 13 milliards de m³ d'eau de surface, 2 milliards de m³ d'eau de recharge, 322.000 ha de plaines inondables et 117.000 ha de bas-fonds. Les vallées sont très fertiles, notamment celle de l'Ouémé classée en Afrique comme la vallée la plus fertile après celle du Nil. Bien que le Bénin soit doté d'un vaste réseau hydrographique comprenant 2 000 ha de fleuves, 1 900 ha de lacs et un système lagunaire de plus de 2 800 ha, l'agriculture reste tributaire des aléas climatiques.

Une autosuffisance alimentaire appréciable

La production végétale est dominée par les céréales. Sur la période 2003-2013, elles représentent en moyenne 49,5% des emblavures. Viennent ensuite les racines et tubercules

(20,3%), les légumineuses (15,5%), les cultures industrielles (11,5%), et enfin les cultures maraîchères (3,2%), en termes d'emblavures. La production céréalière connaît un accroissement moyen annuel de 6,5%, plus important que celui de la population estimé à 3,5%. La production des racines et tubercules enregistre un accroissement moyen de 3,8% entre la campagne 2003-2004 et la campagne 2013-2014. Cette production est dominée par la culture du manioc et de l'igname, qui constituent respectivement la deuxième et la troisième spéculation les plus cultivées au Bénin, après le maïs. Quant à la patate douce et le taro, leur rendement est très volatile au cours des cinq dernières années. Les cultures maraîchères généralement pratiquées au Bénin sont la tomate, le piment, le gombo, l'oignon et les légumes feuilles. Elles sont indispensables à l'organisme pour leurs apports en oligo-éléments (vitamines et sels minéraux). Leur production s'est accrue en moyenne de 14,6% entre 2003 et 2013. Toutefois, cette culture est soumise à d'importantes pertes post-récoltes, en raison des difficultés de conservation. La production animale, constituée de lait, de viande et d'œuf, enregistre sur la période 2001-2012, une baisse de 2,1% en moyenne chaque année. Tendanciellement, la production nationale en produits de pêche et d'aquaculture est stagnante, reflétant ainsi les difficultés du sous-secteur, marqué par l'utilisation généralisée de méthodes et engins de pêche non réglementaires, l'accroissement non contrôlé de l'effort de pêche, la dégradation des écosystèmes aquatiques, la pollution des plans d'eau par les déchets ménagers et industriels.

En conséquence de l'évolution de la production, le taux d'autosuffisance alimentaire (IAS) moyen s'élève à 91,7% indiquant que le Bénin est globalement autosuffisant au plan alimentaire, mais que le pays reste encore dépendant des importations –notamment celles du riz et des pommes de terre - pour satisfaire sa demande intérieure totale. Il n'empêche que l'offre de produits alimentaires ayant connu une augmentation quasi continue dans le temps, les disponibilités énergétiques alimentaires (DEA) au Bénin sont supérieures aux besoins de la population. Pour la période 2013-2015, les DEA sont estimées à 2.786 kcal/per capita/jour, un niveau suffisant à couvrir les besoins énergétiques

minima de la population estimés à 2.194kcal/ per capita/jour, situant le taux d'adéquation des DEA à 127%. Le corollaire est que la part de ces produits dans les disponibilités énergétiques alimentaires s'est constamment située au-dessus de 70% au cours des deux dernières décennies, au-dessus de la moyenne dans la sous-région ouest-africaine qui s'établit à 66%. En revanche, le Bénin est fortement dépendant des importations de produits d'origine animale pour lesquels les disponibilités per capita restent limitées.

La situation d'autosuffisance alimentaire globalement satisfaisante cache des difficultés perceptibles pour accéder à l'alimentation et l'utilisation adéquate des aliments. Les informations disponibles suggèrent d'importantes insuffisances en matière d'utilisation des aliments au Bénin. La forte prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes (63,1%) et les enfants de moins de 5 ans (65,4%) demeure élevée, s'établissant au-dessus du seuil de 40% défini par l'OMS pour considérer l'anémie comme un problème de santé publique de niveau sévère. Cette situation traduit une alimentation pauvre en fer et probablement une forte incidence des maladies parasitaires, en particulier le paludisme. Par ailleurs, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement se sont globalement améliorés au cours des vingt dernières années. Cependant, près du quart de la population utilise encore de l'eau non potable. En outre, l'accès à des installations d'assainissement améliorées reste très limité ; il ne concerne que 14,3% de la population en 2012.

Une productivité agricole encore insuffisante pour tirer le meilleur du potentiel national

L'augmentation de la production alimentaire est moins le résultat de la hausse des rendements agricoles que de l'expansion des terres cultivées. Alors que les superficies emblavées ont été multipliées par 1,5 fois en vingt ans, la production alimentaire par tête d'habitant n'a progressé que de 1,6% en moyenne annuelle, en dessous du taux de croissance démographique de 3,5%. Comparée à l'Asie qui a réussi sa révolution verte, les rendements au Bénin des principales cultures dominantes des produits alimentaires sont à la traîne : durant la période

1993-2013, la croissance du rendement du maïs n'est que de 2,9%, 2,7% pour le sorgho et 1,2% pour l'igname contre respectivement 6,5% pour la patate douce, 4,1% pour le riz et le manioc. Cette faiblesse des rendements agricoles par rapport au potentiel a des conséquences graves sur la sécurité alimentaire et le développement humain. En 2009, il a été enregistré un déficit moyen équivalent à 28,3% du disponible par rapport aux besoins de consommation alimentaire sur l'ensemble des départements. En dehors des conditions agro-écologiques, les facteurs qui expliquent cette faible productivité sont nombreux. Ils comprennent, entre autres, la faible efficacité des petites exploitations résultant de l'insuffisance des connaissances et la non-utilisation des intrants, les faibles niveaux d'investissement dans l'agriculture, et le faible accès des producteurs aux services et la faible adoption des technologies.

Le taux de mécanisation des activités agricoles (production et transformation) est faible et le travail de la terre à l'aide d'équipements et outillage rudimentaires prédomine encore pendant que le recours aux technologies reste problématique. Les barrières à l'adoption des technologies agricoles comprennent les difficultés d'accès au marché, au crédit, aux services d'assurance, et l'insuffisance d'intrants et d'équipements. La pauvreté dans les milieux ruraux constitue aussi souvent un frein à l'adoption des technologies mises au point à cause du faible pouvoir d'achat des petits producteurs. En dehors de l'adoption, il y a également la faible utilisation et les limites des technologies vulgarisées. S'il est vrai que les petites parcelles ne facilitent pas le recours à la mécanisation classique des opérations culturales, il est aussi vrai que le labour mécanisé (notamment au tracteur) accélère la dégradation des terres. Pourtant, la traction animale (culture attelée) comme solution intermédiaire adaptée aux petites exploitations n'a connu qu'un faible taux d'adoption au Bénin à cause des difficultés financières d'accès à l'équipement importé, des tabous relatifs à l'élevage bovin au centre et au sud du pays, et de la maladie de la mouche tsé-tsé dans les zones humides. La production de matériel agricole au Bénin est encore à ses débuts et les unités de production en place sont de taille modeste pour la plupart et ne sont

souvent pas spécialisées, et font essentiellement de la menuiserie métallique et de la soudure. Par ailleurs, une gamme diversifiée d'équipements de post-récolte a été mise au point, mais n'a pas connu une large vulgarisation à cause des problèmes internes à la recherche agricole. De nombreux résultats ont été obtenus dans les domaines de la sélection variétale, des itinéraires techniques de la production végétale et animale. Des semences et matériels de plantation de variétés améliorées ont été rendus disponibles pour la plupart des cultures. Toutefois, le taux d'adoption des semences améliorées à haut rendement reste faible : une faible proportion des producteurs a recours aux semences améliorées, de l'ordre de 30 % pour le niébé par exemple.

L'instabilité des systèmes alimentaires nuit à la sécurité alimentaire et à la nutrition

La vulnérabilité aux chocs, l'inégale répartition des ressources, les conditions de vie, la volatilité des prix, la violence et les conflits affectent la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'insécurité alimentaire est à la fois une cause et un effet de la violence et des conflits. En effet, les fluctuations de la production agricole et de l'accès à la nourriture peuvent être à l'origine de troubles sociaux, d'attaques violentes, voire de guerres. Ces bouleversements risquent, à leur tour, d'affecter la stabilité de la disponibilité et de l'accessibilité des denrées alimentaires. Les systèmes alimentaires sont particulièrement sensibles à la volatilité des prix, une des principales causes de l'instabilité de l'offre et de l'accessibilité des produits alimentaires. A l'instar du continent Africain tout entier, la vulnérabilité aux chocs extérieurs et l'expansion commerciale enregistrée au Bénin au cours des dernières décennies a accru l'exposition du pays aux fluctuations des marchés internationaux. Si la volatilité des marchés alimentaires internationaux continue d'affecter les systèmes alimentaires de façon globale, les variations saisonnières des prix des produits alimentaires locaux ont probablement des répercussions plus importantes. Les pays comme le Bénin qui importent leurs principales denrées de base ont ressenti plus fortement la répercussion des prix mondiaux que les pays qui s'approvisionnent localement.

La répartition inégale des ressources, des revenus et des capacités sont autant d'éléments qui entravent la sécurité alimentaire. Ces déséquilibres reflètent en définitive l'accès inégal aux marchés de l'emploi et des denrées alimentaires, à la représentation sociale et politique, aux diverses opportunités et à la liberté. L'égalité des genres est un obstacle de taille à la sécurité alimentaire compte tenu du rôle crucial des femmes dans la production vivrière et la nutrition infantile en Afrique subsaharienne. L'inégalité des revenus, autre aspect de l'accès inégal aux ressources qui entrave la sécurité alimentaire, demeure importante en Afrique subsaharienne. Toute réduction, si infime soit-elle, de cette inégalité est susceptible d'avoir des répercussions majeures sur le développement humain. Au Bénin, bien que le niveau des inégalités des revenus mesuré par l'indice de GINI demeure encore élevé au niveau national (0,464 en 2011), la baisse de l'inégalité de revenu observée depuis 2006 est le signe d'une amélioration dans la répartition des revenus en milieu rural. L'Indice de Gini en milieu rural a atteint 0,373 en 2011 contre respectivement 0,396 et 0,416 en 2009 et 2007.

La faiblesse des infrastructures, les difficultés d'accès au marché et aux intrants accroissent les coûts et restreignent l'accès à la nourriture. Les contraintes d'accès au marché pour les petits producteurs découlent, entre autres, du manque d'information sur les prix, les difficultés d'identification de partenaires commerciaux et les coûts de transaction élevés. D'autres menaces comme la démographie et les changements climatiques comme menaces nouvelles sur la durabilité des systèmes alimentaires. Si les liens entre le système alimentaire et l'évolution démographique sont complexes, plusieurs constats sont cependant évidents. Ainsi, on sait que la croissance démographique diminue la disponibilité des denrées alimentaires par habitant. On sait également que suite à la hausse des revenus, les régimes alimentaires accordent une place plus grande aux aliments transformés (viande, produits laitiers et poisson), d'où une pression accentuée sur les systèmes alimentaires. Certaines estimations suggèrent que, pour faire face à l'augmentation de la demande résultant de ces deux tendances, les pays en développement devront doubler leur production alimentaire

pendant les quarante prochaines années. D'autres prévisions recommandent l'accélération de la production végétale à raison d'environ 2 % par an, soit près de deux fois la croissance annuelle cumulée nécessaire à l'échelle internationale. Ainsi, sans risque de se tromper, on peut affirmer que la dynamique démographique actuelle entrave l'amélioration de la sécurité alimentaire et du développement humain au Bénin comme c'est le cas dans toute l'Afrique subsaharienne, et continuera de le faire dans les années à venir. D'autres tendances démographiques dont la concentration urbaine, les migrations, l'évolution des conditions sanitaires et le rajeunissement de la population, affecteront également la sécurité alimentaire.

Lignes directrices pour l'action publique

Les analyses précédentes ont permis de situer sur les interrelations entre agriculture, sécurité alimentaire et développement humain au niveau du Bénin. Il a été établi que la sécurité alimentaire, la lutte contre la faim et le développement humain dépendent en grande partie de l'agriculture. L'efficacité de l'action publique dans ce domaine exige d'établir des liens entre les éléments du développement humain, l'agriculture, les déterminants de la sécurité alimentaire et les mesures politiques concrètes y afférentes.

La nécessaire transition vers une agriculture durable

Les dynamiques de changements actuels invitent à sortir du schéma prescrit par le paradigme dominant, issu de la révolution verte lancée dans les années 1960-1970. Ce mouvement met en avant l'agriculture à hauts rendements et intensive en intrants. Il se traduit par trois orientations fortes dans la politique agricole des pays concernés, à savoir, (i) la spécialisation des systèmes de production alimentaire selon leurs avantages comparatifs, (ii) la généralisation d'une agriculture de grande échelle, hautement mécanisée et (iii) l'homogénéisation des cultures au profit des produits d'exportation. Ce paradigme a certes contribué à réduire la faim dans le monde, mais les besoins restent encore importants, révélant que la résolution

du problème de la faim ne peut se limiter à une simple augmentation de la production agricole. Dans ces conditions, une vision alternative s'impose, celle de la transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture durable, à base communautaire, créatrice de valeur au niveau local et de richesse au niveau mondial.

Les options de politiques pour une action publique efficace

Les politiques publiques de développement agricole inefficaces, la faiblesse des institutions et la défaillance des marchés alimentent la persistance de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Leur influence est perceptible notamment au niveau des ménages et des communautés au sein desquels les personnes vulnérables comme les agriculteurs de subsistance, les pauvres sans terres et un nombre non négligeable de femmes et d'enfants sont victimes de relations de pouvoir inégal et sombrent dans un cercle vicieux mêlant dénuement, insécurité alimentaire et faible développement humain. Or, c'est l'agriculture qui détermine en premier lieu la disponibilité de la nourriture, premier pilier de la sécurité alimentaire. L'agriculture est également une source importante pourvoyeuse d'emplois et de revenus confirmant ainsi le rôle déterminant qu'elle joue dans la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de développement humain.

Augmentation des rendements agricoles : la clé pour stimuler l'alimentation, l'emploi et les revenus

Il est crucial d'augmenter la productivité agricole. Une productivité plus élevée, notamment des denrées de base cultivées dans de petites exploitations agricoles, contribue à la sécurité alimentaire en augmentant la disponibilité de ces produits et en baissant leur prix, ce qui les rend plus accessibles. L'augmentation de la productivité stimule également les revenus de millions de petits exploitants, relevant leur niveau de vie et, par conséquent, renforçant leurs capacités et leurs connaissances. Il en résulte une amélioration à la fois de la sécurité alimentaire et du développement humain. Comment stimuler la productivité agricole? La

réponse passe par une approche globale plutôt que mécaniste des moteurs de la productivité agricole. La productivité dépend du climat et de l'utilisation efficace des facteurs de production (terres agricoles, eau et main-d'œuvre). Les intrants agricoles (engrais, irrigation, semences et biens d'équipement) ainsi que les compétences des agriculteurs déterminent également la productivité agricole. Étant donné qu'il est urgent d'améliorer la sécurité alimentaire, il est tentant de se concentrer sur les intrants individuels. Mais cela a été prouvé que ces solutions de raccourci ne sont ni efficaces, ni durables. Les politiques publiques doivent s'attacher globalement à stimuler l'utilisation durable des intrants. Certaines politiques plus solides se concentrent sur les motivations des agriculteurs en matière d'achat, d'utilisation et d'amélioration des intrants et des facteurs de production ainsi que sur les incitations sous-jacentes. Pour accroître durablement la productivité agricole, il est impératif que ces motivations soient adéquates et que les agriculteurs prennent soin de ne pas nuire aux ressources naturelles en utilisant les intrants. Cet objectif n'est réalisable que si l'on repousse les frontières de la science et de la technologie agricoles, ce qui exige des efforts continus d'adaptation et de recherche. Les politiques doivent stimuler la science agricole, accélérer sa diffusion au sein des exploitations et favoriser la transmission de l'expérience des agriculteurs aux chercheurs.

Les gains de la production agricole ne contribueront à améliorer le bien-être des agriculteurs que si les pratiques sectorielles changent radicalement. Cela implique de franchir la frontière de la productivité agricole en créant et en appliquant des connaissances locales et en soutenant une utilisation plus efficace et durable des intrants agricoles (engrais, gestion de l'eau). L'innovation agricole peut également amener les jeunes à renouer avec l'agriculture. Pour inciter les agriculteurs à utiliser des intrants et rendre ceux-ci abordables, des mesures pertinentes dans les domaines de la vulgarisation, du financement, des infrastructures et des subventions doivent être mises en œuvre.

Résilience et autonomisation : vecteurs de la sécurité alimentaire

Le renforcement de la sécurité alimentaire doit s'appuyer sur des sociétés plus résilientes et des populations plus autonomes. Favoriser la résilience en améliorant les systèmes de protection sociale et promouvoir l'autonomisation en renforçant l'accès aux actifs et aux opportunités, notamment des femmes, permettront aux citoyens de prendre des décisions plus avisées et de participer plus pleinement au marché du travail et à la vie de la société. Mais les contraintes, qu'elles soient institutionnelles ou structurelles, affaiblissent les liens entre sécurité alimentaire et développement humain et menacent de saper leur réalisation durable. Il est donc nécessaire de les aborder de façon énergique. Pour instaurer la résilience autour des systèmes alimentaires, les politiques doivent s'attaquer aux sources de l'instabilité, notamment la croissance démographique, la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Une stratégie globale visant à stimuler la résilience doit s'appuyer sur des politiques de gestion des risques, de consolidation de la protection sociale et de renforcement des capacités des personnes, particulièrement celles souffrant de dénuement persistant. La protection sociale exige des politiques unifiées dans les domaines de l'emploi, des revenus, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de la stabilité des prix alimentaires et du relèvement de l'économie rurale.

Autonomisation et justice sociale : élargir les bases de la sécurité alimentaire

Le développement humain consiste à élargir les libertés individuelles afin que chacun puisse mener une vie à laquelle il attache de la valeur, mais il est indéniable que certains individus ont plus de libertés que d'autres. Les inégalités en matière de développement humain sont souvent le résultat d'une répartition inégale des ressources et de la marginalisation de certains groupes pour des raisons liées au genre, au lieu de résidence ou à l'ethnicité. L'atténuation des contraintes qui entravent la sécurité alimentaire, elle-même facteur de développement humain, passe par l'autonomisation des citoyens privés de leurs droits. Il est impératif de vaincre les disparités

ancrées. Le développement institutionnel et une meilleure gouvernance sont nécessaires pour renforcer la voix et la participation des organisations d'agriculteurs et d'autres groupes de citoyens et les impliquer activement dans les décisions portant sur les investissements agricoles et les politiques nutritionnelles. Il est indispensable d'établir une dynamique forte en faveur de la justice sociale, notamment pour ce qui concerne le contrôle de la terre, afin d'autonomiser les populations rurales pauvres, en particulier les femmes, qui jouent un rôle clé dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'avancement du développement humain. Les axes d'intervention devraient toucher prioritairement le contrôle des terres, la gestion de l'acquisition de terres à grande échelle et le renforcement des capacités des femmes pour leur autonomisation.

Mieux intégrer la nutrition dans les politiques nationales de développement

La nutrition est affectée par diverses circonstances, notamment l'environnement politique et économique, les conditions saisonnières et climatiques, les coutumes culturelles et religieuses, la disponibilité des services de santé et l'instruction au niveau

national et communautaire. Pour accélérer l'adoption d'un régime nutritionnel sain, les options de politiques possibles comprennent les mesures permettant de stimuler l'action individuelle, l'extension des services publics et la mise en place de politiques publiques efficaces. Au prime abord, il faudra intégrer la question de la nutrition dans les politiques nationales de développement, surtout par le biais d'interventions stratégiques coordonnées en matière de santé, d'éducation, d'infrastructures et d'agriculture. Il convient également de mettre l'accent sur la communication et l'information du public sur les tenants et aboutissants de la malnutrition. Pour apprendre à la population comment acheter des denrées alimentaires et les utiliser correctement, il est indispensable d'instaurer des systèmes éducatifs opérationnels et de donner aux femmes les moyens de mettre à profit leurs connaissances. Par ailleurs, il faudra multiplier les interventions en matière de nutrition en encourageant le secteur agricole et les entreprises à mettre en place des systèmes de production alimentaire fiables et efficaces. L'accès à des systèmes d'assainissement appropriés et à l'eau potable dépend de l'efficacité des travaux publics.

Chapitre 1

De la faim au développement humain

« Ceux qui font vivre les autres par la culture de la terre sont justement ceux qui meurent de faim ».

[Jonathan SWIFT, « Les voyages de Gulliver », 1726]

Pourquoi consacrer le Rapport national sur le développement humain édition 2014-2015 à la thématique « agriculture et sécurité alimentaire » ? Avec une proportion de 11,2% de la population souffrant de la faim, le Bénin figure parmi les rares pays au monde qui ont réussi à atteindre cette cible des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2014. Cependant, le Pays reste classé au nombre des pays où le niveau de la faim est jugé grave. En outre l'enquête nationale sur l'analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire a révélé qu'en 2013, 23% des ménages ont une consommation alimentaire inadéquate, c'est-à-dire ne leur permettant pas de mener une vie active et saine. A l'aune des Objectifs de développement durable (ODD), sans la sécurité alimentaire, obtenir des progrès durables en matière de développement humain restera un vœu pieux. Par le biais de l'alimentation, la sécurité alimentaire est un déterminant de la sécurité sanitaire. Aussi, la sécurité alimentaire est l'une des composantes de la sécurité humaine, indispensable au développement humain durable. Tant que la situation ne s'améliore pas, les perspectives pour des milliers voire des millions de Béninois en matière de vie, de moyens de subsistance et de développement humain resteront figées.

En posant le cadre théorique et conceptuel, le présent chapitre analyse les interrelations entre la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement humain, examine les tendances récentes pour le Bénin en matière de lutte contre la faim dans la perspective de l'atteinte de l'objectif de la sécurité alimentaire et du développement humain.

Cadre conceptuel

De l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la faim

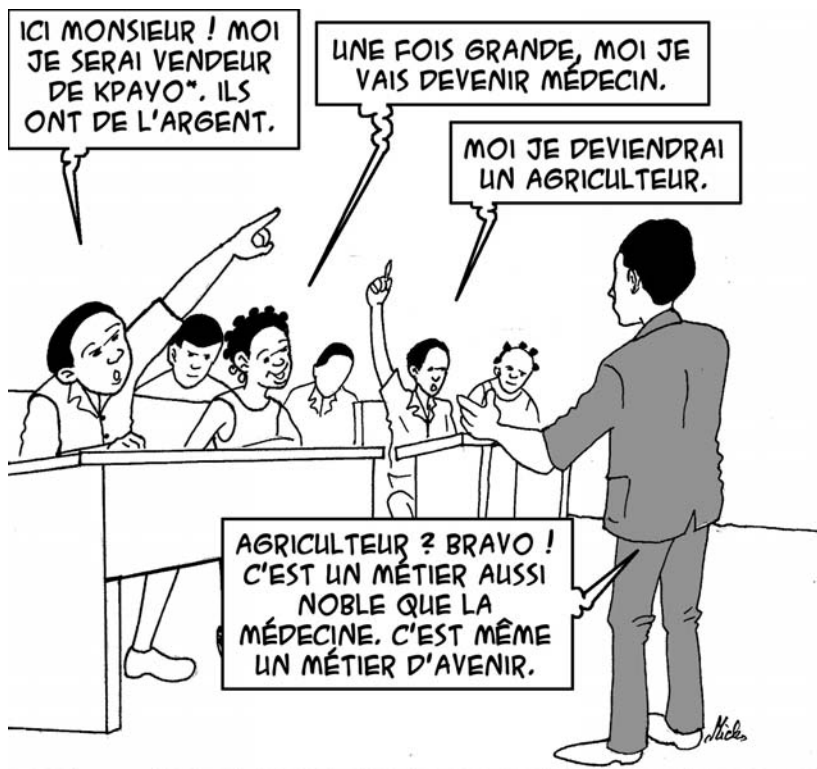
L'agriculture dans son acception large désigne « l'ensemble des travaux transformant le milieu naturel pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'Homme »¹. Ainsi défini, l'agriculture englobe donc la culture des végétaux, les activités d'élevage et de la pêche. Elle permet fondamentalement de satisfaire les besoins alimentaires de l'homme, de contribuer au maintien et à l'amélioration de sa santé, condition préalable à la satisfaction des autres besoins.

L'agriculture représente une activité génératrice de revenus pour les producteurs et un secteur productif de l'économie nationale. Son rôle est largement reconnu par les économistes mais sa contribution effective est discutée selon le modèle de développement économique choisi. Les théories² du développement étaient fondées, entre autres, sur le désir et la volonté de « modernisation agricole » et l'interprétation de l'industrialisation comme la voie de la modernisation. Le caractère « primaire » des activités agricoles en fait souvent un secteur en amont et donc au service des autres branches (industrie, commerce/services) dans le processus de développement. » En s'inscrivant dans cette logique, Kuznets en 1964 a distingué quatre voies par lesquelles l'agriculture concourt au développement économique : les produits, le marché, les devises et les facteurs de production. Les produits sont entendus ici comme des produits finis pour la consommation ou comme des consommations intermédiaires pour les autres branches de l'économie ; le marché concourt à l'amélioration des revenus du monde paysan, à l'accroissement de la consommation et à l'émergence de nouveaux débouchés pour les industries.

Le rôle de l'agriculture en question

Les modes de gestion des terres et des autres moyens de production, et de la répartition des récoltes et des revenus, sont au cœur du débat sur le rôle de l'agriculture dans le développement. Ainsi, de l'agriculture familiale de subsistance à l'agriculture marchande (agro-business), le rôle de l'agriculture dans l'économie a fait l'objet de débats intenses dans la littérature³. Le processus du passage de l'agriculture de subsistance à faible rendement à l'agriculture marchande ou intensive à hauts rendements et à forte rémunération du capital a alimenté les réflexions sur le développement. Encore appelé marchandisation, ce processus est celui par lequel les petites exploitations familiales céderaient à terme la place aux grandes fermes et entreprises agricoles orientées vers le marché. Elle a motivé la transformation des économies dans les pays développés, dans une logique soutenue d'intensification de la production, laquelle consiste en une utilisation croissante d'intrants achetés (équipements agricoles, pesticides, engrais minéraux) et l'accroissement des rendements qui en résultent⁴. Cette logique a aussi guidé la révolution verte en Amérique latine et en Asie, sans qu'il n'y ait eu pour autant un consensus sur la nécessité de la disparition des nombreuses petites exploitations agricoles au profit de quelques grandes fermes aux mains d'une poignée d'individus riches ou de l'Etat qui produirait pour les besoins du reste de la population⁵.

Un autre aspect du débat se rapporte au type de modèle de développement de l'agriculture qui pourra promouvoir le bien-être des populations africaines : agriculture traditionnelle à faible utilisation d'intrants externes, agriculture de conservation ou biologique, agriculture intensive à forte utilisation d'intrants externes, agriculture scientifique ou de précision, agriculture intégrée ou de développement durable? De nombreux auteurs ont débattu ces questions⁴. Dans tous les cas, le choix de l'orientation technologique à adopter dépend des priorités



¹Cf. les travaux de recherche des instituts de recherche LEI, KIT et AB-DLO aux Pays-Bas et IIED en Grande Bretagne, rapportés par Reijntjes et al. (1992), ainsi que les analyses de Sanders et al. (1996), Ruttan (1998), Sanchez et Leasky (1996), et Dudal (2002).

du pays (sécurité alimentaire et/ou croissance économique accélérée et/ou réduction de la pauvreté), du degré de rareté relative de terres et de la main d'œuvre dans le secteur agricole⁶ et des ressources disponibles aux agriculteurs. Dans le cadre du présent Rapport, il s'agira d'examiner les apports de l'agriculture en termes de biens et services pour satisfaire les besoins alimentaires. Toutefois, certains aspects liés à la génération de revenus par le secteur agricole dans la perspective de développement humain durable seront abordés sans s'attarder sur les cultures d'exportations telles que le coton.

Quoi qu'il en soit, si l'agriculture est bien guidée et sous-tendue par des politiques et stratégies adéquates, il n'y a pas de doute qu'elle influera positivement sur l'élimination de la faim et sur la réalisation de la sécurité alimentaire, mais aussi sur l'accession aux moyens économiques et sociaux contribuant au développement humain.

De la faim à la sécurité alimentaire

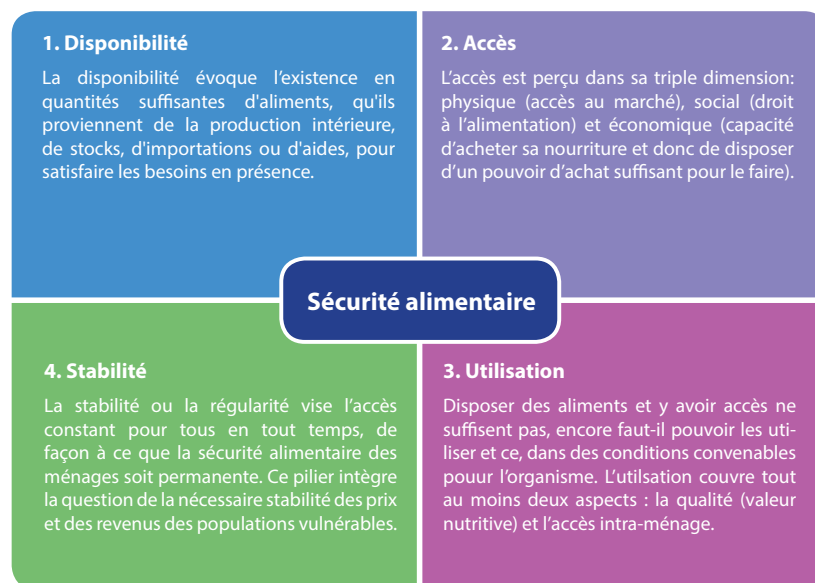
On considère qu'une personne est bien alimentée et bien nourrie lorsqu'elle peut obtenir une quantité, une variété et une qualité suffisantes de denrées alimentaires saines lui permettant de se maintenir en vie. Toute personne a besoin d'ingérer des aliments qui lui apportent l'énergie nécessaire à sa croissance, son activité physique et ses fonctions humaines essentielles, allant de la respiration à la réflexion, en passant par la circulation et la digestion. Lorsque la faim met un terme à ces fonctions vitales, c'est la mort assurée. Mais quand une mauvaise nutrition compromet tous les jours, de manière insidieuse, l'exécution de ces fonctions vitales, elle confisque en silence l'avenir de la personne concernée. Les enfants, dont le développement est ainsi interrompu, se voient privés de réaliser leur plein potentiel⁵. Les adultes souffrant de malnutrition ne sont pas en mesure de développer toutes leurs capacités et deviennent incapables de fonctionner de manière optimale, en donnant le meilleur d'eux-mêmes. Quant au capital humain des nations touchées par la malnutrition, il s'érode inexorablement.

La sécurité alimentaire est «assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement

accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine⁷».

Cette définition englobe ainsi la *disponibilité* des denrées alimentaires, l'*accès* des personnes à ces denrées et l'*utilisation* qu'elles font de celles-ci, ainsi que la *stabilité* de ces trois composantes. Elle inclut les dimensions qualitatives de la sécurité et la nutrition, reliant de ce fait la sécurité alimentaire aux besoins en énergie, protéines et nutriments indispensables à la vie, à l'activité, à la grossesse et à la croissance⁸. Elle révèle l'existence d'un horizon au-delà de la sécurité alimentaire où il serait possible de mener une vie pleine et active.

Figure 1 : Les quatre piliers de la sécurité alimentaire



Source : Equipe de rédaction, d'après l'analyse décrite dans le présent Rapport

La malnutrition est définie comme la condition pathologique provoquée par la carence en l'un ou plusieurs des nutriments essentiels que le corps ne peut pas produire et qui sont nécessaires à la survie de l'individu, à sa croissance et sa reproduction, ainsi qu'à sa capacité de travailler, d'apprendre et d'occuper une fonction sociale⁹. Ainsi définie, la malnutrition ne prend pas en compte la suralimentation plus fréquente dans les classes aisées mais seulement la sous-alimentation qui est plus fréquente chez les pauvres et qui se caractérise par un déficit en calories et en micronutriments¹⁰. Ainsi, la faim et la malnutrition, conséquences directes de l'insécurité

alimentaire, entravent le développement humain au niveau le plus élémentaire. Elles limitent les fonctions vitales, menacent le droit à la vie et empêchent le développement des capacités. Ces deux fléaux privent les individus de la liberté de choisir en nuisant à leur croissance physique et à leur développement cognitif, en aggravant leur vulnérabilité aux maladies et en réduisant leur existence à la seule survie. Mais la sécurité alimentaire et nutritionnelle ne peut être garantie qu'à travers une agriculture durable et une maîtrise des phénomènes naturels telles la sécheresse, les inondations, la désertification et la dégradation des sols.

Développement humain durable

La notion de développement humain repose sur la thèse centrale selon laquelle «*des personnes sont la vraie richesse d'une nation*¹¹». Le Rapport mondial sur le développement humain publié en 1990 introduisait alors la notion de développement humain comme : «*Un processus qui se traduit par l'élargissement des possibilités offertes à chacun. Vivre longtemps et en bonne santé, être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie décent sont les plus importantes. S'y ajoutent la liberté politique, la jouissance des droits de l'Homme et le respect de soi, ce qu'Adam Smith appelle la capacité de se mêler aux autres sans avoir honte d'apparaître en public*».

Deux décennies plus tard, le PNUD va préciser et enrichir le paradigme du développement humain, à la lumière des pratiques et expériences intervenues de par le monde. Le développement humain s'entend alors comme : «*l'expansion des libertés des personnes à vivre une vie longue, en bonne santé et créative ; l'avancement des autres objectifs auxquels ils attachent une valeur ; et un engagement actif dans le façonnage de l'équité et de la durabilité du développement sur une planète partagée. Les populations sont tout à la fois les bénéficiaires et la force motrice du développement humain, en tant qu'individus et en tant que groupes*». Cette définition met l'accent sur trois aspects essentiels : (i) le bien-être, (ii) l'autonomisation et l'agencité, et (iii) la justice. Le bien-être consiste à élargir les véritables libertés des personnes pour que chaque individu ait l'opportunité de s'épanouir. L'autonomisation et l'agencité, s'entendent comme l'ensemble des stratégies ou des processus qui permettent aux individus et aux

groupes d'agir de leur propre chef, pour obtenir des résultats valables. Quant à la *justice*, elle englobe l'élargissement de l'équité, la préservation des résultats dans le temps et le respect des droits humains et des autres objectifs de la société. Ainsi, le développement humain passe par l'élargissement des capacités des personnes, par leur liberté de mener une vie conforme à leurs aspirations propres. Être bien nourri en tout temps sans être menacé par la faim contribue de manière décisive aux capacités de la personne humaine. L'approche du développement humain et le droit à l'alimentation se recoupent à travers l'importance qu'ils accordent à la dignité et aux libertés des personnes¹².

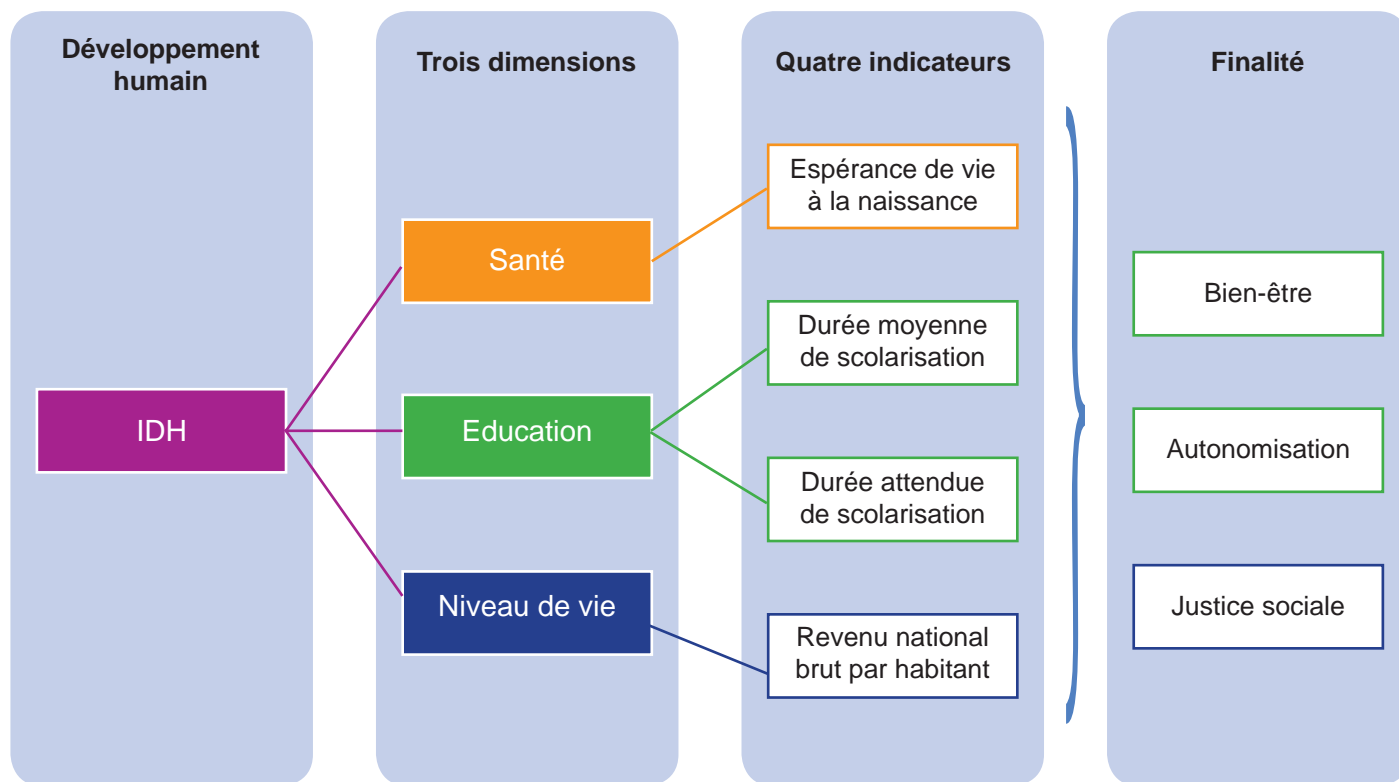
La mesure du développement humain et ses innovations

Le niveau de développement humain d'un pays se mesure à travers plusieurs indicateurs synthétiques appelés indicateurs de développement humains¹³. Le plus utilisé est l'indice composite de développement humain (IDH) qui intègre outre le revenu, les données agrégées sur la santé et l'éducation. Pour mieux refléter les dimensions telles que les libertés économiques, politiques et sociales, la protection contre la violence, l'insécurité, les inégalités et la discrimination, plusieurs autres indicateurs ont été introduits dont notamment l'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI), l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG). Le principe de l'IDHI est de « déflater » l'IDH en « réduisant » la valeur moyenne de chaque dimension du niveau d'inégalité qu'elle présente. Ainsi, en l'absence d'inégalité entre les individus dans chaque dimension, l'IDHI est égal à l'IDH. Dans le cas contraire, l'IDHI décroît pour s'éloigner de l'IDH à mesure que les inégalités augmentent. La différence entre l'IDH et l'IDHI, exprimée sous forme de pourcentage, indique donc la « perte » subie par le développement humain potentiel, en raison des inégalités. Quant à l'IIG, il sert à apprécier les inégalités liées au genre en matière de développement humain. Il traduit notamment le désavantage des femmes dans les trois dimensions essentielles que sont (i) la santé de la reproduction, (ii) l'autonomisation et (iii) le marché de l'emploi, en mesurant les pertes

en termes de développement humain causées par ces inégalités. Il varie entre 0 et 1 – la valeur 0 correspond à la situation idéale dans laquelle les femmes ont un traitement égal aux hommes,

tandis que la valeur 1 traduit le cas dans lequel la condition des femmes est aussi mauvaise que possible quelle que soit la dimension mesurée.

Figure 2 : Le développement humain, ses dimensions, sa mesure et sa finalité



Source : Equipe de rédaction, d'après l'analyse décrite dans le RDH 2010, p.15.

Par ailleurs, en complément à l'IDH et dans le but d'appréhender le caractère multidimensionnel de la pauvreté, l'indice multi dimensionnel de la pauvreté¹⁴ (IPM) a été développé. L'IPM est construit à l'aide de dix indicateurs couvrant les trois dimensions de l'IDH : santé, éducation et niveau de vie. Les dix indicateurs sont : *pour la santé* : la nutrition (mesure anthropométrique) et la mortalité infantile ; *pour l'éducation* : les années de scolarité et les enfants inscrits ; et *pour le niveau de vie* : l'électricité, l'eau potable, les toilettes, les combustibles de cuisine, la nature du sol et la détention de biens. Chaque dimension a une pondération d'un tiers. Chaque indicateur au sein d'une dimension a lui aussi une pondération égale aux autres.

Interactions entre sécurité alimentaire, agriculture et développement humain

Les liens entre les concepts « agriculture », « sécurité alimentaire et nutritionnelle » et « développement humain » peuvent être appréhendés à partir de la déclaration universelle des droits de l'homme. A cet effet, l'on peut davantage se référer d'abord à la théorie de la hiérarchie des besoins de l'Homme et le séquençage de leur satisfaction¹⁵. Ces besoins comprennent les besoins physiologiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime et d'auto-réalisation. C'est la satisfaction de ces besoins qui est communément appelée développement. Les êtres humains chercheront

à le faire dans cet ordre, en tenant compte de la limitation des ressources. L'agriculture peut contribuer au développement humain en tant qu'activité économique, en tant que moyen de subsistance et en tant que source de services environnementaux ou de dégradation des ressources naturelles. Outre ses effets directs sur le développement humain, l'agriculture exerce d'autres effets qui transitent par le canal de la sécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire du point de vue des droits et des capacités

D'un point de vue conceptuel, il est possible de concilier la sécurité alimentaire et le développement humain à partir des deux approches traditionnelles du développement humain que sont les *droits* et les *capacités*.

Droits : capacité à produire, acheter ou échanger des produits alimentaires

En termes de droits, l'ouvrage mémorable de SEN [1981] intitulé *Poverty and Famines* a clairement établi que l'insécurité alimentaire résulte davantage d'un « échec des droits » ou de l'incapacité d'accéder à la nourriture par le biais de moyens légaux (marché, troc ou distribution du gouvernement) que d'une pénurie d'approvisionnement. En effet, les droits des individus à une alimentation saine, suffisante et durable sont aliénés par l'accès limité aux marchés et la détérioration du pouvoir d'achat, du fait des structures inadaptées de marché, du non-respect des règles institutionnelles, des pratiques discriminatoires et des relations de pouvoir. Ces manquements se traduisent par des inégalités dans l'accès aux aliments ou aux ressources nécessaires à leur production, à savoir, les inégalités en matière de revenus, d'accès à la terre et à d'autres actifs productifs ou de représentation politique. L'approche par les droits inclut également l'accès aux aliments nutritifs et à un environnement naturel favorable. En effet, les personnes pauvres s'approvisionnent souvent exclusivement sur des marchés faibles, sans diversité de produits, ce qui nuit à la qualité de leur nutrition. Au plan environnemental, les moyens de subsistance des agriculteurs et autres

travailleurs ruraux sont tributaires de la terre, des sols et de l'eau. Dès que ces ressources naturelles viennent à être altérées sous l'influence du changement climatique ou la dégradation de l'environnement, ces personnes peuvent basculer dans l'insécurité alimentaire.

Dynamiser les droits à l'alimentation¹⁶

En 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamait le droit des personnes à l'alimentation en son article 25 notamment. Ce principe s'est renforcé au cours des années 1990 - en prélude à la Déclaration du Millénaire sur les Objectifs du Millénaire pour le développement - au sein d'un mouvement plus large basé sur les droits qui recherchait un nouveau cadre pour les relations internationales suite à la fin des rivalités et des idéologies liées à la guerre froide. Par exemple l'Observation générale 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels définit le droit à l'alimentation en ces termes : « *le droit de toute personne à avoir] physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante [en quantité et en qualité] ou aux moyens de se la procurer* ». Mais il convient de *distinguer la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation*. S'ils sont issus de domaines conceptuels différents, la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation sont étroitement liés par l'attention qu'ils accordent à l'individu. Des différences substantielles les séparent cependant. La sécurité alimentaire est un objectif politique et donc un moyen d'arriver à une fin. Les gouvernements ont toute liberté de la redéfinir et les mesures mises en œuvre pour la réaliser sont discrétionnaires. Cette notion n'apparaît dans la législation internationale que dans des instruments non contraignants, dont les déclarations du Sommet mondial de l'alimentation et d'autres textes semblables. Le droit à l'alimentation, comme tous les droits de l'homme consacrés par les traités internationaux, est un objectif contraignant qui implique des obligations corrélées de la part du gouvernement et d'autres acteurs. Concept normatif, il confère des effets juridiques à un impératif éthique, obligeant les États à assurer progressivement l'exercice de ce droit par tous les citoyens.

Le droit à l'alimentation fournit un cadre permettant de tenir les gouvernements et les

entreprises responsables d'une série de garanties : prix abordable des denrées alimentaires, mécanismes de protection sociale, mesures stabilisatrices protégeant les revenus des producteurs des effets de la volatilité des prix saisonniers et pendant les situations d'urgence, accès aux terres et aux intrants. Si ceci n'est fait, certains groupes de population sont particulièrement vulnérables à l'absence de mesures juridiquement contraignantes en matière de droit à l'alimentation. Parmi eux, signalons les petits exploitants, les producteurs de denrées alimentaires travaillant à leur compte (tels que les éleveurs, les pêcheurs et les personnes dont les moyens d'existence sont basés sur les produits forestiers), les ouvriers agricoles sans terre et les populations urbaines pauvres, qui constituent les groupes les moins autonomisés politiquement et économiquement. Au sein de ces groupes, les enfants et les femmes sont touchés, parfois de manière disproportionnée. Les obstacles biologiques, économiques et socioculturels, notamment la discrimination et la stigmatisation, entravent souvent l'accès à une nourriture de qualité adéquate en quantité suffisante. En outre, la distribution inéquitable des terres et des ressources en fonction de critères ethniques et liés au genre persiste dans de nombreux pays africains comme le Bénin..

Le droit à l'alimentation au Bénin : réalité ou mythe ?

En dépit de l'attention croissante que les débats internationaux accordent à ce sujet, la transposition du droit à l'alimentation dans la législation nationale progresse lentement. Le Bénin a ratifié nombre des principaux instruments internationaux en matière de droits de l'homme, dont l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui préconise un niveau de vie suffisant pour toute personne, y compris l'accès à une nourriture suffisante. Le pays a également ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), mais les éléments de droits opposables sur l'alimentation et/ou la sécurité alimentaire n'ont pas fait l'objet d'une législation en tant que tels. Toutefois,, malgré l'absence d'une législation plus pertinente, le Bénin a réussi à instaurer une application partielle de ce droit par le biais de

mesures politiques particulières en procédant au vote de la loi 2007-21 portant protection du consommateur au Bénin notamment en termes de disponibilité et d'accès aux aliments.

Du reste, le Pays s'attèle à mettre en œuvre le droit à l'alimentation et l'objectif de la sécurité alimentaire dans le cadre de l'architecture nationale de la planification du développement. C'est ainsi que dès 1991, le gouvernement a adopté la Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural (LDPDR). Celle-ci a été complétée en 1999 par la Déclaration de Politique de Développement Rural (DPDR) qui clarifie les conditions de désengagement de l'Etat des fonctions de production, de transformation et de commercialisation. En juillet 2001 le Schéma Directeur de Développement Agricole et Rural (SDDAR) a été conçu et rendu opérationnel avec l'élaboration du Plan Stratégique Opérationnel (PSO) comme documents de stratégie agricole. Les axes prioritaires pour l'intervention retenus dans la DPDR, le SDDAR et le PSO sont la réduction de la pauvreté, la prise en compte des femmes rurales, le renforcement de la sécurité alimentaire, la création d'emplois, la contribution au rétablissement des équilibres macro-économiques et la conservation du patrimoine écologique¹⁷. Le PSO se décline en 14 plans d'action sous-sectoriels et transversaux, regroupés en cinq grands programmes à savoir: (i) l'amélioration de la productivité agricole,



(ii) les infrastructures rurales, (iii) la gestion durable des ressources naturelles, (iv) l'appui au développement des marchés agricoles et (v) l'administration et la gestion des services (MAEP, 2011). Au cours de la même période, le Bénin s'est aligné sur les orientations des organisations multilatérales dont il fait partie comme la CEDEAO et l'UEMOA qui identifient la modernisation des exploitations familiales et le développement des filières agricoles comme les axes majeurs de la politique agricole¹⁸. Au niveau continental, la politique agricole de l'Union Africaine prévoit que le continent africain devrait, d'ici 2015, parvenir à la sécurité alimentaire en améliorant la productivité agricole à un taux de croissance moyen annuel de 6%.

Depuis 2006, la politique agricole du Bénin est focalisée sur l'ambition d'une « révolution verte ». La vision politique est la suivante : « faire du Bénin une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant

aux besoins de développement économique et social de la population »¹⁹. La clé de voûte de cette vision est le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole au Bénin (PSRSA) dont la principale orientation mise en avant par les Autorités est de rendre le secteur performant à travers la promotion de treize filières stratégiques pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire à travers, entre autres, la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial.

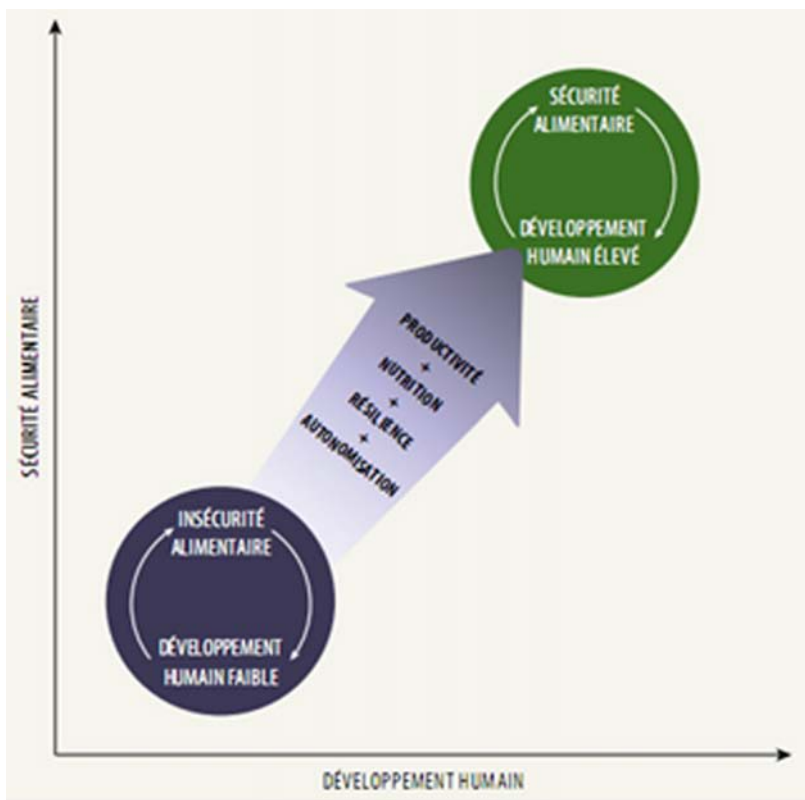
Capacités : l'essence des choix humains

L'approche par les *capacités* vise à déterminer comment les personnes affectent leurs revenus pour accéder à la sécurité alimentaire, en tenant compte des préférences alimentaires et des comportements individuels, ainsi que des circonstances externes, notamment les prix, les choix alimentaires et les mécanismes institutionnels en vigueur. Elle vient en complément à l'approche par les droits, en mettant l'accent sur l'élargissement des choix humains, par le renforcement de la liberté d'être et d'agir selon l'aspiration de chacun. Sous cet angle, les dimensions du développement humain que sont l'éducation et la santé, ainsi que leurs interactions revêtent une grande importance. Elles déterminent et influencent la capacité des individus à modeler le processus aboutissant à leur sécurité alimentaire. Par leurs initiatives et leurs actions, les personnes se transforment en « agents » (*agencéité*) capables d'améliorer leur propre sécurité alimentaire, en mobilisant les opportunités qui leur sont offertes.

Ces deux éléments, que sont les droits et les capacités (liées à l'alimentation) permettent de créer les passerelles entre la sécurité alimentaire et le développement humain. Et pour cause, le respect des droits à l'alimentation et, l'élargissement des capacités de base et de l'aptitude à parvenir à la sécurité alimentaire contribuent au développement humain par les canaux de la productivité, de la nutrition, de la résilience et de l'autonomisation, comme illustré par la figure 5.

La productivité agricole conditionne la disponibilité des aliments par l'augmentation de l'offre. Elle améliore également les revenus et le

Figure 3 : Le chemin de la sécurité alimentaire vers le développement humain



Source : Rapport sur le développement en Afrique 2012, p.27

pouvoir d'achat des personnes, facilitant d'autant l'accès économique aux aliments.

Les politiques nutritionnelles assurent l'accès aux aliments nutritifs. Elles définissent les conditions adéquates et optimales d'absorption et d'utilisation des calories et des nutriments, renforçant ainsi l'état sanitaire des populations.

La résilience protège contre les chocs et autres sources de vulnérabilité. Elle permet donc de préserver l'accès à la nourriture en cas de choc ou de changement cyclique aboutissant à de nouveaux systèmes alimentaires.

L'autonomisation touche l'accès à la nourriture via l'accès aux informations, aux marchés et à des allocations plus équitables en matière de nourriture et de ressources au sein des familles et des communautés.

Lorsque ces conditions sont réunies, il s'installe un cercle vertueux dans lequel sécurité alimentaire et développement humain se renforcent mutuellement.

Le développement humain, à son tour, améliore la sécurité alimentaire. A cet égard, l'éducation et la santé jouent un rôle de premier plan. Les agriculteurs instruits sont plus productifs car ils utilisent de manière plus pertinente les techniques agricoles, ce qui induit des revenus plus élevés pour la main-d'œuvre rurale. Il en est de même des travailleurs en bonne santé qui sont forcément plus productifs. Le renforcement des capacités en matière d'éducation et de santé favorise en outre une meilleure utilisation des denrées alimentaires par les communautés. Les personnes instruites étant généralement mieux informées et disposant d'un meilleur accès à l'univers des médias et des nouvelles technologies, elles sont plus engagées au sein de leur communauté et plus activement impliquées dans l'action politique et dans la défense de leurs droits. Par ailleurs, un niveau plus élevé de développement humain renforce également la résilience. Les pays bénéficiant d'un niveau élevé de développement humain résistent mieux aux catastrophes naturelles. Ils arrivent à mieux exploiter leurs revenus et leur savoir-faire pour anticiper les catastrophes et y faire face.

A la lumière de ces liens théoriques entre l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement humain, la pertinence du choix

de la thématique de la sécurité alimentaire pour le rapport national 2014-2015 devient plus évidente, en particulier pour un pays comme le Bénin, qui figure au rang des pays à vocation agricole. Par ailleurs, le faible niveau de développement humain du Bénin laisse entrevoir des besoins importants des populations en matière de sécurité alimentaire. Qu'en est-il réellement ? Pour répondre à cette question de manière séquentielle, les tendances récentes en matière de développement humain vont être appréciées, en liaison avec la situation de la faim et de la sécurité alimentaire.

Nutrition, sécurité alimentaire et développement humain

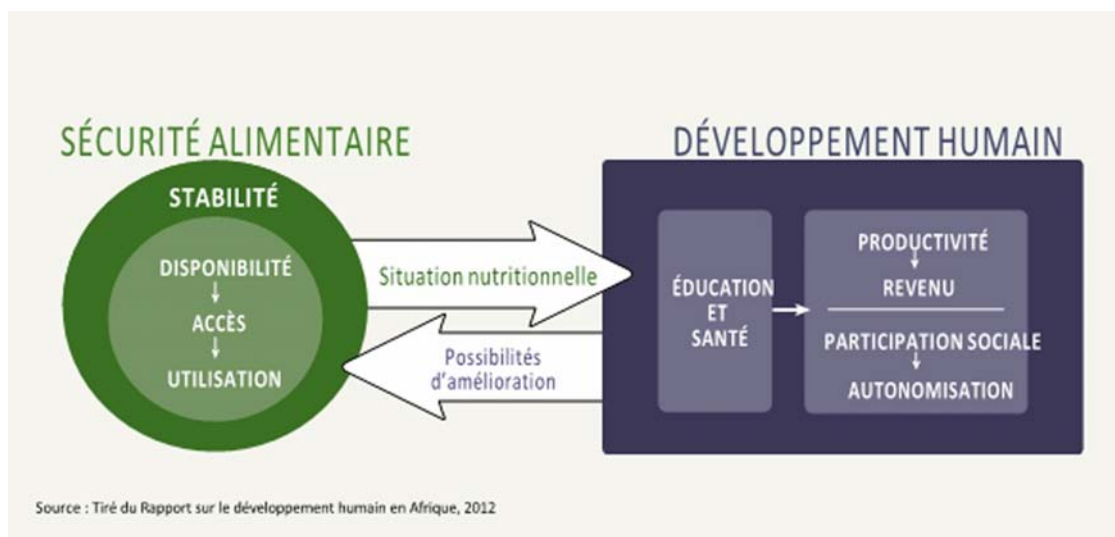
Lorsque la nourriture n'est pas disponible ou n'est pas accessible dans les quantités et avec la qualité requises, les fonctions humaines essentielles sont affectées. Dès lors qu'une personne souffre de malnutrition, qu'elle soit enfant ou adulte, elle n'est plus en situation de développer ou de mobiliser toutes ses capacités. En conséquence, elle est incapable de fonctionner de manière optimale et ne peut donner le meilleur d'elle-même. Les coûts économiques, sociaux et psychologiques sont importants pour la société. Pour les personnes vulnérables, notamment les enfants et les femmes, les conséquences sont particulièrement importantes. S'agissant des enfants, la faim peut mettre un terme à leur vie. Quand ce n'est pas le cas, la mauvaise nutrition compromet tous les jours, de façon insidieuse, leurs fonctions vitales. Leur développement physique et intellectuel est ainsi retardé, voire interrompu. Lorsqu'ils parviennent à atteindre l'âge adulte, ils ne peuvent malheureusement pas réaliser pleinement leur potentiel. Leur éducation et leur santé s'en ressentent. En ce qui concerne les femmes, elles en sont réduites à perdre parfois leur dignité et à se livrer à des activités déshumanisantes ou du moins qu'elles n'auraient pas accepté de mener si elles n'y étaient pas contraintes par la faim. Les mères victimes de malnutrition présentent une forte probabilité de décès en couches et de donner naissance à des bébés souffrant d'insuffisance pondérale ou d'autres handicaps qui limitent leur croissance. Pire, les méfaits de l'insécurité alimentaire peuvent

s'étendre sur plusieurs générations si le cercle vicieux n'est pas rompu. Les personnes ayant souffert d'insécurité alimentaire, parce qu'elles ont une santé fragile et n'ont pas atteint un niveau de scolarisation élevé, sont plus susceptibles d'avoir des enfants ayant une petite santé et un faible niveau de scolarisation, perpétuant ainsi le cercle vicieux du faible développement humain et de la misère. Ainsi, l'insécurité fragilise la société par l'augmentation de la mortalité, les maladies et les handicaps qui accroissent les coûts économiques directs liés aux problèmes de santé ainsi que les coûts indirects comme

l'absentéisme, la baisse de la productivité de la main d'œuvre et des rendements de l'éducation.

À contrario, la sécurité alimentaire, en prévenant les ravages liés à la faim, favorise les capacités et les conditions nécessaires au développement humain. Les personnes bien nourries et bien alimentées sont plus susceptibles d'être instruites, de participer à la vie de la société et de réaliser leur potentiel productif et humain. Réciproquement, un développement humain accru contribue à une meilleure sécurité alimentaire, d'où la création d'un cercle vertueux illustré par la Figure 4 ci-après²⁰.

Figure 4 : La nutrition relie la sécurité alimentaire et le développement



Dans le cas du Bénin, les données disponibles permettent de vérifier et d'attester l'existence de lien de causalité et d'effet entre l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement humain. La méthodologie utilisée est celle de l'étude des liens de causalité par le test de Granger²¹. L'un des enseignements tirés révèle que la prévalence de la sous-alimentation engendre l'augmentation des rendements agricoles. Ceci veut dire que c'est la demande de production vivrière captée par la sous-alimentation qui suscite l'offre de production vivrière par un effet d'entraînement. Plus la prévalence de la sous-alimentation est élevée, plus les pouvoirs publics réagissent pour agir sur les conditions de la production soit en incitant à l'augmentation des superficies cultivées, soit en fournissant les innovations technologiques appropriées permettant d'accroître le rendement.

C'est typiquement ce qui est survenu lors de la crise alimentaire de 2007-2008 en réponse à laquelle le gouvernement a mis en place le Programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire. Ce projet est une bonne pratique en matière de réponse à une situation d'urgence alimentaire. Sa mise en œuvre a donné un essor non négligeable à l'utilisation des semences améliorées et des engrais spécifiques pour la production vivrières. Par ailleurs, le lien formel de causalité dans les deux sens a été également établi entre d'une part l'agriculture et l'éducation, et d'autre part l'éducation et l'agriculture, par le biais de la sécurité alimentaire et la nutrition.

Tendances récentes du développement humain au Bénin en lien avec l'agriculture et la sécurité alimentaire

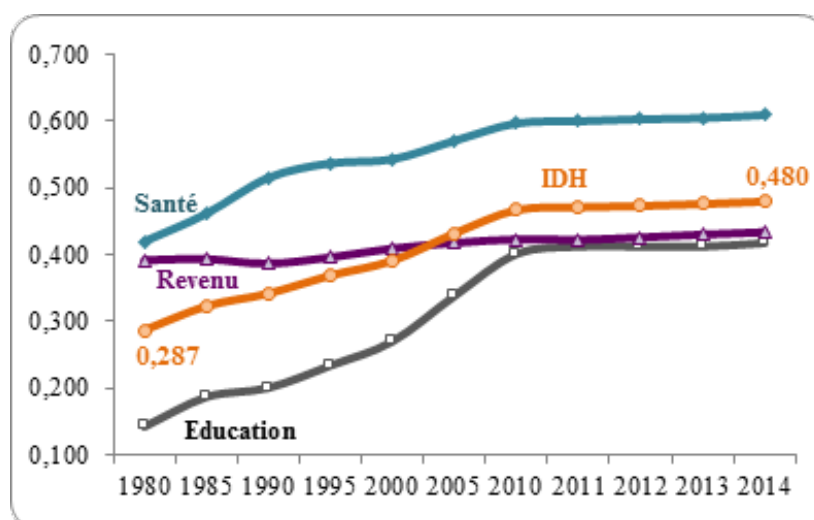
Une faible progression de l'indice du développement²² humain

En 2014, la valeur de l'Indice de développement humain (IDH²³) enregistré par le Bénin est de 0,480 (selon les estimations internationales effectuées par le PNUD en 2015). En terme de classement au niveau mondial, le Bénin se situe à la 166^{ème} place, soit une perte de deux places par rapport à 2009. Ceci indique que l'IDH est en évolution constante, enregistrant un accroissement moyen annuel de 1,5% au cours de la période 1980-2014. Malgré ces performances, le niveau de développement humain au Bénin demeure faible, étant donné que la valeur enregistrée est inférieure à 0,5 qui est la norme admise.

Cette amélioration est impulsée principalement par les progrès réalisés dans les domaines de la santé et de l'éducation, et dans une moindre mesure par les gains liés à la croissance économique. En relation avec la baisse de la mortalité et l'amélioration des conditions de vie, l'espérance de vie au Bénin s'est accrue de 12,3 ans, situant l'espérance de vie à la naissance au Bénin à 59,6 ans en 2014. De son côté, la durée moyenne de scolarisation s'est allongée de 2,7 années et la durée probable de scolarisation a progressé de 6,7 ans. Quant au revenu moyen par habitant (mesuré par le revenu national brut en parité de pouvoir d'achat 2011), il s'est renforcé à un rythme moyen annuel de 0,8%.

Comparé aux autres pays, l'IDH du Bénin en 2014 (0,480) est légèrement en retrait par rapport à la moyenne observée dans l'ensemble des pays à faible niveau de développement humain (0,505), et en deçà de celui des pays de l'Afrique subsaharienne (0,518). Au plan communautaire, en 2014, le Bénin (166^{ème}) a présenté un niveau de performance similaire à celui du Togo (162^{ème}), se situant au-dessus du Sénégal (170^{ème}), de la

Figure 5 : Evolution de l'IDH global et de ses composantes entre 1980 et 2014



Sources : PNUD (RDH 2015) et calculs de l'équipe de rédaction

Côte d'Ivoire (172^{ème}), de la Gambie (175^{ème}), du Liberia (177^{ème}), du Mali (179^{ème}), de la Guinée-Bissau (178^{ème}), de la Sierra Leone (181^{ème}), de la Guinée (182^{ème}), du Burkina Faso (183^{ème}) et du Niger (188^{ème}). Par contre, les performances du Bénin sont restées modestes comparées au niveau atteint par le Cap-Vertⁱⁱ (122^{ème}), le Ghana (140^{ème}) et le Nigeria (152^{ème}).

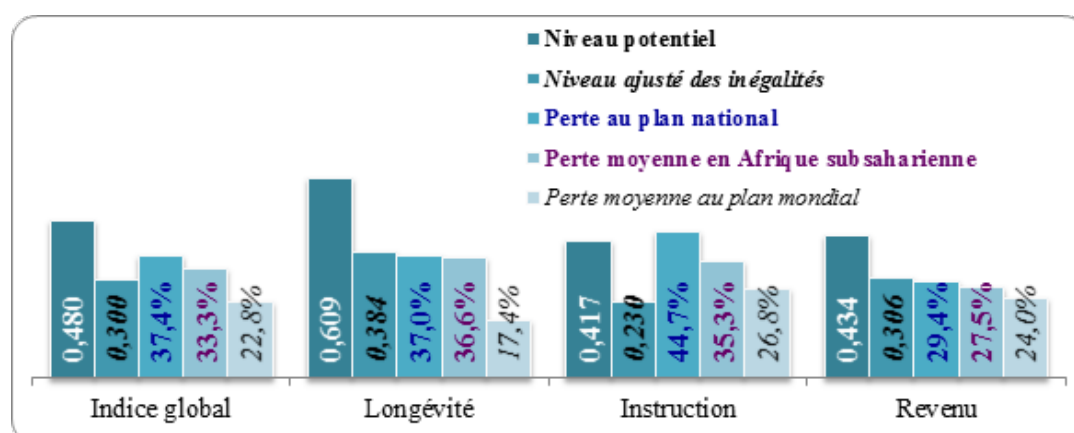
Des inégalités persistantes qui érodent les gains en termes de développement humain

En 2014, l'indice de développement humain ajusté des inégalités (IDHI) ressort à 0,300. Ainsi, 37,4% du niveau potentiel de développement humain sont perdus au Bénin, du fait des inégalités. La perte constatée est plus importante que celle estimée pour l'Afrique subsaharienne (33,3%) et l'ensemble des Etats classés (22,8%). De fortes inégalités persistent dans le domaine de l'éducation (44,8%) et l'espérance de vie à la naissance (37,0%), et ainsi qu'au niveau du revenu (29,4%).

ⁱⁱEn 2014, parmi les Etats membres de la CEDEAO, seuls le Cap-Vert et le Ghana figurent dans la catégorie des pays à niveau de développement moyen.

Figure 6 : IDH et ses composantes, ajustés aux inégalités

La perte de développement humain au Bénin liée aux inégalités est importante et représente 37,4% de l'IDH. Cette perte provient de toutes les dimensions, en particulier de l'éducation et de l'espérance de vie.



Sources : PNUD (RDH 2015) et calculs de l'équipe de rédaction

Les inégalités déteignent également sur les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes. L'indice des inégalités de Genre (IIG) calculé pour le Bénin est ressorti à 0,614. L'inégalité de genre au Bénin est ainsi plus élevée que la moyenne observée au niveau de l'Afrique subsaharienne (0,575).

L'IIG obtenu indique qu'au Bénin, en considérant les conditions moyennes de vie dans les trois dimensions retenues, à savoir la santé, l'autonomisation et le marché de l'emploi, les femmes ne bénéficient que de 38,6% de ces conditions, présentant un déficit de 61,4% par rapport aux hommes. Une illustration quantifiée viendrait à dire qu'au Bénin, si les hommes reçoivent 100 unités pour leur bien-être, les femmes, quant à elles, n'obtiennent que 38,6 unités pour des considérations liées uniquement au genre.

L'analyse des dimensions de l'IIG montre que la santé de la reproduction est le facteur qui contribue le plus à l'inégalité de genre au Bénin. Malgré les progrès enregistrés ces dernières années sous l'effet des programmes initiés par le programme maternel et infantile, scolarisation accrue des filles, le taux de mortalité maternelle et le taux de fécondité chez les adolescentes sont encore trop élevés. Le taux de mortalité maternelle s'établit ainsi à 340 en 2014 contre 410 en 2011, et le taux de fécondité chez les adolescentes (15-19 ans) correspond à la moyenne de l'ensemble des pays les moins développés, se situant à 90,2 en 2014 contre 111,7 en 2011. Cette situation est préjudiciable à la santé des filles et limite leurs opportunités futures dans la mesure où les grossesses précoces les empêchent d'aller à l'école, et les confinent dans des secteurs d'activité où la main d'œuvre est peu qualifiée.

Tableau 1 : Répartition des composantes de l'IIG au Bénin

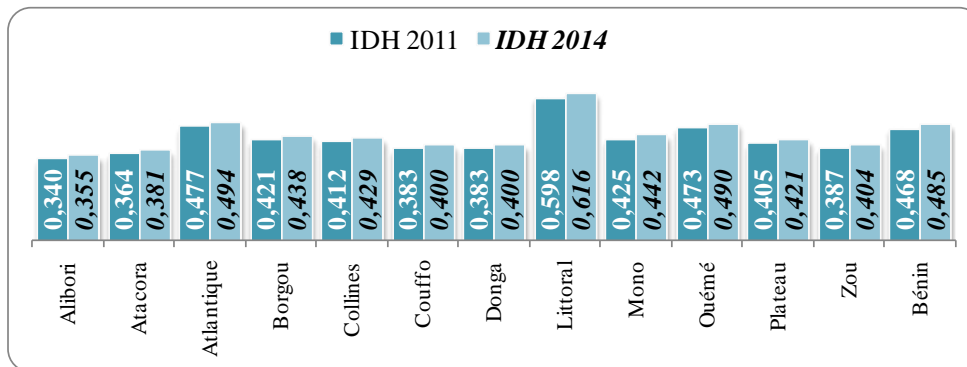
	Santé	Autonomisation	Marché de l'emploi
Indice des hommes	1,000	0,498	0,783
Indice des femmes	0,018	0,097	0,676
Rapport hommes/femmes	55,4	5,1	1,2

Sources : PNUD (RDH 2015) et équipe de rédaction

Des tendances confirmées par les statistiques nationales²⁴

L'évolution de l'Indice de Développement Humain (IDH) national montre une amélioration suggère une amélioration modérée du niveau de développement humain dans les départements du Bénin.

Figure 7 : Evolution de l'IDH national entre 2011 et 2014



Le niveau global de développement humain s'est amélioré entre 2011 et 2014. Cette amélioration a concerné l'ensemble des départements

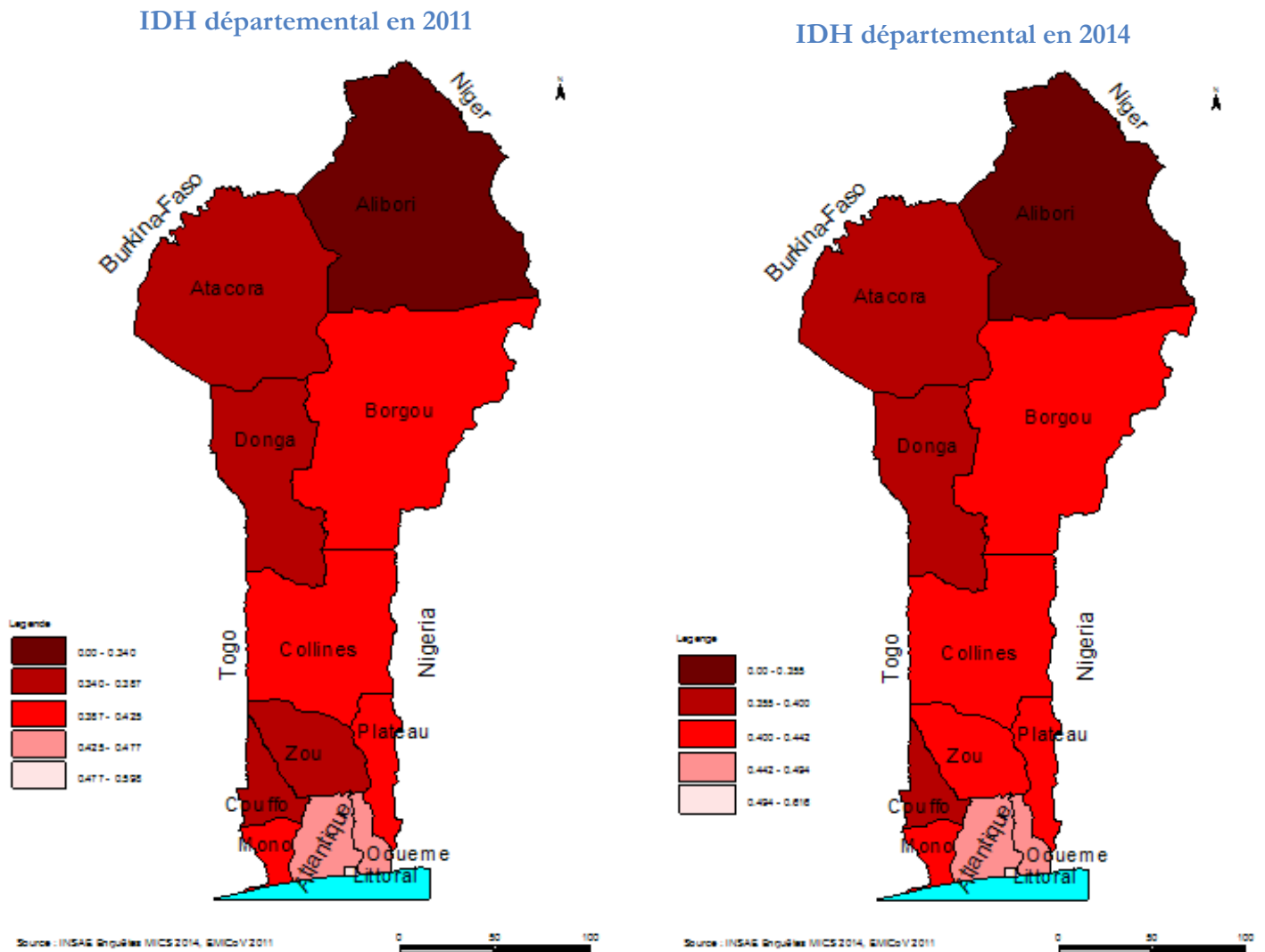
Sources : INSAE (EMICoV 2010) et calculs de l'équipe de rédaction à parti de MICS 2014

Ainsi, l'Alibori, qui était depuis 2011 le seul département dans la catégorie à « IDH très faible », présente également en 2014 le niveau de développement le plus faible au plan national. Par ailleurs, l'Atacora, le Couffo et la Donga, malgré les améliorations enregistrées, demeurent dans la catégorie des « départements à IDH faible ». Ils affichent un IDH compris entre 0,355ⁱⁱⁱ et 0,400 en 2014. Par contre, le Zou qui figurait en 2011 dans la catégorie des « départements à IDH faible » a vu son IDH progresser pour atteindre 0,404, et se hisser en conséquence dans le groupe des « départements à IDH moyennement faible » ($0,400 < \text{IDH} \leq 0,442$) aux côtés du Borgou, des Collines, du Mono et du Plateau qui figuraient déjà en 2011 dans cette dernière tranche.

Le niveau de l'IDH dans l'Atlantique et l'Ouémé se situe entre 0,442 et 0,494, ce qui correspond à la tranche des départements à IDH moyen. Le Littoral demeure le seul département à IDH « élevé », à 0,468 en 2011 et 0,616 en 2013.

ⁱⁱⁱ Les seuils retenus sont des seuils relatifs, en rapport à la moyenne nationale. Ils reposent sur la cartographie établie par l'Institut de Statistique et ne correspondent pas aux seuils internationaux indiqués dans le RDH 2014.

Figure 8 : Répartition des départements selon leur IDH en 2011 et en 2014

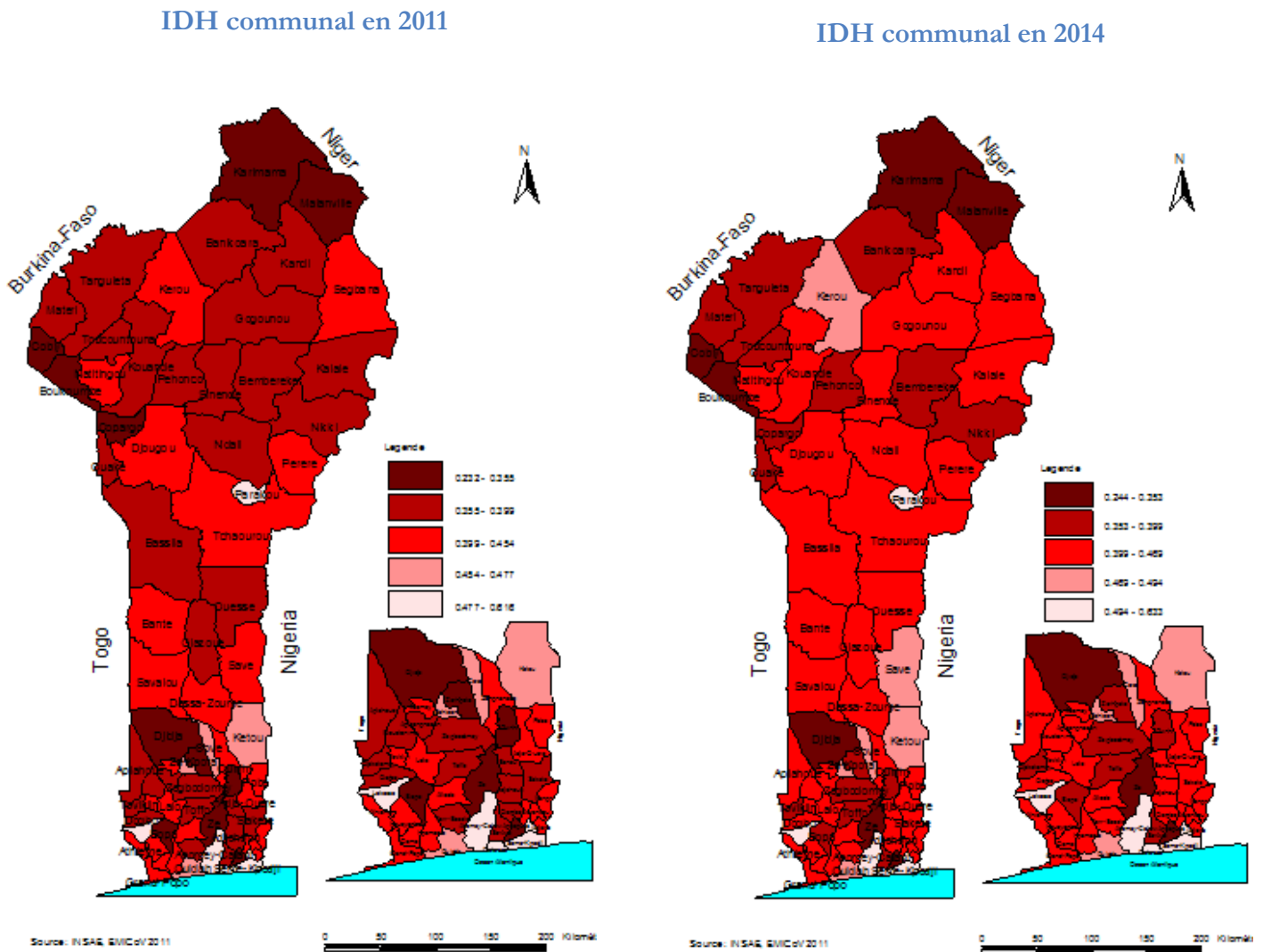


Au niveau communal, le nombre de communes ayant un IDH au-dessus de la moyenne nationale est resté identique en 2011 et en 2014 et concerne neuf communes. Par ailleurs, Cotonou, Porto-Novo et Abomey-Calavi sont les trois communes où le niveau de développement humain est le plus élevé au Bénin. Parakou, qui figurait en 2011 à la 3^{ème} place aux côtés des deux autres communes à statut particulier que sont

Cotonou et Porto-Novo, a perdu sa place au profit d'Abomey-Calavi et de Sèmè-Kpodji. La commune de Parakou se situant à la 5^{ème} place.

Toutes les communes ont connu une amélioration de leur niveau de développement humain. Les gains varient entre 2,8% (Cotonou) et 5,3% (Karimama).

Figure 9 : Répartition des communes selon leur IDH en 2011 et en 2014



L'évolution favorable de l'IDH, observée au plan national entre 2011 et 2014, puise sa dynamique dans l'accroissement du revenu (+9,0%) et l'amélioration de la santé^{iv} (+2,1%). Le niveau d'instruction de la population a quasiment stagné (0,02%).

Le revenu s'est accru dans l'ensemble des départements. Les plus fortes progressions sont enregistrées dans la Donga (+11,4%), l'Atacora (+11,2%), l'Alibori (+10,9%), le Couffo (+10,7%) et le Zou (+10,7%). A l'inverse, la hausse est moins marquée dans le Littoral

(+6,8%), l'Ouémé (+8,3%) et l'Atlantique (+8,6%). Ces données semblent traduire un phénomène de rattrapage et de convergence par les revenus, dans la mesure où les départements à faible revenu affichent un taux d'accroissement plus important que les départements à revenu plus élevé. Toutefois, le niveau de revenu diffère sensiblement d'un département à l'autre. L'écart entre l'indice de revenu le plus élevé et l'indice de revenu le plus faible n'a pas varié entre 2011 et 2014. Il est resté stable à 0,195. En 2014, l'indice de revenu a varié dans l'intervalle [0,331 ; 0,526] contre [0,297 ; 0,492] en 2011. Les départements du Littoral (0,526), de l'Ouémé (0,446) et de l'Atlantique (0,422) qui abritent l'essentiel des infrastructures socio-économiques du Bénin se

^{iv}Pour la suite de cette section, la dimension « santé et longévité » est désignée sous le vocable « santé » uniquement.

distinguent nettement des autres départements. En particulier, le département du Littoral, où se situe la capitale économique, Cotonou, est le seul dont l'indice de revenu est supérieur à 0,5.

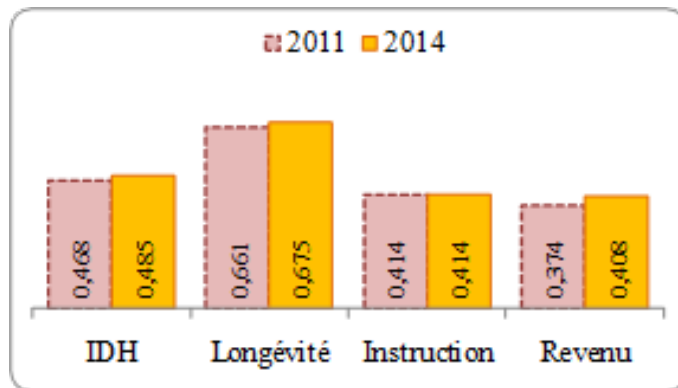
A l'instar du revenu, la santé s'est améliorée dans tous les départements entre 2011 et 2014. Par ailleurs, l'indice de la santé s'est maintenu au-dessus de 0,5 pour la totalité des départements en 2014, variant entre 0,563 et 0,715. Le Littoral

(0,715) et le Borgou (0,660) demeurent les deux départements au Bénin dans lesquels l'espérance de vie est la plus élevée.

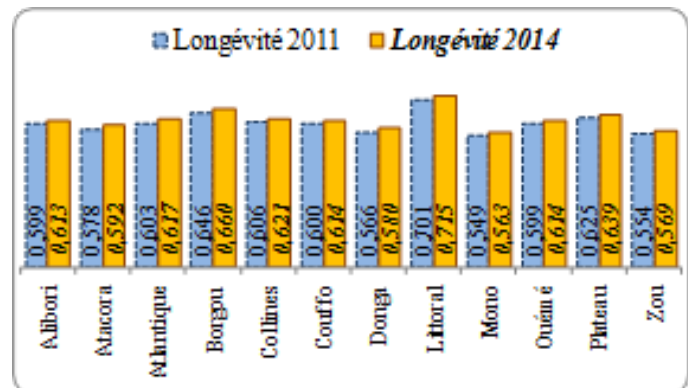
Le niveau d'instruction n'a pas évolué dans l'ensemble des départements sur la période considérée. Le niveau de l'indice d'instruction demeure faible dans les départements de l'Alibori, l'Atacora et le Couffo, justifiant l'état de développement humain observé dans ces départements.

Figure 10 : Evolution des dimensions de l'IDH national entre 2011 et 2014

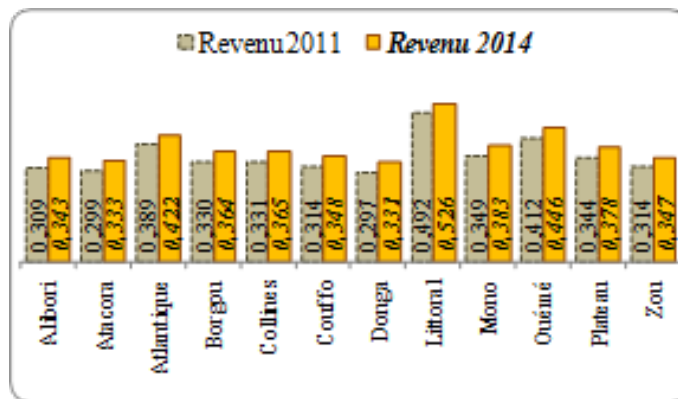
(1) La consolidation de l'IDH, constatée au plan national, provient des améliorations de la santé et du revenu



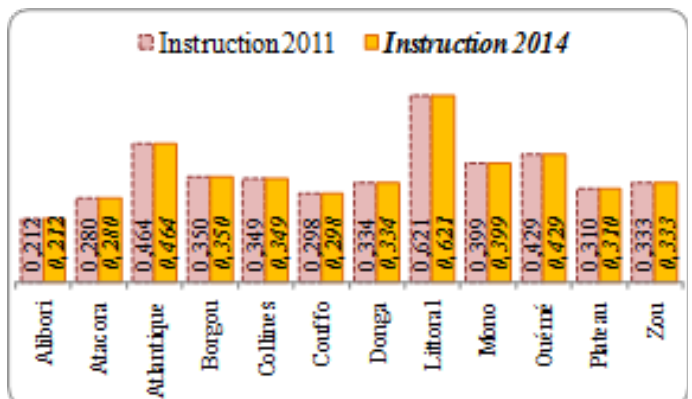
(2) L'indice de la santé ...



(3)...et celui du revenu ont progressé dans tous les départements.



(4) Par contre, le niveau d'instruction a stagné dans tous les départements.



Sources : INSAE (MICS 2014, EMICoV 2010) et calculs de l'équipe de rédaction

Ces tendances se maintiennent au niveau communal. Le revenu s'est accru dans toutes les communes. Il en est de même de la santé. Tandis que le niveau d'instruction a quasiment stagné dans l'ensemble des départements.

En définitive, le revenu et la santé constituent les principaux déterminants de la consolidation de l'IDH national, observée entre 2011 et 2014. Le niveau d'instruction, pour sa part, s'est stabilisé dans toutes les régions. Cette situation a entraîné une amélioration de l'état du développement dans toutes les communes. Toutefois, seules 9 communes sur les 77 que compte le Bénin présentent un niveau d'IDH supérieur à la moyenne nationale. Si l'on se réfère à la moyenne absolue, seulement 6 communes justifient en 2014 d'un niveau d'IDH supérieur ou égal à 0,5. L'écart entre la commune qui présente le niveau d'IDH le plus élevé et celle qui dispose du niveau d'IDH le plus bas demeure important et s'est légèrement aggravé en 2014. Il est passé de 0,384 en 2011 à 0,389 en 2014.

Au total, les dimensions de l'IDH ne sont pas distribuées uniformément sur l'ensemble du territoire national. Cette situation traduit des inégalités dans la répartition du développement humain au Bénin comme en témoigne l'évolution de l'IDH ajusté et de l'indice de l'inégalité de genre. L'un des paradoxes notables est que ce sont les zones de productions agricoles qui concentrent les plus faibles niveaux de développement humain.

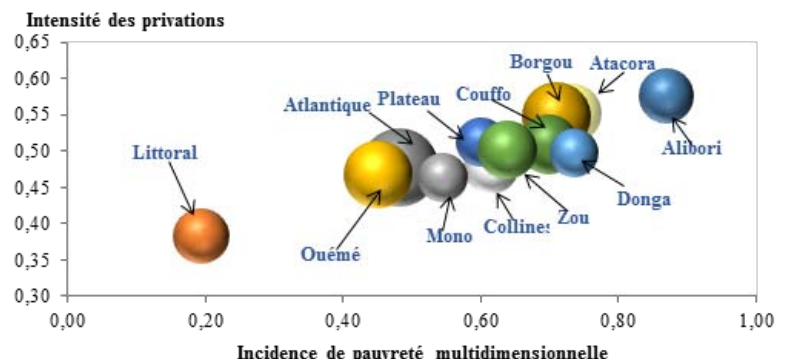
Un degré de privation des besoins essentiels accentué pour le monde agricole

L'IPM²⁵, calculé sur la base des données de l'enquête^v MICS 2014 au niveau national s'élève à 0,304. Ceci résulte de la combinaison du taux de pauvreté multi dimensionnel estimé à 59,7% et du degré de privation (sévérité) de la

L'exploitation de ces différentes bases de données pour le calcul de l'IPM ne s'est pas faite sans difficultés, notamment en ce qui concerne les indicateurs de nutrition et de mortalité. En effet, les mesures anthropométriques ayant été réalisées uniquement dans un ménage sur trois en 2011, il n'a pas été possible de procéder à des désagréments à des niveaux géographiques plus fins, en particulier au niveau communal.

pauvreté multidimensionnelle de 50,9%. Au niveau national, la proportion de la population béninoise qui est « multi dimensionnellement » pauvre est estimée à 59,7% traduisant que près de 6 béninois sur 10 souffrent de pauvreté multidimensionnelle ; et qu'une personne pauvre souffre en moyenne de privations dans 50,9% des aspects couverts. Chaque personne dans le cas, c'est-à-dire chaque pauvre, n'arrive pas à satisfaire en moyenne la moitié des besoins essentiels (50,9%) parmi les dix considérés. Ces résultats suggèrent par ailleurs (Figure 12) une forte corrélation (linéaire) entre l'incidence de pauvreté multidimensionnelle et l'intensité des privations. Les départements avec une incidence élevée de pauvreté multidimensionnelle sont également ceux où les privations sont les plus intenses.

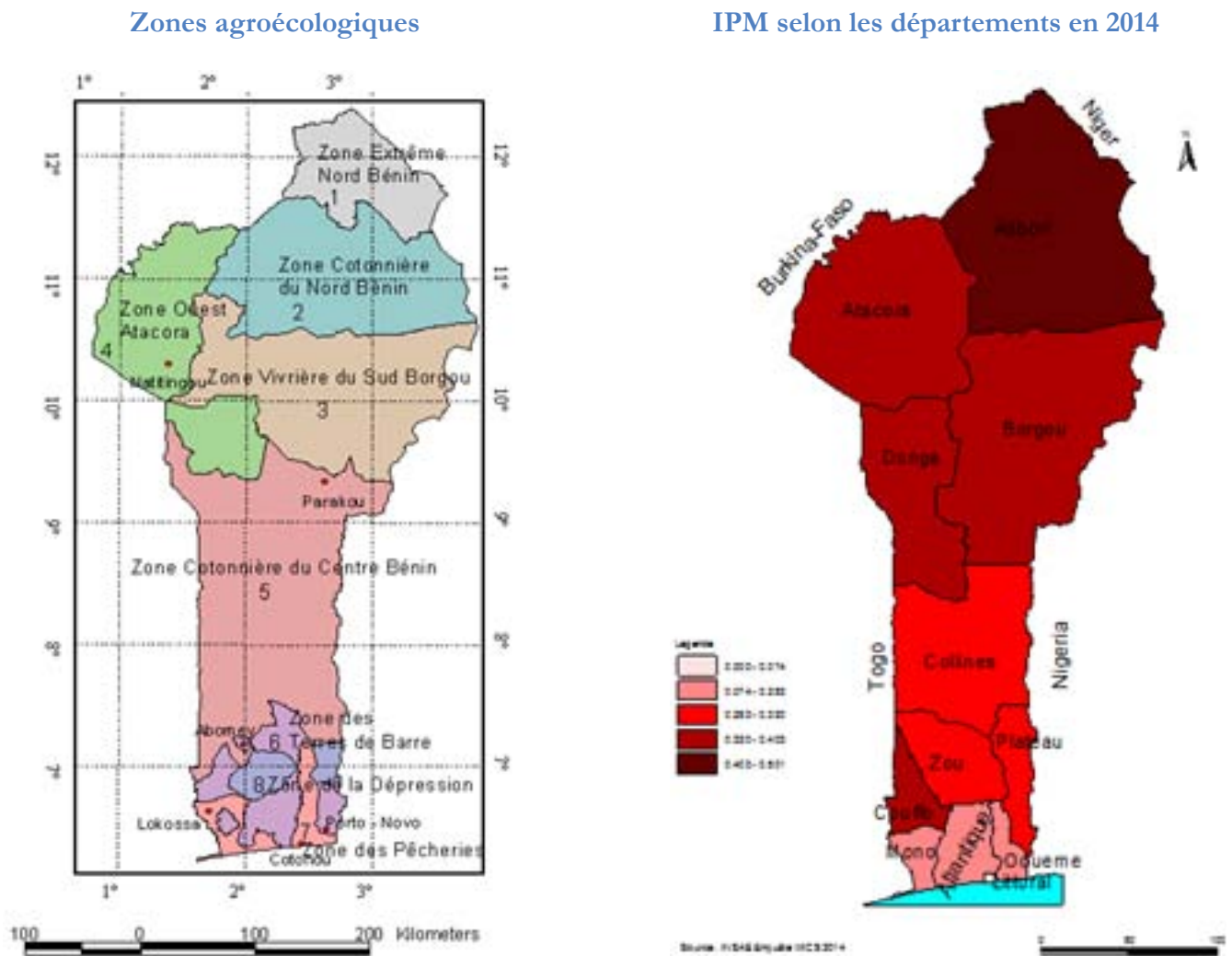
Figure 11 : Répartition des départements selon l'incidence de pauvreté multidimensionnelle et l'intensité des privations



Source : INSAE (MICS 2014) et calculs de l'équipe de rédaction

En liaison avec le degré de privation évoqué ci-avant, les cartes ci-après qui mettent en parallèle les zones agro écologiques et l'indice de pauvreté multidimensionnelle indiquent que les régions agricoles au Bénin sont celles où la pauvreté est plus prononcée, en termes d'incidence et de privations. Les zones de forte activité agricole, notamment la zone cotonnière du Nord, la zone vivrière du Sud-Borgou et la zone cotonnière du Centre, qui regroupent les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, de la Donga, des Collines, du Plateau, du Zou et du Couffo, correspondent aux régions les plus pauvres du Bénin. Ces régions sont également celles où les niveaux de développement humain sont les plus faibles.

Figure 12 : Zones agroécologiques et pauvreté au Bénin



Cette analyse visuelle est confirmée par les enquêtes auprès des ménages. Les résultats de ces enquêtes révèlent, qu’au Bénin, les agriculteurs, c’est-à-dire ceux qui font vivre les autres par la culture de la terre, l’élevage et la pêche, représentent la catégorie au sein de laquelle la pauvreté est la plus prononcée. Ainsi, selon les résultats de l’EMICoV 2010, l’incidence de la pauvreté^{vi} au sein des ménages agricoles s’établit

^{vi}La pauvreté monétaire est appréciée à travers le seuil de pauvreté monétaire qui représente la dépense minimale nécessaire à un ménage pour satisfaire les besoins alimentaires et non alimentaires de base. Ce seuil est déterminé par la valorisation d’un panier de biens permettant de satisfaire les besoins calorifiques et la structure de consommation disponible. Quant à la pauvreté non monétaire, elle combine les conditions de vie (logement, mode de cuisson, mode d’évacuation des ordures...) et les actifs en possession du ménage (appareils ménagers par exemple).

à 42,9% au plan monétaire et à 43,5% au plan non monétaire. Aucun autre secteur n’enregistre une incidence de la pauvreté supérieure à 30%. La situation des agriculteurs est d’autant plus critique qu’elle se ressent sur l’état de pauvreté à l’échelle nationale. En effet, sous l’influence de la situation des agriculteurs, l’incidence de la pauvreté au plan national s’affiche à 35,2% en ce qui concerne la pauvreté monétaire, et à 30,9%, s’agissant de la pauvreté non monétaire. Ces statistiques reflètent les conditions d’existence délicates des ménages agricoles, et de manière générale des populations rurales, qui ne disposent pas ou peu d’infrastructures de base.

A la lumière du profil des principaux indicateurs de développement décliné ci-dessus, il ressort que le niveau de développement humain au Bénin

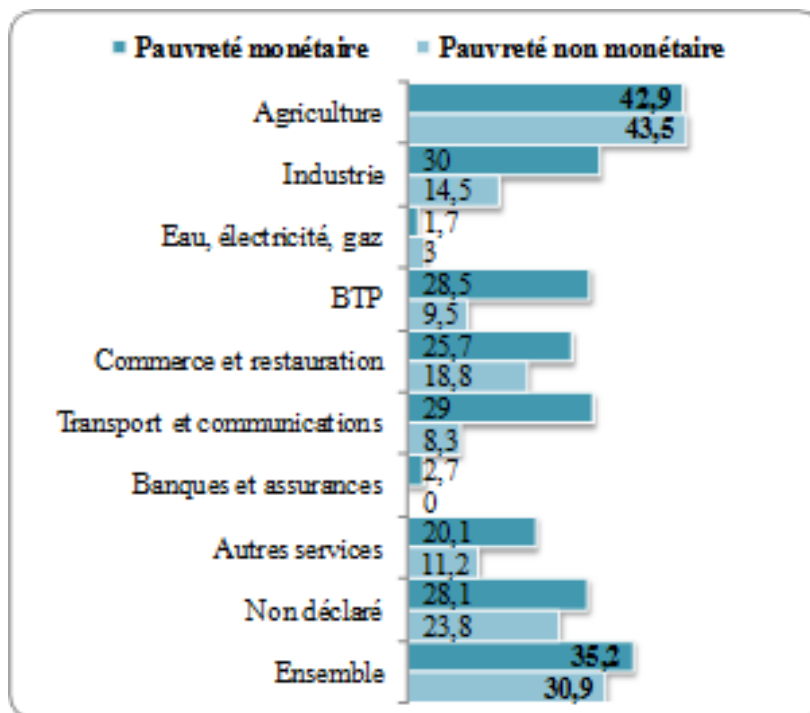
reste faible malgré les progrès enregistrés. Une proportion importante de la population n'a pas encore accès aux services de base, singulièrement le monde agricole. Par ailleurs, la situation est marquée par d'importantes inégalités, particulièrement à l'endroit des femmes et des filles. Quelle a pu être la contribution de l'agriculture en général, de la production agricole en particulier, à l'évolution de l'indicateur du développement humain et quels ont été les effets possibles sur la sécurité alimentaire ? Telle est la question à laquelle la section suivante va répondre.

Une contribution à la création de la richesse et de l'emploi non négligeable

Sous le registre du développement humain, l'analyse de la contribution de l'agriculture à l'économie béninoise devrait s'opérer sous sa triple dimension d'activité économique, de moyen de subsistance et de source de services environnementaux. La croissance est un outil efficace de lutte contre la pauvreté et la faim dès lors qu'elle crée des emplois et des sources de revenus dont les pauvres peuvent bénéficier. Une croissance agricole durable, en particulier, a souvent des retombées sur les pauvres, parce que la plupart de ceux qui sont touchés par la pauvreté et la faim vivent en zone rurale, et en grande partie de l'agriculture. La croissance agricole ne contribuera pas pour autant à améliorer la nutrition pour tous. Pour qu'elle y contribue, les politiques et les programmes de croissance doivent aussi promouvoir la diversification de l'alimentation, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services de santé, et l'éducation des consommateurs en matière de nutrition et de soins aux enfants²⁶.

Les performances du Bénin restent tributaires de la forte dépendance de son économie du Nigeria par le biais du commerce de réexportation, de la situation de monoculture d'exportation et de la prééminence des activités informelles (agricoles et commerciales). Cette situation cause de fortes contraintes en matière de gestion et d'impulsion des politiques de développement et une forte vulnérabilité aux chocs extérieurs. De ce fait, la croissance économique est instable, évoluant au

Figure 13 : Incidence de la pauvreté selon le secteur d'activité du chef de ménage

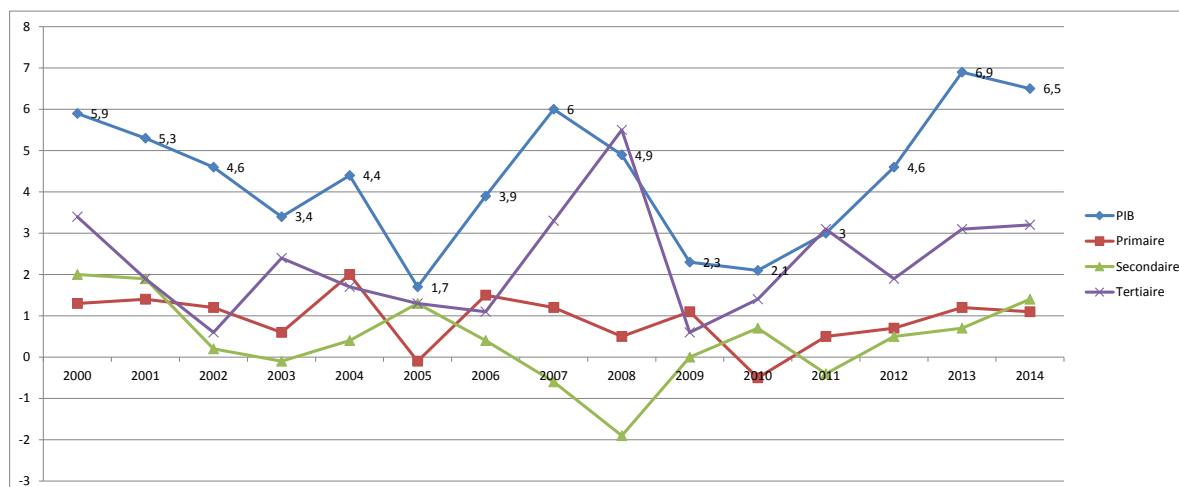


Source : INSAE, EMICoV 2010 [mars 2011]

rythme des chocs sur les marchés internationaux, des politiques économiques au Nigeria, de la pluviométrie, etc. A la faveur de la crise économique mondiale survenue en 2008-2009, la croissance a reculé de 4,9% en 2008 à 2,1% en 2010, sous l'effet de la contraction de la demande internationale, en particulier les activités de réexportations vers le Nigeria. Depuis lors, il est noté un relèvement de l'activité économique consécutivement à l'amélioration du contexte, avec une croissance économique s'établissant à 6,9 et 6,5 % respectivement en 2013 et 2014 sous l'impulsion du secteur agricole, des services et du BTP. Comme on le voit, l'une des principales sources de la croissance se situe au niveau du secteur primaire (coton, agriculture vivrière, pêche et élevage).

La croissance du PIB du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) évolue au même rythme que l'activité économique globale. Toutefois, elle évolue en dessous de 3% en moyenne annuelle ces dix dernières années. Cependant, on note une remontée sensible de l'accroissement du PIB agricole (vivrier et coton)

Figure 14 : Evolution du taux de croissance réel et PIB agricole



Sources : INSAE, [2015]

qui ressort à 4,3% en moyenne chaque année depuis 2010, en liaison avec les performances du secteur cotonnier. Les sous-secteurs de la pêche/sylviculture et de l'élevage affichent une croissance annuelle respective de 2,9% et 3% en moyenne. Ceci n'est que le reflet de la prépondérance de l'agriculture dans l'économie. Au cours des cinq dernières années, l'agriculture a représenté en moyenne 37,9% du PIB et emploie 70% de la population économiquement active.

En effet, il existe un lien bidirectionnel entre l'agriculture et le marché du travail. En d'autres termes, le lien de complémentarité évoqué dans la littérature économique est confirmé pour le Bénin. Ainsi, une forte amélioration de la productivité agricole engendrerait la création d'emplois dans le secteur agricole et, par voie de conséquence, les autres secteurs de l'économie (agro-industrie, transport) qui sont en relation directe avec le secteur agricole. De même, une forte augmentation de la main d'œuvre dans l'agriculture entrainerait une forte productivité agricole, mais dans une moindre mesure²⁷.

Par ailleurs, l'agriculture est particulièrement importante pour les femmes. En effet, environ 70% des femmes vivent en milieu rural, où elles effectuent 60 à 80% des travaux agricoles et fournissent jusqu'à 44% des prestations nécessaires pour nourrir leurs familles. Les femmes travaillent avec les hommes dans le champ familial où elles participent aux semis, au désherbage et à la récolte. En outre, elles

cultivent leurs propres parcelles pour compléter les approvisionnements alimentaires du ménage et pour obtenir un revenu. Dans les zones où les hommes sont contraints d'émigrer pour chercher du travail, les femmes chefs de ménage exploitent la parcelle familiale sous leur entière responsabilité. Les femmes sont aussi responsables de l'entreposage après récolte et de la transformation des produits alimentaires destinés à la consommation familiale et au marché. Elles sont traditionnellement chargées de commercialiser les produits agricoles.

Un impact mitigé sur le revenu

L'agriculture permet non seulement d'assurer la sécurité alimentaire mais aussi d'accéder aux moyens économiques qui contribuent au maintien de la sécurité sanitaire, à l'éducation, au renforcement des capacités et à l'augmentation de la résilience et de l'adaptation face aux conflits et aux catastrophes naturelles. Au Bénin, le revenu agricole demeure faible et varie de 100 à 300 dollars US par ménage rural²⁸. Ceci est confirmé par le test de causalité au sens de Granger qui montre que, avec un niveau de significativité confortable, c'est le revenu (mesuré ici par le PIB par habitant à prix constant) qui « cause » la productivité agricole, mesurée ici par le rendement à l'hectare des céréales. En d'autres termes, il faut disposer des moyens financiers pour améliorer la productivité agricole. Or, acheter les semences

même subventionnées, les engrais, et payer la main d'œuvre, n'est pas toujours évident pour tous les producteurs du fait de la situation de pauvreté monétaire élevée et persistante en milieu rural. Elle s'est même dégradée ces dernières années, bien que les statistiques disponibles montrent un accroissement régulier de la production agricole globale²⁹. L'accroissement de la production ne s'est donc pas traduit par un accroissement de revenus des ménages agricoles et para-agricoles. Cette situation pose la problématique du coût des facteurs de production, des rendements agricoles et des prix aux producteurs.

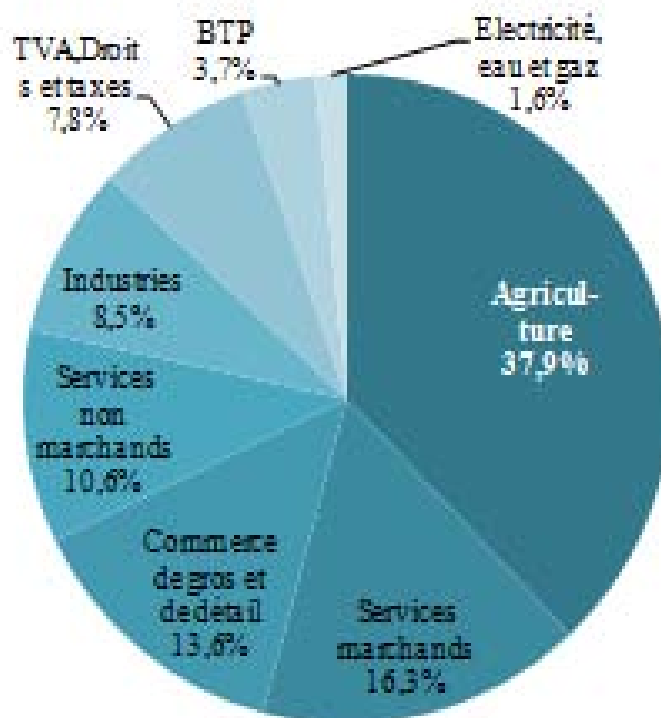
Le cas du coton est illustratif à cet égard. Ce produit est cultivé par environ un tiers des paysans. Les achats de coton-graine représentent environ 70 milliards de FCFA qui sont versés annuellement à plus de 300.000 exploitants agricoles, assurant ainsi indirectement des revenus monétaires à environ trois millions de personnes, incluant les familles des exploitants, les manœuvres et les transporteurs³⁰. En outre, la culture du coton est à la base de l'activité agro-industrielle au Bénin. La production cotonnière est directement exploitée par les sociétés d'égrenage. Les produits dérivés de l'égrenage sont par la suite exploités par les huileries et les industries textiles.

Le Bénin a déjà relevé le défi de la faim

En vingt-cinq ans, la prévalence de la faim^{vii} a été réduite de moitié au Bénin³¹, passant de 22,5% en 1990 à 11,2% en 2014. Des progrès notables ont notamment été enregistrés dans la lutte contre la sous-alimentation et la mortalité infantile. Entre 1990 et 2012, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué en moyenne de 3,1% au Bénin. Les mesures prises en faveur de la mère et de l'enfant dans le cadre de la lutte contre le paludisme, l'accroissement de la part des naissances dans les centres médicaux et la meilleure prise en charge prénatale ont contribué à ces performances.

^{vii}Pour le GHI 2014, les données sur la proportion de la population sous-alimentée correspondent à la période 2011-2013, les données sur la prévalence de l'insuffisance pondérale infantile sont celles de la dernière année de la période 2009-2013 disponible et les données concernant la mortalité infantile sont celles de 2012.

Figure 15 : Contribution moyenne de l'agriculture au PIB sur la période 2010-2014

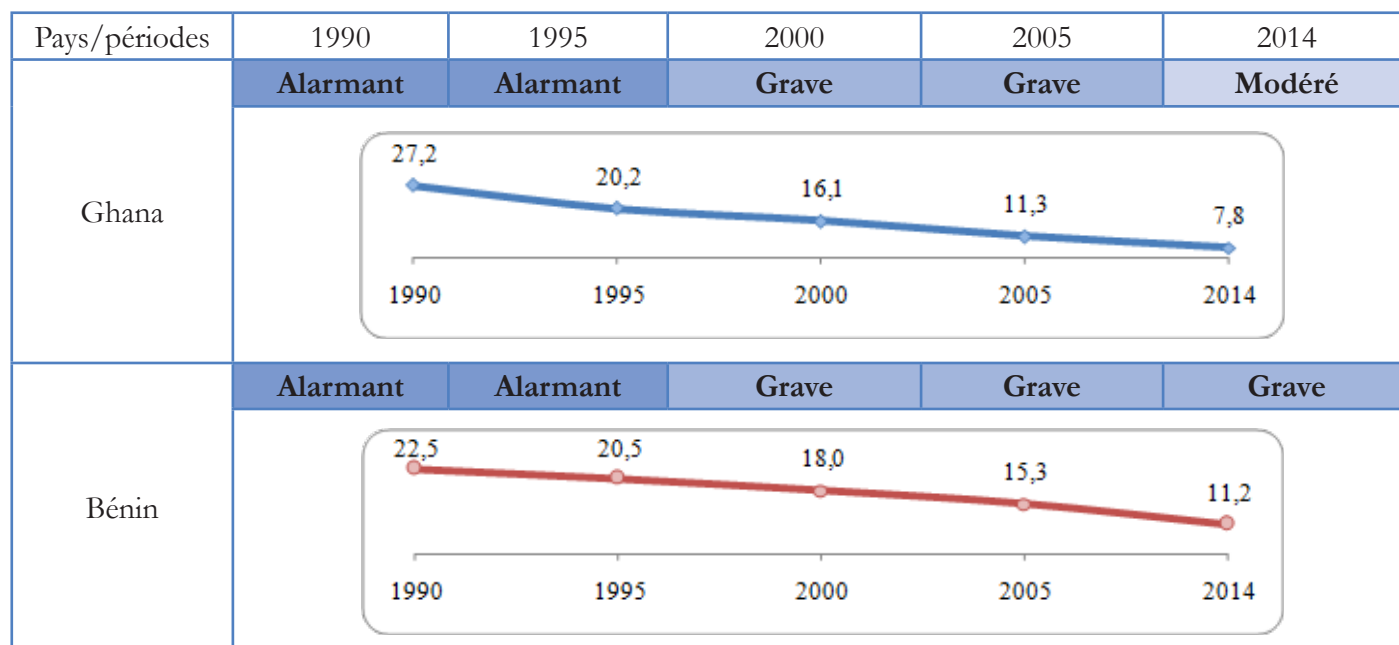


Sources : INSAE et DGAE [mars 2015]

Sous le registre de l'insuffisance pondérale infantile, des progrès ont également été enregistrés. Toutefois, entre 17% et 19% des moins de 5 ans souffrent encore d'insuffisance pondérale, traduisant la persistance de la faim invisible.

Ainsi, bien que le Bénin soit parvenu à se hisser à la deuxième place des pays où la faim est moins prononcée en Afrique de l'Ouest (Cf. annexe 5d), il demeure dans la catégorie des pays où le niveau de la faim est jugé grave (score compris entre 10 et 19,9). Seul le Ghana (7,8), qui occupe la première place dans la sous-région, figure parmi les pays où la faim est modérée (score compris entre 5 et 9,9). Le Bénin devrait rejoindre cette catégorie à niveau modéré de faim si les efforts se poursuivent, particulièrement dans le sens de l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant.

Figure 16 : Evolution comparée de l'indice de la faim au Ghana et au Bénin



Source : IFPRI, Concern et Welthungerhilfe [2014]

Des indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire en progression malgré les nombreux défis

L'analyse globale de la vulnérabilité de la sécurité alimentaire s'est appuyée sur un ensemble d'indicateur³², dont un indicateur synthétique qui regroupe le score de consommation alimentaire (SCA), la part des dépenses consacrées à l'alimentation et les stratégies d'adaptation des ménages. L'analyse a également porté sur la diversité des aliments consommés.

S'agissant de la consommation alimentaire, appréciée à travers le SCA, les résultats obtenus indiquent qu'au niveau national, environ 5% des ménages ont une consommation alimentaire pauvre. Les ménages concernés ont un régime alimentaire très peu diversifié, constitue essentiellement des aliments de base (céréales/tubercules) avec un peu de légumes et d'huile.

Environ 18% des ménages ont une consommation alimentaire limite. Leur régime est un peu plus diversifié. Ces ménages consomment des légumineuses, des aliments d'origine animale et parfois du sucre. Les autres ménages (77%) ont

une consommation alimentaire acceptable, parmi lesquels 18% ont une alimentation moyennement acceptable et 59% une alimentation acceptable. Il ressort ainsi que 23% des ménages ont une consommation alimentaire inadéquate, ne leur permettant pas de mener une vie active et saine. Les ménages, des groupes de consommation alimentaire pauvre et limite, ont une faible consommation d'aliments riches en fer, en protéine et en vitamine A, qui pourrait être à l'origine de la prévalence d'un certain nombre de maladies carencielles, notamment l'anémie évoquée plus haut. La consommation régulière d'aliments riches en fer et du lait n'est réelle que pour le groupe de consommation alimentaire acceptable (au-delà d'un score de 60).

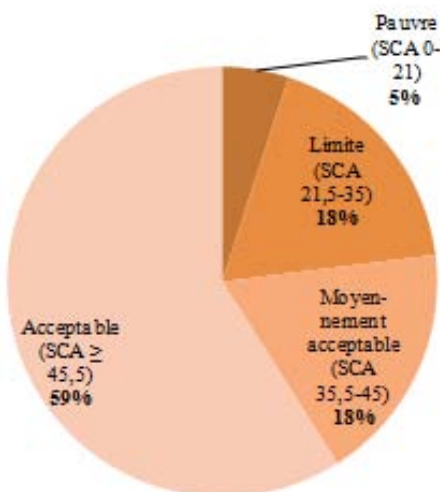
En outre, la majorité des ménages (94% des ménages des groupes de consommation alimentaire pauvre et limite et 73% des ménages du groupe de consommation alimentaire acceptable) ne consomme presque pas de fruit. De manière subséquente, la population est exposée à des déficiences en micronutriments. Cette situation s'expliquerait davantage par des mauvaises habitudes alimentaires plutôt que par

un problème d'accès économique, d'autant plus que les ménages consomment en moyenne trois repas par jour³³.

Dans les départements du Mono (49%), de l'Atacora (48%) et du Couffo (47%), presque la moitié des ménages ont une consommation alimentaire pauvre ou limite. L'inadéquation de l'alimentation est également prononcée dans le Borgou (34%), les Collines (27%), la Donga (25%) et le Zou (22%). En règle générale, il apparaît une relation positive entre le niveau de développement humain et la qualité du régime alimentaire.

Les populations vivant dans les départements qui présentent les meilleurs niveaux de développement humain (Littoral, Ouémé, Atlantique et Plateau) sont celles dont le régime alimentaire est acceptable. A l'inverse, les populations des départements dont le niveau de développement humain est faible (Atacora, Couffo et Mono) ont un régime alimentaire pauvre ou limite, à l'exception notable de l'Alibori. En effet, malgré son faible niveau de développement humain, ce département affiche un taux de ménages en situation de consommation alimentaire pauvre ou limite (16%) plus bas que la moyenne nationale (23%), en raison de la consommation un peu plus fréquente de la viande et du lait du fait des activités pastorales qui y sont plus développées (FAO [2011], AGVSA 2013).

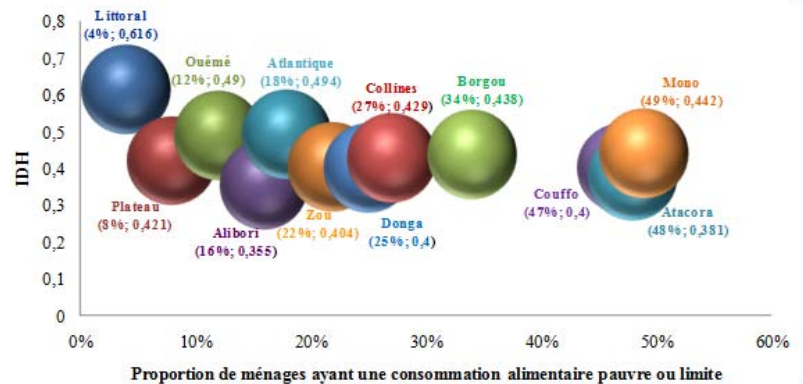
Figure 17 : Situation de la consommation alimentaire à partir du SCA



Source : PAM (AGVSA 2013), p. 132

Figure 18 : Répartition des départements selon la proportion de ménages ayant une consommation alimentaire pauvre ou limite et l'IDH

Le développement humain et l'adéquation de la consommation alimentaire sont liés. Les populations des départements présentant un faible niveau de développement humain ont généralement une consommation alimentaire pauvre ou limite.



Sources : INSAE (EMICoV 2010, MICS 2014), PAM (AGVSA 2013) et calculs de l'équipe de rédaction

Les mêmes constats prévalent au niveau des communes. En particulier, certaines communes à faible niveau de développement humain connaissent une situation critique avec des proportions élevées (50% et plus) de ménages ayant une consommation alimentaire pauvre ou limite. C'est notamment le cas des communes de Toucountouna (81%), Boukoumbé (78%), Matéri (78%), Tanguiéta (65%), Cobly (54%) et Natitingou (50%) dans l'Atacora, des communes de Bopa (56,8%), Comé (54,4%) et Dogbo (50%) dans le Mono et de la commune de Lalo (62%) dans le Couffo et de la commune de N'dali (51%) dans le Borgou.

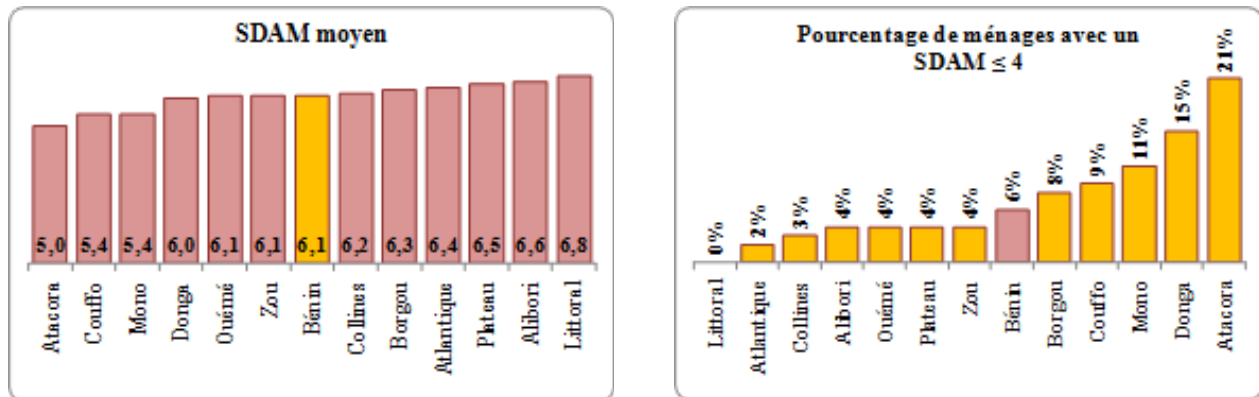
Du point de vue de la diversité alimentaire, mesurée par le score de diversité alimentaire des ménages (SDAM), le niveau moyen national se situe à 6,1, au-dessus de la norme minimale fixée à 4. Par ailleurs, tous les départements présentent un SDAM moyen supérieur à cette norme, traduisant que les ménages ont globalement un régime alimentaire diversifié. Il demeure cependant un nombre important de ménages dont le régime alimentaire est peu varié. Au plan national, 6% des ménages sont

dans le cas. Cette proportion est beaucoup plus élevée dans les départements déjà identifiés ci-dessus, dans lesquels la part des ménages ayant une consommation alimentaire pauvre ou limite

est plus importante que la moyenne nationale. Il s'agit notamment de l'Atacora (21%), de la Donga (15%), du Mono (11%), du Couffo (9%) et du Borgou (8%).

Figure 9 : Diversité de l'alimentation au Bénin

Globalement, les ménages ont un régime alimentaire diversifié (SDAM > 4). Des préoccupations demeurent toutefois dans les départements de l'Atacora (21%), de la Donga (15%), du Mono (11%), du Couffo (9%) et du Borgou (8%) où un nombre élevé de ménages ont un régime alimentaire peu varié.



Source : PAM (AGVSA 2013), p.37.

La vulnérabilité des ménages est appréciée à travers la part des dépenses du ménage consacrée à l'alimentation. Une part élevée induit une plus grande vulnérabilité dans la mesure où elle traduit un niveau de revenu modeste et implique que le ménage pourrait ne plus disposer de suffisamment de ressources pour faire face à d'autres charges aussi essentielles que celles relatives à la santé et à l'éducation des enfants. Sous cet angle, les résultats de l'AGVSA de 2013 révèlent une vulnérabilité plus ou moins importante au plan national et dans certaines localités. Plus précisément, au niveau national, la part des dépenses consacrée à l'alimentation représente 46%, soit un peu moins de la moitié, du budget des ménages. De manière subséquente, une très faible proportion des dépenses du ménage est allouée aux dépenses d'éducation (5%), de santé (5%) et d'habillement (4%), d'autant que les ménages doivent également faire face aux frais de loyer (12%), de transport (10%) et d'électricité et autres combustibles (8%).

La situation est encore plus critique dans certaines localités, en raison des disparités en termes de revenu, et plus généralement de développement

humain. Ainsi, la part des dépenses affectée à l'alimentation est plus élevée chez les ménages des départements de l'Alibori (68%), l'Atacora (59%), le Plateau (52%), le Couffo et la Donga (50%).

Dans de telles circonstances, une grande partie des ménages a tendance à recourir à des stratégies d'adaptation extrêmes, en cas de chocs. A la faveur de l'AGVSA 2013, 31% des ménages ont indiqué avoir eu recours à des stratégies^{viii} dites de stress telle que l'utilisation de leur épargne et environ 9% ont eu recours à des stratégies de crise, comme la réduction des dépenses alimentaires non essentielles.

^{viii}Les stratégies adoptées au cours de 30 derniers jours par les ménages pour pallier à un manque de nourriture ou d'argent ont été regroupés en trois catégories : (1) stratégies de stress (vendre des biens domestiques, dépenser l'épargne, emprunter de l'argent/nourriture); (2) stratégies de crise (vendre des biens productifs/moyens de transport, réduire les dépenses non-alimentaires essentielles, retirer les enfants de l'école); (3) stratégies d'urgence (vendre maison/parcelle de terrain, pratiquer activités illégales, mendier).

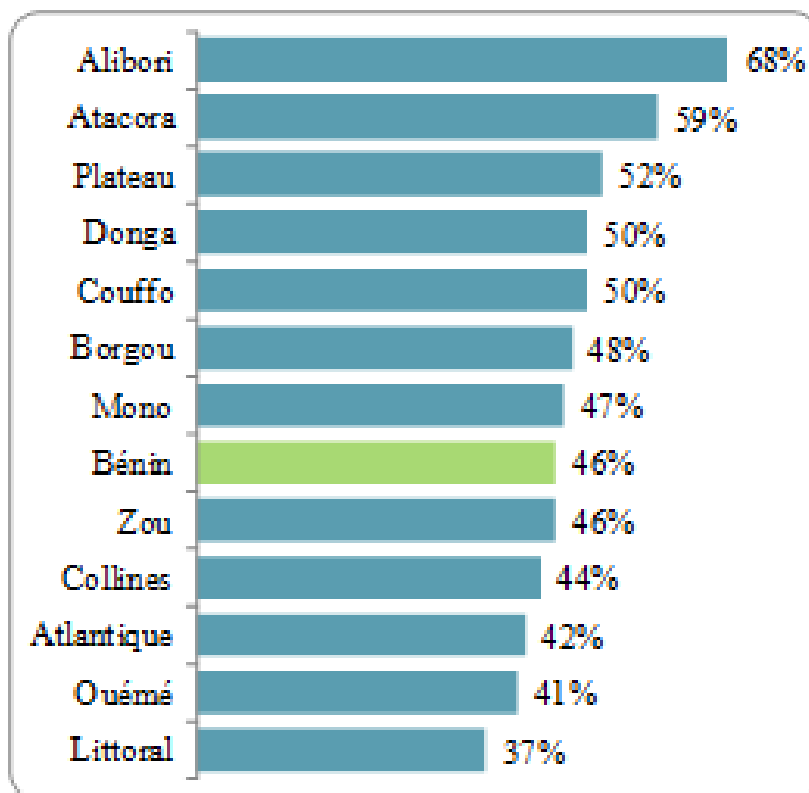
Une situation bien perçue par les ménages eux-mêmes

Perception des ménages sur la sécurité alimentaire

Le module complémentaire greffé à l'EMICoV 2010 afin d'apprécier la sécurité humaine au Bénin s'est préoccupé de la perception des ménages sur leur sécurité alimentaire, en mettant notamment l'accent sur les principales menaces. En réponse, 79,9% des ménages ont estimé que leur sécurité alimentaire est menacée, principalement par les mauvaises conditions climatiques (pluies tardives, sécheresse, pluies diluviennes, inondations), suivies de la hausse des prix d'achat des produits alimentaires, la réduction du revenu des ménages, l'augmentation du prix des intrants agricoles et des produits non alimentaires, des feux de brousse et incendies, des maladies des cultures, des épidémies humaines (méningite, etc.), la perte d'emploi d'un membre du ménage et la non disponibilité des intrants agricoles. Plus de 80% des ménages ont rapporté que la survenue de ces événements présente un risque élevé pour leur sécurité alimentaire.

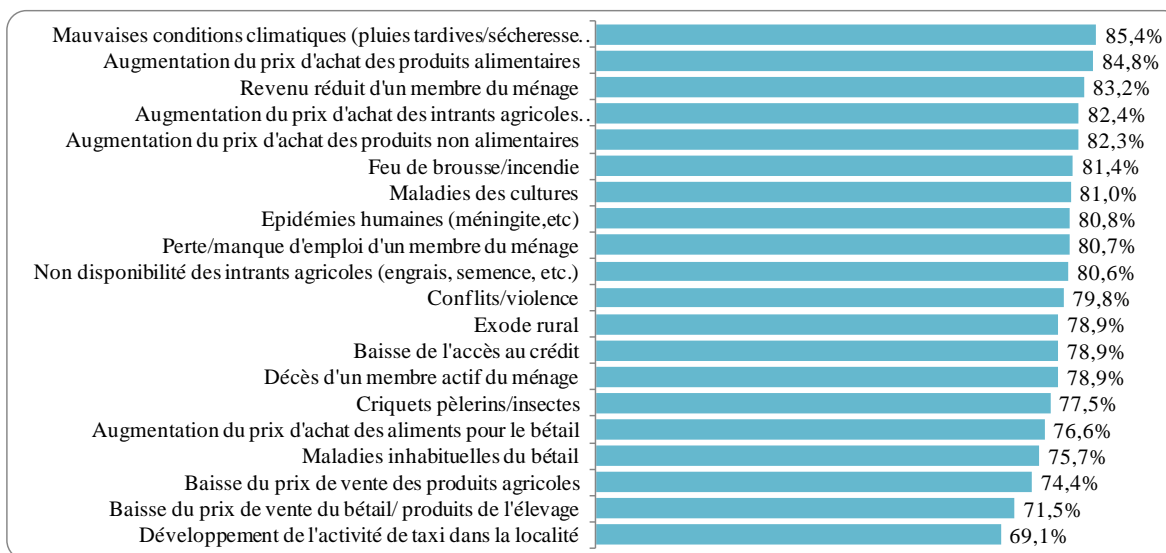
Ces indications des ménages ont été confirmées par l'AGVSA de 2013. En outre, les réponses enregistrées révèlent d'autres menaces d'ordre environnemental, en particulier, les feux de brousse, les maladies des cultures et du bétail, la crise acridienne (les criquets pèlerins).

Figure 20 : Part des dépenses des ménages consacrée à l'alimentation



Les ménages ont également mis l'accent sur l'instabilité des prix aux producteurs et l'exode rural. Ils ont, par ailleurs, mentionné l'augmentation du prix d'achat des intrants agricoles (82,4%), la perte ou le manque d'emploi (80,7%), les problèmes de manque de financement (accès au crédit, 78,9%), prouvant ainsi les liens étroits entre la sécurité économique et la sécurité alimentaire.

Figure 21 : Principales menaces perçues par les ménages à la sécurité alimentaire



Source : RMDH 2010-2011, p. 70.

Suggestions des ménages

Lors de l'enquête réalisée pour l'élaboration du RNDH 2010-2011, les ménages ont fourni des indications sur les stratégies qui pourraient être mises en œuvre afin d'assurer globalement la sécurité humaine au Bénin, et plus spécifiquement la sécurité alimentaire. Un regard rétrospectif sur leurs suggestions constitue un bon point de départ pour la formulation de nouvelles stratégies. Sous le registre des mesures envisagées par les populations pour éviter de connaître une situation d'insécurité, le module spécifique intégré au questionnaire de l'enquête de suivi de l'EMICoV 2010 a prévu trois questions. La première question recense les stratégies envisagées par les *populations elles-mêmes* pour se prémunir des menaces à la sécurité alimentaire. La deuxième question recueille les mesures que les populations souhaiteraient voir l'*Administration centrale* prendre en vue de leur protection contre les menaces. Et la troisième question porte sur les actions que les populations attendent des *autorités locales* pour être à l'abri des sources d'insécurité alimentaire.

Les résultats présentés ci-après ne sont pas exhaustifs. Ils recensent les plus importantes mesures (en termes de fréquence) suggérées par les populations, notamment celles évoquées par plus de 5% des ménages. Les résultats détaillés peuvent être consultés à l'annexe 6.

Mesures endogènes : Les mesures envisagées par les populations, à leur propre niveau, pour éviter une situation d'insécurité alimentaire portent principalement sur l'*augmentation de la production agricole (18,0%)* et la *constitution des réserves alimentaires (11,6%)*.

La première mesure est plutôt d'ordre structurel. Elle fera l'objet de développement dans la section suivante qui propose une approche basée sur le développement durable. Par contre, la seconde mesure est d'ordre conjoncturel. Elle révèle que les ménages ont suffisamment internalisé les risques à leur sécurité alimentaire au point d'observer des mesures de précaution consistant à conserver en réserves des biens alimentaires. Cette pratique s'observe couramment dans les ménages agricoles et présente parfois (notamment lorsque la production n'est pas suffisante) l'inconvénient de réduire l'offre de biens sur les marchés locaux, et de renforcer les tensions inflationnistes.

Mesures à mettre en œuvre par l'Administration centrale : Pour leur permettre de faire face aux menaces à la sécurité alimentaire, les ménages souhaiteraient voir le Gouvernement prendre trois grandes mesures : (i) *la subvention ou la réduction du prix des intrants agricoles (semences) (7,4%)*, (ii) *la mise à la disposition des agriculteurs de tracteurs (6,9%)* et (iii) *la diminution du prix des produits alimentaires (6,4%)*.

Les deux premières mesures visent l'augmentation de l'offre de produits agricoles locaux. La troisième mesure, quant à elle, s'inscrit dans l'optique de circonscrire l'évolution des prix afin de préserver le pouvoir d'achat des populations. Il y a lieu de se demander si en économie libérale, le gouvernement peut diminuer les prix des produits alimentaires. En revanche, des mesures idoines peuvent être préconisées pour influencer ces prix à la baisse ; tel est le rôle du système agricole.

Mesures à mettre en œuvre par les Autorités locales : La principale mesure évoquée par les ménages, à la charge des Autorités locales, dans le cadre de leur protection contre l'insécurité alimentaire, est la *lutte contre l'exode rural* (7,7%). En effet, face à la persistance de la pauvreté en milieu rural, les jeunes prennent le chemin de l'exode rural. Bon nombre d'entre eux rejoignent les principales villes et s'y adonnent à la vente d'essence frelatée et à la conduite de taxis-motos. Du coup, les campagnes sont privées d'une bonne partie de la main-d'œuvre. La production agricole s'en ressent d'autant qu'elle est faiblement mécanisée. Bien qu'il soit impossible d'interdire le départ vers les villes, les autorités locales peuvent mettre en place des mesures visant à freiner cette hémorragie en offrant diverses facilités aux jeunes

et en rendant les campagnes attrayantes. Ces différentes mesures englobent les quatre piliers de la sécurité alimentaire.

Les mesures individuelles, à savoir l'*augmentation de la production agricole* et la *constitution des réserves alimentaires*, concernent à la fois la disponibilité, l'accès et la stabilité. Les mesures inscrites au titre de l'Administration centrale (*la subvention ou la réduction du prix des intrants agricoles (semences), la mise à la disposition des agriculteurs de tracteurs et la diminution du prix des produits alimentaires*), participent de l'accès, de la disponibilité et de la stabilité de l'alimentation. Quant à la *lutte contre l'exode rural*, attendue des Autorités locales, elle s'inscrit dans le cadre global de la lutte contre la pauvreté en pourvoyant les campagnes en infrastructures de base. Elle prend donc en compte les aspects liés à l'accès et à l'utilisation, à travers notamment la réalisation des infrastructures routières et l'assainissement des zones rurales. La lutte contre l'exode rural doit également permettre de retenir les jeunes en zone rurale en vue de l'accroissement de la production agricole, en levant les contraintes foncières, financières et de pénibilité de travail par exemples. Dans cette perspective, la disponibilité et la stabilité de l'alimentation se renforceraient.

Figure 22 : Stratégies suggérées par les ménages et couverture des piliers de la sécurité alimentaire

	Disponibilité	Accès	Utilisation	Stabilité
Mesures individuelles				
Augmentation de la production agricole				
Constitution des réserves alimentaires				
Mesures attendues de la part de l'Administration centrale				
Subvention ou réduction du prix des intrants agricoles				
Mise à la disposition des agriculteurs de tracteurs				
Diminution du prix des produits alimentaires				
Mesures attendues de la part des Autorités locales				
Lutte contre l'exode rural				

Source : Synthèse réalisée par l'équipe de rédaction à partir des résultats de l'EMICoV 2010

Ces suggestions des ménages peuvent être perçues comme faisant partie d'une stratégie plus globale (développée dans le chapitre 4), visant la restructuration de l'agriculture afin de garantir la sécurité alimentaire à moyen et long termes, dans une optique de développement humain durable.

Somme toute, il apparaît que le Bénin a réalisé des progrès significatifs sur le chemin du développement humain durable. Toutefois, non seulement ce niveau de développement humain est faible, mais le pays enregistre des « pertes » atteignant près de 35% du potentiel de développement humain en raison des inégalités de toutes sortes. Au nombre des acteurs qui concourent à l'amélioration du développement humain, il y a l'éducation, la santé et enfin le revenu. L'agriculture y a joué un rôle important en raison de ses interrelations avec l'alimentation, la création de la richesse, l'éducation, la santé et la nutrition. L'examen de principaux indicateurs de

la faim et de la sécurité alimentaire a révélé que les indicateurs de la sécurité alimentaire sont en progression s'il subsiste des problèmes poches d'insécurité alimentaire dans certaines régions. En outre, le pays doit faire face à un problème de la qualité de la consommation alimentaire qui joue négativement sur la situation nutritionnelle et sanitaire des populations. Même en réduisant de moitié la prévalence de la faim en vingt-cinq ans, le Bénin reste classé dans la catégorie des pays où le niveau de prévalence de la faim est jugée encore élevé avec un score compris entre 10 et 19,9.

Le chapitre suivant va approfondir ces résultats en analysant les disponibilités alimentaires, le potentiel agricole, la situation réelle de la sécurité alimentaire au Bénin, à la lumière des quatre piliers que sont (i) la disponibilité, (ii) l'accès, (iii) l'utilisation et la (iv) la stabilité..

Du potentiel agricole à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la faim

« Étant donné l'état actuel de l'agriculture dans le monde, on pourrait nourrir 12 milliards d'individus sans difficulté. Pour le dire autrement, tout enfant qui meurt actuellement de faim est, en réalité, assassiné ».

[Jean ZIEGLER, Rapporteur auprès de l'ONU sur le droit à l'alimentation, 2007]

« La nécessité de nourrir davantage de personnes accroît la pression sur la production agricole sur la base de ressources dont elle dépend. Ce phénomène est exacerbé par d'autres éléments: problèmes liés à un environnement de plus en plus dégradé, incertitudes découlant des changements climatiques et d'autres facteurs de stress comme l'urbanisation croissante et la volatilité des cours des produits alimentaires. » (FAO, 2011) . Ainsi, au Bénin, la majorité des terres est utilisée selon les zones agro écologiques, pour produire principalement des denrées alimentaires nécessaires aux besoins des populations afin de garantir leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. La production végétale est l'activité la plus exercée par les ménages béninois dans le secteur agricole. Elle occupe une bonne partie de la population active dont la tranche d'âge se situe entre 12 et 55 ans et est pratiquée sur trois types d'exploitations agricoles à savoir :

- les exploitations de petites tailles, tenues par de petits agriculteurs aux ressources limitées avec la seule contribution de la main d'œuvre familiale pour l'exécution des opérations culturales. Ces exploitations ont généralement de petites superficies (0,50 ha au maximum) ;
- les exploitations de tailles moyennes, de superficies comprises entre 0,5 et 1,5 ha. Elles sont exploitées par des producteurs disposant d'un peu de ressources et capables de financer une main d'œuvre extérieure ;

- les grandes exploitations, de superficies supérieures à 1,5 ha. Elles sont gérées par des exploitants communément appelés gros producteurs. Ils sont minoritaires mais capables de réunir des moyens substantiels pour utiliser une technologie semi-moderne ou moderne de production.

Une des sources majeures de la croissance économique et premier réservoir d'emplois, l'agriculture fournit les devises au pays et des revenus aux ménages, notamment agricoles. L'agriculture pèse en moyenne 36% du PIB et emploie plus de 70% de la population active au Bénin et alimente une bonne partie des activités du secteur tertiaire. Mais depuis les indépendances, la croissance de l'agriculture est instable et elle apparaît comme insuffisante pour relever de façon significative le niveau de vie de la population. Elle n'arrive pas à couvrir l'ensemble des besoins de base, amenant à recourir aux importations. Les Autorités ont initié divers programmes en vue du redressement de ce profil. Toutefois, les résultats restent limités, en raison des contraintes matérielles et techniques en présence, exacerbées par les vulnérabilités aux chocs économiques et climatiques.

L'agriculture constitue également un espace privilégié d'expression des femmes, en termes d'activités économiques dans la mesure où elles sont impliquées dans la production et dans l'écoulement des produits. Le potentiel agricole béninois est reconnu comme étant une opportunité pour développer une économie

diversifiée et prospère. Le présent chapitre analyse le potentiel agricole du Bénin ainsi que les disponibilités alimentaires et cherche à appréhender les problèmes qui affectent les principales composantes de la sécurité alimentaire ainsi que les facteurs qui aggravent ces problèmes dont la stabilité des systèmes agricoles et alimentaires et de leur environnement de fonctionnement.

Potentiel et caractéristiques de l'agriculture

Le potentiel agricole béninois est appréciable. Près de 60% des 11 millions d'hectares de surface brute disponible sont jugées aptes à l'agriculture³⁴. Les vallées sont très fertiles, notamment celle de l'Ouémé classée en Afrique comme la vallée la plus fertile après celle du Nil³⁵.

Comprendre le schéma de production agricole

Le Bénin est réparti en huit zones agro-écologiques suivant les conditions pédoclimatiques et les cultures pratiquées. Chacune d'elle a une situation particulière en termes d'organisation de la production compte tenu des conditions climatiques, du sol et des spécificités locales. Au Nord, il y a quatre zones, dont deux zones avec des conditions favorables à la production ((Zone Cotonnière du Nord-Bénin (2) et Zone Vivrière du Sud-Borgou (3)) et deux zones avec des conditions moins favorables à la production agricole (Zone Extrême Nord-Bénin (1) et Zone Ouest-Atacora (4)). Toutes sont caractérisées par une seule saison de culture par an et par une densité de population relativement basse de l'ordre de 33 (Alibori) à 46 (Borgou) habitants au km.

La 5^{ème} zone se trouve au Centre (Zone Cotonnière du Centre-Bénin (5)). C'est une vaste aire avec des conditions de production favorables, caractérisée aussi par une seule saison de culture et une faible densité de population d'environ 55 habitants au km².

Les trois autres zones se trouvent au Sud, en

l'occurrence la Zone des Pêcheries (7) qui dispose d'un faible potentiel de production, la Zone des Terres de Barre (6) avec un potentiel moyen de production et la Zone de la Dépression (8) caractérisée par un potentiel de production élevé mais difficile à exploiter en raison de la texture des sols. Toutes ces zones connaissent deux saisons de culture et ont une densité de population élevée, atteignant 264 habitants au km² dans la zone 8; 417 habitants au km² dans la zone 6 et 1.012 habitants au km² dans la zone 7.

Les superficies cultivables sont inégalement réparties entre les zones. Pour l'ensemble de ces zones agro écologiques, seulement 17% (soit environ 1.375.000 ha) de la superficie agricole utile sont annuellement cultivés, avec 60% consacrés aux principales cultures vivrières. En outre, sur 60.000 hectares de bas-fonds disponibles, 7.000 hectares seulement (soit 11%) sont exploités. Il existe 1.500 hectares de périmètres aménagés en exploitation partielle et 20.000 hectares de berges de fleuve qui peuvent être mis en valeur. Bien que le Bénin soit doté d'un vaste réseau hydrographique comprenant 2.000 ha de fleuves, 1.900 ha de lacs et un système lagunaire de plus de 2.800 ha, l'agriculture reste tributaire des aléas climatiques. Les ressources en eau sont estimées à 13 milliards de m³ d'eau de surface, 2 milliards de m³ d'eau de recharge, 322.000 ha de plaines inondables et 117.000ha de bas-fonds.

Zone 1 : zone extrême Nord-Bénin : Cette zone regroupe les communes de *Karimama* et *Malanville*. Elle couvre une superficie de 9.057 km². Le climat de la zone est de type soudano-sahélien, marqué par une saison sèche et une saison pluvieuse. L'harmattan y sévit, notamment en période sèche. La moyenne annuelle des pluies enregistrées s'établit à 600 mm à Karimama et à 750 mm à Malanville. La zone est traversée par le fleuve *Niger* et ses affluents l'*Alibori*, le *Mékrou* et la *Sota*. Elle dispose également de nombreux marigots et bas-fonds, dont certains sont aménagés. Sous l'effet des pluies diluviennes, la zone connaît des inondations cycliques, particulièrement dans la commune de Malanville. L'agriculture est la principale source de revenu.

Production : La production végétale, de type extensif, est pratiquée par de petits exploitants

à ressources limitées. Les principales cultures sont les cultures vivrières (sorgho, petit mil, riz, maïs, niébé), les cultures maraîchères (oignon, tomate, pomme de terre, piment, gombo) et les cultures de rente (coton et arachide). Les espèces élevées sont essentiellement les bovins, les petits ruminants et la volaille. S'agissant de la volaille, elle est élevée par la plupart des ménages, notamment par les femmes. Ces dernières années, l'élevage des ovins, des caprins et des porcins connaît une certaine extension dans la zone.

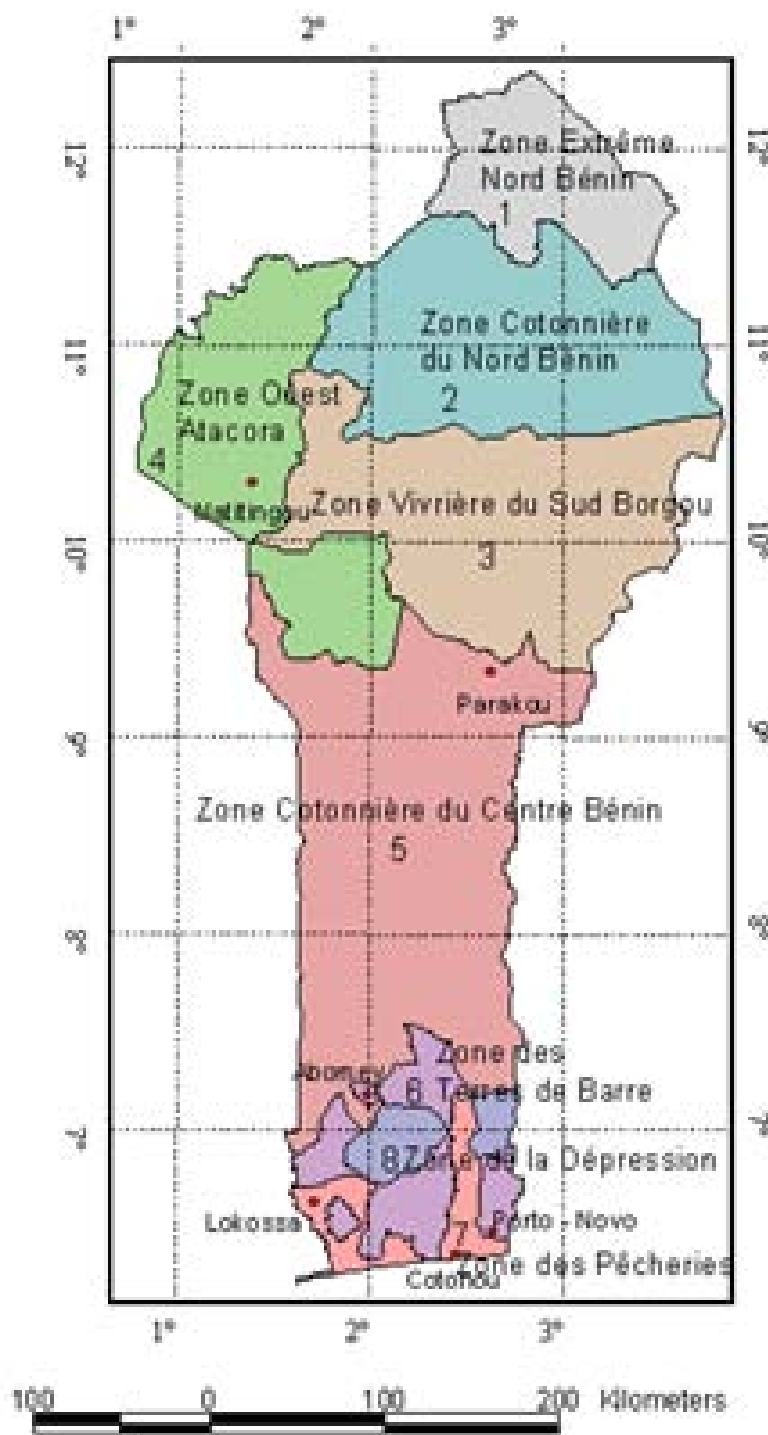
Au regard du potentiel en plans d'eau, la pêche continentale y est très développée, singulièrement à *Malanville*, tandis qu'elle est très peu pratiquée à *Karimama*. Elle s'opère de manière traditionnelle à l'aide de filets, d'hameçons et de nasses traditionnelles. Quant à la chasse, il s'agit essentiellement du braconnage qui menace la sauvegarde de la faune sauvage.

Zone 2 : zone cotonnière du Nord-Bénin :

La vie économique de cette zone est dominée par la production du coton. Il s'agit de la zone délimitée à l'Est par la République Fédérale du Nigéria, au Nord par les communes de *Malanville*, de *Karimama* et par la République du Burkina-Faso, au Sud par les communes de *Kalalé*, *Bembéréké*, *Sinendé*, *Pébonco* et *Kouandé* et à l'Ouest par la commune de *Tanguiéta*. Elle s'étend sur une superficie de 20.930 km², soit 18% du territoire national, dont 56% environ de terres cultivables. Le climat est de type soudanien. Toutefois, il subit l'influence de la montagne dans la sous-préfecture de *Kérou*.

La zone connaît également deux saisons, une sèche et une pluvieuse. La saison pluvieuse s'étale normalement sur une période de six mois, allant d'avril à octobre. Cependant, ces dernières années, notamment depuis les années 70-80, la saison pluvieuse se raccourcit. Les pluies d'avril sont devenues plutôt rares. Ainsi, dans le meilleur des cas, la saison pluvieuse ne s'installe effectivement qu'à partir du mois de mai. La pluviométrie moyenne annuelle oscillait entre 800 et 1.200 mm. A présent, la hauteur annuelle d'eau dépasse difficilement 1.000 mm. La durée des pluies a été réduite de 10 jours, passant de 80 jours à 70 jours environ au cours des deux dernières décennies. La pluviométrie est très irrégulière, alternant des

Figure 23 : Les huit zones agro-écologiques du Bénin



Source : https://www.uni-hohenheim.de/atlas308/c_benin/projects/c3_2/html/french/btext_fr_c3_2.htm

démarrages précoces ou tardifs et des interruptions brutales, précoces ou tardives.

La zone est traversée par les affluents du fleuve Niger (le *Mékrou*, l'*Alibori* et la *Sota*) ainsi que des rivières qui y drainent leurs eaux. En période sèche, ces rivières tarissent pour la plupart. La végétation prédominante est une savane arborée herbeuse fortement dégradée par l'emprise humaine, évoluant ainsi vers la savane arbustive. La zone est cependant célèbre pour ses aires forestières protégées, notamment le Parc National « W » et les réserves forestières de l'Alibori Supérieur, de la Sota et des Trois Rivières. La région est fortement rurale et agricole. La population agricole est estimée à 91% de la population totale.

Production : La production végétale est très développée, avec bien évidemment une dominance pour la production cotonnière, qui représente 38% de la production totale et occupe une superficie de 70.000 hectares. L'attrait du coton auprès des paysans de la zone est renforcé par la disponibilité des intrants, qui sont également utilisés pour les autres cultures, notamment céréalières. Ainsi, la zone produit également le maïs, le sorgho, le riz, l'igname et les légumineuses (arachide et niébé).

Le maïs représente 27% de la production totale de la zone. Sa culture suit les arrières effets de la fumure minérale utilisée pour le coton. La production du sorgho est également importante, représentant 25% de la production totale. Les légumineuses (arachide et niébé) sont appréciées pour l'amélioration de la fertilité du sol. Le niébé est principalement produit pour l'autoconsommation ou pour le marché local. Par contre, l'arachide sert également de culture de rente pour la production d'huile.

A l'instar de la production végétale, la production animale est importante dans la zone 2 et couvre à la fois les bovins, les petits ruminants (caprins, ovins etc.) et la volaille. La production bovine se développe malgré les problèmes d'eaux, de pâturage et la transhumance pendant la saison sèche. Elle est portée par certains groupes ethniques, particulièrement les Peuls qui disposent d'un important cheptel de bovins. Les autres groupes pratiquent également l'élevage des bovins pour la culture attelée. Par contre, la

pêche est une activité secondaire et saisonnière. La chasse est également peu valorisée. Elle est pratiquée clandestinement par les populations environnant les espaces protégés. En période sèche, il se développe la chasse en battue.

Zone 3 : zone vivrière du Sud-Borgou :

La zone vivrière du Sud-Borgou s'étend sur l'actuel Département du Borgou et le Sud-Est du Département de l'Atacora. Elle couvre une superficie de 23.444 km² et sept communes, en l'occurrence *N'Dali*, *Nikki*, *Kalalé*, *Sinendé*, *Pebunco*, *Bembèrèkè* et *Kouandé*.

Le climat est de type soudanien et présente une tendance sahélienne vers le Nord du pays. Le climat est également marqué par deux saisons : une pluvieuse et une sèche. La saison des pluies est concentrée sur la période allant de mai à septembre, avec 145 jours de pluies allant de 900 à 1.300mm par an. Toutefois, la répartition spatio-temporelle des précipitations engendre par endroits des déficits pluviométriques marqués.

L'agriculture est la première et la plus importante activité économique dans la zone. Elle occupe environ 75% de la population active et procure plus de 80% des revenus des ménages.

Production : La production vivrière est accentuée dans la zone, notamment le maïs, le sorgho, le mil et le riz. A côté de ces céréales, la zone a développé la culture de l'igname, du manioc, du niébé ainsi que celle de l'arachide, du coton et de l'anacarde, qui constituent d'importantes sources de revenu.

La production bovine y est spécialement développée et sert à la culture attelée. La région donne d'ailleurs son nom à l'une des races les plus importantes à savoir la race Borgou issue du croisement stabilisé entre taurin et zébu locaux. A l'inverse, la pêche et la chasse sont des activités très peu développées dans la zone.

Zone 4 : zone Ouest-Atacora : Située au Nord-Ouest, dans le département de l'Atacora, cette zone couvre une superficie de 16.936 km². Il s'agit d'une zone montagneuse, constituée de la chaîne de l'Atacora, d'où s'écoulent les cours d'eau tels que l'*Ouémé*, la *Pendjari* et le *Mékrou*, ce qui en fait « le château d'eau du Bénin ». Le climat

est de type soudanien. L'année se partage en une saison sèche qui s'étend de novembre à début mai, et une saison pluvieuse qui s'installe de mai à octobre. L'harmattan souffle du Nord au Sud de décembre à février. Dans la chaîne de l'Atacora, l'altitude rend les orages plus fréquents et les températures plus fraîches. Dans l'ensemble, la pluviométrie varie entre 900 mm et 1.450 mm par an, tandis que les températures fluctuent entre 22°C et 37°C à l'abri.

L'agriculture, essentiellement de subsistance, constitue la principale activité. Elle est fortement traditionnelle avec comme principal outil de travail la houe, malgré l'introduction du système d'attelage. En conséquence, le système actuel de production est peu performant, nécessitant cinq à dix années de jachère après une période de culture.

Production : La production végétale est traditionnellement dominée par le mil, le sorgho, le fonio, le voandzou, le niébé et récemment le riz. Le coton et l'arachide sont également cultivés, tout comme l'igname, le manioc. Les bas-fonds et certaines poches d'eau offrent les possibilités de cultures du taro, de la patate douce, du riz et des cultures maraîchères de contre-saison (piment, tomate, chou et oignon).

Les principales espèces animales élevées sont les bovins, les ovins, les caprins, les porcins, et la volaille. L'élevage non conventionnel, notamment des aulacodes se développe de plus en plus. La faune est caractérisée par une rareté des espèces animales due à l'action humaine. Ce qui reste de la population faunique est constitué essentiellement de rares herbivores (biches), de quelques carnivores (singes), de rongeurs (agoutis, lapins, rats) et d'oiseaux (perdrix, pintades sauvages), limitant d'autant les activités de la chasse.

Zone 5 : zone cotonnière du Centre-Bénin :

La zone cotonnière du Centre Bénin couvre une vaste superficie de 31.722 km². Il s'agit d'un espace composite partant du début du Nord jusqu'au Sud, comprenant douze¹ communes qui

¹Il s'agit précisément de Parakou et Tchaourou (Borgou), Savè, Dassa-Zoumè, Bantè Savalou, Ouèssè, Glazoué (Collines), Djidja (Zou), Aplahoué (Couffo), Kétou (Plateau) et Bassila (Donga).

appartiennent à six départements. L'agriculture occupe 88% des actifs, généralement organisés en groupements.

Le climat est à la fois de type soudanien et soudano-guinéen en allant vers le Sud, avec une pluviométrie abondante, de 1.000 à 1.400 mm par an, répartie sur 80 à 110 jours. Grande saison des pluies, petite saison sèche, petite saison des pluies et grande saison sèche s'alternent. Sur le plan hydrographique, la zone est principalement drainée par le fleuve *Ouémé*, de même que par ses affluents le *Zou* et l'*Okpara*.

Production: Il s'agit du deuxième grenier cotonnier du Bénin. En raison du fort potentiel agricole de la zone, la production végétale est très diversifiée.

Ainsi, outre le coton, la zone est très spécialisée dans la production du riz qui se pratique dans les bas-fonds (Dassa, Glazoué, Savalou), au point d'être le grenier national en matière de production du riz, quoique son potentiel rizicole ne soit pas encore pleinement exploité. Le maïs occupe également une place de choix, avec un rendement élevé, dans la mesure où il bénéficie de l'arrière-effet de la fumure minérale utilisée pour le coton. Sa production s'accompagne d'une baisse de la fertilité du sol qui est alors utilisé pour la production des espèces non-exigeantes comme le manioc.

Le manioc est transformé en gari et en tapioca, qui sont commercialisés par les femmes et qui constituent une importante source de revenu. Les conditions locales sont particulièrement favorables au second tubercule le plus répandu au Bénin, à savoir l'igname. Par ailleurs, le niébé et l'arachide sont cultivés sur les terres défrichées. La zone concentre également la production de la canne à sucre et d'autres cultures tels que le palmier à huile, le tabac, les cultures maraîchères, les graines de néré, les amandes de karité, les agrumes et l'anacarde.

L'élevage pratiqué dans la zone Centre est du type sédentaire. Il est pratiqué par des agriculteurs et des non-ruraux qui confient leurs animaux à des tiers, notamment des Peuls lorsqu'il s'agit des bovins.

Zone 6 : zone des terres de barre : La zone des terres de barre est ainsi dénommée en référence au type de sol (*barro*) constitué d'argile sableuse à l'état humide. Elle s'étend sur une superficie de 10.500 km² et comprend plus d'une vingtaineⁱⁱ de communes.

Le climat est de type soudano-guinéen comportant deux saisons de pluies alternées par deux saisons sèches. La pluviométrie généralement enregistrée dans la zone varie entre 800 et 1.400 mm par an. En moyenne, la température varie entre 25,3°C à 29,7°C. L'expansion de l'agriculture est limitée par la structure du sol de faible capacité de rétention en eau, présentant ainsi des risques de stress hydrique pour les cultures annuelles. L'hydrographie est marquée par un profil à drainage normal et caractérisée par la présence de cours d'eau et de bas-fonds.

Production : La production végétale concerne le maïs, l'arachide, le niébé, le manioc, l'igname, le taro, le piment, le café, le coton, les fruitiers (mangue, agrumes, ananas), le palmier à huile et les cultures maraîchères. Des initiatives privées d'irrigation à partir des forages artésiens ou à partir des cours d'eau se développent, pour la production en contre-saison des cultures maraîchères et rizicoles.

L'élevage porte sur les petits ruminants (ovins, caprins), les bovins, les porcins et la volaille, ainsi que les lapins et les aulacodes. Il s'y pratique également l'aviculture et la pisciculture.

Zone 7 : zone des pêcheries : Elle couvre 3.280 km² et regroupe la bande sableuse côtière et les alluvions fluviales et lacustres du Mono, de l'Ouémé et de l'Atlantique. Les circonscriptions urbaines de Cotonou, de Ouidah et les communes d'Abomey-Calavi, de Sô-Ava, de Sèmè-Kpodji, d'Adjohoun et de Grand-Popo se trouvent dans cette zone.

Le climat est du type subéquatorial avec deux saisons de pluie. La pluviométrie indique une moyenne de 1.400 mm à l'Est et de 900 mm à l'Ouest. Il s'y trouve des sols alluviaux très fertiles et des sols sableux peu fertiles sur le Littoral. A l'exception de Cotonou, les activités

ⁱⁱEn l'occurrence, Djakotomè, Adjara, Klouékanmè, Avrankou, Akpro-Misséré, Toviklin, Ifangni, Abomey, Porto-Novo, Agbangnizoun, Bohicon, Za-Kpota, Covè, Zogbodomé, Zè, Bopa, Allada, Sakété, Houéyogbé, Kpomassè, Tori-Bossito, Adjara et Zangnanado.

dans les autres régions de la zone des pêcheries sont dominées par l'agriculture.

Production : Le potentiel hydrographique de cette zone (Océan Atlantique, lagune de Porto-Novo et lac Nokoué, ...) en fait la zone de prédilection de la pêche, d'où sa dénomination. La pêche est généralement pratiquée de manière artisanale sur les eaux continentales. Par contre, à Cotonou, la pêche est relativement développée et mobilise des moyens plus ou moins modernes, notamment sur l'Océan Atlantique. Toutefois, ces dernières années, les conditions de vie des pêcheurs se sont considérablement dégradées. Les marins artisans de Grand-Popo sont particulièrement touchés, en raison de la variabilité de l'écologie marine et de leur dépendance quasi-totale de la pêche. Ceux de Cotonou et de Porto-Novo sont également affectés, et doivent faire face à l'urbanisation croissante qui occupe davantage leurs espaces.

La production végétale est très diversifiée, mais se pratique sur des espaces relativement réduits. Les principales spéculations sont les céréales (maïs, riz), les cultures maraîchères (oignon, tomate, carotte, piment, légumes feuilles), les légumineuses (niébé, arachide) les tubercules (manioc) et les cultures industrielles (canne à sucre, palmier à huile, etc.). Les sols sableux, peu fertiles, sont favorables aux plantations de cocotiers et de filao.

A l'instar de la production végétale, la production animale n'est pas très développée. Elle se limite au petit élevage et à l'élevage des porcins.

Zone 8 : zone de la dépression : La zone de la Dépression s'étend sur les départements de l'Atlantique, du Couffo, du Plateau et du Zou. Elle est caractérisée par un climat de type subéquatorial et soudano-guinéen avec deux saisons de pluie et deux saisons sèches. Le niveau moyen des précipitations est estimé à 1.100 mm pour la grande saison et 800 mm pour la petite saison. La zone regorge d'importantes ressources naturelles. Elle est surtout caractérisée par sa richesse floristique, renfermant, entre autres, des forêts classées, des forêts communautaires, des forêts sacrées et des palmeraies. Au plan hydrographique, le fleuve *Couffo*, le fleuve *Zou*, la rivière *Hlan*, les ruisseaux, les puits artésiens et les bas-fonds offrent de nombreuses potentialités agricoles.

Encadré 1 : Contraintes structurelles du secteur agricole au Bénin

L'agriculture béninoise peine à se développer en raison de diverses contraintes d'ordre structurel qui peuvent être présentées suivant les cinq principaux axes que sont : (i) les facteurs de production, (ii) la demande, (iii) les structures d'écoulement et d'accompagnement, (iv) l'environnement et (v) le cadre institutionnel. Sans être exhaustif, les principales contraintes en présence dans chaque axe se déclinent comme suit :

(i) Des Facteurs de production limités

L'agriculture béninoise est assez intensive. Les techniques de production sont, dans une large mesure, rudimentaires. Les capacités de stockage sont très faibles, entraînant des pertes importantes de la production, tandis que la question du foncier perdure sous le poids des pratiques traditionnelles, que le cadre légal ne parvient pas à internaliser. L'application du code foncier et domanial peut être une réponse à cette contrainte.

Au titre des facteurs de production, figure également l'épineuse question du financement des producteurs. Ce financement n'est pas suffisamment assuré, d'une part, par le système classique, en raison des garanties exigées ; et d'autre part, par les initiatives de microcrédit ou de microfinance, qui bien que salutaires, proposent des produits financiers très souvent mal adaptés aux besoins des paysans en termes de montant et de design.

(ii) La demande

Le marché interne est étroit, en liaison avec la taille relativement réduite de la population et l'incidence élevée de la pauvreté. A l'extérieur, la demande potentielle est importante, notamment en provenance du Nigeria. Elle reste cependant soumise à certaines contraintes, au nombre desquelles, les entraves à la libre circulation des biens et des personnes, ou encore la volatilité des cours sur le marché international dont la couverture, du point de vue des risques, n'est pas suffisamment prise en charge par l'ingénierie financière locale.

(iii) Structures d'écoulement et d'accompagnement

Les producteurs sont confrontés à des difficultés d'accès aux marchés locaux, du fait, entre autres, de l'inexistence ou de la forte dégradation des pistes. Des réfections sont effectuées, mais elles restent contenues dans le temps et dans l'espace, autour du bassin cotonnier. Dès lors, la plupart des pistes sont impraticables, surtout en saison pluvieuse. Par ailleurs, les marchés locaux ne sont pas convenablement aménagés, soulevant les questions de sécurité personnelle et d'hygiène. Les besoins des producteurs ont également trait à la maîtrise de l'eau et des itinéraires techniques ainsi qu'à la mise à niveau quant aux exigences de normalisation et de certification. Un autre aspect est lié à la couverture des risques de prix sur le marché international auxquels il convient d'ajouter les risques de production, singulièrement les risques climatiques et épizootiques. La mise en place de l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (AMAB) constitue une première étape, qu'il conviendrait de consolider.

(iv) Les défis environnementaux

Outre la pollution générée par les exploitants agricoles, en rapport avec les techniques de production peu adaptées, le pays subit de façon cyclique des perturbations météorologiques à l'origine de sécheresses et inondations. Ainsi, plus d'une quinzaine de catastrophes majeures ont été enregistrées depuis 1984.

La dernière catastrophe la plus grave est survenue en 2010, suite à des inondations d'une rare ampleur ayant touché 55 communes dont 21 sévèrement. Ces inondations ont entraîné la destruction de près de 12.000 tonnes de produits agricoles, 133.000 hectares de cultures et la perte de 81.000 têtes de bétail [AGVSA, 2014].

Source : Equipe de rédaction, à partir de la synthèse documentaire [Classement Doing Business 2015, AGVSA (2014), résultats provisoires RGPH 4 (2013), PSRSA (2011), EMICoV (2010), CIPB (2007), RGPH 3 (2002)].

Production : La production végétale est importante et variée. Le maïs est la principale céréale cultivée. Les cultures de rente pratiquées sont l'ananas, le coton et le palmier à huile. L'arachide, le niébé, le riz, le manioc, la patate douce et la tomate y sont, par ailleurs, cultivés. L'élevage y est également développé, notamment des ovins, des caprins, des bovins, des porcins, des aulacodes et de la volaille (poulets, pintades, canards et dindons. En outre, le potentiel hydrographique favorise la pisciculture.

Une prépondérance de petits exploitants agricoles

Le secteur agricole au Bénin est dominé par de petites et moyennes exploitations agricoles, dont le nombre est estimé à environ 550.000 qui assurent, à eux seuls, 95% de la production agricole. Elles sont orientées vers la polyculture associée souvent au petit élevage (volaille, petits ruminants ou porcins). La superficie moyenne des exploitations agricoles est estimée à 1,7 ha sur laquelle vivent en moyenne 7 personnes. Environ 34% des exploitations couvrent moins de 1 hectare. Seulement 5% des exploitations dans le sud et 20% dans le nord du pays couvrent plus de 5 ha. En conséquence, les exploitations agricoles sont peu capitalistiques, par manque d'investissements en général et dans l'amélioration de la fertilité des sols en particulier. En outre, la politique nationale des prix agricoles, loin de favoriser les producteurs, visent beaucoup plus la protection du consommateur domestique ou industriel. Ainsi, les prix aux producteurs sont généralement fixés à un niveau bas. Associé à la faiblesse des rendements agricoles, conduisent à une faiblesse des revenus des producteurs qui ne sont globalement pas en mesure de consentir des investissements productifs pour accroître leur productivité et leur production.

Pendant longtemps, le système foncier rural a été une contrainte majeure au développement du secteur agricole et du monde rural. Le régime foncier est marqué par un dualisme où coexistent le régime foncier de droit moderne et le régime de droit coutumier (plus prépondérant). Ce dualisme ne permet pas de résoudre les problèmes d'insécurité foncière qui se posent aux exploitants agricoles et constitue

un handicap de taille à l'intensification agricole. Ainsi, le nombre élevé de petits exploitants et la faiblesse de la législation foncière induisent un morcellement de plus en plus accentué des terres avec pour conséquence la disparition progressive des terres de production agricole et des aires de pâturages. Il existe également une pratique de thésaurisation des terres agricoles non valorisées à travers la constitution par endroits de réserves foncières par des individus. Cette situation renforce la non disponibilité des terres et les difficultés d'accès à la terre aussi bien pour les promoteurs de grandes exploitations agricoles que pour les petites et moyennes exploitations.

Un nouveau régime foncier moderne est en cours d'expérimentation avec l'introduction - encore marginale - du plan foncier rural (PFR).

L'agriculture béninoise contraste ainsi avec le modèle asiatique basé sur les denrées les plus demandées et les cultures de rente, le recours aux engrais et à l'irrigation régulière, la monoculture, les exploitations sédentaires et la propriété individuelle.

Disponibilité des denrées alimentaires

Une production végétale dominée par les céréales

Cinq grands groupes de cultures font l'objet de suivi régulier, à savoir, les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses, les cultures maraichères et les cultures industrielles. Faute de statistiques, la production fruitière n'est pas retracée, à l'exception de celle de l'ananas qui est classée parmi les cultures industrielles.

Les céréales occupent la plus grande superficie cultivée. Sur la période 2003-2013, elles représentent en moyenne 49,5% des emblavures. Viennent ensuite les racines et tubercules (20,3%), les légumineuses (15,5%), les cultures industrielles (11,5%), et enfin les cultures maraichères (3,2%), en termes d'emblavures.

Ces statistiques traduisent une orientation en faveur de la production des biens de consommation dans le sens imprimé par les

autorités nationales en vue de l'autosuffisance alimentaire.

La production céréalière est passée de 1.027.884 tonnes au cours de la campagne 2003-2004 à 1.691.863 tonnes au cours de la campagne 2013-2014, soit un accroissement moyen annuel de 6,5%, plus important que celui de la population estimé à 3,5%. Outre les arrières-effets de la culture du coton, la production céréalière a particulièrement bénéficié des programmesⁱⁱⁱ mis en place à la suite de la crise enregistrée en 2007-2008^{iv}. Depuis lors, la production céréalière affiche un profil haussier, en liaison avec l'amélioration des rendements consécutive à l'accès des agriculteurs aux semences requises, aux engrais (NPK et urée) et à des aménagements hydro-agricoles dans les vallées et plaines inondables. Cette croissance est essentiellement portée par la culture du maïs, principal aliment de base des populations béninoises, et dans une moindre mesure celle du riz. A l'inverse, la production des autres céréales affiche une tendance baissière.

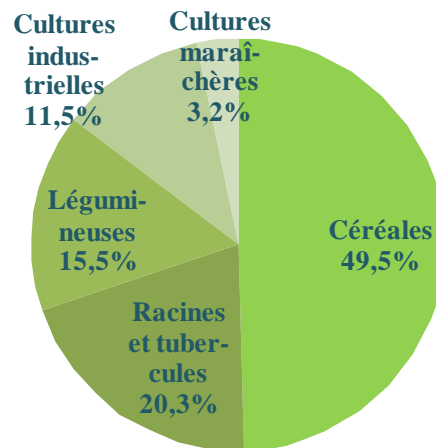
La production des racines et tubercules enregistre un accroissement moyen de 3,8% entre la campagne 2003-2004 et la campagne 2013-2014. Cette production est dominée par la culture du manioc et de l'igname, qui constituent respectivement la deuxième et la troisième spéculation les plus cultivées au Bénin, après le maïs. Quant à la patate douce et le taro, leur rendement est très volatil au cours des cinq dernières années, malgré l'introduction des variétés améliorées par la Station de Recherche sur les cultures vivrières de Niaouli et le Projet de Développement des Racines et Tubercules (PDRT).

Les principales légumineuses cultivées sont l'arachide et le niébé, auxquels s'ajoute le soja dont

ⁱⁱⁱAu nombre de ces programmes, figurent notamment le PADER, le PUASA, le PDAVV, le PDRN, le PAFiRiz, FAFA-MC, FAFA-AD, ProAgri.

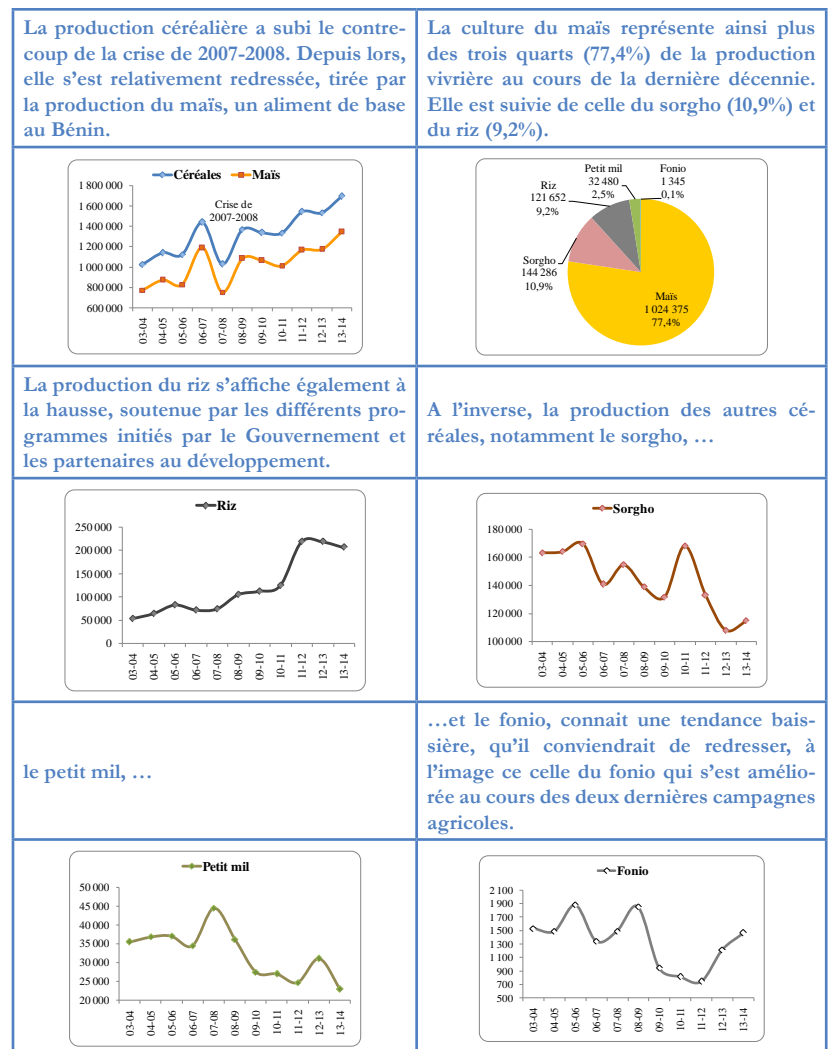
^{iv}La crise alimentaire mondiale de 2007-2008 s'est traduite par une forte hausse du prix des denrées alimentaires de base. L'indice FAO des prix des produits alimentaires est passé de 139 à 219 entre février 2007 et février 2008, les plus fortes augmentations concernant les céréales (indice 152 à 281) et les produits laitiers (indice 176 à 278). Le prix du marché international du blé a quasi-doublé entre février 2007 et février 2008. Celui du riz avait atteint son niveau le plus élevé depuis 10 ans, de même que celui du soja qui avait atteint son niveau le plus élevé depuis 34 ans en décembre 2007.

Figure 24 : Poids moyens des emblavures des cultures sur la période 2003-2013



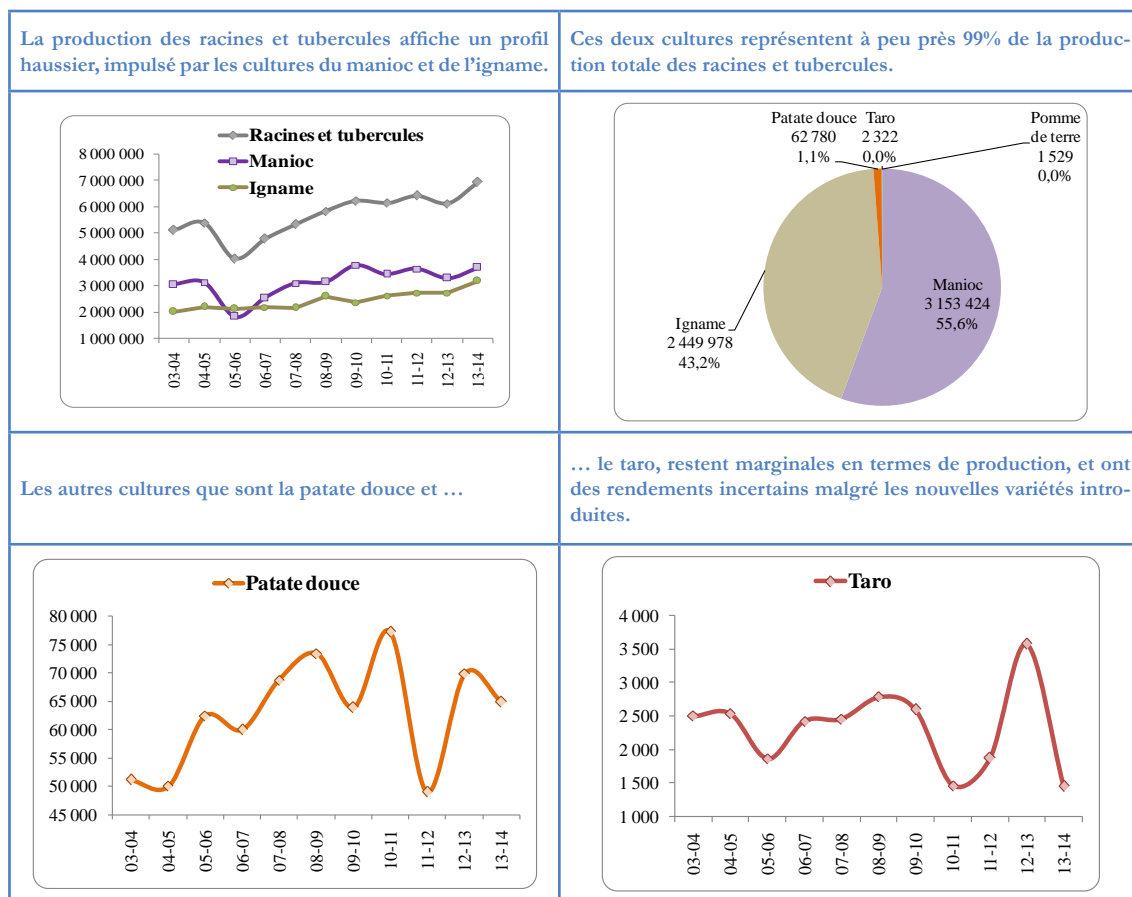
Source : Ministère chargé de l'Agriculture

Figure 25 : Evolution de la production céréalière et de ses composantes de 2003 à 2013 (en tonnes)



Source : Graphiques réalisés par l'équipe de rédaction, d'après les statistiques collectées auprès du MAEP [mars 2015]. Les données de la campagne 2013-2014 sont provisoires.

Figure 26 : Evolution de la production des racines et tubercules de 2003 à 2013 (en tonnes)

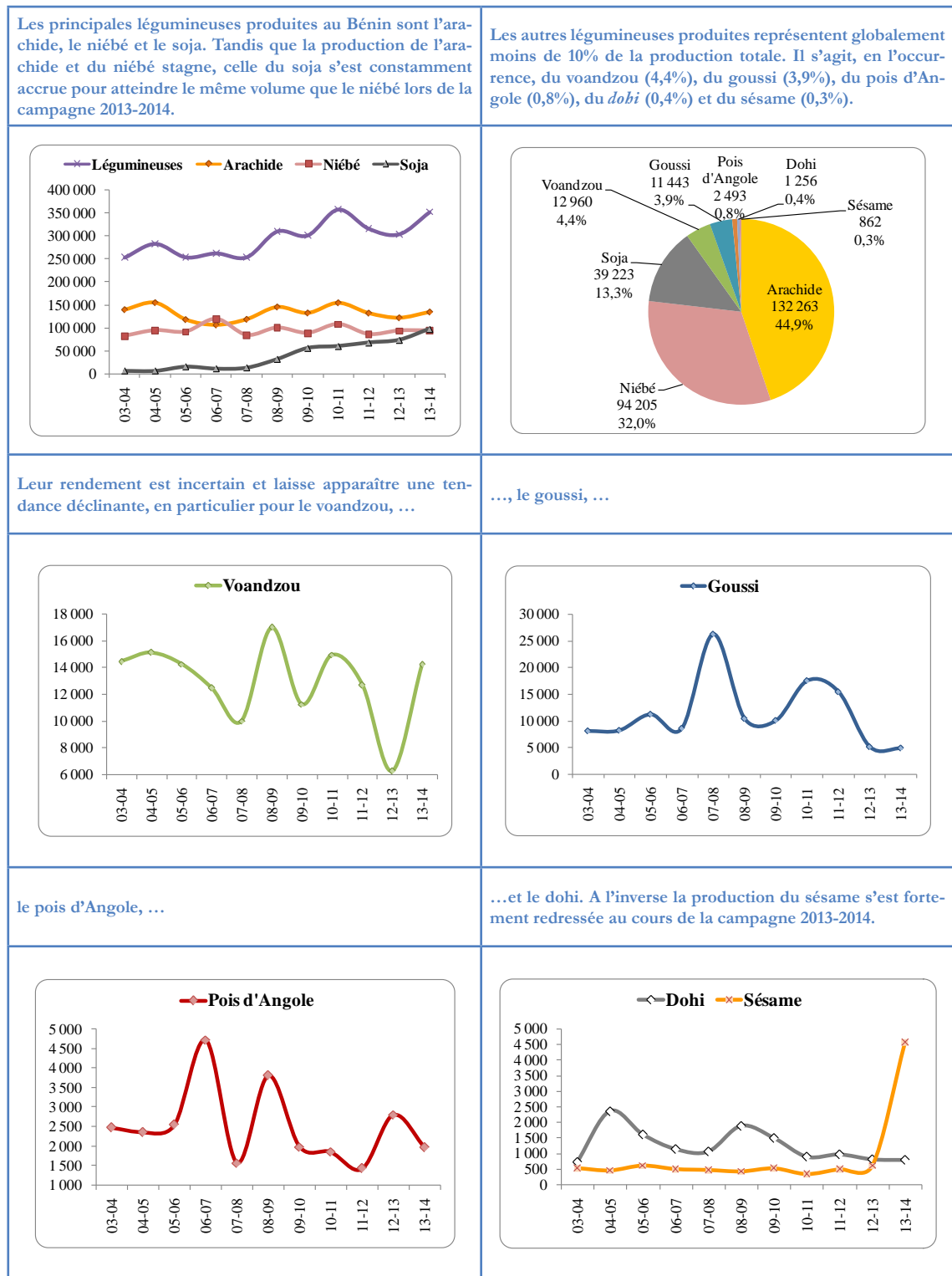


Source : Graphiques réalisés par l'équipe de rédaction, d'après les statistiques collectées auprès du MAEP [mars 2015]. Les données de la campagne 2013-2014 sont provisoires.

la production a connu une constante progression au point de rattraper celle du niébé. Les autres produits tels que le voandzou, le dohi, le pois d'Angole, le goussi et le sésame ne bénéficient pas

du même intérêt, à l'exception du sésame, dont la production s'est considérablement renforcée au cours de la campagne 2013-2014. Globalement, la production des légumineuses s'est accrue en moyenne de 4,0% par an entre 2003 et 2013,

Figure 27 : Evolution de la production des légumineuses de 2003 à 2013 (en tonnes)



Source : Graphiques réalisés par l'équipe de rédaction, d'après les statistiques collectées auprès du MAEP [mars 2015]. Les données de la campagne 2013-2014 sont provisoires.

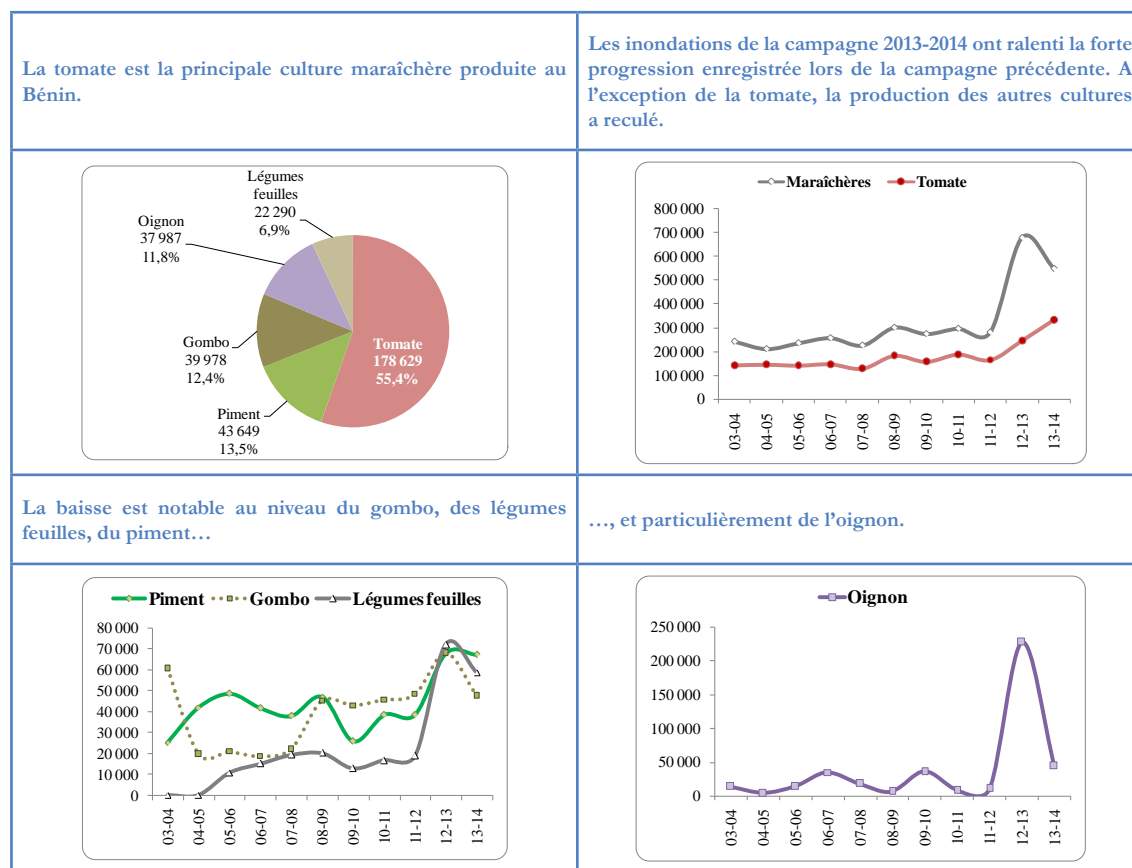
progressant de 252.987 tonnes à 351.063 tonnes. Les cultures maraîchères généralement pratiquées au Bénin sont la tomate, le piment, le gombo, l'oignon et les légumes feuilles. Elles sont indispensables à l'organisme pour leurs apports en oligo-éléments (vitamines et sels minéraux). Leur production s'est accrue en moyenne de 14,6% entre 2003 et 2013, évoluant de 241.399 tonnes à 549.310 tonnes. La production de tomate est la plus dominante. Toutefois, cette culture est soumise à d'importantes pertes post-récoltes, en raison des difficultés de conservation. Il en est de même du piment, disponible en plusieurs variétés, et de la culture du gombo qui, outre les difficultés de conservation, est confrontée à la mauvaise répartition de la pluie. Quant aux légumes feuilles, notamment l'épinard, le crin et l'amarante, leur production se situait en moyenne autour de 16.000 tonnes par an entre 2005 et 2011. Au cours de la campagne 2012-2013, elle s'est notablement redressée pour

atteindre 72.055 tonnes, s'établissant au-dessus de la production du gombo (68.151 tonnes) et du piment (67.760 tonnes).

Toutefois, les perturbations pluviométriques enregistrées lors de la campagne 2013-2014, notamment les inondations intervenues à Malanville et Karimama, ont entraîné une chute de la production de l'ensemble des cultures maraîchères, à l'exception de la tomate.

S'agissant des cultures industrielles, le principal produit à l'exportation du Bénin est le coton. Les turbulences enregistrées dans l'organisation de la filière ces dernières années et la forte volatilité des cours sur le marché international ont fortement affecté le secteur cotonnier, dont la production s'est redressée au cours des deux dernières campagnes, à la suite de l'implication des pouvoirs publics. Le coton est suivi de la noix de cajou qui se développe de plus en plus, tirée par la demande internationale et les cours

Figure 28 : Evolution de la production des cultures maraîchères de 2003 à 2013 (en tonnes)



Source : Graphiques réalisés par l'équipe de rédaction, d'après les statistiques collectées auprès du MAEP [mars 2015]. Les données de la campagne 2013-2014 sont provisoires.

favorables sur le marché international. Le coton a représenté 74,4% des recettes en devises rapatriées par les banques en 2014.

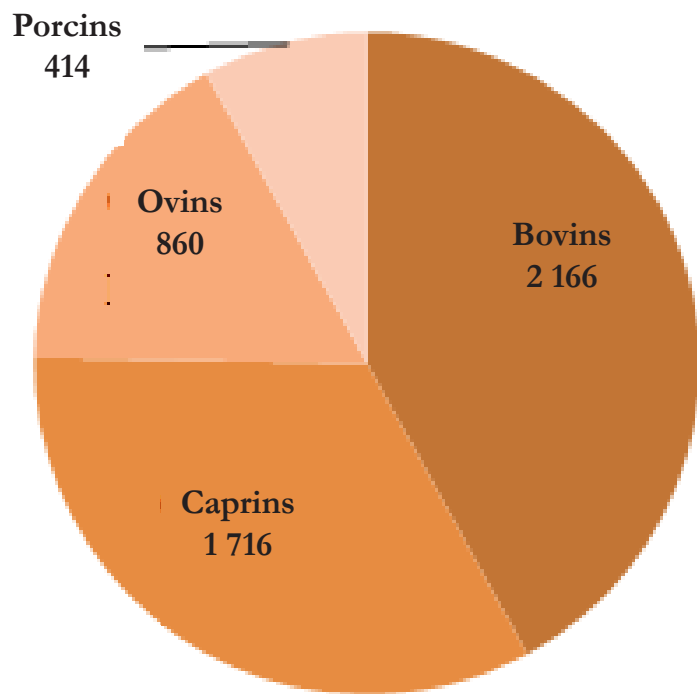
Les autres cultures pratiquées au Bénin sont la canne à sucre, l'ananas, le tabac et le palmier à huile. Le palmier à huile, autrefois principale culture d'exportation, a connu un déclin. Quant à la canne à sucre, sa production est restée stable sur toute la période avec une production moyenne de 10.816 tonnes pendant que celle de l'ananas a plus que triplé sur la période 2003-2013, passant de 93.505 tonnes en 2003 à 358.869 tonnes en 2013. La production d'ananas est essentiellement exportée vers le Nigeria. Elle est, par ailleurs, livrée aux industriels locaux pour la fabrication de jus. Les noix de palme sont également transformées localement pour la production d'huile de palme et de palmiste. Le tabac et plus récemment la canne à sucre ont perdu de leur importance, en liaison avec les difficultés des unités industrielles locales, malgré leur privatisation. Pour le tabac, l'unité de transformation qui existait a été fermée.

Une production animale peu maîtrisée et une faible utilisation des potentialités halieutiques

La production animale, constituée de lait, de viande et d'œuf, enregistre sur la période 2001-2012, une baisse de 2,1% en moyenne chaque année. En l'absence d'un recensement du cheptel national, une estimation des effectifs est faite sur la base des taux de croît déterminés par la Direction de l'Elevage. En 2013, le taux de croît est évalué à 2,60% pour les bovins, 2,10% pour les ovins, 2,30% pour les caprins, 4,00% pour les porcins et 3,20% pour la volaille traditionnelle.

L'effectif du cheptel en 2013 est ainsi estimé à 2.166.000 bovins, 1.716.000 caprins, 860.000 ovins et 414.000 porcins. La production bénéficie des efforts soutenus en matière de maîtrise des épizooties et d'amélioration des itinéraires techniques dans les différentes filières animales. Sur cette période, le sous-secteur fournit en moyenne chaque année 91.000 tonnes de lait et 55.000 tonnes de viandes. La production de viande comprend en moyenne chaque année, environ 32.000 tonnes de viande de bovins,

Figure 29 : Effectif du cheptel à 4 pattes en 2013 (en millier)



Source : Ministère chargé de l'Agriculture

6.900 tonnes de viande d'ovins et de caprins, 3.750 tonnes de viande de porcins, 10.500 tonnes de viande de volaille, 1.500 tonnes de viande de léporide (lapins) et 700 tonnes de viande d'autres rongeurs domestiques (aulacodes). D'autres types de viandes (escargot, etc.) sont produits mais ne font pas l'objet de suivi statistique.

Tendanciellement, la production^v nationale en produits de pêche et d'aquaculture stagne à 39.500 tonnes en moyenne par an entre 2003 et 2013. Ces résultats reflètent les difficultés du sous-secteur, marqué par l'utilisation généralisée de méthodes et engins de pêche non réglementaires, l'accroissement non contrôlé de l'effort de pêche, la dégradation des écosystèmes aquatiques, la pollution des plans d'eau par les déchets ménagers et industriels. Par ailleurs, jusqu'en 2002, les crevettes étaient les principaux produits halieutiques d'exportation. Leur production

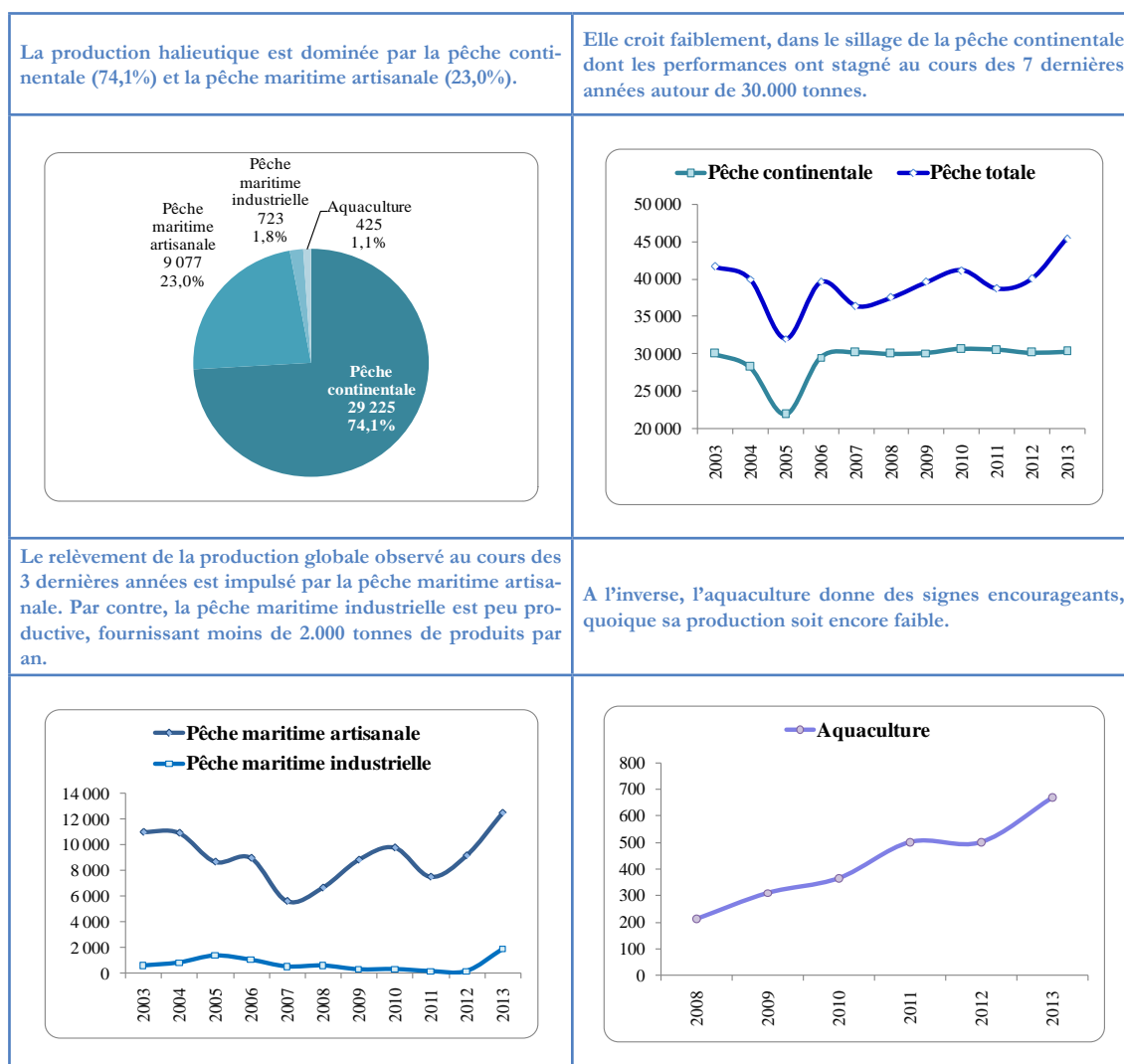
^vL'augmentation de la production observée entre 2008 et 2010 procède de l'amélioration des conditions de collecte de données statistiques, aussi bien au port de pêche artisanale de Cotonou que dans les campements, grâce à l'appui financier de la FAO à travers le projet Fish code2.

s'élevait en moyenne à 700 tonnes par an et était acheminée essentiellement vers les pays de l'Union Européenne. Ces crevettes, pêchées en lagunes, étaient débarquées sur des sites non aménagés par les pêcheurs qui ne maîtrisaient pas les normes sanitaires admises sur le marché international. En outre, le système d'assurance qualité sanitaire montrait des insuffisances. Cette situation a conduit les autorités béninoises à suspendre les exportations de produits de la pêche vers les pays européens en juillet 2003. Depuis 2006, après la levée de l'auto-suspension, les exportations officielles n'ont guère dépassé 30 tonnes par an, en raison des difficultés financières des entreprises engagées et des pratiques de pêche peu adaptées. Les autres filières halieutiques telles

que les langoustes, les crabes et les huîtres restent également peu développées.

Le système de production halieutique du Bénin est caractérisé par trois types d'exploitations, à savoir, la pêche maritime (artisanale et industrielle), la pêche continentale et l'aquaculture. Le pays dispose d'une façade maritime longue d'environ 125 km qui s'étend de la frontière nigériane à la frontière togolaise et d'une Zone Economique Exclusive (ZEE) de près de 27.750 km². Le réseau hydrographique est assez dense, constitué de lagunes, de lacs, de fleuves, de rivières, de marais, de plaines d'inondation et de retenues d'eau. Au total, au moins 33.300 ha d'eau saumâtre et 320.000 ha de plaines inondables sont disponibles. Il est dénombré plus de 200

Figure 30 : Evolution de la production halieutique 2003 à 2013 (en tonnes)



retenues d'eau sur toute l'étendue du territoire national. Malgré ce potentiel hydrographique, la production halieutique demeure faible. Entre 2003 et 2013, elle a connu un accroissement moyen annuel de 1,5%, passant de 41.618 tonnes à 45.387 tonnes. Elle est dominée par la pêche continentale, et dans une moindre mesure par la pêche maritime artisanale. Par contre, la pêche maritime industrielle demeure embryonnaire, pendant que l'aquaculture prend davantage d'ampleur.

Satisfaction des besoins alimentaires

L'appréciation de la satisfaction des besoins alimentaires des populations par la production locale est effectuée à travers deux indicateurs développés sous l'égide de la FAO, en l'occurrence le Taux de Dépendance des Importations (TDI) et le Taux d'Autosuffisance (TAS), qui peuvent être calculés pour chaque produit ou pour des groupes de produits. Le TDI permet de mesurer la dépendance du pays par rapport aux importations, tandis que le TAS indique la proportion dans laquelle la production locale couvre la demande intérieure d'un bien ou d'un groupe de biens [Cf. encadré 2]. Pour l'analyse, une vingtaine^{vi} de produits représentatifs des consommations locales ont été retenus, sur la décennie 2004-2013.

Une autosuffisance alimentaire satisfaisante

Le taux d'autosuffisance alimentaire (TAS) moyen s'élève à 91,7% indiquant que le Bénin est globalement autosuffisant au plan alimentaire, mais que le pays reste encore dépendant des importations pour satisfaire sa demande intérieure totale. En effet, à peu près 10% de la demande intérieure est satisfaite par des importations.

L'analyse chronologique du TAS révèle l'importance de la culture du riz dans l'appréciation

^{vi}Les produits concernés sont : le maïs, le riz, le mil et le sorgho, le manioc, l'igname, la pomme de terre, la patate douce, le niébé et les produits assimilés, l'arachide, le soja, les légumes, la tomate, le piment, l'oignon, la viande, l'œuf, le lait et le poisson.

Encadré 2 : Le Taux de Dépendance des Importations (TDI) et le Taux d'Autosuffisance (TAS)

Le Taux de Dépendance des Importations (TDI)

Le TDI répond au souci de distinguer, au cours de l'analyse de la situation alimentaire d'un pays, la part des approvisionnements intérieurs disponibles qui provient des importations et celle issue de la production du pays lui-même. Il se détermine par le rapport entre les **importations** et les disponibilités intérieures (**Production+Importations-Exportations**).

$$TDI = \frac{\text{Importations}}{\text{Production+Importations-Exportations}} \times 100$$

Le complément de ce pourcentage représente la part de l'approvisionnement national produite dans le pays.

NB : Ces pourcentages n'ont de sens que si les importations servent principalement à la consommation intérieure et ne sont pas réexportées. Au Bénin, plusieurs produits font l'objet de réexportation vers le Nigeria.

Le Taux d'Autosuffisance (TAS)

Le taux d'autosuffisance exprime l'importance de la production, par rapport à la consommation intérieure. Le TAS se calcule comme suit :

$$TAS = \frac{\text{Production}}{\text{Production+Importations-Exportations}} \times 100$$

Dans le contexte de la sécurité alimentaire, le TAS est souvent utilisé pour montrer dans quelle mesure un pays se suffit de ses propres ressources productives: plus le TAS est élevé, plus le pays se rapproche de l'autosuffisance. Bien que le TAS soit l'instrument approprié à l'évaluation de la disponibilité des produits considérés séparément, il faudra user de beaucoup de prudence au moment d'apprécier la situation alimentaire d'ensemble. Lorsqu'un pays exporte une part significative de la production d'une denrée déterminée, «autres céréales» par exemple, le TAS peut être très élevé, mais le pays peut néanmoins dépendre lourdement de l'importation de produits alimentaires pour nourrir sa population.

Le TDI et le TAS peuvent se calculer pour des produits individuels, pour des groupes de produits de valeurs nutritionnelles similaires et aussi, après conversion appropriée des équations de produits, pour l'ensemble de tous les produits.

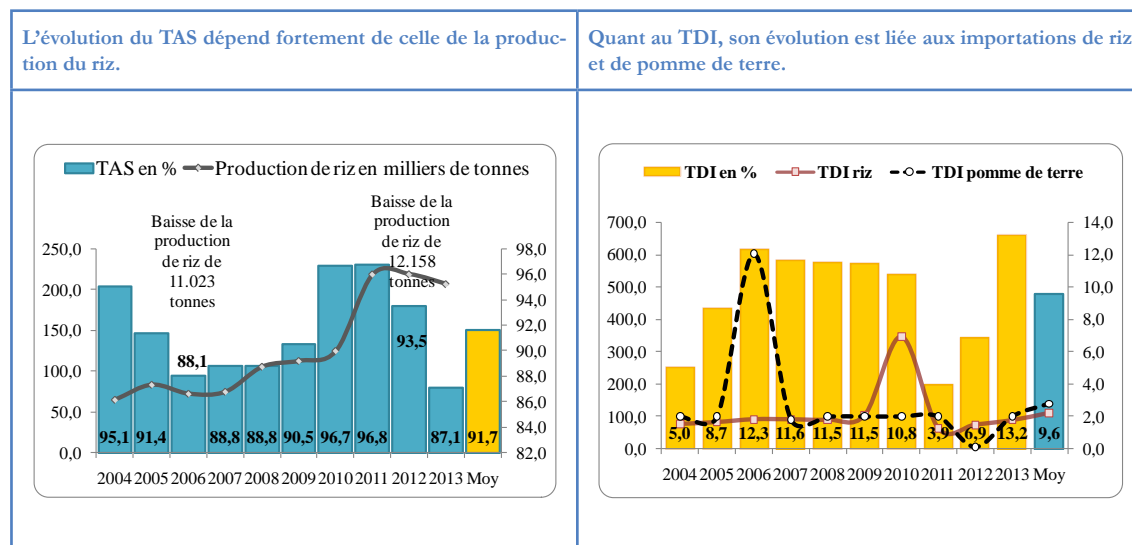
Source : FAO, <http://www.fao.org/docrep/005/x9892f/x9892f09.htm#TopOfPage>

de la situation alimentaire au Bénin. Entre 2005 et 2006, le TAS a baissé de 91,4% à 88,1%, à la suite du recul de la production de riz de 11.023 tonnes sur la même période. Puis, le TAS s'est amélioré pour atteindre un pic de 96,8% en 2011, dans le sillage de la production rizicole qui a atteint entre 2011 et 2012, les niveaux record de plus de 215.000 tonnes. Entre 2012 et 2013, la production du riz ayant chuté de 12.158 tonnes, le TAS s'est également replié, passant de 93,5% à 87,1%.

Cette tendance à l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire cache mal une dépendance du pays des importations alimentaires. En effet, le taux moyen de dépendance des importations ressort en moyenne à 9,6% sur les dix dernières années, essentiellement déterminée par l'importation de riz et de la pomme de terre. En règle générale, les niveaux les plus élevés de TDI sont

observés durant les périodes d'accroissement des importations de riz et de pomme de terre. S'agissant en particulier de la pomme de terre, la production locale est très faible. Le pays a donc recours aux importations pour satisfaire la demande locale. En conséquence, la facture alimentaire du pays représente une part importante des sorties de devises (plus de 60 milliards de

Figure 31 : Evolution du TAS et du TDI entre 2004 et 2013



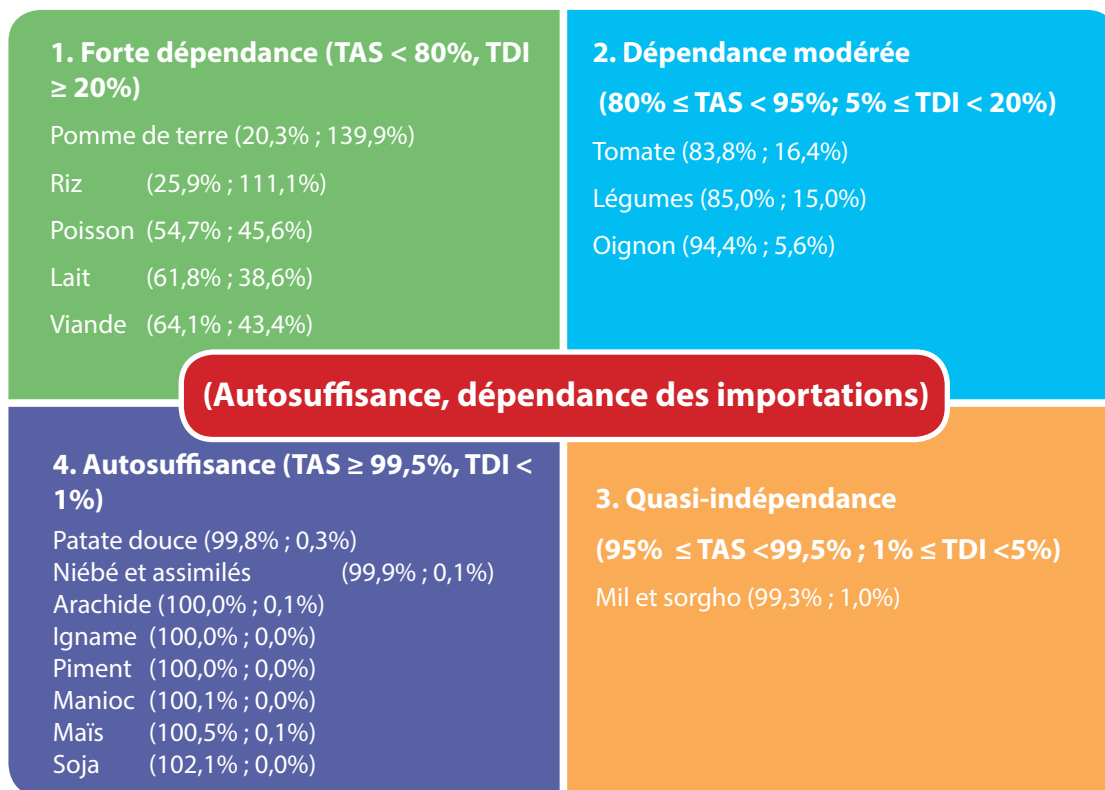
Sources : Données de production de la DSA/MAEP et du commerce extérieur déjà exploitées par la FAO (FAO STAT 2004-2011), complétées par celles de l'INSAE (2012-2013).

FCFA chaque année), essentiellement pour le riz, la volaille, le poisson et les produits laitiers. Cette situation résulte de la faiblesse des politiques et stratégies agricoles marquées par l'inexistence de loi d'orientation agricole, une inadéquation de la fiscalité sur les entreprises agricoles et l'absence de mesures incitatives pour la transformation agricole, la faible organisation de la chaîne d'approvisionnement en intrants agricoles, (hors sous-secteur cotonnier), l'inadaptation du système de crédit et de financement agricoles et

la quasi absence d'un système d'assurance pour gérer les risques du secteur agricole.

L'analyse de l'évolution du TAS et du TDI à l'échelle globale est complétée par une analyse individuelle afin de mettre en évidence le degré de satisfaction des besoins ou encore d'autosuffisance par produit. A cet égard, le TAS moyen et le TDI moyen ont été croisés pour chaque produit. Les résultats obtenus fournissent la typologie suivante pour le Bénin.

Figure 32 : Niveau d'autosuffisance et d'indépendance des importations par produit^{vii}



Source : Equipe de rédaction, d'après l'analyse décrite dans le présent Rapport

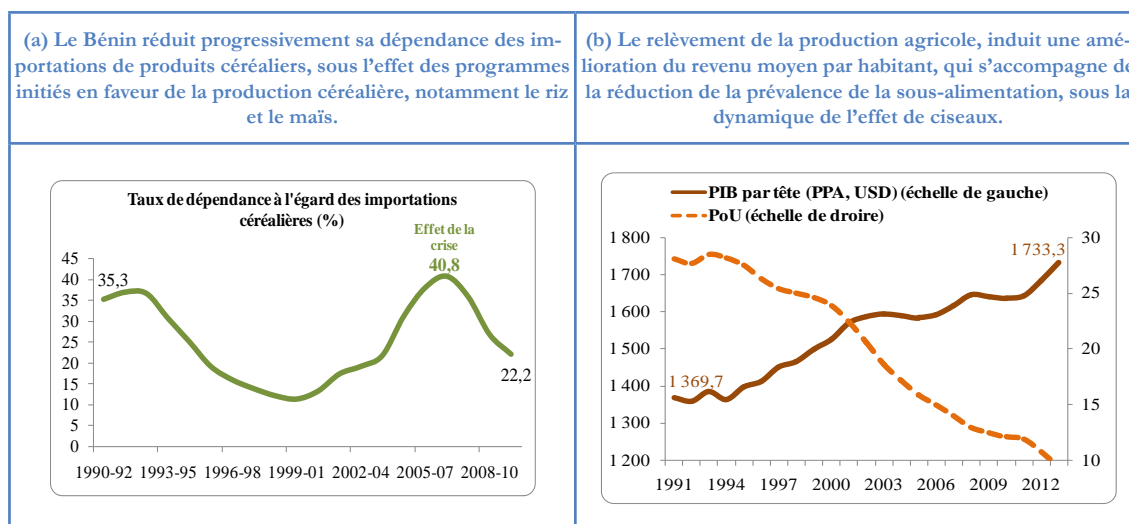
Le Bénin est autosuffisant ou quasi-autosuffisant pour plusieurs spéculations, à savoir, le soja, le maïs, le manioc, le piment, l'igname, l'arachide, le niébé et les produits assimilés, la patate douce, le mil et le sorgho. En revanche, pour les produits tels que la pomme de terre, le riz, les produits de pêche, le lait et les viandes en général, le Bénin reste encore fortement dépendant des importations.

Ainsi sur la période allant de 1990 à 2013, le taux de dépendance des importations céréalières a reculé de 35,3% à 22,2%. Cette tendance baissière aurait été plus importante n'eût été le choc induit par la crise de 2007-2008 qui a relevé le taux de dépendance des importations à 40,8%. Le relèvement de la production globale a également contribué à l'amélioration du revenu moyen par habitant, qui s'est accompagnée de la réduction de la prévalence de la sous-alimentation dans

la mesure où une part importante du budget familial est consacrée à l'alimentation. Cette part est estimée à 46% au plan national. Elle est plus élevée en milieu rural (51%) qu'en milieu urbain (43%) [AGVSA 2013]. Dans ces conditions, lorsque le revenu du ménage s'accroît, en particulier des ménages les plus pauvres, sa consommation également s'accroît, réduisant d'autant la prévalence de la sous-alimentation, par la dynamique de « l'effet de ciseaux » qui semble fonctionner pleinement au Bénin (Cf. figure 29b).

^{vii}Les œufs ont été exclus de l'analyse en raison de la qualité des données de base.

Figure 33 : L'effet de ciseaux entre le revenu moyen par habitant et le taux de prévalence de la sous-alimentation au Bénin



Source : FAOSTAT (base de données actualisées au 27 mai 2015).

Caractérisation des problèmes liés aux déficits de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Malgré les faibles rendements, l'offre de produits alimentaires a connu une augmentation quasi continue dans le temps. Les disponibilités énergétiques alimentaires (DEA) au Bénin sont supérieures aux besoins de la population (Cf. figure 30a). L'évolution du taux d'adéquation^{viii} des DEA per capita reflète une augmentation assez régulière au cours des deux dernières décennies et se situe au niveau moyen observé en Afrique de l'Ouest. Pour la période 2013-2015, les DEA sont estimées à 2.786 kcal/per capita/jour, un niveau suffisant à couvrir les besoins énergétiques minima de la population estimés à 2.194kcal/per capita/jour, situant le taux d'adéquation des DEA à 127%.

Cependant, le pays doit relever un défi qui lui est propre en matière de sécurité alimentaire

^{viii} L'adéquation (ou le taux d'adéquation) des disponibilités énergétiques alimentaires (DEA) représente le rapport entre les DEA et les besoins énergétiques minima (tous deux exprimés en kcal per capita par jour).

: assurer, d'une part, l'accessibilité des denrées alimentaires au moment et à l'endroit où elles sont nécessaires et, d'autre part, leur utilisation adéquate, notamment par les pauvres.

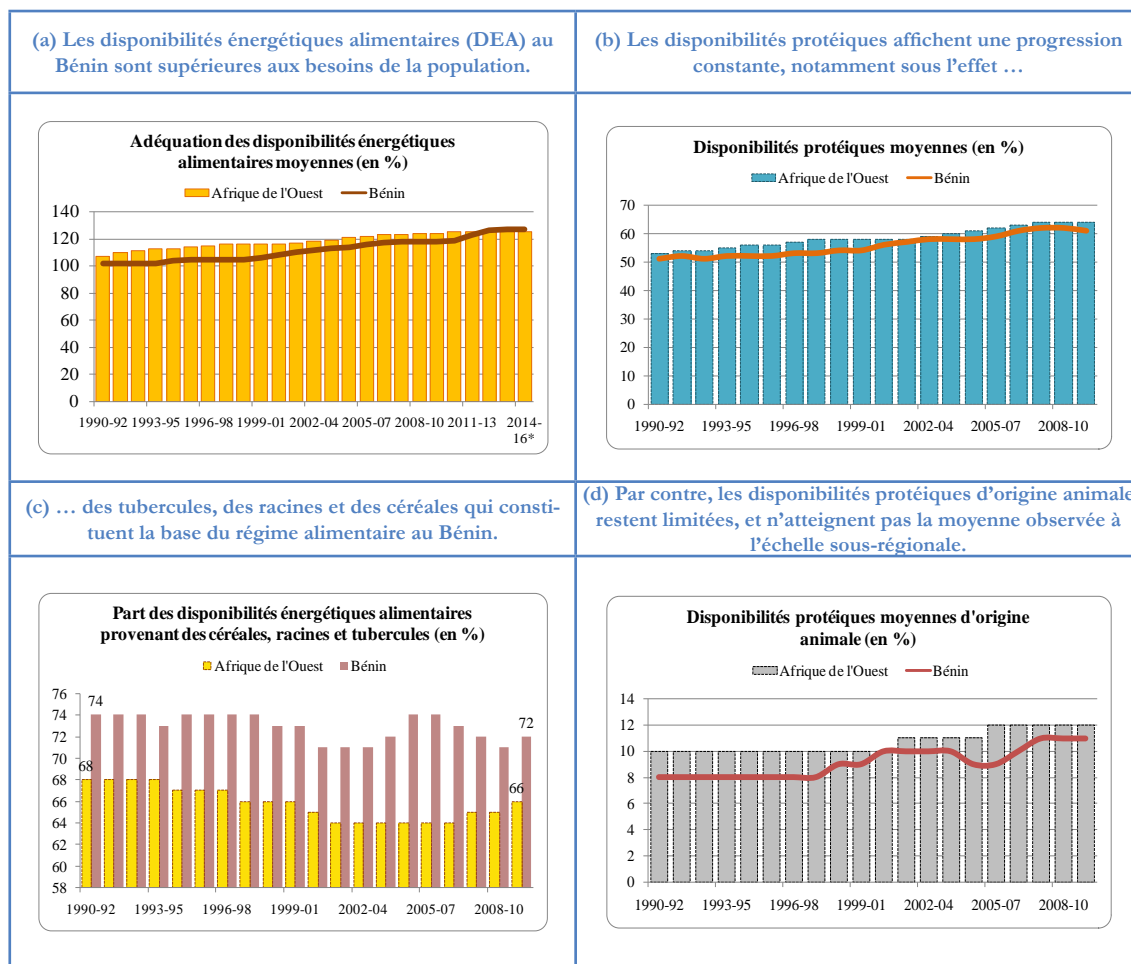
Disponibilité alimentaire au Bénin

Le régime alimentaire est basé sur les racines et tubercules (manioc, igname) et les céréales (maïs, riz, mil, sorgho) et le niébé. Le pays est relativement autosuffisant pour les céréales (à l'exception notable du riz) et les racines et tubercules. La part de ces produits dans les disponibilités énergétiques alimentaires s'est constamment située au-dessus de 70% au cours des deux dernières décennies, au-dessus de la moyenne dans la sous-région ouest-africaine qui s'établit à 66%. En revanche, le Bénin est fortement dépendant des importations de produits d'origine animale pour lesquels les disponibilités per capita restent limitées.

Accès à l'alimentation au Bénin

Le revenu moyen par tête et la prévalence de la sous-alimentation représentent des indicateurs d'accès à l'alimentation. Leur évolution traduit l'amélioration de l'accès à l'alimentation au Bénin.

Figure 34 : Disponibilité alimentaire au Bénin



Source : FAOSTAT (base de données actualisées au 27 mai 2015).

Au nombre des menaces à l'accès à l'alimentation inventoriées par la population figurent la baisse des prix de vente des produits agricoles, du bétail et des produits d'élevage (INSAE, 2010). En effet, cette baisse des prix se situe généralement pendant la période correspondant à la récolte. Or, après cette période de récolte les prix augmentent de façon vertigineuse alors que la population ne dispose plus de capital. Faute de techniques de stockages ou de transformation des productions agricoles ou animales, la population agricole vend moins cher et achète très cher les denrées alimentaires. Ceci les appauvrit davantage. L'exemple le plus frappant est celui la production de tomates dans le Département du Mono/Couffo où le rapport des prix à la récolte par rapport aux prix pendant la période de soudure est de 0,02 soit 2% du prix pendant la période de soudure.

Ce problème n'est cependant pas spécifique au Bénin mais il se rencontre également dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, le niveau élevé des prix alimentaires et la perturbation des marchés au niveau mondial tendent à s'inscrire dans la durée avec des répercussions sur les prix à la consommation dans la plupart des pays de la région ouest africaine. Au Bénin, une hausse généralisée des prix des denrées alimentaires est observée depuis 2008 (MAEP, 2010)³⁶ et est récemment renforcée par la hausse du prix du carburant alors qu'elle s'est plutôt stabilisée dans l'ensemble de la sous-région (Figure 31b). Des experts ouest africains reconnaissent que la flambée des prix des denrées alimentaires sur les marchés, l'émergence des biocarburants et le développement des industries extractives dans certains pays de la

région imposent des ajustements profonds dans l'appréhension de la problématique de la sécurité alimentaire.

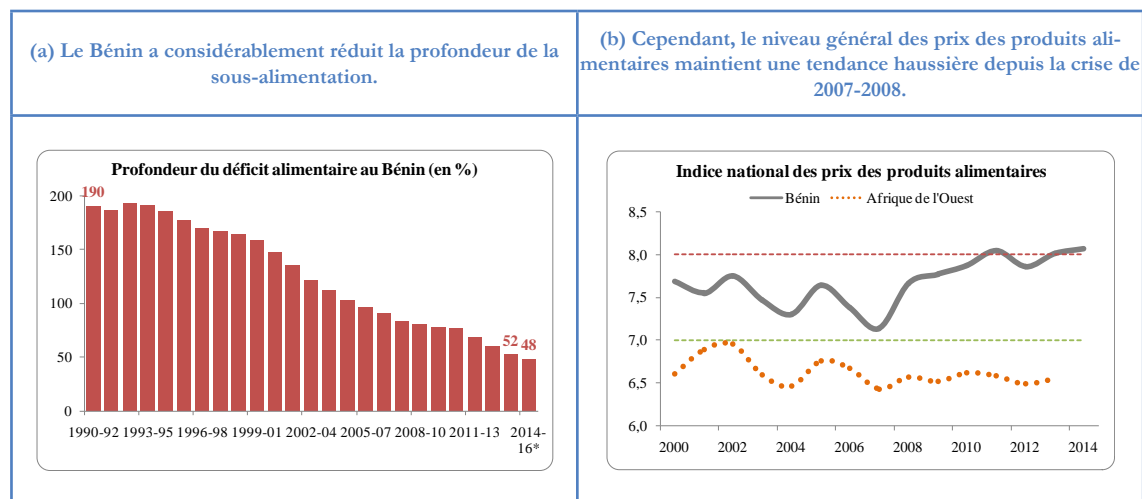
Dans le souci de contenir les effets de la hausse des prix sur les ménages, notamment sur les plus pauvres, les autorités publiques ont procédé à maintes reprises à des cessions de produits de grande consommation (maïs et riz) à des prix réduits, à travers les boutiques témoins de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA), implantées sur l'ensemble du territoire national. Cette stratégie est apparue d'une grande utilité à la faveur de la crise alimentaire de 2007-2008. Ces boutiques témoins ont permis d'assurer l'accès des populations à l'alimentation au cours de cette période marquée par la raréfaction des denrées alimentaires de première nécessité sur les marchés des grandes villes (Cf. encadré 6). Toutefois, la prévalence et la profondeur de la sous-alimentation ont été considérablement réduites.

Utilisation des aliments au Bénin

Les informations disponibles suggèrent d'importantes insuffisances en matière d'utilisation des aliments au Bénin. L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement se sont globalement améliorés au cours des vingt dernières années. Cependant, près du quart de la population utilise encore de l'eau non potable. En outre, l'accès à des installations d'assainissement améliorées reste très limité ; il ne concerne que 14,3% de la population en 2012.

Par ailleurs, la prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes (63,1%) et les enfants de moins de 5 ans (65,4%) demeure élevée, s'établissant au-dessus du seuil de 40% défini par l'OMS pour considérer l'anémie comme un problème de santé publique de niveau sévère. Cette situation traduit une alimentation pauvre en fer et probablement une forte incidence des maladies parasitaires, en particulier le paludisme.

Figure 35 : Accès à l'alimentation au Bénin



Source : FAOSTAT (base de données actualisées au 27 mai 2015).

Stabilité de l'alimentation au Bénin

La stabilité de l'alimentation n'est pas encore assurée au Bénin, malgré les efforts accomplis pour réduire la dépendance des importations de produits. En effet, le pays reste fortement vulnérable aux chocs économiques et climatiques. C'est ainsi que les efforts visant la baisse de la dépendance des importations de produits céréaliers ont été constamment annihilés par les

inondations cycliques auxquelles s'ajoutent les chocs économiques à l'échelle internationale. En particulier, les perturbations climatiques se sont accrues au cours des dernières années. Avant les graves inondations de 2010 (Cf. encadré 1), plus d'une dizaine de catastrophes majeures, en majorité des inondations, consécutives aux crues des fleuves et rivières (Niger, Ouémé, Alibori, Sota, Mékrou, etc.), ont été enregistrées au Bénin [PAM, AGVSAN 2008].

Encadré 3 : L'expérience des boutiques témoins au Bénin

La crise alimentaire survenue dans les années 2007-2008 s'est traduite par la raréfaction des denrées alimentaires de base comme le maïs, le riz et le sorgho sur les principaux marchés, ce qui a entraîné un renchérissement de ces produits. Pour y faire face, le Gouvernement du Bénin a mis en place en juillet 2008 la stratégie des boutiques témoins (BT) qui fonctionnent à ce jour.

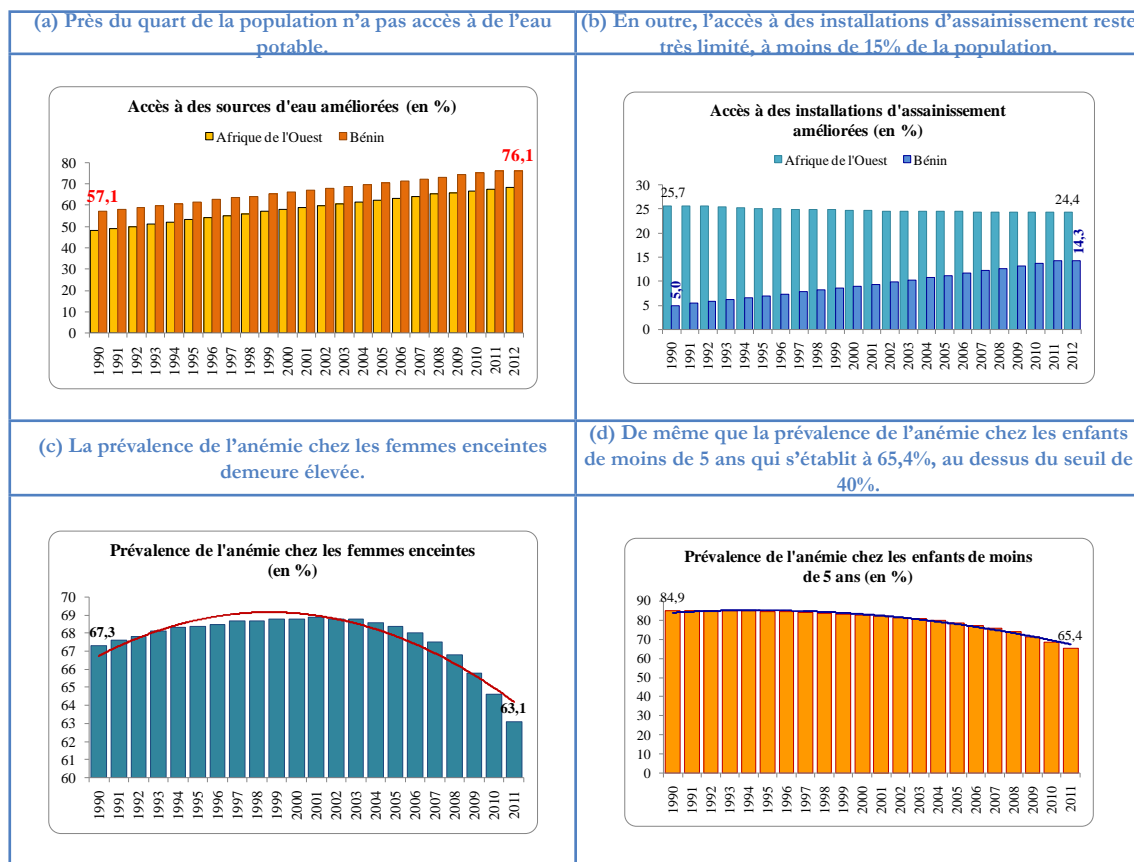
Les BT sont gérées par l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA). Elles permettent de mettre à la disposition des populations, notamment les plus démunies, les stocks stratégiques de sécurité alimentaire constitués par l'ONASA à des prix réduits par rapport à ceux pratiqués sur les marchés. Ces boutiques répondent ainsi à un double objectif. D'une part, atténuer les difficultés d'accès des populations en général et des couches vulnérables plus spécifiquement, aux produits vivriers. D'autre part, réguler les prix des vivriers. A ce jour 86 boutiques témoins ont été installées dans les 12 départements de manière à couvrir l'ensemble du territoire national.

Leur fonctionnement repose sur une politique de ciblage des couches vulnérables. Cette politique est basée sur la réglementation des sorties du produit, qui limite le volume de vente à 5 kg au maximum. Dans la pratique, cette limitation a pu être contournée. Toutefois, l'initiative a globalement permis de contenir les effets de la crise. Depuis lors, les BT sont devenues des points de gestion rapprochée des crises alimentaires et des lieux de contact des populations vulnérables avec les agents techniques de l'ONASA. C'est ainsi que les opérations de distribution des divers dons de vivres (don japonais, ...) et les actions urgentes face aux catastrophes dans le cadre de l'opération « Solidarité Nationale pour la Sécurité Alimentaire, SNSA » ont pu être conduites rapidement et efficacement.

Par ailleurs, les enquêtes menées auprès des populations, notamment dans le Département du Plateau, confirment l'utilité des BT. Dans ce département, tous les enquêtés ont jugé pertinente leur implantation et 72% d'entre eux avaient déjà réussi à y acheter des produits vivriers, essentiellement le riz et le maïs [Houngbo, 2013].

Sources : Houngbo [2013], ONASA [2010]

Figure 36 : Utilisation des aliments au Bénin



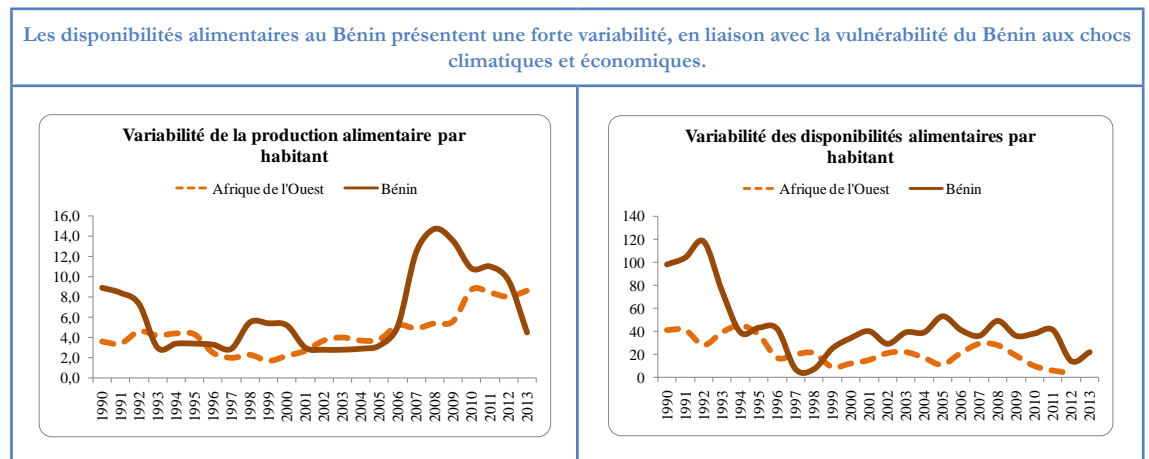
Source : FAOSTAT (base de données actualisées au 27 mai 2015).

Dans ces conditions, la production agricole, et, de manière concomitante, les disponibilités alimentaires enregistrent une forte instabilité matérialisée par leur variabilité qui est particulièrement prononcée comparativement à la moyenne observée en Afrique de l'Ouest. Cette situation laisse envisager une forte vulnérabilité de la sécurité alimentaire au Bénin.

En définitive, la faim est un phénomène relativement important. Elle touche plus de 10% de la population en 2014, situant le Bénin dans la catégorie des pays où le niveau de la faim est grave. En matière de sécurité alimentaire, le pays affiche un niveau d'accès et de disponibilité de l'alimentation acceptable, en rapport avec les efforts consentis en faveur de la sécurité

alimentaire, par la hausse de la production vivrière et la mise à la disposition des ménages des produits vivriers de grande consommation en période de pénurie, notamment via les boutiques témoins. Cependant, le pays reste confronté à des insuffisances importantes en matière d'utilisation et de stabilité de l'alimentation, du fait du faible niveau de développement humain, exacerbé par les vulnérabilités aux chocs climatiques et économiques. Quels sont les facteurs explicatifs de cette situation ? Telle est la question à laquelle tente de répondre le chapitre suivant en analysant les causes profondes à la persistance de l'insécurité alimentaire ainsi que les menaces émergentes au phénomène.

Figure 37 : Stabilité de l'alimentation au Bénin



Source : FAOSTAT (base de données actualisées au 27 mai 2015).



Chapitre 3

Des menaces à la sécurité alimentaire et la malnutrition

« On produit l'équivalent de 4.800 kcal par jour et par personne, soit deux fois plus qu'il n'en faut pour nourrir la planète. Le vrai problème, c'est que des acteurs puissants font obstacle à des changements véritables. Il faut le reconnaître : **la faim est une question beaucoup plus politique que technique**. Techniquement, nous avons les solutions. Nous avons un diagnostic partagé et il faut maintenant vraiment agir et ne plus se contenter de beaux discours comme cela a été le cas depuis des années » [Olivier De SCHUTTER, Rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, 2014].

En dépit des potentialités agricoles existantes (terres arables, ressources en eau), le Bénin n'est pas à l'abri de l'insécurité alimentaire et de malnutrition. Du point de vue de la production agricole, la disponibilité des aliments s'est progressivement améliorée mais la productivité agricole demeure faible. Même lorsque les denrées alimentaires sont disponibles, des milliers de personnes n'ont pas les moyens ou la possibilité d'en acheter, sans compter l'utilisation qui en est faite.

Du reste, les composantes interdépendantes de la sécurité alimentaires sont annihilées par l'instabilité des systèmes alimentaires dans un contexte de pesanteur des aléas météorologiques et de la vulnérabilité aux chocs extérieurs comme la volatilité des prix alimentaires. Pour vaincre cette fatalité, il faut des mesures hardies, d'autant que de nouvelles menaces pèsent sur la durabilité des systèmes alimentaires. L'évolution démographique, les pressions environnementales et les changements climatiques sont des facteurs qu'il convient de traiter en profondeur dans le cadre d'une politique de développement visant la lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pourquoi les avancées dans le domaine de la faim et de la sécurité alimentaire (disponibilité,

accessibilité) ne sont-elles pas à la mesure des progrès récemment affichés par la croissance économique et le développement humain ? Comment est-il possible que le Bénin soit classé dans la catégorie des pays en « situation grave » de faim soit alors qu'il abonde en terres fertiles et en ressources en eau ? Tel est l'objet du présent chapitre qui tente d'explorer les causes profondes de l'insécurité alimentaire et les menaces émergentes en la matière en se centrant sur les politiques et les interventions gouvernementales.

Les obstacles à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Dans de nombreuses communes, les ménages -et principalement les ménages agricoles- restent confrontés à l'insécurité alimentaire. Il existe des poches d'insécurité alimentaire³⁷ au niveau de certains groupes à risques, notamment les petits exploitants agricoles du Sud, les populations de pêcheurs, et les familles à faibles revenus dans les zones urbaines. La deuxième enquête sur les conditions de vie des ménages ruraux a révélé que 33% des ménages sont incapables de satisfaire

leurs besoins minima alimentaires malgré la forte part des dépenses alimentaires (70%)³⁸ dans leur budget. L'incapacité de l'agriculture béninoise à garantir l'autosuffisance alimentaire de toute la population découle d'un certain nombre de facteurs qui sont analysés dans les lignes qui suivent.

Des rendements agricoles à la traîne

A ce jour, les taux d'accroissement des rendements agricoles sont en moyenne restés faibles, en dessous du taux de croissance démographique, ce qui traduit un faible impact des technologies mises au point sur la productivité. Sur la période 2002-2012, les statistiques indiquent une production alimentaire par tête d'habitant en hausse de 1,6% en moyenne annuelle, plus faible que le taux de croissance démographique de 3,5% observé au Bénin. A l'exception des légumineuses, les céréales ont un taux de croissance inférieur à celui de la population tandis que celui des racines/tubercules et des oléagineuses sont négatifs. Ces tendances indiquent que ces cultures souffrent d'une faible intensification et leur production est menacée de non-durabilité là où l'extension des superficies n'est plus possible.

Toutefois, l'augmentation de la production alimentaire est moins le résultat de la hausse des rendements agricoles que de l'expansion des terres cultivées. Les superficies emblavées ont été multipliées par 1,5 fois en vingt ans³⁹. Comme analysé au chapitre 2, l'évolution de la production alimentaire s'inscrit dans une tendance haussière, avec un taux d'accroissement annuel moyen supérieur à celui de la population. Mais leurs rendements sont faibles par rapport aux rendements potentiels, ce qui a engendré en 2009 un déficit moyen équivalent à 28,3% du disponible⁴⁰ par rapport aux besoins de consommation alimentaire (hypothèse moyenne) sur l'ensemble des départements. Comparée à l'Asie qui a réussi sa révolution verte, les rendements au Bénin des principales cultures dominantes des produits alimentaires sont à la traîne : sur la période 1993-2013, la croissance du rendement du maïs n'est que de 2,9%, 2,7% pour le sorgho et 1,2% pour l'igname contre respectivement 6,5% pour la patate douce, 4,1% pour le riz et le manioc.

Le chapitre précédent a également mis en exergue deux faits stylisés qui caractérisent l'agriculture d'un pays comme le Bénin eu égard à la situation qui prévaut dans des économies ayant réussi la révolution verte comme en Asie. Primo, l'agriculture béninoise repose fortement sur des variétés mixtes, généralement primitives (variétés locales dont le développement est principalement dû à des processus naturels), plutôt que sur des variétés formellement identifiées (cultivées de façon sélective afin de correspondre à des caractéristiques définies). Les agriculteurs tirent depuis longtemps une grande partie de leurs revenus des terres et des cultures liées aux denrées de base et aux cultures consommées localement plutôt que vendues sur les marchés urbains ou exportées. Or ces denrées locales sont généralement ignorées par les spécialistes de l'alimentation et les grands semenciers et donc ne bénéficient toujours pas de l'attention voulue en matière de recherche. Secundo, l'agriculture dans les pays asiatiques ayant réussi la révolution verte, à l'inverse de l'agriculture béninoise, se base sur les denrées les plus demandées et la polyculture de rente, le recours aux engrais et à l'irrigation régulière. Le Bénin étant tributaire de la polyculture alimentaire de base et des pratiques agricoles traditionnelles, la recherche et

Tableau 2 : Accroissement annuel moyen de la production alimentaire par habitant, 2002 -2012

Cultures	Accroissement de la production/ habitant (%)
Céréales	2,21
Légumineuses	6,11
Racines et tubercules	-0,66
Oléagineuses	-2,94
Moyenne*	1,63

* Moyenne pondérée tenant compte de la part des cultures dans la superficie totale cultivée.

Source : Adapté de FAOSTAT (accès le 25/10/2013).

la vulgarisation agricole (par unité de production et par hectare) y sont moins répandues qu'en Asie. Plus fondamentalement, le Bénin, comme la majorité des pays africains au sud du Sahara, ne suit pas l'exemple de l'Asie, où la productivité agricole s'est améliorée grâce aux intrants et à la science agricole.

Une productivité agricole encore faible

En général l'agriculture béninoise se caractérise par sa faible productivité, comparativement au potentiel des différentes cultures⁴¹. La valeur ajoutée agricole par population agricole économique active ainsi que la valeur ajoutée agricole par superficie emblavée n'ont respectivement été multipliée que par 2 en vingt ans, soit le 1/5 des performances des pays asiatiques. Ainsi, les rendements observés atteignent à peine le tiers du rendement maximum atteignable pour les différentes cultures⁴². En dehors des conditions agro-écologiques, les facteurs qui expliquent cette faible productivité sont nombreux. Ils comprennent, entre autres, la faible efficacité des petites exploitations résultant de l'insuffisance des connaissances et la faible utilisation des intrants, les faibles niveaux d'investissement dans l'agriculture, et le faible accès des producteurs aux services (marché, crédit et assurance).

Au Bénin, la production agricole est dominée par les exploitations familiales, d'une taille moyenne de 1,7 ha pour 7 personnes par exploitation⁴³. Ces superficies sont généralement distribuées entre plusieurs parcelles. De plus, ces chiffres pourraient encore diminuer dans le futur, à cause de l'émiettement des exploitations lors de la transmission de la terre par succession⁴⁴. Comme au Bénin, de nombreux agriculteurs dans les pays en développement travaillent aussi à petite échelle⁴⁵ faute de moyens adéquats pour agrandir les surfaces cultivées, mais aussi à cause de la rigidité des régimes fonciers traditionnels. Les débats sur la problématique des petits exploitants s'intéressent de près à la question de l'efficacité de l'échelle d'exploitation⁴⁶. La question foncière se pose également en termes de droits de propriété et d'usage. Les petits exploitants manquent de terres à cultiver, alors que des superficies non

négligeables sont achetées et laissées en friches par des fonctionnaires et des commerçants, ce qui nuit à la productivité du secteur agricole dans son ensemble. Même s'il n'existe pas d'estimations précises des superficies immobilisées par les exploitants absentéistes, cette vieille tendance est inquiète par rapport à l'avenir de l'agriculture locale. D'un côté, les jeunes et les femmes sont plus vulnérables à la restriction de l'accès des pauvres à la terre⁴⁷ et devraient faire l'objet d'une attention particulière de la politique foncière. D'un autre côté, l'immobilisation stérile des terres semble être l'une des raisons des nouvelles transactions foncières, dites « accaparement des terres », qu'entretiennent aujourd'hui avec les gouvernements de grands groupes agro-financiers. Au Bénin, les superficies concernées par le phénomène sont estimées à 236100 ha achetées par des entreprises de pays telles que l'Italie, la Chine, la Lybie, le Nigéria⁴⁸. Ces transactions ont lieu dans la dynamique de l'agro-business international visant la production et le commerce des biocarburants et le rapatriement d'aliments et de revenus vers les pays de ces investisseurs étrangers⁴⁹. Les nouvelles orientations de la politique agricole au Bénin intègrent une réforme foncière portée par la nouvelle loi foncière adoptée par l'Assemblée nationale en 2013. Celle-ci devrait permettre de rendre plus disponibles les terres pour la production agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire du pays, tout en préservant les droits de propriété des ayants-droits.

Un contexte marqué par la faible adoption des technologies disponibles

Le travail de la terre à l'aide d'équipements et d'outillage rudimentaires prédomine encore au Bénin et le recours aux semences améliorées reste problématique. Les limites à l'extension des superficies cultivées restent tributaires des contraintes à la mécanisation agricole. La première contrainte se rapporte aux difficultés institutionnelles dues à l'inadéquation du système de formation, à l'insuffisance de spécialistes de la recherche-développement, à l'insuffisance des crédits aux exploitants, et au manque de personnel d'encadrement. La deuxième

contrainte tient aux difficultés d'accès aux matériels et équipements en raison de leur coût élevé et de leur faible maîtrise par les usagers, et la faible disponibilité des équipements adaptés aux conditions des petites exploitations. Les autres contraintes citées le plus souvent tiennent, d'une part à l'insuffisance de l'offre en équipements mécanisés agricoles et des services d'installation et d'entretien connexes et d'autre part, à la petitesse des parcelles de culture qui ne permet pas de rentabiliser l'utilisation des machines agricoles⁵⁰. Le Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole (PPMA) initié par le Gouvernement qui vise le développement de la mécanisation agricole en vue de réduire la pénibilité du travail au niveau des opérations de production, de transformation et de contribuer à l'accroissement de la production agricole ainsi qu'à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté devrait permettre de lever ces divers obstacles.

Concernant les semences améliorées, malgré l'existence de nouvelles variétés de cultures en Afrique, les taux d'adoption restent de loin inférieurs à ceux observés en Asie⁵¹. Quant à l'amélioration de la fertilité des sols, les technologies de gestion durable des terres n'ont connu qu'une faible adoption au Bénin⁵². La consommation d'engrais y est passée de 3,3 kg/ha en 1970 à 0,5 kg/ha en 1979/80, 6,6 kg/ha en 1985, 1,8 kg/ha en 1989/90 et 8,2 kg/ha en 1992/93⁵³. La consommation maximale enregistrée en 1999/00 correspondait à 16,2 kg/ha, mais en 2004/05 elle n'était plus que 10,4 kg/ha, proche des 9 kg/ha de l'Afrique subsaharienne, bien loin derrière celles des autres parties du monde (50 kg/ha en Amérique Latine, 160 kg/ha en Asie et 236 kg/ha en Europe Occidentale)⁵⁴.

Alors que les faibles taux d'adoption des technologies peuvent sembler irrationnels lorsque l'on considère les possibilités de gain de rendement, elles sont le résultat de décisions rationnelles prises par les paysans, compte tenu des contraintes auxquelles ils sont confrontés⁵⁵. Les barrières à l'adoption en Afrique au Sud du Sahara comprennent : les difficultés d'accès au marché, au crédit, aux services d'assurance, et l'insuffisance d'intrants et d'équipements (Banque Mondiale, 2011). La pauvreté dans les milieux ruraux constitue aussi souvent un frein

à l'adoption des technologies mises au point à cause du faible pouvoir d'achat des petits producteurs. Dans le département du Couffo au Sud du Bénin, il a été observé que l'utilisation des techniques de conservation des sols est affectée par le profil de pauvreté des producteurs⁵⁶.

Une faible utilisation et les limites des technologies vulgarisées

Plusieurs technologies agricoles ont été mises au point par le système national de recherche agricole, dont le chef de file est l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin. L'objectif de l'INRAB est de développer des technologies simples et facilement applicables par les producteurs. D'une façon générale, les degrés d'adoption diffèrent selon les technologies et les milieux de production, eu égard aux possibilités réelles de les acquérir et de vendre les récoltes à des prix rémunérateurs⁵⁷.

La première catégorie de technologies agricoles vulgarisées au Bénin est celles de conservation des eaux et des sols. Plusieurs technologies de conservation des eaux et des sols ont été mises au point et ont fait l'objet de vulgarisation au Bénin : lutte anti érosive, labour en courbes de niveau, les pratiques de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) autour des points d'eau, etc. Le travail minimum du sol est pratiqué dans certains systèmes de culture dans le Centre et le Nord alors que la pratique de non labour du sol et de semis direct sous couverture végétale (SCV) était connue auparavant⁵⁸. Les techniques culturales et les dispositifs de lutte antiérosive vulgarisés n'ont connu qu'une faible adoption. Le faible niveau d'adoption découle, entre autres, de ce que les innovations proposées ne sont pas toujours pertinentes par rapport aux préoccupations réelles des producteurs.

Dans le domaine de la maîtrise de l'eau, des approches d'aménagement des bas-fonds et des plans d'eau ainsi que des techniques simples d'irrigation (en particulier pour le riz et les cultures maraîchères) ont été mises au point ou introduites, notamment par le CRA-Sud. Ainsi, dans le domaine des cultures maraîchères, les techniques d'irrigation utilisées comprennent : les tuyaux flexibles combinées avec des motopompes

et l'irrigation par aspersion⁵⁹. L'utilisation de ces techniques est largement répandue auprès des maraîchers du Bénin, notamment sur les périmètres péri-urbains qui longent le littoral. Mais dans l'ensemble, les superficies irriguées représentaient à peine 10% de la superficie totale cultivée au Bénin entre 1996 et 2006, contre 25% au Burkina Faso⁶⁰.

La seconde catégorie de technologies agricoles vulgarisées est celle de la gestion de la fertilité des sols (engrais minéraux et organiques). Ainsi, en dehors des pratiques paysannes (technologies traditionnelles), plusieurs technologies de gestion durable des terres ont été mises au point et ont fait l'objet de vulgarisation au Bénin. Elles comprennent les techniques de conservation de l'eau dans le sol, les technologies de fumure à base d'engrais chimiques, les technologies de maintien de fertilité à base des légumineuses herbacées telles que le Mucuna, les technologies agroforestières à base de légumineuses ligneuses (*Acacia auriculiformis*, *Moringa oleifera*, *glyricidia sepium*, etc.), le compostage et l'utilisation du fumier⁶¹. Ces techniques dont la plupart ont été mises au point par le CRA-Sud tiennent compte des modes de tenure foncière, afin de faciliter leur adoption⁶². En matière d'adoption, les technologies suscitant plus d'intérêt pour les producteurs sont: l'application de la fumure minérale; la préparation et l'utilisation du fumier, la fabrication et l'utilisation du compost, la gestion des résidus de récolte; l'assolement et la rotation des cultures, et la régénération par le mucuna. Les ligneux agroforestiers sont en majorité préférés dans le Sud, davantage pour la production du bois que pour la fertilisation proprement dite. Au centre et au Nord du pays, le Moringa s'intègre aux pratiques culturales pour son rôle dans l'alimentation, tandis que le glyricidia est planté pour son adéquation à la culture de l'igname. Toutefois, les niveaux d'adoption sont en dessous des niveaux escomptés⁶³. Les techniques de rotation à base de légumineuses et de plantes fourragères sont faiblement utilisées parce que les producteurs les perçoivent comme une perte du fait que la culture de ces légumineuses ne donne pas une production. Toutefois, l'utilisation des déjections animales et le compostage sont maintenant très répandus parmi les maraîchers en agriculture urbaine et périurbaine.

Mécanisation et motorisation du labour : Dans le domaine de la mécanisation de l'agriculture, la gamme de technologies améliorées disponibles comprend la culture attelée, la motorisation et les équipements de transformation des produits agricoles (matériel de post-récolte). Concernant le labour, l'on sait qu'au Bénin de vastes zones plus ou moins fertiles ne sont pas cultivées faute d'équipements et d'intrants appropriés pour les exploiter judicieusement. S'il est vrai que les petites parcelles ne facilitent pas le recours à la mécanisation classique des opérations culturales, il est aussi vrai que le labour mécanisé (notamment au tracteur) accélère la dégradation des terres⁶⁴. Pourtant, la traction animale (culture attelée) comme solution intermédiaire adaptée aux petites exploitations n'a connu qu'un faible taux d'adoption au Bénin à cause des difficultés financières d'accès à l'équipement importé, des tabous relatifs à l'élevage bovin au centre et au sud du pays, et de la maladie de la mouche tsé-tsé dans les zones humides.

La production de matériel agricole au Bénin est encore à ses débuts et les unités de production en place sont de taille modeste pour la plupart et ne sont souvent pas spécialisées, et font essentiellement de la menuiserie métallique et de la soudure. Par ailleurs, une gamme diversifiée d'équipements de post-récolte a été mise au point par le PTAA, mais n'ont pas connu une large vulgarisation à cause des problèmes internes à la recherche agricole. Le Centre de Boko a développé divers équipements de traction animale⁶⁵.

Le taux de mécanisation des activités agricoles (production et transformation) est très faible⁶⁶. Les producteurs utilisent essentiellement le petit outillage (daba, machette et autres outils manuels) pour les opérations de préparation du sol (labour) et de sarclage (entretiens des cultures). Les équipements de post-récolte (stockage, conservation, transformation et commercialisation) sont aussi rudimentaires. Les techniques améliorées qui ont été vulgarisées auprès des producteurs sont : la culture attelée, la motorisation, et les petits équipements de transformation agricole. Les petits équipements de transformation sont de plus en plus adoptés dans le râpage du manioc, la fabrication de gari, l'extraction de l'huile de palme, etc. En ce

qui concerne les techniques de travail du sol, la culture attelée et la motorisation sont plus répandues au nord du pays qu'au sud où la traction animale est quasi inexistante. Il y a une plus forte concentration des équipements de la culture attelée dans les anciennes zones cotonnières du Nord (Alibori : 61710 attelages, Borgou : 15259 attelages et Atacora : 9 947 attelages) et celle des engins motorisés (tracteurs et motoculteurs) dans des CUMA et auprès des exploitants innovateurs (Zou : 80 engins, Atlantique : 77, Borgou : 70 et Collines : 50 engins)⁶⁷.

Depuis 2006, diverses initiatives gouvernementales ont permis la mise en place de matériels agricoles, notamment des tracteurs. Toutefois, ces équipements sont sous-utilisés, voir inutilisés dans certaines localités à cause des difficultés comme le morcellement des exploitations, la présence de souches d'arbres qui entravent le travail des machines agricoles, les difficultés de maintenance, etc. D'une manière générale, beaucoup reste à faire en matière de mécanisation dans les domaines de la production, de la transformation et du stockage des produits agricoles.

Amélioration variétale et génie génétique (semences) : De nombreux résultats ont été obtenus dans les domaines de la sélection variétale, des itinéraires techniques de la production végétale et animale. Des semences et matériels de plantation de variétés améliorées ont été rendus disponibles pour la plupart des cultures⁶⁸. Elles ont été mises au point par l'INRAB (maïs), mais aussi à travers les organisations internationales de recherche telles que l'IITA (niébé, manioc) et AfricaRice (riz). Pour le maïs, il existe aussi bien des variétés améliorées telles que 2000 SYN-EE (cycle végétatif de 75 jours), DMR (90 jours) et TZPB-SR (120 jours). Toutefois, le taux d'adoption des semences améliorées à haut rendement reste faible : une faible proportion des producteurs a recours aux semences améliorées, de l'ordre de 30 % pour le niébé⁶⁹. Pour certaines cultures telles que le maïs et le niébé, les variétés traditionnelles cultivées constituent un mélange. Toutefois, le riz NERICA introduit au Bénin par AfricaRice a reçu un accueil favorable des producteurs sur toute l'étendue du territoire national.

Des résultats de recherche disponibles dans d'autres régions du monde pour l'utilisation de matériel végétal performant peuvent être exploités pour accroître la productivité de l'agriculture béninoise. L'amélioration variétale a été au centre de la révolution verte dans le monde, notamment à partir du Mexique et des Etats-Unis. A l'origine de cette révolution, l'idée était que la génétique serait le principal facteur déterminant le niveau de production des cultures alimentaires. C'est ce qui a conduit ses promoteurs à porter prioritairement leurs efforts sur la recherche en matière agronomique. Le résultat a été l'augmentation spectaculaire de la production de blé qui a permis au Mexique de devenir autosuffisant en blé en 1951 et de commencer l'exportation de cette céréale l'année suivante alors que dans le même temps sa population augmentait fortement. Forte de l'expérience mexicaine, perçue comme un succès par la majorité des décideurs politiques impliqués, la fondation Rockefeller s'est ainsi attachée à diffuser l'idée de révolution verte par le biais de l'implantation de nouveaux centres de recherche à travers le monde.

Lutte phytosanitaire (pesticides chimiques et biologiques) : Diverses techniques appropriées de contrôle intégré des maladies et ravageurs des cultures de base ont été mises au point au CRA-Sud (INRAB, 2006). La lutte phytosanitaire porte principalement sur la culture du coton, le niébé et les cultures maraîchères. Les traitements phytosanitaires sont effectués de façon systématique pour la culture du coton. A cet effet, les produits de traitements homologués par le gouvernement sont accessibles aux paysans qui expriment leurs besoins, sous forme d'avance pour la production. Toutefois, il existe une petite portion des producteurs qui s'adonne au coton biologique. De même, des méthodes de lutte biologique pro-environnementales telles que la lutte étagée ciblée (LEC) sont introduites, mais elles connaissent pour le moment un faible niveau d'adoption à cause de la demande élevée en travail. De même, les méthodes biologiques telles que l'utilisation des extraits aqueux de neem (*Azadirachta indica*) ont été testées avec succès par la recherche, mais pour la même raison, elles n'ont connu qu'une faible adoption par les producteurs.

En ce qui concerne le niébé, le traitement phytosanitaire contre les déprédateurs n'est pas une pratique répandue. Quant aux cultures maraîchères, leur traitement est une pratique très répandue chez les producteurs en milieu urbain et péri-urbain. Toutefois, les producteurs n'ont pas accès aux insecticides spécifiques et utilisent parfois les insecticides coton, ce qui constitue une menace pour la santé des consommateurs. Les producteurs ont des besoins en matière de bonne pratique phytosanitaire, de protection contre les produits chimiques et de respect du temps de rémanence. Les fréquents cas d'intoxications dus aux pesticides dans notre pays traduisent le manque de connaissance des producteurs sur l'utilisation adéquate des produits phytosanitaires.

Techniques de conservation post-récolte et de transformation : L'INRAB a mis au point des techniques de séchage, de stockage, de transformation et de conservation des produits agricoles et produits dérivés réduisant les pertes post-récolte d'une part puis contribuant à l'amélioration de la valeur ajoutée des produits d'autre part. Chez la grande majorité des producteurs, la conservation des produits se fait essentiellement suivant les méthodes traditionnelles dans les greniers, ou en sac pour les céréales. Des procédés traditionnels telles que le mélange des produits avec du piment sont aussi utilisés, par exemple pour le niébé. Ces procédés ne garantissent pas toujours la conservation des récoltes. Il faut souligner que la principale technique moderne vulgarisée pour la conservation des grains est l'utilisation du SOFAGRAIN. Son taux d'adoption est croissant, notamment au niveau des commerçants.

La conservation des racines et tubercules se fait principalement dans le sol pour la patate douce et le manioc et dans une enceinte aérée pour l'igname. Les transformations agroalimentaires sont à dominance artisanale et permettent de valoriser les fruits tels que l'ananas. Toutefois, des procédés artisanaux d'extraction et d'embouteillage des jus de fruits purs (ananas, orange) ont été mises au point par la recherche (FSA, INRAB). Elles sont adoptées par un grand nombre de promoteurs privés, ce qui permet la disponibilité sur le marché des jus de fruits pour la consommation locale et l'exportation. Récemment, plusieurs

unités de transformation des produits agricoles locaux ont été installées par le gouvernement, avec l'aide de la Coopération Indienne. L'INRAB a mis au point une technologie d'étuvage du riz qui est appréciée par les organisations de femmes travaillant dans ce secteur.

Des difficultés d'accès au marché, aux intrants et aux financements lancinantes

La faiblesse des infrastructures, les difficultés d'accès au marché et aux intrants accroissent les coûts et restreignent l'accès à la nourriture.

Les contraintes d'accès au marché pour les petits producteurs découlent, entre autres, du manque d'information sur les prix, les difficultés d'identification de partenaires commerciaux, les coûts de transaction élevés⁷⁰. Les difficultés d'accès au marché réduisent le pouvoir de négociation des petits producteurs, ce qui ne leur permet pas d'obtenir des prix rémunérateurs pour leurs productions⁷¹. Celles-ci demandent un investissement initial que la majorité des paysans ne peut consentir faute de ressources financières et d'accès au crédit. Ainsi, même si ces technologies sont fortement rentables, les paysans à faibles revenus ne peuvent les adopter⁷². D'une façon générale, les contraintes d'accès au crédit sont communes aux petits exploitants des pays en développement⁷³. Il a été prouvé que l'accès des petits exploitants au crédit favorise des décisions optimales dans la gestion de l'exploitation, et améliore leur revenu⁷⁴. Pourtant, les institutions financières sont découragées par un niveau de risque qu'elles jugent très élevé, quand il s'agit de financer les producteurs qui offrent peu de garantie. L'association de ces derniers en groupements n'a pas toujours permis d'accroître durablement l'accès au crédit à cause des impayés élevés résultant du rejet de la caution solidaire par certains membres. Au centre du Bénin par exemple, les coopératives agricoles connaissent encore assez mal le comportement et l'historique de leurs membres, notamment en termes de remboursement des prêts. L'analyse des stratégies suivies par les coopératives agricoles montre que des solutions existent pour améliorer l'accès des agriculteurs au crédit. Mais celles-ci ne porteront pleinement leurs fruits que si les politiques

publiques mettent en place un cadre global de gestion des risques, créant un environnement économique et juridique favorable⁷⁵.

Les contraintes d'accès aux intrants se manifestent en termes de coûts élevés, de non disponibilité à temps et de conditions de cession trop exigeantes. Au Bénin, les distributeurs d'intrants mettent sur le marché surtout du NPKSB réservé à la culture du coton, l'engrais céréales 15-15-15 et l'urée (46% N). Les intrants spécifiques sont rares et tous les producteurs font recours aux intrants de coton pour satisfaire les besoins⁷⁶. Sans l'assurance d'accéder aux intrants appropriés, les paysans sont peu enclins à adopter les nouvelles variétés de cultures à hauts rendements.

Le manque d'infrastructures appropriées constitue une barrière à l'adoption des nouvelles technologies par les paysans. En Afrique au Sud du Sahara, plus de 30% de la population rurale a un accès limité aux marchés, contre seulement 5% en Asie du Sud⁷⁷. Il a été montré que la production agricole est fortement corrélée avec la proximité des marchés urbains mesurée par le temps de voyage. De même, l'adoption des technologies de production à haut rendement mais fortement consommatrice d'intrants externes est négativement corrélée avec le temps de voyage vers les centres urbains⁷⁸. L'insuffisance et la faible qualité des routes rurales et moyens de transport ruraux entraînent des coûts de transport élevés pour les engrais et autres intrants et rend leur utilisation coûteuse pour les paysans⁷⁹. La mauvaise qualité des infrastructures de transport affecte aussi les prix payés aux paysans pour leurs produits agricoles, les commerçants tenant compte des coûts de transport élevés dans les prix de revient bord-marché pour garantir leurs profits.

L'instabilité des systèmes alimentaires nuit à la sécurité alimentaire et à la nutrition

La vulnérabilité aux chocs, l'inégale répartition des ressources, les conditions de vie, la volatilité des prix, la violence et les conflits affectent la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'interruption des approvisionnements alimentaires peut s'avérer particulièrement nuisible pour les jeunes enfants car si brefs soient-ils, les épisodes de sous-nutrition à un âge précoce peuvent entraîner des handicaps à vie. Lorsqu'elles se produisent, les défaillances des systèmes alimentaires peuvent faire basculer des millions de personnes dans la pauvreté, déclencher des violences et des troubles et altérer les modes de production agricole, ce qui produit des effets négatifs sur la production vivrière. Dans cette section, nous analysons les trois sources principales, qui sont reliées entre elles, de l'instabilité de la sécurité alimentaire: les conditions climatiques, la volatilité des prix et les conflits. En outre, certains éléments des causes profondes à la sécurité alimentaire et nutritionnelle seront évoqués.

Des vulnérabilités aux conditions météorologiques et climatiques perceptibles

Le caractère pluvial de l'agriculture est prépondérant dans tous les pays à faible revenu et particulièrement accentué pour l'Afrique au Sud du Sahara. A titre de comparaison, seulement 4% de la surface cultivée en Afrique est sous irrigation, contre 34% pour l'Asie⁸⁰. Au Bénin, ce taux est voisin de 10%, indiquant ainsi que l'agriculture dans le pays reste largement vulnérable aux changements climatiques. Le réchauffement climatique en cours pourrait avoir des effets désastreux sur le secteur agricole des pays en développement. Les études réalisées au Bénin attestent qu'au cours des trois dernières décennies, la plupart des écosystèmes des différentes régions agro écologiques se dégradent du fait de la forte variabilité climatique associée à une plus grande fréquence des phénomènes extrêmes telles que la sécheresse, l'augmentation

des températures⁸¹. Il est aussi avéré qu'un stress thermique supplémentaire et des sols plus secs entraîneraient la réduction des rendements dans les différentes régions agro écologiques⁸². A l'horizon 2050, le Moyen Bénin –qui couvre essentiellement les deux départements du Borgou et de la Donga, et la commune de Pehounco- sera marquée par des modifications mensuelles et saisonnières des températures et des précipitations. En général les rendements des cultures vivrières baisseraient substantiellement (entre 20 et 45%) avec un accent assez critique au niveau du manioc, du gombo et du mil.

Inondations

Des inondations récurrentes que connaissent la majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest constituent à leur tour une menace pour la sécurité alimentaire dans la région. Elles détruisent non seulement les cultures et le bétail mais aussi les infrastructures indispensables à la sécurité de subsistance des ménages. En 2010, les dégâts causés par les inondations au Bénin étaient de 46 décès et des pertes matérielles s'élevant à 260,5 millions de dollars US correspondant à environ 9,4% du budget national de 2010⁸³. La fréquence et l'intensité des inondations risquent d'augmenter dans l'avenir compte tenu de la variabilité saisonnière des précipitations et de l'occupation inadéquate des terres. La pression démographique occasionne des changements dans l'occupation des sols qui favorisent des ruissellements au détriment de l'infiltration alors que les études montrent aussi que la variabilité saisonnière des précipitations caractérisée entre autres par des pluies de fortes intensités augmentera. Selon les experts, l'agriculture au Bénin est vulnérable au changement climatique dans toutes les zones agro-écologiques confondues mais avec plus d'acuité au niveau dans l'extrême Nord Bénin et dans la zone des pêcheries au sud⁸⁴. Ce sont également ces zones qui subissent des inondations très dévastatrices pour les agriculteurs et les éleveurs.

Désertification

Selon la Convention des Nations Unies sur la désertification en son chapitre 12 de l'Agenda 21, article 1) le terme désertification désigne la dégradation des terres dans les zones arides, semi

arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines. La dégradation des terres quant à elle est définie comme étant la réduction ou la disparition de la productivité biologique ou économique. Ces phénomènes se manifestent sur une grande partie des pays de l'Afrique de l'Ouest avec comme conséquence la destruction des écosystèmes entraînant ainsi des menaces à la sécurité alimentaires.

Du fait du fort taux de désertification associé à la pression démographique, certaines essences forestières telles que le karité, le néré et la baobab qui jouent un important rôle économique, environnemental, alimentaire et nutritionnel connaissent une forte diminution. Les premiers victimes de cette situation sont particulièrement les femmes qui font la transformation des produits de karité, de néré et de baobab. De plus, ces essences sont des arbres agroforestiers qui normalement s'associent bien aux cultures et contribuent à l'amélioration de la fertilité des terres et à la gestion de l'eau au niveau des champs. Il en va de soi que la diminution de ces arbres impacte négativement la production agricole et par conséquent la sécurité alimentaire.



Sécheresse

Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat prévoit un climat plus chaud pour l'Afrique, un dessèchement pour l'Afrique de l'Ouest subtropicale et une tendance incertaine

des précipitations pour l'Afrique de l'Ouest tropicale. Il est très probable qu'un changement climatique anthropogène, en combinaison avec une dégradation des sols et une migration, aura un impact sur l'hydro-climat avec un affaiblissement du cycle hydrologique en Afrique de l'Ouest tropicale et subtropicale. Il est attendu comme conséquence, une diminution de la disponibilité en eau douce alors qu'une augmentation de la demande en eau ne cesse de croître. Dans l'optique de faire face à cette situation et particulièrement à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, l'aménagement et l'exploitation des bas-fonds ainsi que l'irrigation sont autant de mesures que les pays devraient prioriser. Le Bénin compte un grand nombre de petits ouvrages hydro-agricoles éparpillés sur tout le territoire national mais ces ouvrages ne sont pas suffisamment utilisés pour l'amélioration de la production agricole.

La responsabilité des gouvernements pour garantir la sécurité alimentaire et la nutrition de leurs populations respectives se situe à plusieurs niveaux. La mise en place des programmes de réduction de la pauvreté et de façon générale d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement fait partie de ces efforts. Concernant particulièrement la sécurité alimentaire et la nutrition, il est important de citer la déclaration de Maputo en 2003 sur le PDDAA (Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africain). Dans cette déclaration un accent particulier avait été mis sur la gestion de l'eau et les pays africains s'étaient engagés à investir au moins 10% de leur budget national au développement agricole et d'atteindre un taux de croissance agricole annuel de 6%. La mise en application effective de cette déclaration connaît encore une lenteur : sur dix pays au total qui allouent au moins 10% de leur budget à l'agriculture, six sont de l'Afrique de l'Ouest dont le Bénin avec 12% du Budget en 2012⁸⁵.

Conflits

L'insécurité alimentaire est à la fois une cause et un effet de la violence et des conflits. En effet, les fluctuations de la production agricole et de l'accès à la nourriture peuvent être à l'origine de troubles sociaux, d'attaques violentes, voire de guerres. Ces bouleversements risquent, à leur

tour, d'affecter la stabilité de la disponibilité et de l'accessibilité des denrées alimentaires. Logiquement, la production alimentaire diminue pendant les conflits. Chaque choc touchant l'offre de produits alimentaires risque de gonfler les prix. En outre, les conflits perturbent la production de denrées alimentaires, bloquant souvent directement les cultures et limitant fortement l'accès à la nourriture. Les conflits violents perturbent souvent les transports et les transactions marchandes, d'où l'effondrement des marchés alimentaires. Pendant les conflits, il est courant que les actifs des ménages soient pillés ou détruits, ou encore vendus par leur propriétaire à un prix inférieur à leur valeur courante pour faire face à la faim et la famine.

Bien qu'étant connu comme étant un pays paisible et démocratique dans la région et sur le continent africain, le Bénin n'est pas à l'abri des conflits et/ou de violences. Le Rapport sur la sécurité humaine au Bénin réalisé en 2012 soulignait l'existence du phénomène et les populations ont relevé, à juste titre dans ce rapport, que les conflits et la violence au niveau des ménages comme une des principales menaces pour la sécurité alimentaire et la nutrition⁸⁶. La principale source de conflits qui ressortait la transhumance qui a court dans certaines localités du Pays. Avec l'augmentation de la pression démographique sur les terres, la raréfaction et la dégradation des terres s'accroissent et entraînent des conflits autour de l'accès et de l'utilisation des ressources en terres et en eau. La cohabitation persistante du droit foncier moderne et du droit foncier coutumier ne facilite pas dans certains cas la résolution rapide des conflits.

L'achat des terres au détriment de petites exploitations agricoles risque de mettre une grande partie de la population non seulement en insécurité alimentaire et nutritionnelle mais également sociale. Au Bénin « *en majorité les organisations et syndicats de paysans pensent que ce phénomène qu'il soit l'œuvre d'investisseurs locaux ou étrangers risque d'entraîner la disparition de la classe paysanne productive et la naissance d'un prolétariat agricole précarisé, à travers l'expulsion à termes des producteurs et communautés de leurs terres. Ces acteurs considèrent que ces investissements étrangers et béninois visent à produire des bénéfices financiers pour leurs auteurs sans que cela ne profite ni aux paysans ni au pays* »⁸⁷.

L'application des textes régissant l'accès à l'eau et à la terre ainsi que la résolution des conflits armés contribueront à faciliter des investissements en agriculture pour la promotion de la productivité agricole.

Une volatilité des prix nuisible à la sécurité alimentaire et au développement humain

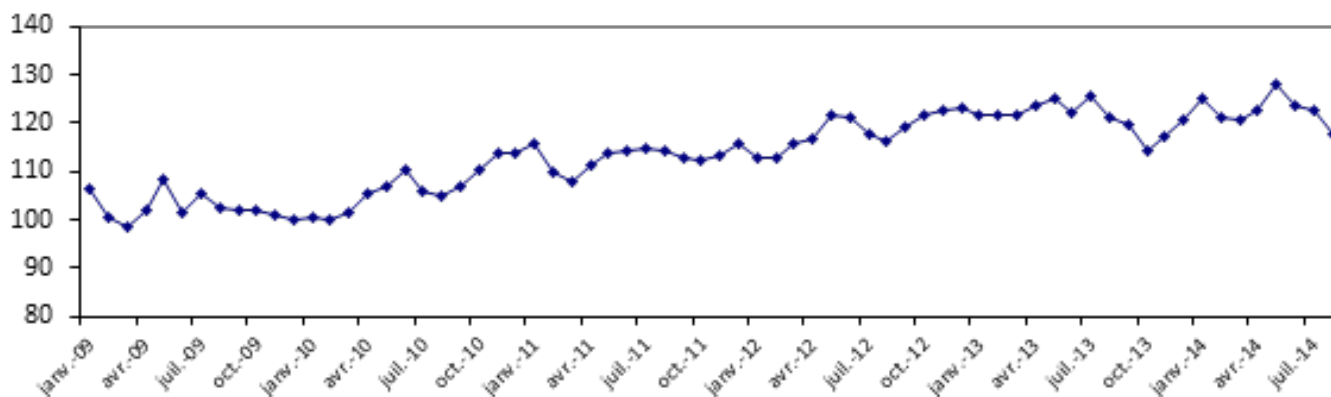
Les systèmes alimentaires sont particulièrement sensibles à la volatilité des prix, une des principales causes de l'instabilité de l'offre et de l'accessibilité des produits alimentaires. A l'instar du continent Africain tout entier, la vulnérabilité aux chocs extérieurs et l'expansion commerciale enregistrée au Bénin au cours des dernières décennies a accru l'exposition du pays aux fluctuations des marchés internationaux⁵³. Après plusieurs décennies de stabilité relative, les prix alimentaires mondiaux oscillent considérablement depuis 2007. La flambée des prix a été particulièrement importante en 2007/2008 et en 2010/2011 en raison de conditions météorologiques défavorables, de mauvaises récoltes dans certains des principaux pays exportateurs, de la hausse du prix du pétrole, de la conversion des cultures en biocarburants et de mesures politiques manquant de vision.

Si la volatilité des marchés alimentaires internationaux continue d'affecter les systèmes alimentaires en Afrique subsaharienne, les variations saisonnières des prix des produits

alimentaires locaux ont probablement des répercussions plus importantes⁸⁸. Les pays qui importent leurs principales denrées de base ont ressenti plus fortement la répercussion des prix mondiaux que les pays qui s'approvisionnent localement. Dans le cas du Bénin, depuis les crises alimentaire, financière, économique et énergétique de 2007, 2008-2009, les prix n'ont globalement pas cessé d'augmenter, même si ces dernières années (depuis 2013 notamment), le rythme d'augmentation s'est sensiblement amoindri. En effet, selon les données de l'INSAE, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 4,1% en 2010; 5,8% en 2011; 4,8% en 2012; 2,3% en 2013 et 1,3% en 2014 (la moyenne de 2014 est faite sur les 8 premiers mois de l'année). La flambée des prix des produits de première nécessité - à savoir le maïs, le riz, le ciment et les carburants - ont suivi la tendance à la hausse remarquée au niveau internationale, et la situation interne du pays a été aggravée par des chocs conjoncturels liés à la sous-région, de même que par des contraintes structurelles du pays.

Ces cycles saisonniers, qui passent trop souvent inaperçus, ont une incidence majeure sur le bien-être. Dans l'ensemble de la région Afrique au sud du Sahara, les petits exploitants vendent une partie de leur production alimentaire immédiatement après la récolte, lorsque les prix sont au plus bas, afin de couvrir leurs frais et de rembourser les dettes contractées pendant la saison de soudure.

Figure 38 Evolution des prix alimentaires (2009-2014)



Environ six à huit mois plus tard, après avoir épuisé leurs stocks de denrées alimentaires, les agriculteurs recommencent à acheter des vivres, alors que les prix sont au plus haut. Pour cela, ils empruntent de l'argent, vendent du petit bétail, travaillent de façon occasionnelle ou ont recours à des programmes d'aide alimentaire. En conséquence, on assiste alors à des fluctuations saisonnières des prix alimentaires et des épisodes de malnutrition.

Inégalités d'accès aux ressources et d'opportunités

La répartition inégale des ressources, des revenus et des capacités sont autant d'éléments qui entravent la sécurité alimentaire⁸⁹. Ces déséquilibres reflètent en définitive l'accès inégal aux marchés de l'emploi et des denrées alimentaires, à la représentation sociale et politique, aux diverses opportunités et à la liberté.

L'égalité des genres est un obstacle de taille à la sécurité alimentaire compte tenu du rôle crucial des femmes dans la production vivrière et la nutrition infantile en Afrique subsaharienne. Une étude menée au Kenya révèle que lorsque les agricultrices bénéficient du même accès aux intrants agricoles que les agriculteurs, elles sont au moins aussi productives que ces derniers⁹⁰. D'autres études suggèrent une production plus élevée des agricultrices ayant le même accès aux intrants et aux services de vulgarisation que les hommes en Afrique subsaharienne⁹¹. N'ayant que de faibles droits d'utilisation des terres, les femmes sont souvent exclues des prises de décision concernant les produits alimentaires, ce qui nuit au bien-être des ménages. La discrimination ancrée dans le domaine des droits de propriété et de succession continue de défavoriser certains groupes, notamment les femmes dont la situation à cet égard est systématiquement plus précaire que celle des hommes au Bénin comme dans la plupart des pays africains. La plupart du temps, les femmes accèdent à la terre par le biais des relations qu'elles entretiennent avec les hommes, que ce soit par les liens du sang ou du mariage. Si ces liens viennent à se briser, elles perdent tout accès à la terre. Sans droits de propriété inébranlables, la participation des femmes aux prises de décision et à la productivité, ainsi que

leur accès au crédit sont limités⁹².

L'inégalité des revenus, autre aspect de l'accès inégal aux ressources qui entrave la sécurité alimentaire, demeure importante en Afrique subsaharienne⁹³. Toute réduction, si infime soit-elle, de cette inégalité est susceptible d'avoir des répercussions majeures sur le développement humain⁹⁴. Au Bénin, bien que le niveau des inégalités des revenus mesuré par l'indice de GINI demeure encore élevé au niveau national, la baisse de l'inégalité de revenu observée depuis 2006 est le signe d'une amélioration dans la répartition des revenus en milieu rural. L'Indice de Gini a atteint 0,37 en 2009 contre respectivement 0,416 et 0,481 en 2007 et 2006. Les inégalités nuisent à la sécurité alimentaire en grande partie en raison de leurs effets sur le développement au sens large. Lorsque les institutions et les systèmes de gouvernance sont faibles, les fortes inégalités qui en résultent mettent un frein à l'engagement civique et à la prise de décision collective, et débouchent sur des mesures biaisées qui vont à l'encontre des politiques visant à promouvoir la croissance et réduire la pauvreté⁹⁵. Certaines études révèlent qu'un niveau élevé d'inégalité affaiblit l'impact de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté et empêche de ce fait la hausse des revenus moyens de se répercuter sur le pouvoir d'achat des pauvres, ce qui diminue leur capacité à acheter des denrées alimentaires⁹⁶.

La répartition des capacités joue également un rôle essentiel en matière d'accès à l'alimentation et à une nutrition saine. D'après les analyses effectuées dans le Rapport sur le développement humain du PNUD sur les cinq dernières années, le continent perd plus d'un tiers de la valeur de son indice de développement humain (IDH) déjà faible, lorsque celui-ci tient compte des inégalités (ou de la mesure des pertes associées à la répartition inéquitable des revenus et des prestations dans les domaines de la santé et de l'éducation). Cette baisse de l'IDH est bien plus prononcée en Afrique subsaharienne qu'en Asie du Sud, deuxième région du monde où les inégalités sont les plus flagrantes⁹⁷. Malgré les progrès récemment affichés par l'Afrique subsaharienne en matière de développement humain et d'accélération de la croissance économique, les efforts visant à réduire l'écart

en matière de malnutrition (entre les villes et les campagnes, les hommes et les femmes, les riches et les pauvres) n'ont pas suivi. Au contraire, cet écart s'est souvent creusé. En tenant compte des inégalités, l'Indice de développement humain (IDHI) ressort à 0,311 en 2013 au Bénin. Comme analysé dans le chapitre 1 du présent Rapport, le Bénin perd 34,6% du niveau potentiel de développement humain par le fait d'inégalités. De fortes inégalités persistent dans le domaine de l'éducation (42,1%) et de la santé (37,0%), et un peu moins au niveau du revenu (23,6%).

Du reste, la marginalisation politique influence clairement la sécurité alimentaire⁹⁸. Dans les pires scénarios, les groupes au pouvoir exploitent la distribution de denrées alimentaires comme un moyen de récompense ou de punition. Pourtant les politiques patrimoniales peuvent définir l'accès aux denrées alimentaires sans recourir à de telles tactiques. Une étude menée dans le cadre du Rapport 2012 sur le développement humain en Afrique révèle que le lien entre marginalisation politique et sécurité alimentaire est souvent arbitré par les infrastructures de transport⁶⁵. En effet, les régions économiquement importantes (souvent riches en minéraux et politiquement influentes) ont un réseau routier plus dense et sont, par conséquent, plus à l'abri de l'insécurité alimentaire. Ainsi, dans des pays tels que le Bénin, le Ghana, le Mali ou le Sénégal, le nombre d'enfants âgés de moins de cinq ans présentant un retard de croissance est plus élevé dans les régions politiquement marginalisées. Si cette marginalisation n'est pas le seul facteur influençant l'emplacement du réseau routier (le financement externe en est un autre), les gouvernements investissent peu dans les infrastructures des régions dénuées de poids politique. La marginalisation politique affecte également la sécurité alimentaire par son impact sur la qualité, et non seulement la quantité, des infrastructures de transport.

Des politiques implicitement défavorables à l'agriculture

Suite à leur indépendance dans les années 1960, la plupart des pays africains ont adopté des politiques économiques misant sur les zones urbaines et l'industrialisation au détriment

de l'agriculture⁹⁹. Ils ont ainsi transféré des ressources et des incitations de l'agriculture à l'industrie manufacturière en vue de stimuler la modernisation et l'industrialisation. Ces mesures étaient en accord avec la philosophie du développement de l'époque, qui considérait l'agriculture comme un secteur de subsistance, rétrograde et n'apportant que des produits de base indifférenciés et à faible valeur, tandis que l'industrie manufacturière promettait une rentabilité plus élevée¹⁰⁰. L'évaluation de la charge fiscale en Afrique subsaharienne montre que ces politiques défavorables ont augmenté l'effet cumulé du taux d'imposition effectif sur l'agriculture (dû à la protection de l'industrie, à l'imposition directe et aux politiques de change), qui est passé de 5 % à la fin des années 1950 à près de 25 % vingt ans plus tard. Les mesures destinées à soutenir l'agriculture, comme les subventions aux intrants et d'autres interventions sur le marché national, n'ont pas fait le poids face à ces politiques profondément hostiles à l'agriculture¹⁰¹. L'imposition frappait principalement les cultures de rente (cacao, café, coton et tabac) tandis que les produits agricoles concurrençant les importations bénéficiaient d'une maigre protection.

Une étude de la Banque mondiale a montré que les politiques de prix, les politiques commerciales et de taux de change dans presque tous les pays en développement sont virtuellement discriminantes à l'égard du secteur agricole, soit directement à travers la subvention des aliments ou des taxes à l'exportation des produits agricoles, soit indirectement à travers la protection du secteur industriel et la surévaluation des taux de change. De telles politiques (maintien des prix bas, taxation élevée) découragent les producteurs à investir dans de nouvelles technologies. Le biais urbain se caractérise également par les importations des produits alimentaires à des prix plus bas que les productions locales, ce qui constitue des entraves à l'amélioration de la performance des productions locales¹⁰². En effet, un aspect persistant de ce biais urbain est le maintien jusqu'à aujourd'hui des noyaux post-coloniaux de promotion des filières d'importations alimentaires par des politiques fiscales qui leur sont favorables au détriment des producteurs locaux.

Par ailleurs, les subventions agricoles constituent l'une des distorsions du commerce international les plus importantes et les plus persistantes. La part faible et stagnante de l'APD accordée à l'agriculture ainsi que les subventions importantes aux agriculteurs des pays à revenu élevé nuisent aux systèmes alimentaires de l'Afrique subsaharienne. Pendant des années, l'agriculture a été au centre de négociations commerciales internationales qui ont largement échoué. La question est particulièrement pertinente pour l'Afrique subsaharienne puisque les pratiques commerciales déloyales compromettent les perspectives de la sécurité alimentaire. Le problème tient en partie aux subventions à long terme accordées à l'agriculture dans les pays développés et, plus récemment, à l'augmentation des subventions à la production des biocarburants. Comme le *Rapport mondial sur le développement humain* 2005 le signalait : «Les pays industrialisés sont emprisonnés dans un système qui fait perdre de l'argent au pays et détruit les sources de revenus à l'étranger¹⁰³». Les subventions agricoles des gouvernements des pays développés à leurs agriculteurs renforcent le secteur agricole national de manière artificielle. Cela explique en partie que quelques pays riches dominant le commerce agricole mondial depuis des décennies. Même si certains prétendent que les subventions agricoles protègent les intérêts des communautés vulnérables au sein des pays développés, ces mesures sont en fait largement régressives. D'un coût estimé à environ 55 milliards d'euros annuels¹⁰⁴, la politique agricole commune de l'Union européenne en est un exemple illustratif de la situation. La situation du sucre, il y a quelques années, constitue un exemple de distorsion flagrant. Aidés par les droits de douane sur les importations, les prix sur les marchés nationaux étaient trois fois supérieurs à la moyenne mondiale, ce qui a porté un coup dur aux industries sucrières naissantes en Afrique subsaharienne et dans d'autres régions en développement¹⁰⁵.

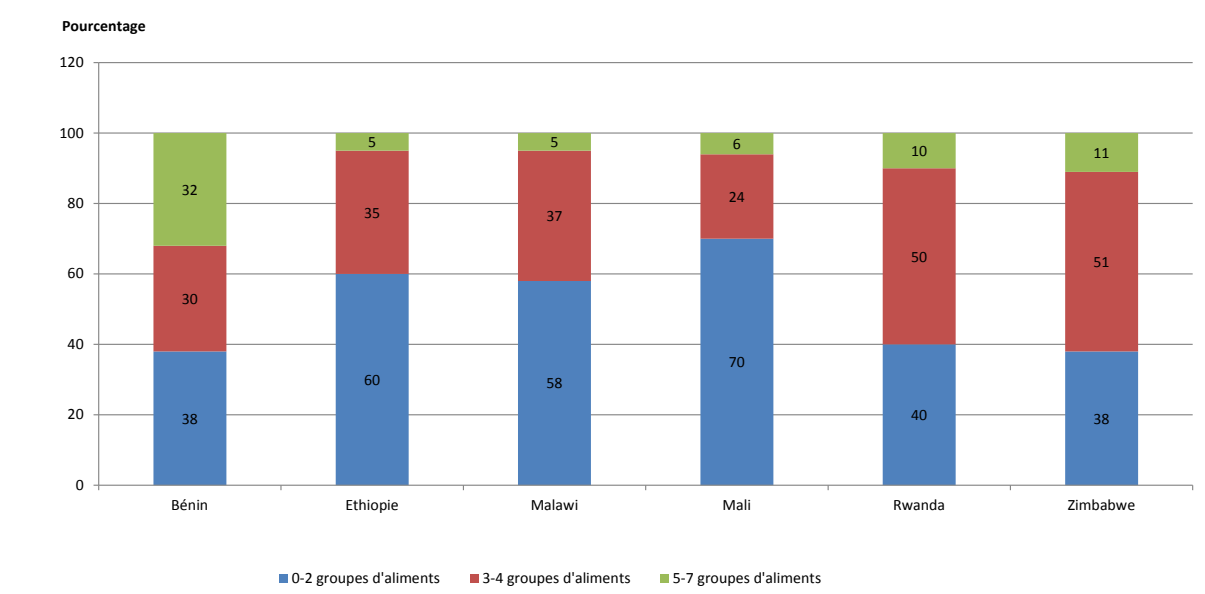
Une faible prise en charge de la Nutrition

Le rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire publié par la FAO en 2012 montre en quoi la croissance économique contribue à la lutte contre

la sous-alimentation. Selon les conclusions de ce rapport, la croissance est un outil efficace de lutte contre la pauvreté et la faim dès lors qu'elle crée des emplois et des sources de revenus que les pauvres peuvent porter. Une croissance agricole durable, en particulier, a souvent des retombées sur les pauvres, parce que la plupart de ceux qui sont touchés par la pauvreté et la faim vivent en zone rurale, et en grande partie de l'agriculture. Cependant, le rapport note que la croissance agricole ne contribuera pas pour autant à améliorer la nutrition pour tous. Pour qu'elle y contribue, les politiques et les programmes de croissance doivent aussi promouvoir la diversification de l'alimentation, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services de santé, et l'éducation des consommateurs en matière de nutrition et de soins aux enfants. La malnutrition accroît la vulnérabilité des personnes aux infections et ralentit ou empêche la guérison. Elle mine ainsi les droits des ménages à l'alimentation en réduisant leur productivité et en augmentant leurs dépenses en matière de santé. Le fléau des maladies infectieuses, omniprésent en Afrique subsaharienne, est aggravé par la faiblesse des systèmes de santé.

Le lien entre les carences en micronutriments et la sécurité alimentaire illustre les défis posés par l'utilisation adéquate de la nourriture. Comme l'indique le graphique ci-dessous, dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, les régimes alimentaires se caractérisent par leur manque de diversité. Les céréales et les racines, à teneur très faible en protéines animales et en micronutriments, les légumes et les fruits constituent traditionnellement la base de l'alimentation. Néanmoins, le Bénin fait office de bon exemple dans le groupe de pays étudiés par l'auteur. Ainsi, quatre micronutriments sont particulièrement cruciaux pour une nutrition et un développement humain satisfaisants : la vitamine A, le fer, l'iode et le zinc¹⁰⁶. Les carences en vitamine A chez les enfants en âge préscolaire, courantes dans la quasi-totalité de l'Afrique subsaharienne, sont la principale cause de cécité évitable chez les enfants et augmentent le risque de souffrir d'infections aiguës entraînant des maladies et la mort. Les carences en fer sont responsables du décès de jeunes femmes pendant la grossesse et l'accouchement et provoquent l'anémie : en Afrique subsaharienne, la prévalence

Figure 39 Nombre de groupes d'aliments consommés au cours des trois derniers jours ou plus de la semaine écoulée par les enfants de 6 à 23 mois (1999-2001)



de l'anémie parmi les enfants en âge préscolaire et les femmes, qu'elles soient enceintes ou non, est la plus élevée¹⁰⁷. Dans de nombreux pays de la région, cette prévalence reste inchangée depuis plus de 20 ans. Pendant la grossesse, la carence en iode peut entraîner un retard mental du fœtus. Quant aux carences en zinc, elles sont difficiles à quantifier et les estimations sont souvent vagues. Malgré les données incomplètes, il est évident que les pays d'Afrique subsaharienne affichent un niveau de risque de carence en zinc parmi les plus élevés.

Démographie et changements climatiques comme menaces nouvelles sur la durabilité des systèmes alimentaires

La volatilité des prix alimentaires, les conflits et la vulnérabilité aux conditions climatiques sont généralement reconnus dans la littérature comme l'un des facteurs directs à l'origine de l'instabilité des systèmes alimentaires. Cependant l'émergence de problèmes liés à la croissance démographique exerce des pressions nouvelles et augmentent l'instabilité des systèmes alimentaires. En effet,

selon les perspectives mondiales publiées par la FAO, au cours des prochaines décennies, la demande en denrées alimentaires augmentera parallèlement à la croissance démographique et à la hausse de la consommation par habitant.

Changer les dynamiques démographiques

Si les liens entre le système alimentaire et l'évolution démographique sont complexes, plusieurs constats sont cependant évidents. Ainsi, on sait que la croissance démographique diminue la disponibilité des denrées alimentaires par habitant. On sait également que suite à la hausse des revenus, les régimes alimentaires accordent une place plus grande aux aliments transformés (viande, produits laitiers et poisson), d'où une pression accentuée sur les systèmes alimentaires. Certaines estimations suggèrent que, pour faire face à l'augmentation de la demande résultant de ces deux tendances, les pays en développement devront doubler leur production alimentaire pendant les quarante prochaines années¹⁰⁸. D'autres prévisions recommandent l'accélération de la production végétale à raison d'environ 2 % par an, soit près de deux fois la croissance annuelle cumulée nécessaire à l'échelle internationale¹⁰⁹.

Ainsi, sans risque de se tromper, on peut affirmer la transition démographique actuelle nuit à la sécurité alimentaire et au développement humain

au Bénin comme c'est le cas dans toute l'Afrique subsaharienne, et continuera de le faire dans les années à venir¹¹⁰. Au cours des dix dernières années, la population béninoise a enregistré une augmentation moyenne dynamique de 3,5% par an, passant de **6 769 914** de personnes en 2002 à **10 008 749** en 2013¹¹¹. Même si les perspectives indiquent une baisse concomitante de la fertilité et de la mortalité, le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer serait tout de même de l'ordre de 5 enfants. A ce rythme, la population béninoise atteindrait 22,1 millions en 2050, avec une proportion de jeunes estimés à 47%. Si aujourd'hui le Bénin enregistre aujourd'hui des indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle et même des indicateurs relatifs à la lutte contre la faim peu satisfaisants, qu'en sera-t-il en 2050, lorsque sa population aura plus que doublé ?

Le taux de fécondité étant généralement plus élevé chez les personnes pauvres, la croissance démographique accroîtra sans doute leur proportion au sein de la population totale, à moins que leurs revenus n'augmentent assez rapidement pour les sortir de la pauvreté. Si cette dernière éventualité ne se réalise pas, les personnes pauvres auront plus de mal à acheter des denrées alimentaires sur les marchés locaux et l'insécurité alimentaire s'aggravera. Des recherches menées dans le cadre du présent Rapport révèlent l'interaction entre augmentation des revenus, croissance démographique et sécurité alimentaire. Envisageons deux scénarios¹¹². Dans le premier, la faible hausse des revenus et la forte croissance démographique entraînent la diminution des calories disponibles par habitant et le ralentissement du pouvoir d'achat des pauvres, d'où une forte augmentation de la malnutrition infantile. Dans le deuxième scénario, la hausse des revenus des personnes pauvres et une croissance

démographique plus faible contribuent à réduire la malnutrition infantile de 20 à 50 % au cours de la même période.

D'autres tendances démographiques dont la concentration urbaine, les migrations, l'évolution des conditions sanitaires et le rajeunissement de la population, affecteront également la sécurité alimentaire. Des études révèlent que de nombreux jeunes d'Afrique subsaharienne abandonnent les moyens d'existence liés à l'agriculture, notamment la profession d'agriculteur. Cette tendance, qui s'inscrit dans le cadre d'une transformation plus vaste de l'agriculture et des zones rurales au profit des modes de vie urbains, peut avoir des implications profondes sur la durabilité du système alimentaire. Il conviendra de créer des moyens de subsistance adaptés aux jeunes, qui feront peser de fortes demandes sur le système alimentaire, et, dans la mesure du possible, devra rendre les activités agricoles plus attrayantes aux yeux de ces mêmes jeunes. Ces dynamiques démographiques suggèrent que l'insécurité alimentaire est en passe de devenir un problème plus pressant dans les zones urbaines que dans les zones rurales¹¹³. À l'instar de la croissance des revenus, l'urbanisation aggrave la pression exercée sur les zones avoisinantes pour satisfaire la demande de denrées alimentaires issue de populations nombreuses et fortement concentrées¹¹⁴. Des recherches font état de carences énergétiques plus élevées dans les zones urbaines de la plupart des pays étudiés¹¹⁵. Elles confirment en outre les niveaux élevés de sous-nutrition infantile dans les zones urbaines, signalant que les corollaires de l'urbanisation sont l'adoption d'habitudes alimentaires peu saines comme la consommation accrue de graisses saturées et trans- hydrogénées, de sucre et de sel, ainsi que d'aliments transformés qui contiennent des niveaux élevés de ces mêmes ingrédients.

Chapitre 4

De la sécurité alimentaire au développement humain

Quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson. [Confucius].

Les analyses précédentes ont permis de situer sur les interrelations entre l'agriculture, sécurité alimentaire et développement humain au niveau du Bénin. Il a été établi que la sécurité alimentaire, la lutte contre la faim et le développement humain dépendent en grande partie de l'agriculture. Outre son rôle dans la création de l'emploi et des revenus, l'agriculture détermine également la disponibilité des aliments, pilier essentiel de la sécurité alimentaire. Ainsi, avec un taux de croissance annuel moyen voisin de celui de la population, la production au Bénin ne satisfait pas encore complètement les besoins alimentaires des populations. Sa faible productivité et son accès limité aux marchés internationaux maintiennent une large frange de la population surtout rurale dans la pauvreté et dans une insécurité alimentaire. A ces contraintes s'ajoutent les menaces qui pèsent sur l'instabilité des systèmes alimentaires et la faible prise en charge de la question nutritionnelle. Si la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire est une condition sine qua non pour la réalisation du développement humain, l'atteinte de ces deux objectifs ne saurait être possible par la seule croissance agricole voire économique. L'accroissement soutenu de la production agricole dépendra de la mesure dans laquelle les politiques relèveront les défis de l'adoption des technologies améliorées et de la transformation des systèmes de production, de la résilience au changement climatique, du développement des chaînes de valeurs et des marchés agricoles porteurs, et de la gestion

concertée des questions transfrontalières par le biais de l'intégration régionale.

L'efficacité de l'action publique dans ce domaine exige d'établir des liens entre les éléments du développement humain, l'agriculture, les déterminants de la sécurité alimentaire et les mesures politiques concrètes y afférentes. Tel est l'objet du présent chapitre qui s'emploie à fournir les orientations et recommandations de politiques à partir des constats et des liens théoriques ainsi établis entre l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement humain. Dans cette mise en perspective des orientations de politiques directrices, il convient avant tout de mettre un accent particulier sur les éléments d'une stratégie globale de renforcement de la sécurité alimentaire fondée sur la transition agricole. La transition agricole souhaitée pour le Bénin tire son fondement aussi bien des opportunités que des menaces qui pèsent sur le développement de l'agriculture, en lien avec la sécurité alimentaire et le développement humain. Lorsque la communauté internationale a décidé de réunir ses efforts pour réduire de moitié la faim dans le monde, plusieurs Etats, dont le Bénin, y sont parvenus. Dans le même sens, lors de la crise alimentaire de 2007-2008, la forte implication des pouvoirs publics a permis de contenir les effets néfastes sur les populations, par le biais des boutiques témoins, de la subvention aux importations alimentaires et de la mise en place de programmes appropriés.

Cependant, la faim n'a pas disparu car les menaces sont toujours présentes et, comme on a pu le voir dans le chapitre précédent, les menaces pourraient s'accroître si les mesures hardies ne sont pas prises, avec les nouvelles menaces qui ont fait leur apparition.

Prendre en compte les contextes locaux et la finalité de la production agricole

La stratégie globale pour la sécurité alimentaire durable au Bénin doit répondre au moins à trois préoccupations essentielles, à savoir, les conditions sociales des producteurs, les conditions de production et la finalité de la production.

S'agissant des conditions sociales des producteurs, les analyses précédentes (cf. chapitre 2) indiquent que l'insécurité alimentaire est plus prononcée dans les zones de production agricole, qui, par ailleurs, présentent les plus faibles niveaux de développement humain. Dans le même sens, l'incidence de la pauvreté est plus élevée au sein des ménages agricoles. Dès lors, au Bénin, toute stratégie visant la sécurité alimentaire doit accorder une attention particulière aux agriculteurs à double titre : d'une part, en tant que producteurs, et d'autre part, en leur qualité de principale catégorie concernée par l'insécurité alimentaire. Un accent particulier devrait être mis sur l'élevage encore largement tributaire de l'importation.

En ce qui concerne les conditions de production, la thématique centrale est celle de la préservation de l'environnement, à laquelle il convient d'ajouter les préoccupations liées aux effets du changement climatique. Au Bénin, l'AGVSA de 2013 révèle qu'un peu plus de la moitié (51%) des ménages ayant pratiqué l'agriculture ou le jardinage au cours de la campagne 2012/2013 n'a utilisé aucun intrant. Toutefois, pour ceux qui en font usage, les engrais chimiques prédominent (35%). Par ailleurs, l'usage des pesticides et des herbicides concerne respectivement 13% et 12% des ménages, sachant que chaque ménage peut utiliser un ou plusieurs intrants. Ces

moyennes nationales traduisent davantage les difficultés d'accès plutôt qu'une aversion pour les engrais chimiques. En effet, dans les zones cotonnières, où l'accès aux engrais chimiques est plus fréquent, l'utilisation des engrais chimiques est plus répandue. C'est notamment le cas dans le Couffo (84%), l'Atacora (65%) et l'Alibori (58%). Parallèlement, les ménages ont indiqué que les principales difficultés rencontrées dans la production végétale ont trait à l'infertilité des sols (45% des ménages) et à leur dégradation (34% des ménages). Dans ces conditions, la question de la sécurité alimentaire ne saurait être abordée sans mettre l'accent sur des pratiques agricoles qui préservent l'environnement, tout en renforçant la résilience des agriculteurs face aux chocs climatiques, d'où la notion de stratégie pour la sécurité alimentaire durable.

Quant à la troisième préoccupation, liée à la finalité de la production, elle répond au souci de prioriser la satisfaction des besoins locaux, eu égard à la forte propension des politiques économiques à s'orienter vers les cultures d'exportation, ou encore aux comportements spéculatifs des agriculteurs qui préfèrent parfois exporter leur production vivrière afin de bénéficier de rémunérations plus importantes, au détriment de l'approvisionnement des marchés locaux. Au Bénin en particulier, d'importants flux commerciaux de produits vivriers sont observés avec les pays voisins, notamment le Niger, le Nigeria et le Burkina Faso¹¹⁶.

Ces différents enjeux suggèrent la mise en œuvre d'une stratégie holistique. A cet effet, les développements récents au plan international en matière de sécurité alimentaire invitent à envisager une *transition agricole*, à laquelle il convient d'associer de manière transversale le *renforcement des capacités*. Tels sont les deux principaux axes de la stratégie globale de la transition agricole qui pourrait être explorée, en vue de renforcer la sécurité alimentaire au Bénin.

La nécessaire transition vers une agriculture durable

La gestion actuelle de l'agriculture au Bénin s'inscrit dans le schéma prescrit par le paradigme dominant, issu de la révolution verte lancée dans les années 1960-1970. Ce mouvement met en avant l'agriculture à hauts rendements et intensive en intrants. Il se traduit par trois orientations fortes dans la politique agricole des pays concernés, à savoir, (i) la spécialisation des systèmes de production alimentaire selon leurs avantages comparatifs, (ii) la généralisation d'une agriculture de grande échelle, hautement mécanisée et (iii) l'homogénéisation des cultures au profit des produits d'exportation¹¹⁷.

Dans cette logique, la vision pour assurer la sécurité alimentaire est de produire les denrées là où la productivité est la plus élevée, et de les échanger par la suite sur les marchés internationaux. Dans ce modèle, l'unique objectif visé est le produit final. Le lieu, et particulièrement les conditions sociales et environnementales de sa production sont relégués au second plan. Par ailleurs, la primauté est accordée aux règles du marché et à la mondialisation. Les Etats sont donc invités à supprimer les subventions et à démanteler les barrières douanières.

Ce paradigme a certes contribué à réduire la faim dans le monde, mais les besoins restent encore importants, révélant que la résolution du problème de la faim ne peut se limiter à une simple augmentation de la production agricole. Comme le souligne le rapport 2014 sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture: « Même si la production actuelle est suffisante pour nourrir le monde, quelque 842 millions de personnes n'ont toujours pas les moyens de se procurer une nourriture adéquate et souffrent encore de sous-alimentation chronique. Paradoxe déconcertant : plus de 70 pour cent des personnes exposées à l'insécurité alimentaire à travers le monde vivent dans les zones rurales de pays en développement. Nombre d'entre elles sont des ouvriers agricoles faiblement rémunérés ou des producteurs pratiquant une agriculture de subsistance, qui ont parfois du mal à subvenir aux besoins alimentaires de leur famille¹¹⁸ ».

En réalité, le modèle actuel, axé sur une agriculture industrielle mondialisée entraîne la marginalisation des petits exploitants et une forte dépendance des pays aux marchés internationaux¹¹⁹. Les petits exploitants sont ainsi de plus en plus vulnérables face à la volatilité accrue des prix et au pouvoir des grands groupes agroalimentaires¹²⁰. Outre les pertes d'emplois, les conséquences négatives s'étendent également à la pollution des sols et des nappes phréatiques, à l'exposition aux produits chimiques et aux perturbateurs endocriniens du fait de l'utilisation des engrais chimiques, et à la perte de la biodiversité. Ces conséquences sont exacerbées par le changement climatique et les catastrophes naturelles.

Dans ces conditions, une vision alternative s'impose, celle de la transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture durable, à base communautaire, créatrice de valeur au niveau local et de richesse au niveau mondial.

Les fondements de la transition agricole

Deux principes fondamentaux sous-tendent la transition agricole : d'une part, le droit à l'alimentation et d'autre part, la souveraineté alimentaire.

Le droit à une alimentation adéquate est consacré par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948, notamment en son article 25 qui énonce que : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ».

Outre la DUDH, le droit à l'alimentation adéquate est reconnu dans l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (entré en vigueur le 03 janvier 1976), qui introduit comme suit, des dispositions spécifiques à la charge des Etats qui l'ont ratifié : « Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent

le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les Etats parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie. Les Etats parties au présent Pacte, reconnaissant le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim, adopteront, individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires, y compris des programmes concrets : (i) pour améliorer les méthodes de production, de conservation et de distribution des denrées alimentaires par la pleine utilisation des connaissances techniques et scientifiques, par la diffusion de

principes d'éducation nutritionnelle et par le développement ou la réforme des régimes agraires, de manière à assurer au mieux la mise en valeur et l'utilisation des ressources naturelles ; (ii) pour assurer une répartition équitable des ressources alimentaires mondiales par rapport aux besoins, compte tenu des problèmes qui se posent tant aux pays importateurs qu'aux pays exportateurs de denrées alimentaires ». Par ailleurs, en 1999, le droit à l'alimentation a été interprété par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, qui précise que: « Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer ».

Encadré 4 : Le droit à l'alimentation adéquate : des principes à la pratique en sept étapes

Les directives sur le droit à l'alimentation prévoient sept étapes et les modalités pratiques de mise en œuvre des principes des droits humains. La recommandation est que ces sept principes des droits humains soient appliqués dans tous les domaines associés à l'alimentation et l'agriculture.

L'équipe du droit à l'alimentation recommande au gouvernement d'adopter ces sept étapes pratiques. Les étapes sont présentées dans la séquence suivante, mais naturellement, de nombreux pays ont déjà, dans les faits, entrepris de mettre en œuvre certaines, voire toutes ces étapes.

L'approche en sept étapes de mise en œuvre est la suivante :

1. Identification des personnes souffrant de la faim et des pauvres, pour lesquels le droit à une alimentation n'est pas une réalité.
2. Evaluation détaillée des politiques, institutions, lois et programmes existants.
3. Mise au point de stratégies de sécurité alimentaire fondées sur les droits visant la création d'un environnement propice et l'adoption de mesures d'assistance.
4. Amélioration de la coordination et du fonctionnement des institutions (affectation de rôles et de responsabilités).
5. Révision et renforcement du cadre juridique.
6. Superviser la réalisation progressive du droit à l'alimentation.
7. Garantir la possibilité d'un recours efficace en cas de violation du droit à l'alimentation.

Les sept étapes en question concernent principalement les gouvernements. La société civile et les ONG doivent également jouer un rôle actif, en particulier en ce qui concerne la sensibilisation et l'information. Pour garantir la réalisation de ces étapes, il faut penser au développement des capacités des différents acteurs, notamment les membres des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire de l'Etat, des nutritionnistes, des agronomes, des avocats, des professionnels concernés par la sécurité alimentaire, ainsi que la société civile et des personnes à titre individuel.

Source : Equipe du droit à l'alimentation de la FAO, <http://www.fao.org/righttofood/a-propos-du-droit-a-l'alimentation/des-principes-a-la-pratique/fr/> (consulté en juin 2015)

Pour pouvoir réaliser ces principes, diverses actions doivent être adoptées dans plusieurs domaines. Sur la base de l'expérience et des connaissances accumulées, l'équipe du droit à l'alimentation de la FAO a élaboré une *short list* de recommandations pratiques, en sept étapes sur la façon de mettre en œuvre les principes qui régissent les droits de l'homme, en matière de sécurité alimentaire (Cf. encadré).

Dans cette lignée, certains pays comme le Brésil, ont déjà commencé à établir un cadre institutionnel et légal avec l'inscription du droit à l'alimentation dans leurs constitutions nationales, et à travers la formation des juristes et des autorités locales à cette question¹²¹.

En complément au droit à l'alimentation adéquate, la souveraineté alimentaire¹²² est conçue comme « le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles¹²³ ». La souveraineté alimentaire favorise des moyens de production, de distribution et de consommation écologiques et un système d'approvisionnement local qui respecte les droits sociaux et économiques et contribue à la lutte contre la faim et la pauvreté. Elle vise à atteindre la sécurité alimentaire pour tous, en soutenant des méthodes commerciales et des investissements qui servent les aspirations de la société. Ainsi, la finalité de la souveraineté alimentaire n'est pas seulement de nourrir les populations, mais de lutter contre la faim en favorisant un développement local et en respectant l'environnement et les droits socio-économiques des populations¹²⁴.

Cette définition de la souveraineté alimentaire et de ses caractéristiques met en évidence son adéquation avec les principes du développement

durable, plus inclusif et plus juste que le modèle dominant actuel de l'agriculture conventionnelle. Conscients de la dimension politique de ce nouveau paradigme, certains pays, comme le Venezuela et l'Équateur, ont inscrit la souveraineté alimentaire dans leur constitution (Cf. annexe 7, qui fournit une liste indicative des pays engagés dans des réformes visant à assurer leur souveraineté alimentaire). En effet, la réalisation de la transition agricole implique une mobilisation accrue de toutes les composantes de la société, et plus particulièrement des pouvoirs publics, ainsi qu'il ressort des douze étapes vers la transition agricole.

Des grandes lignes de la stratégie de la transition agricole¹²⁵

Comme indiqué en introduction à ce chapitre, l'objectif n'est pas de définir une « stratégie toute faite », qui pourrait être mise en œuvre à volonté. Une telle stratégie n'existe pas, du moins dans une optique de développement humain. L'idée est plutôt de construire un tableau dont seul le cadre est entièrement conçu, mais la toile est laissée vierge pour que les communautés locales y mêlent et agencent les couleurs à leur guise. Le cadre, conçu sous forme de 12 étapes, contient les valeurs, les principes et les conditions qui permettent l'émergence d'un développement endogène jusqu'à ce que celui-ci puisse s'entretenir de lui-même¹²⁶ (Cf. figure 40).

Ces étapes s'inspirent des processus réels de changement observés à travers le monde. À cet égard, les expériences de l'agroécologie à Cuba et de l'agriculture communautaire durable dans l'État de l'Andhra Pradesh, au sud de l'Inde sont assez illustratives (Cf. encadré 9).

Encadré 5 : Modèles de transition agricole à Cuba et en Inde

Agroécologie à Cuba

Le cas de Cuba est la meilleure illustration d'une agriculture paysanne durable à grande échelle, qui est passée par une phase de transition en s'appuyant sur un processus d'apprentissage d'agriculteur à agriculteur (campesino-a-campesino).

Cuba dépendait fortement des importations de denrées alimentaires (57% en 1989), d'intrants et de machines agricoles. À la fin des années 1980, 30% des terres agricoles du pays étaient consacrées à une monoculture d'exportation, le sucre à canne, qui générait 75% des revenus d'exportation. Cuba était considérée comme un exemple de réussite en matière d'agriculture moderne avec l'adoption de la Révolution verte. Le pays disposait d'un nombre record de tracteurs par habitant et occupait la deuxième place pour la production de céréales en Amérique latine. L'agriculture était basée sur l'utilisation de produits chimiques externes, comme les engrais et les pesticides. Ce modèle n'était pas fondé sur la souveraineté alimentaire et dépendait du commerce extérieur.

Lorsque la situation extérieure a changé, à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique et du "bloc socialiste" en Europe en 1989 et du renforcement de l'embargo américain sur le commerce, l'économie cubaine a perdu 85% de ses relations commerciales et ne pouvait plus importer de denrées alimentaires, de machines, d'intrants et de pétrole. Une « période spéciale en temps de paix » a été instaurée pour faire face à la grave crise économique et alimentaire. La création de coopératives de paysans plus petites et plus flexibles a été encouragée, et toute la logique de production a volé en éclat.

Le fait que pratiquement tous les paysans étaient membres de l'ANAP, l'Association Nationale des Petits exploitants Agricoles, a facilité la diffusion de pratiques alternatives. Les coopératives de crédit et de services étaient composées de familles de paysans qui étaient propriétaires de leur exploitation. Elles utilisaient en commun les machines et avaient accès aux marchés et aux facilités de crédit par le biais de ces coopératives. Ainsi, Cuba, dont le système d'approvisionnement en denrées alimentaires s'était totalement effondré au début des années 1990, en modifiant radicalement sa conception de l'agriculture, a pu atteindre le taux de croissance annuelle de la production alimentaire par habitant le plus élevé de toute l'Amérique latine et des Caraïbes, avec une augmentation annuelle moyenne de 4,2% de 1996 à 2005. Le recours à l'agroécologie a joué un rôle essentiel dans la réussite de cette transition.

Agriculture communautaire durable dans l'Etat de l'Andhra Pradesh, au Ssud de l'Inde

Dans l'Andhra Pradesh, en quatre années à peine, plus de 300.000 fermiers ont choisi une alternative à la Révolution verte, appelée aujourd'hui « agriculture communautaire durable (CMSA) », qui a été adoptée sur des terres agricoles d'une superficie d'un demi-million d'hectares.

Que s'est-il passé? De petits paysans, se sont retrouvés pris dans la spirale de l'endettement de la Révolution verte (coût élevé des intrants chimiques, absence de crédit, accès difficile aux marchés, etc.), ce qui a provoqué au niveau national, selon les statistiques officielles de l'Inde (ministère de l'Agriculture), plus de 200.000 suicides, et a eu des effets dévastateurs sur les écosystèmes, qui n'ont pas encore été pleinement évalués.

Dans l'Andhra Pradesh, les paysans ont opté pour une transition de survie et lancé l'agriculture communautaire durable, en utilisant une plateforme institutionnelle constituée d'organisations communautaires et de leurs fédérations pour planifier, mettre en œuvre, gérer et suivre le programme. L'agriculture communautaire durable est une combinaison de méthodes prouvées scientifiquement, de savoirs autochtones et de sagesse traditionnelle. Elle est entièrement gérée par des institutions communautaires ; une fédération de groupes d'entraide bénéficiant de services fournis par une entité à but non lucratif, la SERP (Société pour l'élimination de la pauvreté rurale), qui a élaboré un modèle institutionnel de fédérations regroupant des femmes démunies, comptant dix millions de femmes.

La fédération de groupes d'entraide possède un capital de 1,5 milliard de dollars US et fournit un ensemble de services financiers et autres, auxquels les pauvres n'ont généralement pas accès. L'architecture institutionnelle a permis aux pauvres d'accéder à 4,8 milliards de dollars US. Les objectifs initiaux de l'agriculture communautaire durable étaient d'assurer des aliments sains, des cultures et un sol en bonne santé et une vie saine. La gestion sans pesticides et les pratiques de conservation des sols ont été introduites par les écoles d'agriculture de terrain, où les paysans pouvaient prendre eux-mêmes leurs propres décisions sur les méthodes de gestion. Les institutions locales ont été fondamentales pour la réussite de la transition. Elles comprennent des groupes d'entraide de femmes, les fédérations villageoises d'agriculteurs, réunissant tous les agriculteurs pratiquant l'agriculture durable, où chaque foyer est représenté par un homme et une femme, et la fédération d'agriculteurs au niveau des districts.

Le premier investissement a été consacré au renforcement institutionnel. Ensuite, lorsque la plateforme a été mise en place, un soutien financier a été apporté pour le renforcement des capacités. Il n'y a pas eu de subventions pour les intrants.

Dans l'agriculture communautaire durable, on n'utilise que des intrants internes de sorte que les coûts de culture sont considérablement réduits. L'essentiel de la production vise à assurer la sécurité alimentaire locale. L'excédent de production est vendu sur les marchés du voisinage et sur des marchés de niche au prix fort, en tant que produits exempts de pesticides. Tous les éléments essentiels, comme la vulgarisation et la gestion des programmes, sont aux mains des communautés.

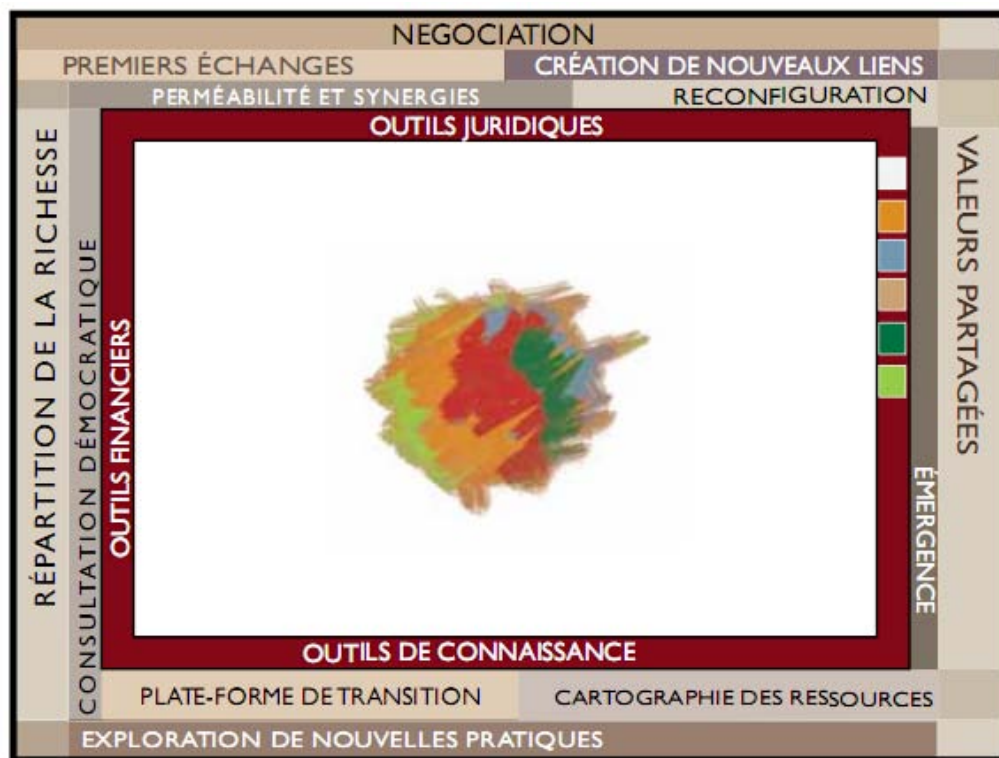
L'approche de l'agriculture communautaire durable est fondée sur le principe selon lequel une agriculture écologiquement durable présente un réel intérêt économique. En raison du succès de cette approche, les services gouvernementaux nationaux envisagent aujourd'hui de l'adopter à l'échelle nationale.

Source : HILMI [2012], pp. 37-39.

Sur la base de ces pratiques et bien d'autres encore (au Brésil et aux Pays-Bas), HILMI [2012] propose 12 étapes vers la transition agricole. Ces

étapes, résumées schématiquement sur le cadre du tableau ci-après, pourraient être expérimentées au Bénin en vue de la sécurité alimentaire.

Figure 40 : Les 12 étapes vers la transition agricole



Source : HILMI [2012], p.78

Ces étapes n'obéissent pas à un ordre préétabli. Elles peuvent être agencées selon les réalités de chaque milieu. Certaines peuvent paraître redondantes, et donc ne plus être nécessaires dans des milieux donnés. Tandis qu'ailleurs, des combinaisons de plusieurs étapes peuvent être envisagées, selon les possibilités offertes.

La première étape se rapporte aux premiers échanges à l'échelle locale ou la prise de conscience. C'est l'étape de la mobilisation à l'échelle locale. En effet, la mobilisation doit commencer sur le terrain, au niveau des communautés, par un besoin de changement au regard de la dégradation des ressources et de la qualité de vie. Avec l'appui des agents communautaires de développement ou des associations locales, les femmes, les hommes et les jeunes pourraient se rejoindre autour de l'idée

de créer de nouvelles possibilités, dont le but commun est d'améliorer la qualité de vie, que ce soit en milieu rural ou dans les villes. A ce stade, de nouveaux outils financiers spécifiques aux paysans deviennent nécessaires. Des réflexions peuvent aller soit, dans le sens de la création d'un fonds national ou de fonds régionaux appartenant aux paysans et mis au service de la création de richesse dans les communautés paysannes soit, dans la réadaptation des canaux actuels de mobilisation de ressources financières aux conditions particulières des paysans (micro crédits, CRCCAM, les tontines villageoises etc.). Dans cette même logique, le concept de Minimum Social Commun (MSC) mis au point par le Bénin dans les années 2010 et reposant sur les Unités Communautaires de Développement pourrait être revisité et mis judicieusement à

contribution. Dans le contexte agricole, le but est de revenir à des conditions de production acceptables avec un minimum de droits sociaux, de droits au travail et de droits d'accès.

La deuxième étape est celle de la cartographie des ressources qui répond au souci de dresser la carte des possibilités et des contraintes, pour se projeter dans l'avenir. Il s'agit pour l'ensemble des parties prenantes, notamment les communautés et les autorités locales, de porter un regard neuf sur ce qui les entoure afin d'agencer autrement les ressources disponibles, pour transformer des sources de pollution et de nuisance en facteurs positifs qui pourront entrer dans le cycle de production. Le nouvel agencement des ressources doit s'opérer en se projetant dans le futur autour de la question centrale suivante : qu'advient-il des prochaines générations si nous continuons avec nos pratiques actuelles, si rien n'est fait ? Cela permet d'établir le consensus autour des graves conséquences des choix actuels non optimaux et de cimenter l'adhésion du groupe à une vision commune. Les approches comparatives qui étudient les bonnes pratiques observées ailleurs, tant quantitativement que qualitativement, pourraient être utiles. Par exemple, les méthodes d'utilisation des ressources dans différents modes d'exploitation agricole (l'agriculture industrielle et l'agroécologie) pourraient aider à mieux éveiller les consciences.

L'étape 3 est celle de l'exploration de nouvelles pratiques. Dès lors que la communauté prend conscience des dangers liés aux modes actuels de consommation et de production, il est temps d'explorer de nouvelles pratiques. Certes, il existe des pratiques viables dans beaucoup d'endroits du monde, cependant il faut créer de nouveaux outils pour les relier et les développer. En la matière, le domaine à explorer est vaste. Par exemple, il existe des méthodes culturelles sophistiquées intercalant plusieurs cultures. Par ailleurs, des expériences d'association de céréales et légumes sur pâturage, en permaculture, sont menées dans certaines régions, mais restent assez confidentielles. Il serait souhaitable de construire des « *outils de connaissance* ». L'idée est de constituer divers fonds de connaissances facilement accessibles sous différentes formes afin de créer des possibilités au niveau local et de les élargir en tirant parti des réussites ou des échecs notés

ailleurs. A ce titre, pour faciliter la diffusion des connaissances et l'accès aux services, des plateformes virtuelles pourraient regrouper différentes modalités d'interconnexion ou d'échange comme Skype-paysans, Wiki-paysans ou Google-paysans, ou tout autre système à imaginer, qui s'inséreraient dans la trame des connaissances locales, mêlant connaissances subjectives et objectives pour donner des formes nouvelles de connaissances appliquées. Le but serait d'élargir les possibilités que la technologie met au service des communautés, et non l'inverse, pour renforcer leur indépendance, leur autonomie et leur autodétermination. L'accès libre à la masse des connaissances accumulées sur des millénaires en matière d'agriculture, avec une protection appropriée contre la confiscation du savoir, peut être une manière de mettre l'acquis au service des paysans à des fins d'essai et d'adaptation dans différents environnements, ce qui pourrait constituer une parade contre les caprices de la météorologie et du climat. Les applications seraient multiples et comprendraient, par exemple, des échanges de semences entre paysans ou la distribution de semences à cultiver à titre expérimental dans les champs. Les idées nouvelles pourraient être mises à l'épreuve dans des espaces de transition, des niches stratégiques qui constitueraient les domaines physiques d'expérimentation.

La consultation démocratique constitue la quatrième étape dans la transition fiscale. Si dans les premières étapes l'accent doit être mis sur la sensibilisation au niveau local, à ce stade, il convient d'entrevoir l'implication de tous, à l'échelle nationale. Le principe est de procéder à une véritable consultation démocratique, à l'instar de celle qui s'est opérée en 1990 à la faveur de la conférence nationale des forces vives de la Nation. L'objectif visé est de constituer une coalition représentative, ouverte à tous les acteurs concernés, qui intéressera toutes les parties prenantes et attirera des acteurs extérieurs susceptibles d'apporter leur appui au processus en cours. La consultation démocratique revêt un caractère important. Autant, il est enregistré un engagement des populations autour des questions liées à la liberté d'expression et d'association ainsi que des droits politiques, autant les populations doivent être impliquées

et se sentir concernées par les questions relatives à la sécurité alimentaire. Pour cause, le droit à l'alimentation adéquate est consacré par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Par ailleurs, la sécurité alimentaire doit être examinée sous le prisme de la souveraineté alimentaire afin d'engager davantage les pouvoirs politiques.

À l'issue de la consultation démocratique, de nouvelles idées apparaissent. Sur cette base, il y a lieu de redéfinir les objectifs à long terme, de réorganiser ou de configurer autrement les ressources pour constituer une nouvelle série de liens qui faciliteront la conversion de la dynamique locale en une dynamique nationale. À cette occasion, la cartographie des ressources établie à l'étape 2 est revisitée et enrichie. C'est un processus itératif, fait d'allers et retours, suivant la transformation des paysages et des relations. Lorsque les personnes motivées sont suffisamment nombreuses, il devient nécessaire de consolider les liens de cohésion du groupe en établissant une charte des valeurs partagées. Ces valeurs partagées et ces principes communs ont vocation à consolider les liens entre les personnes, à contribuer à la définition d'un avenir prometteur et à l'élaboration de nouvelles solutions qui souderont la communauté. De nombreuses initiatives au Bénin ont échoué en raison des aspects liés aux pertes des valeurs et à l'aléa de moralité, chacun recherchant son profit ou celui de sa communauté au détriment des autres. Pour pallier cette situation, les règles d'éthique communes à respecter par tous et des principes fondamentaux qui correspondent aux convictions essentielles et à la nouvelle philosophie de développement intégré, doivent être définis. Il est évident qu'il sera difficile de fédérer toute la population autour des valeurs souhaitées. Ainsi, les personnes qui conduisent le changement seront tôt ou tard confrontées à des rapports de force inégaux, notamment pour l'accès aux ressources. La solution est dans le renforcement des organisations agricoles et des mouvements sociaux. Il est donc souhaitable que les communautés paysannes disposent d'outils ou de mécanismes nouveaux sur lesquels elles puissent s'appuyer lorsqu'elles doivent négocier.

En particulier, un outil essentiel est le soutien juridique aux communautés qui ne sont pas en

mesure de faire reconnaître leur autonomie et leurs droits. À cette fin, il pourrait être envisagé de mettre en place des mécanismes facilitant l'accès à divers services, notamment juridiques. Une source d'inspiration pourrait être l'initiative Global Elders, un groupe de « sages universels » convoqué en 2007 par Nelson Mandela et composé de Desmond Tutu, Mary Robinson et de nombreuses autres personnalités. Comme les anciens Chefs d'Etat et dirigeants politiques, des juristes de renom pourraient se mettre au service des communautés paysannes pour intervenir dans certains litiges. Les *outils juridiques* peuvent également se développer à travers la constitution de groupes d'avocats à même de s'organiser pour conseiller gratuitement et aider les communautés qui cherchent à faire valoir leurs droits, en étroite collaboration avec les organes et les entités des Nations Unies qui connaissent les législations spécifiques et les différents instruments juridiques disponibles, et savent comment se les procurer.

La création de fora de discussions et leur développement permettront la confrontation des idées et des argumentations, ainsi que l'apparition de nouvelles alliances, l'extension des échanges, des choix et des possibilités. L'extension des possibilités entraînera la création de nouveaux liens et l'émergence de nouvelles idées, qui à leur tour, de manière rétroactive, feront apparaître de nouvelles possibilités d'utilisation et de partage des ressources. Alors, émergeront des questions essentielles, parmi lesquelles l'utilisation d'énergies renouvelables ou l'intensification des dispositifs d'économie d'énergie, la recherche d'une moindre dépendance à l'égard des apports extérieurs, la transformation à petite échelle, les industries locales, la prestation de services, les marchés locaux, les produits artisanaux, les activités de loisirs telles que l'agrotourisme ou l'écotourisme, etc. À ce stade, de nouveaux *outils financiers* spécifiques aux paysans deviennent nécessaires. Des réflexions peuvent aller dans le sens de la création d'un fonds national ou de fonds régionaux appartenant aux paysans et mis au service de la création de richesse dans les communautés paysannes.

Lorsque les interactions, les innovations et les responsabilités deviennent plus complexes au niveau local, il est nécessaire de formaliser la création d'une plateforme plus globale,

réunissant des représentants des paysans, des investisseurs, des responsables politiques, des entreprises, des milieux scientifiques, de la société civile et d'autres parties prenantes. Une telle plateforme offrirait un espace d'amplification de cet ensemble de points de vue et d'intérêts convergents. La régénération des communautés au niveau local serait appuyée par les interactions entre les dynamiques locales et mondiales grâce à cette plateforme qui fournirait des outils en libre accès d'une manière décentralisée. Pendant le processus de transformation, il importe de veiller, en renforçant la dynamique interne, à ne pas laisser la communauté s'isoler de l'extérieur et à renforcer par des échanges le maillage et les liens constructifs établis dans les nouveaux domaines. Il y a notamment lieu de confronter les idées avec ce qui se fait ailleurs et de renforcer les échanges et l'apprentissage. A cet égard, il serait utile d'organiser des voyages ou des visites dans d'autres régions ou pays afin d'échanger des informations et des expériences dans différents domaines tels que l'agroécologie, la permaculture, l'agriculture régénératrice, la transmission d'agriculteur à agriculteur, la protection intégrée, l'apprentissage et l'expérimentation de différentes pratiques, techniques et technologies. Ce sera également l'occasion de connaître d'autres modes de fonctionnement des collectivités et des institutions.

L'émergence correspond à la transition, à la transformation qualitative qui s'opère sous l'effet du développement des réseaux à l'intérieur et à l'extérieur des communautés, l'exploration de différents circuits de production, la vente de produits de qualité (marchés locaux, créneaux commerciaux et marchés de niche) et l'apparition de mécanismes analogues un peu partout. Ces mutations permettent la concrétisation

ou la convergence de possibilités naissantes et donnent aux communautés des moyens puissants de produire de la nourriture et leur confèrent ainsi un dynamisme qui devient la norme au lieu d'être l'exception. Dès lors, à la place de l'agriculture industrielle, considérée comme le système « classique » de production des aliments, c'est la production familiale locale hautement diversifiée, nutritive, dynamique et polyvalente qui deviendra le modèle dominant et la règle, grâce à un environnement administratif porteur, caractérisé par des textes de lois et une fiscalité adaptés et incitatifs. Le nouveau contexte, plus démocratique, induit la création d'une valeur supplémentaire au niveau local, produisant de la richesse à l'échelle mondiale à travers les interactions, sans être captée aux niveaux d'agrégation supérieurs. Il devient alors possible de réinvestir au sein des communautés qui produisent cette richesse. Il s'ensuit une répartition plus équitable de la richesse, dans le sens de la prospérité partagée.

Pour certains, la transition agricole, telle que présentée à travers ces 12 étapes, pourrait paraître illusoire ou hors de portée des Etats africains, en raison des nombreuses contraintes en présence. Il n'en est rien. Elle est déjà en cours en Afrique. Mieux, l'une des expériences les plus réussies en la matière est partie du Bénin et s'étend progressivement dans la sous-région. Il s'agit du *Centre Songhai*. La seule différence est que la transition en cours est portée par un individu. Toutefois, les communautés peuvent lui emboîter le pas.

L'analyse de l'expérience du *Centre Songhai* (encadré 10), permet d'illustrer de manière pratique quelques étapes de la transition agricole.

Encadré 6 : Un exemple de transition agricole au Bénin : le Centre Songhaï

Le Centre Songhaï est un exemple de promotion de la transition agricole, dont l'analyse permet d'illustrer les étapes théoriques énumérées ci-dessus, dans un agencement assez original.

Etape 1 : la prise de conscience ou le déclic

L'idée de la création du Centre Songhaï est venue du Frère Godfrey Nzamujo. Prêtre dominicain, Docteur en électronique, en microbiologie et en sciences de développement, il s'allie à un groupe d'Africains et d'amis de l'Afrique, partageant la même vision que lui. Celle de redonner à l'Afrique sa dignité, trop longtemps bafouée. En 1982-1983, sur les chaînes de télévision, on ne présentait que des images de la famine et de la grave sécheresse dont l'Ethiopie notamment, avait été frappée. Ces images présentaient l'Afrique comme un continent ravagé par les guerres meurtrières, la famine, les crises, la pauvreté, un continent où l'espoir n'était pas permis.

Le professeur d'université en électronique-informatique aux Etats-Unis, débarque alors en Afrique avec la rage et la ferme conviction de changer quelque peu les choses. « Au départ, personne n'y croyait, ni les religieux de mon ordre, ni mes parents et amis. Mais j'avais la conviction que demain serait différent, parce que Dieu allait nous aider et que l'injustice pouvait être repoussée », précise-t-il.

De tous les pays qu'il aura parcourus, y compris le Nigeria son pays d'origine, seul le Bénin épousa pleinement l'initiative et crut en la réussite du projet. Un hectare de terre lui est octroyé par le gouvernement du Président Mathieu Kérékou pour l'implantation du projet à Ouando (Porto-Novo). C'est ainsi que Songhaï fut créé en octobre 1985 à Porto-Novo, empruntant son nom à un puissant et florissant empire ouest-africain du XV^{ème} siècle.

Etape 2 : cartographie des ressources

Le Centre Songhaï évoque cet aspect à travers la question : de quoi disposons-nous ?

Et de répondre : « des moyens pour entraîner une dynamique de développement, des leviers pour changer la réalité, des richesses à exploiter et valoriser pour renverser la misère :

- *le capital bio-environnemental, le premier trésor de l'Afrique ;*
- *les ressources humaines qui constituent le second levier du développement véritable et durable ;*
- *la force sociale de l'Afrique faite des traditions du débat, de la palabre pour résoudre les conflits et de l'importance du lien entre les personnes ;*
- *les technologies et la technique, le savoir produire et transformer constituent le quatrième capital ;*
- *le capital de la finance, du commerce, des échanges ; une finance non pas spéculative mais liée à la production, une finance qui soit au service des innovations sociales et technologiques ».*

Etape 3 : de nouvelles pratiques, une nouvelle approche intégrée

Songhaï est une institution qui existe pour contribuer au développement de l'Afrique à travers la création *des villes rurales vertes*, c'est-à-dire des aménagements socioéconomiques viables partout sur le continent, avec la pratique d'une agriculture intégrée ; une agriculture biologique respectant la nature et basée essentiellement sur le bio mimétisme. « Pas de produits chimiques ; nous dansons avec la nature, nous étudions comment elle fonctionne pour nous mettre en phase avec elle, parce que nous souhaitons pratiquer une agriculture durable rentable, mais aussi compétitive ».

L'approche est systémique dans le sens où tout est lié. « Nous croyons aux synergies qui se développent à partir des mises en relation. Ainsi l'élevage, la production végétale, la production d'énergie et l'aquaculture se dynamisent mutuellement. On peut encore aller plus loin avec les services, la commercialisation, l'innovation, la recherche... et

ainsi apparaissent les villes rurales vertes. Mettre en relation produit une efficacité incroyable, et c'est cela que nous expérimentons au quotidien à travers le Système Intégré Songhaï ».

« La production végétale, la production animale et la pisciculture sont les maillons clés de la production primaire à Songhaï. Toutes les activités que nous menons dans chacun de ces secteurs se dynamisent mutuellement. Après récolte et/ou transformation des produits vivriers, maraîchers et pérennes issus de la production végétale, les résidus (sous-produits) communément appelés déchets sont réinvestis dans la production. Comment ? Avec les sous-produits générés par la production animale - litières et fientes ramassées dans les élevages - ces résidus échouent par exemple dans notre unité de compostage où ils deviennent des matières premières. Nous les transformons en compost que nous utilisons à la place des engrais chimiques. Pour fertiliser et entretenir la vie des sols sur lesquels nous cultivons, encore et encore, de nouveaux produits vivriers qui servent aussi à l'alimentation et au traitement des différentes espèces animales. A la production végétale, l'eau récoltée après curage des bassins et étangs où sont élevés les poissons sert à arroser ou irriguer les cultures.

Au-delà de la production végétale, animale et de la pisciculture, les résidus constituent également pour nous des matières premières très précieuses. En les valorisant autrement, nous produisons de l'énergie (Bioénergie) facilement accessible à tous – Biogaz domestique, gasifieur, etc. – pour la cuisson, l'éclairage et le chauffage. Et cela sans risque de polluer l'environnement ou de détruire les écosystèmes, à coûts de milliards. Pour nous à Songhaï, l'environnement et la nature sont des partenaires privilégiés que nous traitons avec beaucoup de respect. Notre option pour la « production bio » et la « production totale zéro déchets » se comprend alors aisément. C'est ce que nous appelons « agriculture intégrée et durable ». Ainsi, les populations mangeront-elles sain, pour mieux vivre, et longtemps ».

Etape 4 : valeurs partagées

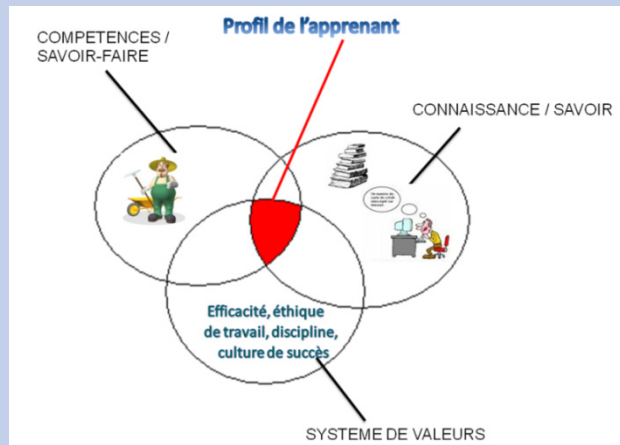
Le Centre dispose d'une charte qui précise que : « les membres de l'organisation Songhaï ne se contentent pas de travailler pour le projet : ils sont chargés d'une mission et s'engagent à promouvoir l'excellence, dans le cadre de programmes et d'activités destinés à apporter des développements positifs dans la vie des peuples africains ».

Le Centre en se dénommant « Songhaï », vise à réhabiliter les valeurs cardinales qui ont contribué à l'émergence de cette brillante civilisation de l'Afrique de l'Ouest, à savoir : sa vision, son courage, sa créativité, son sens du bien commun, sa discipline, sa solidarité etc. Le Centre se donne comme défi de faire renaître ces valeurs enracinées dans les civilisations africaines, afin de transformer les innombrables avantages comparatifs du continent en avantages compétitifs et valoriser efficacement les opportunités disponibles.

Etape 5 : la formation pour la transition agricole

Le Centre offre une formation avec un objectif précis. Il s'agit de produire une masse critique d'hommes et de femmes de type nouveau, équipés de capacités morale, technique, organisationnelle ; un nouveau corps de ressources humaines, transformé et doté d'une nouvelle culture entrepreneuriale.

La formation Songhaï vise donc à la fois le **développement humain** (éveil à la confiance en soi, à la responsabilité, à la créativité, à la prise de risque, à la prise en charge de soi-même, à l'ouverture aux autres) et le **développement économique** (agriculture, élevage, pisciculture, énergies renouvelables, agro-industrie, technologies appropriées), le tout formant un système intégré d'agriculture durable.



Ce système de formation permet ainsi aux jeunes de se mettre au volant de leur vie car ils sont dotés de capacités fonctionnelles de création et de gestion d'entreprises agricoles viables et compétitives. Ils ont à leur actif un paquet de métiers qui les rendent compétitifs et polyvalents. La formation couvre la filière végétale, la filière animale, la pisciculture, la transformation artisanale (alimentaire et cosmétique), la filière énergies renouvelables, la transformation agroalimentaire et les nouvelles technologies.

Etape 6 : perméabilité et synergies

Le Centre précise que : « Le développement n'est pas l'affaire d'une seule organisation ». Songhai qui développe une approche systémique se met donc en relation avec tous ceux et celles qui croient au développement humainement durable et s'y engagent activement. Avec un réseau de plus de 200 partenaires présents dans les quatre coins du monde, le Centre Songhai développe et entretient des relations multidimensionnelles.

Etape 7 : l'émergence

Le Centre s'étend sur le territoire national et dans la sous-région. En 1993, le Centre Songhai de Lokossa-Kinwédji a été créé ; ceux de Parakou et de Savalou ont suivi en 1999. Au Nigeria, le centre modèle Songhai à Amukpè dans l'Etat de Delta a vu le jour en 2002. En 2010, ce fut le tour des centres modèle Songhai à Bunu Tai dans l'Etat de Rivers et à Adani dans l'Etat d'Enugu (Nigeria). Le Nigeria a pris de l'avance dans la réplique du modèle Songhai. En 2011 et 2012, le modèle Songhai a été implanté dans plusieurs Etats du Nigeria : Enugu (Heneke), Lagos (Avia), Katsina (Dutsinma, Sabke et Mairuwa), Cross River (Abi), Ebonyi (Abakaliki). Dans la foulée, le Libéria et la Sierra-Léone sont entrés dans le mouvement. Un modèle Songhai a été créé dans chacun des deux pays en 2011. Entre temps, le réseau des fermiers Songhai a été lancé en 1993 et l'Association Songhai - France à Lyon est née la même année.

Le PNUD soutient le projet de réplique du modèle Songhai dans une quinzaine de pays africains. C'est dans ce cadre que le modèle Songhai a été implanté à Kétou et à Zangnanado dans le Sud du Bénin, respectivement en 2012 et 2013.

Songhai a même été promu Centre d'Excellence régional pour l'Afrique par les Nations-Unies en 2008.

Le Centre Songhai Ouando, le tout premier qui faisait un hectare, s'étend aujourd'hui sur plus de 22 hectares de terre et sert davantage de site expérimental.

Source : Site du Centre Songhai, à l'adresse <http://www.songhai.org> (consulté en juin 2015)

Les différents modèles exposés révèlent l'importance des ressources humaines dans le processus de transformation des sociétés. En particulier, la transition n'est possible et viable que si elle est couplée avec un mécanisme permanent de renforcement des capacités.

Le renforcement des capacités : un moteur de changement

Comme mentionné dans l'encadré 1, les résultats de l'enquête EMICoV 2010¹² indiquent que 49,1% des chefs de ménage au Bénin n'ont aucun niveau d'instruction. Ce pourcentage s'élève à 57,7% en milieu rural, où se trouvent les ménages agricoles.

Dans le souci de permettre à l'ensemble de la population de participer pleinement à la transformation structurelle de la société et de bénéficier équitablement des fruits du développement, il importe d'inverser cette tendance. Les défis contemporains requièrent un minimum d'instruction pour accéder à l'information, l'analyser et l'exploiter au mieux. Cette exigence est particulièrement accrue chez les agriculteurs, dont les besoins en termes d'adaptation aux aléas climatiques, aux chocs économiques, outre les besoins sociaux, sont importants. En d'autres termes, l'atteinte de la sécurité alimentaire impose de rompre avec le cliché classique de l'agriculteur paysan, pauvre, analphabète, à la tête d'une famille nombreuse, dont les enfants ne sont pas scolarisés et présentent des carences alimentaires.

Au-delà des agriculteurs, le renforcement des capacités est un facteur essentiel pour toutes les parties prenantes. Pour reprendre les termes de l'équipe du droit à l'alimentation de la FAO : « Le renforcement des capacités (...) peut déterminer la réalisation du droit à l'alimentation. Des fonctionnaires gouvernementaux ayant reçu une formation pourront mieux comprendre leur propre rôle dans la mise en œuvre du droit à l'alimentation ainsi que leurs obligations. Si le grand public comprend mieux la question des droits humains en général et du droit à l'alimentation en particulier, les individus et les communautés seront plus enclins à participer à la prise de décision relative à leur situation de sécurité alimentaire. C'est pourquoi le renforcement des capacités peut être décrit comme un moteur de changement.

Le renforcement des capacités à l'échelon individuel peut se traduire par des changements en termes de compétences, de comportements et d'attitudes dans une large gamme d'acteurs du secteur de l'agriculture et du développement rural. La formation, le partage de connaissances, le partenariat et le travail en réseau sont différentes façons de renforcer les capacités à l'échelon individuel. Le renforcement des capacités au niveau des organisations, des institutions, des gouvernements et des Etats peut se traduire par une amélioration du fonctionnement global et des résultats, qui a une incidence directe sur la façon dont les individus qui appartiennent à ces organisations développent leurs compétences et mettent en pratique leurs capacités ».

Les options de politiques pour une action publique efficace

Les politiques publiques de développement agricole inefficaces, la faiblesse des institutions et la défaillance des marchés alimentent la persistance de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Leur influence est perceptible notamment au niveau des ménages et des communautés au sein desquels les personnes vulnérables comme les agriculteurs de subsistance, les pauvres sans terres et un nombre non négligeable de femmes et d'enfants sont victimes de relations de pouvoir inégal et sombrent dans un cercle vicieux mêlant dénuement, insécurité alimentaire et faible développement humain¹²⁷. Or, c'est l'agriculture qui détermine en premier lieu la disponibilité de la nourriture, premier pilier de la sécurité alimentaire. L'agriculture est également une source importante pourvoyeuse d'emplois et de revenus confirmant ainsi le rôle déterminant que joue l'agriculture dans la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de développement humain.

Dans la veine du cadre conceptuel reliant la sécurité alimentaire et le développement humain référencé au chapitre 1, plusieurs travaux de recherche¹²⁸ ont identifié et établi un certain nombre de liens entre les dimensions essentielles du développement humain, les déterminants de la sécurité alimentaire et les mesures de politiques concrètes sous-jacentes pour l'action.

Tableau 3 : Du concept à l'action : réaliser la sécurité alimentaire pour contribuer au développement humain

ELEMENTS CONCEPTUELS	COMPOSANTS ET DETERMINANTS SPECIFIQUES DE LA SECURITE ALIMENTAIRE	LEVIER D'ACTION
Droits à l'alimentation	<i>Disponibilité physique à l'échelle nationale</i> : existe-t-il potentiellement assez de denrées alimentaires à l'échelle nationale pour nourrir l'ensemble de la population ?	Productivité agricole
	<i>Disponibilité physique à l'échelle nationale</i> : trouve-t-on des denrées alimentaires sur les marchés ou dans les champs locaux ?	Productivité agricole
	<i>Accès économique</i> : le ménage a-t-il un revenu suffisant pour acheter de la nourriture ou produit-il des denrées alimentaires assez diversifiées pour répondre à ses propres besoins ?	Productivité agricole et autonomisation
	<i>Accès physique</i> : le ménage dispose-t-il d'informations sur les marchés des produits alimentaires et des intrants, ainsi que sur les moyens de transports abordables ?	Autonomisation
Capacités de base	<i>Accès social</i> : tous les membres du ménage ont-ils le même accès à la nourriture ?	Autonomisation
	<i>Risque de perte d'accès</i> : quelle est la sensibilité aux chocs et aux cycles (saisonnalité, sécheresses, conflits) de la production et de l'accès aux marchés ?	Résilience
Aptitude à parvenir à la sécurité alimentaire	<i>Qualité et sécurité des produits alimentaires</i> : la nourriture est-elle assez variée et saine pour être un facteur de bonne santé ?	Nutrition
	<i>Utilisation physiologique</i> : la qualité des soins de santé, de l'assainissement et de l'eau potable est-elle suffisante pour que des aliments nutritifs soient absorbés et contribuent à la croissance et au développement ?	Nutrition

Source : Contenus basés sur les données de Haddad (2001), Burchi et De Muro (2012) et InterAcademy Council (2004).

Pour que la sécurité alimentaire contribue au développement humain, il est nécessaire de garantir les droits à l'alimentation (y compris les dotations, les conditions d'échange et les possibilités de production), d'élargir les capacités de base en matière de sécurité alimentaire (exercer un pouvoir sur le processus décisionnel, gérer l'incertitude et les conditions institutionnelles) et d'assurer l'aptitude à parvenir à la sécurité alimentaire (c'est-à-dire à être bien nourri). Les déterminants immédiats reliant ces éléments à l'action dépendent de la disponibilité physique de la nourriture (à l'échelle nationale et locale), de l'accès économique, physique et social aux aliments, de la stabilité de la disponibilité et de l'accès, ainsi que de la qualité des vivres et de l'efficacité de leur utilisation. La productivité agricole conditionne la disponibilité

des aliments et l'accès économique à ceux-ci (par l'augmentation de l'offre ainsi que le soutien des revenus et du pouvoir d'achat des personnes vivant dans l'insécurité alimentaire). L'autonomisation touche l'accès à la nourriture (via l'accès aux informations, aux marchés et à des allocations plus équitables en matière de nourriture et de ressources au sein des familles et des communautés). La résilience protège l'accès à la nourriture en cas de choc ou de changement cyclique aboutissant à de nouveaux systèmes alimentaires. Enfin, les politiques nutritionnelles définissent les conditions adéquates d'absorption et d'utilisation des calories et des nutriments.

Dans la situation du Bénin, comment les pouvoirs publics peuvent utiliser ce cadre conceptuel reliant la sécurité alimentaire au développement humain pour combattre la famine, atteindre l'objectif

« zéro faim » et faire avancer significativement le développement humain ? Les leviers d'action identifiés au tableau ci-avant suggèrent quatre domaines d'intervention essentiels : augmentation de la productivité agricole, notamment celle des petits exploitants ; amélioration de la nutrition, en particulier des femmes et des enfants ; renforcement de la résilience des personnes et des communautés ; promotion de l'autonomisation, notamment parmi les femmes des régions rurales et les groupes marginalisés. Des actions décisives dans ces quatre domaines, adaptées aux réalités locales, pourraient briser le cercle vicieux du faible développement.

Augmentation des rendements agricoles : la clé pour stimuler l'alimentation, l'emploi et les revenus

Il est crucial d'augmenter la productivité agricole. Une productivité plus élevée, notamment des denrées de base cultivées dans de petites exploitations agricoles, contribue à la sécurité alimentaire en augmentant la disponibilité de ces produits et en baissant leur prix, ce qui les rend plus accessibles. L'augmentation de la productivité stimule également les revenus de millions de petits exploitants, relevant leur niveau de vie et, par conséquent, renforçant leurs capacités et leurs connaissances. Il en résulte une amélioration à la fois de la sécurité alimentaire et du développement humain. Les personnes bien nourries sont en mesure d'exercer leurs libertés dans de multiples domaines, ce qui constitue l'essence du développement humain. En outre, elles sont mieux armées pour exiger de leurs dirigeants la garantie de leur sécurité alimentaire, et la boucle est ainsi bouclée.

Pour que les gains de production bénéficient aux producteurs et aux consommateurs nets de denrées alimentaires, dont les populations urbaines pauvres, il est nécessaire que la productivité agricole progresse plus rapidement que la baisse des prix des produits alimentaires. Les gains de productivité de ce type sont assurés d'accroître les revenus et le pouvoir d'achat des petits exploitants et d'élever le niveau de vie des pauvres dans les zones rurales et urbaines. C'est précisément l'exploit qui a été accompli par la

révolution verte en Asie¹²⁹. Lorsque la terre est un facteur de contrainte, les rendements doivent augmenter plus rapidement que la productivité de la main-d'œuvre afin de garantir la création d'emplois¹³⁰. Par ailleurs, l'augmentation des rendements peut avoir des effets multiplicateurs élargis dans le domaine du développement humain, notamment si l'accent est mis sur les femmes. L'augmentation des rendements peut contribuer à réduire leur pauvreté et à les autonomiser. Les femmes qui sont à l'abri de l'insécurité alimentaire, en bonne santé et instruites exercent une influence plus importante sur les décisions affectant le bien-être de leur ménage.

Comment stimuler la productivité agricole ? La réponse passe par une approche globale plutôt que mécaniste de stimulation des moteurs de la productivité agricole. La productivité dépend du climat et de l'utilisation efficace des facteurs de production (terres agricoles, eau et main-d'œuvre). Les intrants agricoles (engrais, irrigation, semences et biens d'équipement) ainsi que les compétences des agriculteurs déterminent également la productivité agricole. Étant donné qu'il est urgent d'améliorer la sécurité alimentaire, il est tentant de se concentrer sur les intrants individuels. Mais ces solutions de raccourci n'ont le mérite d'être ni efficaces ni durables. Les politiques publiques doivent s'attacher globalement à stimuler l'utilisation durable des intrants. Certaines politiques plus solides se concentrent sur les motivations des agriculteurs en matière d'achat, d'utilisation et d'amélioration des intrants et des facteurs de production (c'est-à-dire le vaste ensemble des éléments contextuels qui poussent à utiliser des intrants plutôt que d'autres), ainsi que sur les incitations sous-jacentes. Pour accroître durablement la productivité agricole, il est impératif que ces motivations soient adéquates et que les agriculteurs prennent soin de ne pas nuire aux ressources naturelles en utilisant les intrants. Cet objectif n'est réalisable que si l'on repousse les frontières de la science et la technologie agricoles, ce qui exige des efforts continus d'adaptation et de recherche. Les politiques doivent stimuler la science agricole, accélérer sa diffusion au sein des exploitations et favoriser la transmission de l'expérience des agriculteurs aux chercheurs.

Les gains de la production agricole ne contribueront à améliorer le bien-être des agriculteurs que si les pratiques sectorielles changent radicalement. Cela implique de franchir la frontière de la productivité agricole en créant et en appliquant des connaissances locales et en soutenant une utilisation plus efficace et durable des intrants agricoles (engrais, gestion de l'eau). L'innovation agricole peut également amener les jeunes à renouer avec l'agriculture. Pour inciter les agriculteurs à utiliser des intrants et rendre ceux-ci abordables, des mesures pertinentes dans les domaines de la vulgarisation, du financement, des infrastructures et des subventions doivent être mises en œuvre.

Résilience et autonomisation : vecteurs de la sécurité alimentaire

Le renforcement de la sécurité alimentaire doit s'appuyer sur des sociétés plus résilientes et des populations plus autonomes. Favoriser la résilience en améliorant les systèmes de protection sociale et promouvoir l'autonomisation en renforçant l'accès aux actifs et aux opportunités, notamment des femmes, permettront aux citoyens de prendre des décisions plus avisées et de participer plus pleinement au marché du travail et à la vie de la société. Mais les contraintes, qu'elles soient institutionnelles ou structurelles, affaiblissent les liens entre sécurité alimentaire et développement humain et menacent de saper leur réalisation durable. Il est donc nécessaire de les aborder de façon énergique.

Chaque année, la sécurité alimentaire est menacée par une série d'événements imprévisibles, tels que les catastrophes naturelles et les conflits violents, ou liés à des modes de production saisonniers. Pour gérer cette instabilité, il est nécessaire d'atténuer les crises d'insécurité alimentaire chroniques et temporaires. Toute perturbation de l'offre alimentaire et de l'accessibilité financière des aliments est suivie d'effets négatifs immédiats et peut également nuire au développement humain à long terme. Il est impossible d'éviter totalement les chocs, dont même les communautés et les ménages les mieux préparés subissent les conséquences. Cependant, il est possible d'en gérer les risques. Les réponses en matière de politique doivent avoir pour objectif de protéger

les capacités des êtres humains et d'augmenter la résilience des systèmes alimentaires afin d'aider les individus à maintenir leur consommation de produits alimentaires, à protéger leur santé et à accéder à des services sociaux de base. La protection sociale a un rôle à jouer et il convient d'établir et d'assurer les synergies nécessaires avec l'agriculture dans le cadre de politiques et programmes coordonnés.

Pour instaurer la résilience autour des systèmes alimentaires, les politiques doivent s'attaquer aux sources de l'instabilité, notamment la croissance démographique, la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Une stratégie globale visant à stimuler la résilience doit s'appuyer sur des politiques de gestion des risques, de consolidation de la protection sociale et de renforcement des capacités des personnes, particulièrement celles souffrant de dénuement persistant. La protection sociale exige des politiques unifiées dans les domaines de l'emploi, des revenus, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de la stabilité des prix alimentaires et du relèvement de l'économie rurale.

Autonomisation et justice sociale : élargir les bases de la sécurité alimentaire

Le développement humain consiste à élargir les libertés individuelles afin que chacun puisse mener une vie à laquelle il attache de la valeur, mais il est indéniable que certains individus ont plus de libertés que d'autres. Les inégalités en matière de développement humain sont souvent le résultat d'une répartition inégale des ressources et de la marginalisation de certains groupes pour des raisons liées au genre, au lieu de résidence ou à l'ethnicité. Certains groupes exercent un contrôle plus grand sur les ressources productives, dont la terre et l'eau. D'autres ont un meilleur accès aux informations et aux marchés, ce qui leur confère un pouvoir de négociation accru. D'autres encore sont favorisés par la loi et les usages. D'autres enfin exercent une plus grande influence en matière de politique. Ces exemples illustrent certaines des inégalités qui limitent les avancées vers la réalisation de la sécurité alimentaire et le développement humain en Afrique.

L'atténuation des contraintes qui entravent la sécurité alimentaire, elle-même facteur de développement humain, passe par l'autonomisation des citoyens privés de leurs droits. Il est impératif de vaincre les disparités ancrées. Le développement institutionnel et une meilleure gouvernance sont nécessaires pour renforcer la voix et la participation des organisations d'agriculteurs et d'autres groupes de citoyens et les impliquer activement dans les décisions portant sur les investissements agricoles et les politiques nutritionnelles. En permettant à un plus grand nombre de personnes de prendre part au débat public, on améliore la gouvernance et on augmente les chances de concrétiser le changement. Il est indispensable d'établir une dynamique forte en faveur de la justice sociale, notamment pour ce qui concerne le contrôle de la terre, afin d'autonomiser les populations rurales pauvres, en particulier les femmes, qui jouent un rôle clé dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'avancement du développement humain. Les axes d'intervention devraient toucher prioritairement le contrôle des terres, la gestion de l'acquisition de terres à grande échelle le renforcement des capacités des femmes pour leur autonomisation.

Mieux prendre en charge la nutrition

Malgré l'étendue du problème et les nombreux avantages potentiels que sa résolution comporte en matière de développement humain et de croissance économique, la nutrition n'a pas bénéficié d'une attention politique suffisante en Afrique subsaharienne. La malnutrition est une menace aux multiples visages : faim, sous-alimentation, suralimentation et carences en micronutriments. Elle frappe à la suite de différentes manifestations : dès que les régimes alimentaires présentent des insuffisances en calories, protéines et micronutriments ; aussitôt que la maladie ou le manque d'eau potable empêche l'utilisation adéquate de la nourriture ; et lorsque les mauvaises habitudes alimentaires et les modes de vie malsains mènent au surpoids et à l'obésité. La non-disponibilité des vitamines et des minéraux essentiels, qui sont des micronutriments fondamentaux, entraîne une « faim cachée » dont les signes sont peu visibles

au premier abord mais n'en sont pas moins préjudiciables¹³¹.

Cependant, il est possible de combattre la faim cachée en ayant recours au potentiel des cultures vivrières bio-fortifiées (c'est-à-dire enrichies avec des micronutriments), ainsi qu'à la fortification des aliments et à d'autres suppléments directs des régimes alimentaires.

La situation nutritionnelle a tendance à s'améliorer en période de croissance économique, ce qui favorise en retour le développement économique. Mais la croissance à elle seule n'entraîne pas toujours une amélioration de la nutrition, car le revenu n'est qu'un des multiples déterminants de la malnutrition, dont chacun requiert une stratégie propre. Les régimes alimentaires, les normes culturelles et l'accès aux services publics de base sont autant d'aspects pertinents à prendre en compte à cet égard. L'éducation des mères est généralement considérée comme le facteur le plus influant de la nutrition infantile. À la lumière du lien crucial établi par la nutrition entre la sécurité alimentaire et le développement humain, le présent Rapport soutient que les politiques nutritionnelles doivent être au centre du débat national consacrés au développement. Il est grand temps de mettre en œuvre des politiques visant à améliorer la situation de la nutrition.

Quelques pistes d'actions

La nutrition est affectée par diverses circonstances, notamment l'environnement politique et économique, les conditions saisonnières et climatiques, les coutumes culturelles et religieuses, la disponibilité des services de santé et l'instruction au niveau national et communautaire. La production agricole et les revenus, l'accès à un large éventail d'aliments adéquats et nutritifs, l'environnement sanitaire, la disponibilité d'eau potable et de combustibles de cuisson en quantité suffisante, ainsi que l'apprentissage de bonnes habitudes alimentaires et sanitaires entrent également en ligne de compte. Seule une approche multisectorielle, s'appuyant sur les ressources, l'engagement et les actions conjointes de l'État, de la société civile, du secteur privé et de la communauté internationale permettra de lutter efficacement contre le problème de la malnutrition en Afrique subsaharienne.

Pour accélérer l'adoption d'un régime nutritionnel sain, les options de politiques possibles comprennent les mesures permettant de stimuler l'action individuelle, l'extension des services publics et la mise en place de politiques publiques efficaces. Au prime abord, il faudra intégrer la question de la nutrition dans les politiques nationales de développement, surtout par le biais d'interventions stratégiques coordonnées en matière de santé, d'éducation, d'infrastructures et d'agriculture. Il convient également de mettre l'accent sur la communication et l'information du public sur les tenants et aboutissants de la malnutrition. Pour apprendre à la population comment acheter des denrées alimentaires et les utiliser correctement, il est indispensable d'instaurer des systèmes éducatifs opérationnels et de donner aux femmes les moyens de mettre à profit leurs connaissances. Par ailleurs, il faudra multiplier les interventions en matière de nutrition en encourageant le secteur agricole et les entreprises à mettre en place des systèmes de production alimentaire fiables et efficaces. L'accès à des systèmes d'assainissement appropriés et à l'eau potable dépend de l'efficacité des travaux publics.

La concrétisation des avantages liés à une nutrition de qualité passe également par la mise en place d'un système de santé pleinement opérationnel, capable de briser le cercle vicieux de la malnutrition et des maladies. L'amélioration de la nutrition des femmes enceintes peut renforcer la santé des nourrissons et épargner aux enfants le lourd fardeau de handicaps permanents. Des programmes d'alimentation scolaire destinés aux enfants des écoles primaires ainsi que d'autres services publics peuvent jouer le rôle de filets de sécurité en préservant la scolarisation des filles, en soulageant la faim à court terme et en rompant le cycle de la malnutrition, des infections et des carences en nutriments. Les enfants bien nourris ont plus de facilité à se concentrer à l'école et à s'impliquer dans le processus d'apprentissage permettant d'accroître la résilience physique et intellectuelle des générations émergentes. Enfin, l'une des méthodes permettant de faire progresser la nutrition et de rompre le cycle intergénérationnel de la malnutrition consiste à favoriser l'autonomie des femmes en renforçant les droits des femmes et des filles, ainsi que leur influence dans les domaines politiques et sociaux.

Notes

¹Dictionnaire Petit Robert (2012)

²Selon Krueger (1997)

³Newby (1987) a retracé les écrits de Marx, Lénine, Chayanov et Kautsky sur les théories de la transformation agraire dans le monde. Des revues de littérature, telles que celles de Goodman et Watts (1994), Marsden et al. (1986a), Vandergeest (1988) et Watts (1996) ont été faites sur cette thématique, suivies des interprétations de Bowler (1992) et du résumé de Atkins et Bowler (2001).

⁴Atkins et Bowler, 2001

⁵Fan et Chan-Kang, 2005

⁶Sanders et al, 1996

⁷FAO, 2010b, encadré 1, p. 8. Cette définition est basée sur la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 (FAO, 1996).

⁸HLTF (2010). Cette définition couvre donc des questions précédemment négligées telles que les capacités à long terme, mais ne fait pas explicitement référence aux dimensions importantes que sont la dignité et l'autonomisation pourtant reconnues dans le cadre du droit l'alimentation.

⁹BERG, 1973 cité par AZOULAY et DILLON, 1993

¹⁰GOLAY, 2011

¹¹PNUD, 1990

¹²Vizard, Fukuda-Parr et Elson, 2011 ; PNUD, 2000.

¹³Rapport sur le développement humain 2010, PNUD, 2010

¹⁴Oxford Poverty & Human Development Initiative, Oxford Department of International Development, University of Oxford, PNUD, 2010.

¹⁵Maslow (1943)

¹⁶PNUD 2012, Rapport sur le développement humain en Afrique

¹⁷MAEP, 2011

¹⁸Adjovi-Ahoyo et al., 2011

¹⁹République du Bénin, 2006 ; MAEP, 2011

²⁰PNUD 2012, Rapport sur le développement humain en Afrique

²¹Granger (1969) et Wiener (1956)

²²Il importe de signaler que deux approches sont indiquées pour calculer l'IDH à savoir l'approche absolue et l'approche relative. L'approche absolue consiste à se référer aux seuils qui sont retenus selon les standards internationaux. L'approche relative quant à elle consiste à déterminer les seuils sur la base des cibles nationales retenues dans le cadre des politiques sectorielles ou encore du sentier d'évolution de l'indicateur concerné. L'approche absolue est beaucoup plus adaptée pour des comparaisons internationales et l'approche relative, davantage au suivi de la dynamique interne de développement humain au regard du profil national ou des objectifs fixés dans les

documents stratégiques

²³PNUD 2014, Rapport sur le développement humain 2014

²⁴Ici encore, il faut rappeler que deux approches sont indiquées pour calculer l'IDH à savoir l'approche absolue et l'approche relative. L'approche absolue consiste à se référer aux seuils qui sont retenus selon les standards internationaux. L'approche relative quant à elle consiste à déterminer les seuils sur la base des cibles nationales retenues dans le cadre des politiques sectorielles ou encore du sentier d'évolution de l'indicateur concerné. L'approche absolue est beaucoup plus adaptée pour des comparaisons internationales et l'approche relative, davantage au suivi de la dynamique interne de développement humain au regard du profil national ou des objectifs fixés dans les documents stratégiques

²⁵IPM : l'indice de pauvreté multidimensionnelle a été construit par l'Université de Oxford, en partenariat avec le PNUD et s'utilise depuis 2010. Il prend en compte le caractère multidimensionnel de la pauvreté. Il exprime les graves privations dont souffre la population à la fois sur le plan de la santé, de l'éducation et des conditions de vie. Il couvre ainsi les mêmes dimensions que l'IDH, en mettant toutefois l'accent sur les micro-données tirées des enquêtes auprès des ménages pour identifier les besoins essentiels des populations qui ne sont pas satisfaits. L'IPM est construit à l'aide de dix indicateurs couvrant les trois dimensions de l'IDH : santé, éducation et niveau de vie. Les dix indicateurs sont : *pour la santé* : la nutrition (mesure anthropométrique) et la mortalité infantile ; *pour l'éducation* : les années de scolarité et les enfants inscrits ; et *pour le niveau de vie* : l'électricité, l'eau potable, les toilettes, les combustibles de cuisine, la nature du sol et la détention de biens. Chaque dimension a une pondération d'un tiers. Chaque indicateur au sein d'une dimension a lui aussi une pondération égale aux autres

²⁶FAO et al., 2012

²⁷PNUD 2014, Agriculture, sécurité alimentaire et nutrition, in études de base du RNDH.

²⁸FAO, FIDA, PAM 2013

²⁹INSAE, EMICoV 2011

³⁰Ton, 2004

³¹IFPRI, Concern et Welthungerhilfe, 2014

³²PAM, AGVSA 2013

³³AGVSA 2013

³⁴MAEP, PSRSA, 2011

³⁵CIPB, 2007

³⁶Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) (2010). Rapport analyse de l'insécurité alimentaire et des inégalités d'accès à l'alimentation au Bénin, Cotonou, p. 27

³⁷PAM Bénin, 2014

³⁸MAEP, 2011

- ³⁹Calculé à partir des comptes nationaux de l'OCDE et de la Banque Mondiale, 2013
- ⁴⁰Calculé à partir des données de ONASA (2011).
- ⁴¹MAEP, 2011
- ⁴²Calzadilla et al., 2009
- ⁴³MAEP, 2011
- ⁴⁴MCA Bénin, 2010
- ⁴⁵Banque Mondiale, 2011
- ⁴⁶Bizimana et al., 2004 ; Foster et Rosenzweig, 2011 ; Helfand et Levine, 2004
- ⁴⁷MAEP, 2011
- ⁴⁸Gbaguidi et Partners, 2010
- ⁴⁹Cotula et al., 2009 ; De Schutter, 2011 ; Robertson et Pinstrup-Andersen, 2010
- ⁵⁰MAEP (2011) et Megnanglo (2010)
- ⁵¹Banque Mondiale, 2011
- ⁵²MAEP et MEF, 2010
- ⁵³Mokwunye et al., 1996
- ⁵⁴Honfoga, 2007.
- ⁵⁵Banque Mondiale, 2011
- ⁵⁶Houngbo et al., 2008
- ⁵⁷Adéoti et al., 2002
- ⁵⁸MAEP et MEF, 2010
- ⁵⁹Fanou, 2008, Tossa et Tonouhewa, 2009.
- ⁶⁰FAOStat, 2006 ; Honfoga, 2007
- ⁶¹MAEP et MEF, 2011
- ⁶²INRAB, 2006
- ⁶³MAEP et MEF, 2010
- ⁶⁴Mama et al., 1998
- ⁶⁵FAO, 2011
- ⁶⁶Megnanglo, 2010
- ⁶⁷MAEP et MEF, 2010 ; MAEP, 2011
- ⁶⁸Megnanglo, 2010.
- ⁶⁹INRAB, 2006
- ⁷⁰Adéoti et al., 2002
- ⁷¹Markelova et al., 2009
- ⁷²FIDA, 2003 ; Markelova et al., 2009
- ⁷³Banque Mondiale, 2011
- ⁷⁴Jama et Pizarro, 2008; Poulton et al., 2006
- ⁷⁵Foltz, 2004 ; Nelson et Temu, 2005
- ⁷⁶Larue et Girard, 2012
- ⁷⁷Adegbidi et al., 2000 ; Honfoga, 2007 ; Adegbidi et Honfoga, 2008 ; UEMOA, 2013.
- ⁷⁸Banque Mondiale, 2007
- ⁷⁹Banque Mondiale, 2010
- ⁸⁰Banque Mondiale, 2011 ; UEMOA, 2013.
- ⁸¹Banque Mondiale, 2011
- ⁸²Molua, 2008
- ⁸³PDNA, 2010, BM, PNUD
- ⁸⁴MEHU, 2011
- ⁸⁵BENIN, S., 2011 cité par MULINDABIGWI, V., 2012
- ⁸⁶MDAEP et PNUD, 2011
- ⁸⁷GBAGUIDI, L. 2010
- ⁸⁸Les inquiétudes pour les producteurs des pays en développement pendant la baisse constante des prix agricoles ont été remplacées par des préoccupations liées à l'impact de la volatilité et de la forte hausse des prix sur les consommateurs pauvres (Naylor et Falcon, 2010). Pourtant, une forte volatilité ne porte pas forcément préjudice aux consommateurs s'ils peuvent s'adapter à la variation des prix en remplaçant les aliments onéreux par des aliments de base meilleur marché. La hausse des prix porte donc préjudice aux consommateurs, tandis que la volatilité des prix nuit aux producteurs, qui ne sont pas en mesure de réaliser des investissements importants et optimaux lorsque les prix sont instables (Barrett et Bellemare, 2011).
- ⁸⁹Cornia, Deotti et Sassi, 2012 ; Devereux, Sabates Wheeler et Longhurst, 2012.
- ⁵⁵McIntyre et al., 2009a,b.
- ⁹⁰Quisumbing, 1996.
- ⁹¹Voir Kumase, Bisseleua et Klasen (2010) pour le Cameroun ; Moock (1976) et Dey (1992) pour le Kenya ; Udry et al. (1995) pour le Burkina Faso.
- ⁹²Quisumbing et Meinzen-Dick, 2001.
- ⁹³On observe quelques signes d'amélioration sur les dix dernières années. En s'appuyant sur des méthodes statistiques paramétriques, Sala-i-Martin et Pinkovskiy (2010) estiment que le coefficient de Gini pour l'Afrique subsaharienne (0 = égalité maximale et 1 = inégalité maximale) est passé d'environ 0,63 dans les années 1970 à 0,66 à la fin des années 1980 et au début des années 1990, avant de revenir progressivement à 0,63 en 2005. Sur la base de données non pondérées recueillies au cours d'enquêtes concernant les ménages, Ortiz et Cummins (2011) considèrent qu'il est passé de 0,49 en 1990 à 0,46 en 2000, puis à 0,44 en 2008. Quoi qu'il en soit, certains des pays les plus inégalitaires à cet égard, au plan mondial, se situent en Afrique subsaharienne, tels que l'Afrique du Sud et la Namibie.
- ⁹⁴Bruno, Ravallion et Squire, 1996.
- ⁹⁵Bruno, Ravallion et Squire, 1996.
- ⁹⁶Birdsall, 2006. Pour de plus amples informations sur les dimensions politiques et économiques de la relation entre inégalité et croissance, voir Alesina et Rodrik (1994) et Perrotti (1996). Voir également Rajan et Zingales (2006), dont le modèle relie la persistance du sous-développement à l'opposition des élites dirigeantes à l'éducation et aux réformes en faveur des personnes pauvres.
- ⁹⁷L'IDH ajusté aux inégalités prend en compte les déficits de développement humain liés aux inégalités en matière de santé, d'éducation et de revenu. En cas d'égalité parfaite, l'IDH ajusté aux inégalités est identique à l'IDH, mais il tombe en deçà avec la montée des inégalités. En ce sens, l'IDH ajusté aux inégalités correspond au véritable niveau de développement humain (en tenant compte des inégalités), tandis que l'IDH reflète le niveau de développe-

ment humain qui pourrait être atteint en l'absence d'inégalités. Se référer aux Rapports sur le développement humain 2011, 2012, 2013 et 2014 du PNUD.

⁹⁸PNUD 2012, Rapport sur le développement humain en Afrique.

⁹⁹En termes de réduction du retard de croissance chez l'enfant, une augmentation d'un écart-type de la densité routière par mètre carré a un impact quatre fois plus important qu'une augmentation d'un écart-type de l'utilisation des terres à des fins de culture et deux fois plus important qu'une augmentation d'un écart-type de l'utilisation des terres à des fins de pâturage (harding et Wantchekon, 2012

¹⁰⁰Lipton, 1977.

¹⁰¹Lewis (1954, 1955), dont le modèle envisage essentiellement l'agriculture comme une source de travail à bas coût pour le secteur industriel, dès que des possibilités d'emploi sont disponibles.

¹⁰²Anderson et Masters, 2009.

¹⁰³Banque Mondiale, 2011

¹⁰⁴PNUD, 2005, p. 130.

¹⁰⁵Commission européenne, 2012, p. 18.

¹⁰⁶Banque mondiale, 2007b, p. 99.

¹⁰⁷McLean et al., 2009, tableau 4, p. 451. SCN, 2010.

¹⁰⁸McLean et al., 2009, tableau 4, p. 451.

¹⁰⁹Bruinsma, 2009, tableau 1, p. 5 ; FAO, 2009a.

¹¹⁰Bruinsma, 2009, tableau 2, p. 5.

¹¹¹PNUD 2012, Rapport sur le développement humain en Afrique.

¹¹²INSAE, *RGPH3-2002 et RGPH4-2013*

¹¹³Thomas et Zuberi, 2012.

¹¹⁴Crush et Frayne, 2010.

¹¹⁵Msangi et Rosegrant, 2009.

¹¹⁶Garrett et Ruel, 2000.

¹¹⁷AGVSA, 2013

¹¹⁸Apostolescu et al., 2014

¹¹⁹FAO, 2015

¹²⁰Gonzalez, 2011

¹²¹Apostolescu et al., 2014

¹²²Apostolescu et al., 2014

¹²³*La souveraineté alimentaire est un concept développé et présenté pour la première fois par Via Campesina lors du Sommet mondial de l'alimentation organisé par la FAO à Rome en 1996. Il a depuis été repris et précisé par les altermondialistes lors des différents Forums Sociaux Mondiaux, notamment lors du Forum mondial pour la souveraineté alimentaire qui s'est tenu dans le village de Nyéléni, à Sélingué au Mali, du 23 au 27 février 2007. Toutefois, il n'existe pas une définition unique de la souveraineté alimentaire (Cf. Patel, 2009).*

¹²⁴Déclaration de Nyéléni (Mali), 2007

¹²⁵Bulletin Nyéléni N°13, 2013

¹²⁶*Cette partie s'inspire intégralement des travaux de Hilmi [2012] qui propose 12 étapes vers la transition agricole. Elle aurait pu faire l'objet d'un encadré. Mais le choix a été fait de la présenter in extenso, car elle comporte d'importants enseignements quant à la démarche à suivre pour induire des changements dans les communautés, conformément aux principes du développement humain durable, qui vont au-delà de la sécurité alimentaire.*

¹²⁷Hilmi, 2012

¹²⁸INSAE, 2011

¹²⁹PNUD 2012, Rapport sur le développement humain en Afrique, et FAO, 2012, 2013 et 2014.

¹³⁰Haddad (2001), Burchi et De Muro (2012) et InterAcademy Council (2004), cité par RDH 2012, PNUD.

¹³¹Lipton, 2005 ; Von Braun, Gulati et Fan, 2005

¹³²Lipton, 2005

¹³³Initiatives pour les micronutriments et al., 2009

Références bibliographiques

- ACF [2007] : « *Mise en œuvre des interventions monétaires : un manuel pour les professionnels de terrain* », 221p.
- ACF [2008] : « Introduction à la sécurité alimentaire : Principes d'intervention », (janv. 2008), 62p.
- ACF [2009] : « Activités génératrices de revenus : un concept clé pour une sécurité alimentaire pérenne », Manuel de terrain, Direction Scientifique et Technique, Service Sécurité Alimentaire et Moyens d'existence, Version n°1, (Sept. 2009), 257p.
- Adégbola, P.Y, L. Oloukoï et H.C. Sossou [2005] : « Analyse de la compétitivité de la filière anacarde au Bénin », Rapport technique final (Déc. 2005), 29p.
- ANOPER Bénin [2014] : « La situation actuelle de l'élevage et des éleveurs de ruminants au Bénin : Analyse et perspectives », Annexe du Document d'Orientation Stratégique de l'ANOPER, Draft N°4, (Déc. 2014), 68p.
- Apostolescu, M.-L. et al. [2014] : « Fin de la faim : comment assurer la transition agricole et alimentaire ? », Working Papers n°04/14, Iddri, (Janv. 2014), 16p.
- Association Interprofessionnelle du Coton [2006a] : « Campagne cotonnière 2005-2006 : Une production en proie à des difficultés », AIC-Infos N° 01/2006 (Février 2006), 4p.
- Association Interprofessionnelle du Coton [2006b] : « Etat d'avancement de la campagne cotonnière 2006-2007 », (Août 2006), 15p.
- Banque Mondiale [1986] : « *La pauvreté et la faim. La sécurité alimentaire dans les pays en développement : problèmes et options* », (Juil. 1986), 77p.
- Banque Mondiale [2007] : « Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'Agriculture au service du développement », Version abrégée, 27p.
- Banque Mondiale [2008] : « Bénin : Contraintes à la Croissance et Perspectives de Diversification et d'Innovation ». Mémoire économique sur le pays. PREM 4 Région Afrique (Juin. 2008), 168p.
- Bulletin Nyéléni [2013] : « Souveraineté alimentaire », N°13 (Mars 2013), 6p.
- Burchi, F. and P. De Muro [2007] : « Education for rural people: a neglected key to food security », Università di Roma Tre, Collana del Dipartimento di Economia, Working Paper n° 78, 2007, 45p.
- Christiaensen L. and R. N. Boisvert [2000] : « On Measuring Household Food Vulnerability: Case Evidence from Northern Mali », Ithaca: Cornell University Working Paper 2000-5, (Feb. 2000), Department of Agricultural, Resource and Managerial Economics, 31p.
- CILSS et al. [2010] : « Cadre Harmonisé d'Analyse Permanente de la Vulnérabilité Courante au Sahel et en Afrique de l'Ouest, Note Méthodologique Version 3. Une harmonisation des méthodes d'identification et d'analyse des zones et groupes vulnérables au Sahel et en Afrique de l'Ouest », (Avril 2010), 34p.
- CIPB [2007] : « L'agriculture béninoise : atouts, contraintes et enjeux pour l'investisseur », (mai 2007), 56p.
- CSA [2011] : « Mesurer l'insécurité alimentaire : des concepts et des indicateurs pertinents pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes », Table ronde 12-13 septembre 2011 (Rome, Italie), Document d'information (11 août 2011), 26p.
- CSA [2012] : « Recommandations politiques : Sécurité alimentaire et changement climatique », Extrait du Rapport final CSA 39, 3p.
- CSA [2012] : « S'entendre sur la terminologie : Sécurité alimentaire, Sécurité nutritionnelle, Sécurité alimentaire et nutrition », Point V.a de la 39^{ème} session du CSA, (Sept. 2012), 17p.
- CSA [2014] : « Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition », 3^{ème} version, 75p.
- CSA [2014] : « Les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires », 27p.
- CSA [2014] : « Rapport de la quarante et unième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale » (Rome, 13-18 octobre 2014), 50p.
- CSA & FAO [2012] : « Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale », (Rome, 2012), 42p.
- CSA-PROMISAM [2005] : « Comprendre la sécurité alimentaire: Un cadre conceptuel pour la programmation. Module 1 : Qu'est ce que la sécurité ali-

- mentaire ? », Adapté du document : « Joe Siegle. Understanding Food Security: A Conceptual Framework for Programming. World Vision, Inc., Programs Group: Federal Way, WA (USA), 1999 », (Bamako 2005), 8p.
- DGAE & OCS [2012] : « Impacts de la gratuité des soins de sante des enfants de 0 à 5 ans et des femmes enceintes sur la pauvreté, le social et les OMD », Rapport final, (mai 2012), 105p.
- De Schutter, O. [2014] : « Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation. Rapport final: Le droit à l'alimentation, facteur de changement », (24 janvier 2014), 30p.
- FAO [2011] : « Profil Nutritionnel du Bénin », Division de la nutrition et de la protection des consommateurs, 62p.
- FAO [2015] : « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation », (Rome 2015), 157p.
- FAO, FIDA et PAM [2013] : « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013. Les multiples dimensions de la sécurité alimentaire ». Rome. FAO. 59p.
- FAO, FIDA et PAM [2015] : « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015. Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim: des progrès inégaux ».Rome, FAO, 62p.
- FAO-FSAU [2006] : « Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire: Manuel Technique Version 1 », Nairobi, FAO/FSAU Séries Techniques IV (Une version révisée a été publiée par la FAO en 2007), 72p.
- Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge [2005] : « Comment évaluer la sécurité alimentaire ? Guide pratique pour les Sociétés nationales africaines », 71p.
- GBAGUIDI, L. [2012] : « Achat/accaparement des terres en Afrique : Opportunités ou menaces ? Cas du Bénin en Afrique de l'Ouest » ; Agrivet Partners, Cotonou/Bénin
- GBETOENONMON, A. [2012] : « Les crises alimentaires en Afrique de l'Ouest. Une conséquence des politiques économiques », Friedrich-Ebert Stiftung, Cotonou, p. 13
- Gentilini, U. and P. Webb [2008] : « How are we doing on Poverty and Hunger Reduction? A New Measure of Country Performance », Food Policy, Volume 33, Issue 6, pp. 521-532.
- Gonzalez, C.G. [2011] : « Climate change, food security and agrobiodiversity : toward a just, resilient, and sustainable food system », Fordham Environmental Law Review, Vol. 22, p. 493, Seattle University School of Law Research Paper No. 11-19, (Feb. 2011), pp. 493-521.
- Groupe de travail sur le Sahel [2011] : « *Échapper au cycle de la faim : les chemins de la résilience au Sabel* », (Sept. 2011), 124p.
- Hilmi, A. [2012] : « La transition agricole : une autre logique », publication du Réseau « Plus et Mieux », 116p.
- HLPE [2012] : « La protection sociale pour la sécurité alimentaire ». Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, (Juin 2012), 119p.
- HLPE [2012] : « Sécurité alimentaire et changement climatique ». Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, (Juin 2012), 119p.
- Houngbo, N. E. [2013] : « Stratégie des « boutiques témoins » contre l'insécurité alimentaire au Bénin : Efficacité et perspectives pour l'Afrique », 11p.
- IFPRI, Concern et Welthungerhilfe [2014] : « Rapport de l'Indice de la faim dans le monde 2014 : le défi de la faim invisible », Synthèse de l'IFPRI (Oct. 2014), 9p.
- INSAE [2007] : « Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV) 2006. Rapport de synthèse », (Déc. 2007), 25p.
- INSAE [2011a] : « Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV). Enquête de suivi 2010 : Rapport préliminaire », (Mars. 2011), 73p.
- INSAE [2011b] : « Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV). Enquête de suivi 2010 : Principaux indicateurs », (Mars. 2011), 123p.
- INSAE [2011c] : « Tableau de Bord Social 2010. Profils socio-économiques et indicateurs de développement », Tome I, (Déc. 2011), 203p.
- INSAE et ORC Macro [2002] : « Enquête Démographique et de Santé au Bénin 2001 », (Juin 2002), 387p.
- International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies [2007] : « *Global food security assessment guidelines : a step-by-step guide for National Societies* », 96p.
- Inwent [2006] : « *Assurer la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Actions visant à relever le défi global* », Manuel de référence, Klaus Klennert (Editeur), 258p.
- IPC Global Partners [2012] : « Integrated Food Security Phase Classification Technical Manual Version 2.0., Evidence and Standards for Better Food Security Decisions ». FAO. Rome, 138p.

- LARES [] : « Atlas de sécurité alimentaire au Bénin ». Economie Régionale. Série Echanges Régionaux 2000, 123p.
- Lawin, E. A. et al. [2012] : « *West African Agriculture and Climate Change: Benin* », (Dec. 2012), 2p. IFPRI monograph, *West African Agriculture and Climate Change: A Comprehensive Analysis*.
- Mariam, M. W. [1984] : « Rural Vulnerability to Famine in Ethiopia 1958-1977 ». New Delhi: Vikas Publishing House Ltd. en collaboration avec Addis Ababa University.
- Maxwell, D., J. Coates and B. Vaitla [2013] : « How Do Different Indicators of Household Food Security Compare? Empirical Evidence from *Tigray* », Feinstein International Center, Tufts University (August 2013), 23p.
- Mazoyer, M. [2008] : « Rapport sur le développement dans le monde, 2008, Banque mondiale L'agriculture au service du développement, Résumé et commentaires », Mondes en développement, 2008/3 n° 143, pp. 117-136. DOI : 10.3917/med.143.0117.
- MECCAGPDPE et PNUD Bénin [2000] : « Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS Bénin 2025). Bénin 2025-ALAFIA ». (Août. 2000), 235p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche & Ministère de l'Economie et des Finances (Bénin) [2010] : « Plan d'Investissement Agricole 2010-2015 », (septembre 2010), 69p.
- Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme-MEHU [2011] : « *Deuxième communication nationale de la République du Bénin sur les Changements Climatiques* », Cotonou, P. 168
- MDAEP et PNUD [2011] : « Rapport national sur le développement humain 2010-2011. Sécurité alimentaire et développement humain au Bénin », Cotonou, p. 208
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (France) [2009] : « La rémunération des services environnementaux rendus par l'agriculture », Document de travail, Prospective et Evaluation N°2, (mars 2009), 25p.
- Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale [2009] : « Programme et Plan d'Action pour la Mise en Œuvre de la Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin 2010-2015 », (Déc. 2009), 133p.
- Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale [2010b] : « Tableau de Bord Social : Situation de l'Enfant Vulnérable au Bénin », (Sept. 2010), 197p.
- Ministère de la Santé [2011] : « Annuaire des Statistiques Sanitaires 2010 », (Juin 2011), 111p.
- MULINDABIGWI et al [2013] : « Rapport de base sur sécurité alimentaire et nutrition ; agriculture durable ; sécheresse, désertification et dégradation des sols », (mai 2013), 35p
- Ndiaye, M. [2014] : « Indicateurs de la Sécurité Alimentaire », Intégrer les programmes de nutrition et de sécurité alimentaire en situation d'urgence et pour le renforcement de la résilience, Atelier Régional de Formation: 10-12 Juin 2014, Afrique de l'Ouest/Sahel - Saly, Sénégal, 27p.
- OCDE [2006] : « Perspectives économiques en Afrique 2005-2006 : Bénin », pp. 145-161.
- Ogni, C.A. et al. [2014] : « Inventaire ethnopharmacologique des plantes utilisées dans le traitement des pathologies parasitaires dans les élevages extensifs et semi-intensifs du Bénin », Int. J. Biol. Chem. Sci. 8(3): (June 2014), pp. 1089-1102.
- ONASA [2010] : « Evaluation de la stratégie des boutiques témoins de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire », mai 2010.
- ONS [2010] : « Rapport d'étude du prix plancher du maïs au titre de la campagne 2010-2011 », (Déc. 2010), 47p.
- ONU [1974] : « Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition », Adoptée le 16 novembre 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation convoquée par l'Organisation des Nations Unies en application de la résolution 3180 (XXVIII) de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1973; et que l'Assemblée générale a faite sienne dans sa résolution 3348 (XXIX) du 17 décembre 1974.
- ONU [2000] : « Déclaration du Millénaire ». Résolution adoptée par l'Assemblée générale à la 55^{ème} session, (Sept. 2000), 10p.
- Oxfam [2014] : « A qui profite la nouvelle alliance ? La Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition du G8 au Burkina Faso ». Note d'information du 22 mai 2014, 14p.
- PAM [2009a] : « Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence », Deuxième édition, (Janv. 2009), Programme alimentaire mondial (PAM), Service de l'analyse de la sécurité alimentaire, 41p.
- PAM [2009b] : « Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition au Bénin (AGVSAN 2008) », (Mai 2009), Service de l'Analyse de la Sécurité Alimentaire (VAM), 152p.
- PAM [2014] : « Analyse Globale de la Vulnérabilité et

- de la Sécurité Alimentaire au Bénin (AGVSA 2013) », (Janv. 2014), Service de l'Analyse de la Sécurité Alimentaire (VAM), 142p.
- Patel, R. [2009] : « What does food sovereignty look like ? », *The Journal of Peasant Studies*, Vol. 36, No.3, (July 2009), pp. 663-706.
- PNUD [1994] : « Rapport Mondial sur le Développement Humain 1994. Les nouvelles dimensions de la sécurité », Paris, Economica.
- PNUD [2010] : « La vraie richesse des nations : les chemins du développement humain », Rapport sur le développement humain 2010, Édition du 20e anniversaire du RDH, 254p.
- PNUD [2014] : « Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience », Rapport sur le développement humain 2014, 247p.
- PNUD/Bureau régional pour l'Afrique [2012] : « Rapport sur le développement humain en Afrique 2012 : Vers une sécurité alimentaire durable », 174p.
- République du Bénin [2011a] : « Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, SCRP 2011-2015 », Document adopté en Conseil de Ministres le 16 mars 2011, 189p.
- République du Bénin et PNUD-Bénin [2011] : « Rapport National sur le Développement Humain 2010-2011 : Sécurité Humaine et Développement Humain au Bénin », 208p.
- République du Bénin, SNUB et Banque Mondiale [2010] : « Inondations au Bénin : Rapport d'Évaluation des Besoins Post Catastrophe », Rapport provisoire, (Déc. 2010), 143p.
- Rondeau, A. [1975] : « La Conférence mondiale de l'Alimentation ou le triomphe de la rhétorique. Rome, 5-16 novembre 1974 ». In: *Tiers-Monde*. 1975, tome 16 n°63. pp. 671-684.
- Sen A. [1981] : « *Poverty and Famines. An Essay on Entitlement and Deprivation* », Oxford University Press, □
- SNUB et INSAE [2009] : « Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) », (Mai 2009), 152p.
- Svedberg, P. [2000] : « *Poverty and undernutrition. Theory, Measurement and Policy* ». UNU-WIDER Studies in Development Economics. Oxford University Press, Oxford, UK, 380p.
- Swindale, A. et P. Bilinsky [2006] : « Score de Diversité alimentaire des Ménages (SDAM) pour la mesure de l'accès alimentaire des Ménages : Guide d'indicateurs ». Washington, D.C.: Projet d'Assistance technique en matière d'Alimentation et de Nutrition, l'Académie pour le Développement de l'Éducation, (Sept. 2006), 11p.
- Ton, P. [2004] : « La production du coton au Bénin », Projet d'analyse d'une spéculation agricole par pays, financé par le programme «Renforcement des capacités commerciales» de la FIPA (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles), Février - mars 2004, Cotonou et Amsterdam, 52p.
- van den Akker, E. [] : « Les cultures principales et leur distribution régionale au Bénin », Department of Agricultural Economics in the Tropics and Subtropics (490B), University of Hohenheim (Germany), https://www.uni-hohenheim.de/atlas308/c_benin/projects/c3_2/html/french/btext_fr_c3_2.htm.
- Wiesmann, D. et al. [2009] : « Validation of the World Food Programme's Food Consumption Score and Alternative Indicators of Household Food Security », Poverty, IFPRI Discussion Paper 00870 (June 2009), Health, and Nutrition Division, 91p.
- Wiesmann D., J. von Braun and T. Feldbrügge [2002], « An International Nutrition Index. Successes and Failures in Addressing Hunger and Malnutrition », *Quarterly Journal of International Agriculture* 41(4), pp. 277-296.
- World Bank [2007] : « World development report 2008 : Agriculture for Development », 365p.

Glossaire

Agriculture familiale : pour caractériser les agricultures familiales, une première option consisterait à prendre en compte la **taille de l'exploitation**. Ainsi, pour les 81 pays dont les données sont disponibles : 72 % des exploitations utilisent moins de 1 hectare, 85 % ont moins de 2 hectares et 94 % moins de 5 hectares. Mais la taille est un critère trop dépendant des contextes locaux et nationaux. Pour la recherche, il est plus intéressant de considérer des critères de **fonctionnement**. Selon ces critères, une exploitation familiale est d'abord une exploitation dans laquelle :

- **seuls travaillent à plein temps les membres de la famille** : ils ne sont pas liés par des rapports de salaire, mais par des liens domestiques. Le travail crée des liens forts entre la famille et l'exploitation.
- **une partie de la production est consommée par la famille elle-même** : les agricultures familiales alimentent, certes, les marchés, mais l'autoconsommation est aussi un produit de ce travail.
- **le capital est familial** : il est indissociable du patrimoine familial.

Les agricultures familiales occupent **des milieux, des espaces et des territoires très diversifiés** : elles manifestent ainsi une grande capacité d'adaptation par leur connaissance des milieux, en valorisant notamment des territoires fragiles, non accessibles à une agriculture industrialisée. [CIRAD, 2014].

Agriculture durable: Un système de production agricole qui vise à assurer une production pérenne de nourriture, de bois et de fibres en respectant des limites écologiques, économiques et sociales qui assurent la maintenance dans le temps de cette production. (Sommet de la terre, Rio1992).

Sécheresse: Episode de manque d'eau +/- long mais suffisant pour que les sols et la flore soient affectés. Ce phénomène peut être cyclique ou bien exceptionnel et peut affecter une zone localisée comme un sous-continent entier.

Désertification: Selon la Convention des NU sur la lutte contre la désertification, la désertification se définit comme la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines. La désertification est un processus dynamique qui s'observe dans les écosystèmes secs fragiles.

Dégradation des sols: Perte d'éléments nutritifs nécessaires à la productivité optimale des plantes. Cette perte se fait de plusieurs manières: prélèvement par la plante, érosion des sols, surpâturage, acidification des sols, etc,

Aliment de base

Un aliment de base est un aliment qui constitue la base d'un régime traditionnel. Les aliments de base varient d'une région à l'autre, mais sont généralement des féculents bon marché d'origine végétale qui sont riches en calories et qui peuvent se conserver facilement toute l'année. Bien qu'ils soient très nourrissants, les aliments de base ne suffisent généralement pas à fournir tous la gamme des éléments nutritifs, et le régime alimentaire doit donc être complété par d'autres aliments pour prévenir la malnutrition.

Droit à une alimentation adéquate : Les États parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 reconnaissent : « ...le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture (...) suffisante, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence » (paragraphe 1 de l'Article 11) et « le droit fondamental qu'à toute personne d'être à l'abri de la faim » (paragraphe 2 de l'Article 11). Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a défini le droit à une nourriture suffisante comme suit : « Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer. Le contenu essentiel du droit à une nourriture suffisante comprend (...) la disponibilité de nourriture exempte de substances nocives et acceptable dans une culture déterminée, en quantité suffisante et d'une qualité propre à satisfaire les besoins alimentaires de l'individu ; (et) l'accessibilité ou possibilité d'obtenir cette nourriture d'une manière durable et qui n'entrave pas la jouissance des autres droits de l'homme (...) L'accessibilité est à la fois économique et physique ».

Sécurité nutritionnelle: la quantité et la combinaison appropriée d'apports tels que nourriture, les services de nutrition et de santé, ainsi que le temps requis pour assurer à tout moment, une vie active et saine pour tous. La sécurité alimentaire est une condition mais non suffisante pour assurer la sécurité nutrition-

nelle. L'insécurité nutritionnelle se définit comme le manque d'accès à une alimentation équilibrée.

Faim invisible

La faim invisible est une forme de sous-alimentation survenant lorsque l'apport ou l'absorption de vitamines et minéraux ou oligo-éléments (comme le zinc, l'iode ou le fer) ne suffisent pas à assurer une bonne santé et un bon développement. Les facteurs contribuant à ces carences en micronutriments sont multiples : mauvaise alimentation, besoins accrus en micronutriments pendant certaines périodes de la vie comme la grossesse ou l'allaitement, ou encore problèmes de santé (maladies, infections, parasites).

Insécurité alimentaire aiguë et chronique

La version 2.0 de l'IPC fait la distinction entre deux types d'insécurité alimentaire, à savoir l'insécurité alimentaire aiguë et l'insécurité alimentaire chronique. Une insécurité alimentaire aiguë est un instantané de la sévérité actuelle ou projetée de la situation, indépendamment des causes, du contexte ou de la durée. L'insécurité alimentaire chronique correspond à la prévalence d'une insécurité alimentaire persistante, par exemple des niveaux d'insécurité alimentaire qui persistent malgré l'absence de dangers/chocs ou une fréquence élevée d'années marquées par une insécurité alimentaire aiguë. L'insécurité alimentaire chronique et l'insécurité alimentaire aiguë ne s'excluent pas mutuellement. Une zone ou un ménage peut se trouver dans une des deux situations ou dans les deux à la fois ; en effet, l'insécurité alimentaire aiguë vient souvent « couronner » une insécurité alimentaire chronique.

Moyens de subsistance : les normes Sphère définissent les moyens de subsistance de la façon suivante : « Les moyens de subsistance se composent des capacités, des biens (y compris les moyens matériels ainsi que sociaux) et des activités requis pour se donner un moyen de gagner sa vie qui soit propice à la survie et au bien-être futur ». Cf. « Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response, the Sphere Project, Geneva, 2004 ».

Petits exploitants ou « petits producteurs vivriers ou agricoles » : désignent les petits agriculteurs, les travailleurs agricoles et du secteur alimentaire, les artisans-pêcheurs, les pasteurs, les peuples autochtones et les paysans sans terre.

Résilience : Capacité d'une personne ou d'une communauté de se relever suite à une catastrophe ou à une période difficile, et de tirer parti de ces épreuves.

Sécurité alimentaire : La sécurité alimentaire est assurée lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Les quatre piliers de la sécurité alimentaire sont la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité. La dimension nutritionnelle fait partie intégrante du concept de sécurité alimentaire et des travaux du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA)

Vulnérabilité : Exposition à des risques et incapacité de faire face aux conséquences.

Zone économique exclusive (ZEE) : Une ZEE est, d'après le droit de la mer, un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Elle s'étend à partir de la ligne de base de l'État jusqu'à 200 milles marins (environ 370 km) de ses côtes au maximum, au-delà il s'agit des eaux internationales. Le terme est parfois abusivement appliqué aussi aux eaux territoriales et aux extensions possibles du plateau continental au-delà de ces 200 milles marins.

Développement durable : un mode de développement qui concilie « la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social » (cf. art. 6 de la Charte de l'Environnement) et « qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (cf. art. L. 110-1 du Code de l'Environnement).

Annexes

Annexe 1 : La production végétale

1a. Production céréalière

(Données en tonnes, sauf mention contraire)

Campagnes agricoles	Maïs	Riz	Petit mil	Sorgho	Fonio	Total céréales
2003-2004	773 479	54 139	35 455	163 277	1 534	1 027 884
2004-2005	872 408	65 016	36 817	164 045	1 492	1 139 778
2005-2006	829 380	83 455	37 007	169 678	1 885	1 121 405
2006-2007	1 190 095	72 432	34 426	140 792	1 347	1 439 092
2007-2008	753 122	74 867	44 479	154 693	1 494	1 028 655
2008-2009	1 085 340	105 599	36 146	138 901	1 855	1 367 841
2009-2010	1 065 329	112 705	27 431	131 737	947	1 338 149
2010-2011	1 012 630	124 974	26 929	168 088	815	1 333 436
2011-2012	1 165 957	218 939	24 690	133 216	747	1 543 549
2012-2013	1 174 563	219 101	31 023	107 968	1 216	1 533 871
2013-2014	1 345 821	206 943	22 881	114 750	1 468	1 691 863
<i>Moyenne annuelle</i>	<i>1 024 375</i>	<i>121 652</i>	<i>32 480</i>	<i>144 286</i>	<i>1 345</i>	<i>1 324 138</i>
<i>Accroissement moyen annuel</i>	<i>5,2%</i>	<i>13,0%</i>	<i>-3,9%</i>	<i>-3,2%</i>	<i>-0,4%</i>	<i>4,6%</i>
<i>Moyenne des accroissements</i>	<i>8,2%</i>	<i>16,7%</i>	<i>-2,7%</i>	<i>-2,4%</i>	<i>4,2%</i>	<i>6,5%</i>

Source : MAEP [mars 2015], les données de la campagne 2013-2014 sont provisoires.

1b. Production des racines et tubercules

(Données en tonnes, sauf mention contraire)

Campagnes agricoles	Manioc	Igname	Patate douce	Taro	Pomme de terre	Total racines et tubercules
2003-2004	3 055 523	2 010 703	51 143	2502	0	5 119 871
2004-2005	3 137 394	2 206 883	50 001	2 536	0	5 396 814
2005-2006	1 833 596	2 128 721	62 463	1 865	8	4 026 653
2006-2007	2 544 687	2 180 925	59 987	2 424	166	4 788 189
2007-2008	3 101 825	2 163 643	68 714	2 457	99	5 336 738
2008-2009	3 144 552	2 610 068	73 399	2 790	0	5 830 809
2009-2010	3 787 918	2 373 586	63 901	2 602	0	6 228 007
2010-2011	3 444 947	2 624 011	77 268	1 466	0	6 147 692
2011-2012	3 645 924	2 734 862	49 016	1 875	0	6 431 677
2012-2013	3 295 785	2 739 088	69 829	3 576	16 545	6 124 823
2013-2014	3 695 514	3 177 265	64 860	1 453	0	6 939 092
<i>Moyenne annuelle</i>	<i>3 153 424</i>	<i>2 449 978</i>	<i>62 780</i>	<i>2 322</i>	<i>1 529</i>	<i>5 670 033</i>
<i>Accroissement moyen annuel</i>	<i>1,7%</i>	<i>4,2%</i>	<i>2,2%</i>	<i>-4,8%</i>	<i>-</i>	<i>2,8%</i>
<i>Moyenne des accroissements</i>	<i>4,3%</i>	<i>5,0%</i>	<i>4,7%</i>	<i>2,9%</i>	<i>-</i>	<i>3,8%</i>

Source : MAEP [mars 2015], les données de la campagne 2013-2014 sont provisoires.

1c. Production des légumineuses

(Données en tonnes, sauf mention contraire)

Campagnes agricoles	Arachide	Niébé	Soja	Voandzou	Goussi	Pois d'Angole	Dohi	Sésame	Total légumineuses
2003-2004	139 348	81 821	5 556	14 435	8 101	2 466	733	527	252 987
2004-2005	154 692	93 966	5 537	15 102	8 201	2 347	2 358	452	282 655
2005-2006	117 547	91 056	14 687	14 248	11 227	2 545	1 616	607	253 533
2006-2007	105 862	118 552	10 323	12 448	8 583	4 713	1 148	495	262 124
2007-2008	118 253	83 633	12 435	9 992	26 277	1 561	1 071	466	253 688
2008-2009	145 190	99 505	31 111	16 991	10 428	3 807	1 889	421	309 342
2009-2010	132 069	88 156	55 259	11 253	10 063	1 970	1 502	518	300 790
2010-2011	154 403	107 363	59 458	14 942	17 542	1 841	905	336	356 790
2011-2012	131 792	85 497	67 153	12 695	15 456	1 421	978	492	315 484
2012-2013	121 510	93 216	72 994	6 252	5 122	2 799	820	603	303 316
2013-2014	134 230	93 488	96 944	14 201	4 878	1 955	801	4 566	351 063
<i>Moyenne annuelle</i>	132 263	94 205	39 223	12 960	11 443	2 493	1 256	862	294 707
<i>Accroissement moyen annuel</i>	-0,3%	1,2%	29,7%	-0,1%	-4,5%	-2,1%	0,8%	21,7%	3,0%
<i>Moyenne des accroissements</i>	0,7%	3,1%	44,6%	9,7%	14,8%	15,5%	16,0%	70,0%	4,0%

Source : MAEP [mars 2015], les données de la campagne 2013-2014 sont provisoires.

1d. Production des cultures maraîchères

(Données en tonnes, sauf mention contraire)

Campagnes agricoles	Tomate	Piment	Gombo	Oignon	Légumes feuilles	Total maraîchères
2003-2004	141 729	25 161	60 716	13 667	126	241 399
2004-2005	144 320	41 940	19 805	3 952	163	210 180
2005-2006	140 573	48 722	20 862	14 015	10 744	234 916
2006-2007	146 193	41 651	18 521	34 814	15 158	256 337
2007-2008	127 606	37 854	22 106	18 164	19 411	225 141
2008-2009	181 279	47 006	45 115	6 806	20 223	300 429
2009-2010	156 065	25 807	42 851	36 011	12 872	273 606
2010-2011	186 902	38 434	45 597	8 397	16 717	296 047
2011-2012	163 720	38 543	48 337	10 819	19 038	280 457
2012-2013	244 742	67 760	68 151	227 344	72 055	680 052
2013-2014	331 793	67 264	47 701	43 870	58 682	549 310
<i>Moyenne annuelle</i>	178 629	43 649	39 978	37 987	22 290	322 534
<i>Accroissement moyen annuel</i>	8,0%	9,4%	-2,2%	11,2%	74,8%	7,8%
<i>Moyenne des accroissements</i>	11,1%	16,3%	6,9%	252,4%	686,1%	14,6%

Source : MAEP [mars 2015], les données de la campagne 2013-2014 sont provisoires.

Annexe 2 : Comptes nationaux

2a. Valeurs ajoutées des principaux secteurs (milliards F.CFA)

Secteurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Agriculture (Production végétale, Chasse, Sylviculture, Pêche)	406,7	421,3	431,9	438,4	461,3	491,0	521,9	549,7
Industries extractives	1,3	1,4	1,4	1,4	1,5	1,6	1,6	1,7
Industries manufacturières	92,6	95,6	98,1	102,3	103,4	106,4	111,5	121,1
Electricité, Gaz, Eau	15,5	15,7	16,9	18,2	19,1	20,2	21,2	22,1
Bâtiment, travaux publics	39,0	42,2	43,5	43,5	46,1	47,9	49,5	51,8
Commerce de gros et de détail	148,7	161,1	161,0	163,6	164,8	173,9	185,0	197,4
Transports, Entrepôts, Communications	59,1	63,2	68,6	70,7	73,1	78,0	82,5	87,9
Autres services marchands (net d'ajustements fin.)	107,8	113,9	117,6	121,8	126,1	131,2	137,8	145,2
TVA et Droits et taxes à l'importation	86,0	90,3	89,8	95,1	94,8	99,8	105,6	111,5
Services non marchands	112,5	118,1	123,6	127,6	131,3	137,1	143,1	149,1
PIB aux prix du marché	1 069,1	1 122,7	1 152,6	1 182,7	1 221,6	1 287,1	1 359,8	1 437,5

Source : INSAE, DGAE [mars 2015], les données de 2014 sont provisoires.

2b. Contributions au PIB

Secteurs	Contribution moyenne au PIB sur la période 2010-2014 (%)
Agriculture	37,9
Services marchands	16,3
Commerce de gros et de détail	13,6
Services non marchands	10,6
Industries	8,5
TVA, droits et taxes	7,8
BTP	3,7
Electricité, eau et gaz	1,6

Source : Equipe de rédaction, à partir des données déclinées ci-dessus

Annexe 3 : Taux d'autosuffisance (TAS) et taux de dépendance des importations (TDI) par produit

3a. TAS par produit de 2004 à 2013

Produits	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TAS moyen
Maïs	100	100	100,85	101,62	99,82	99,81	102,64	100,02	100	100,02	100,48
Riz	23,47	18,36	9,09	10,36	13,7	17,51	72,67	50,88	29,26	13,32	25,86
Mil et sorgho	100	100	90,37	100,65	100	100	100	99,97	99,95	101,52	99,25
Manioc	100,13	100,05	100,39	100,06	100,03	100,05	100,03	100	100	100,01	100,08
Igname	100	100	100	100	100	100	100	100,01	100	100,01	100
Pomme de terre	0	0,4	100	9,01	0	0	0	0	93,99	0	20,34
Patate douce	100	100	100	100	100	100	97,48	100	100	100,03	99,75
Niébé et assimilés	100	100	100	100	100	100	100	99,7	99,52	99,5	99,87
Arachides	100	100	100	100	100	100	100	100	99,55	100	99,95
Soja	100	100	110,73	108,75	100	100	100	100,03	100	101,81	102,13
Légumes	7,54	91,49	83,48	90,66	95,29	92,79	89,31	99,93	99,94	99,96	85,04
Tomate	90,02	86,47	74,51	68,38	70,19	73,25	75,7	99,91	99,8	99,99	83,82
Piment	100	100	100	100	100	100	100	99,97	99,99	100,03	100
Oignon	100	100	83,26	100	69,41	92,31	100	99,26	99,99	99,82	94,4
Viande	47,81	57,26	58,05	50,39	37,24	42,02	48,4	99,95	99,94	99,97	64,1
Œufs	100	90,65	100	100	100	100	100	99,71	99,66	99,82	98,98
Lait	65,34	67,46	70,96	65,05	62,49	48,2	68,82	56,3	57,23	56,03	61,79
Poisson	50,63	37,64	37,48	31,81	28,51	30,77	30,89	99,85	99,39	100,02	54,7
Ensemble	95,05	91,4	88,06	88,8	88,83	90,53	96,66	96,75	93,48	87,13	91,67

Sources : Données de production de la DSA/MAEP et du commerce extérieur déjà exploitées par la FAO (FAO STAT 2004-2011), complétées par celles de l'INSAE (2012-2013).

3b. TDI par produit de 2004 à 2013

Produits	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TAS moyen
Maïs	0	0	0,17	0	0,18	0,19	0,2	0,01	0,01	0	0,08
Riz	76,89	82,74	91,53	91,3	90,06	104	347	63,09	74,86	88,6	111,05
Mil et sorgho	0	0	9,63	0	0	0	0	0,04	0,05	0,01	0,97
Manioc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Igname	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pomme de terre	100	99,6	602,41	90,99	100	100	100	100	6,01	100	139,9
Patate douce	0	0	0	0	0	0	2,52	0	0	0	0,25
Niébé et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0,34	0,48	0,6	0,14
Arachides	0	0	0	0	0	0	0	0	0,45	0	0,05
Soja	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Légumes	92,46	8,51	16,52	9,34	4,71	7,21	10,69	0,07	0,06	0,04	14,96
Tomate	9,98	13,53	25,49	31,62	30,59	28,16	24,3	0,09	0,2	0,01	16,4
Piment	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,03	0,01	0,01
Oignon	0	0	16,74	0	30,59	7,69	0	0,74	0,01	0,18	5,6
Viande	52,19	42,74	41,95	53,28	62,76	84,8	95,94	0,05	0,06	0,03	43,38
Œufs	0	9,35	0	0	0	0	0	0,29	0,34	0,18	1,02
Lait	34,66	33,33	29,78	35,68	38,19	51,8	31,18	44,31	43,03	44,19	38,62
Poisson	49,37	62,36	62,52	69,06	71,49	69,23	69,86	0,39	0,91	0,63	45,58
Ensemble	5,02	8,71	12,33	11,64	11,54	11,47	10,8	3,94	6,87	13,19	9,55

Sources : Données de production de la DSA/MAEP et du commerce extérieur déjà exploitées par la FAO (FAO STAT 2004-2011), complétées par celles de l'INSAE (2012-2013).

Annexe 4 : Indicateurs de développement humain

4a. Pauvreté monétaire et non monétaire

Branche d'activité	Pauvreté monétaire	Pauvreté non monétaire
Agriculture	42,9	43,5
Industrie	30	14,5
Eau, électricité, gaz	1,7	3
BTP	28,5	9,5
Commerce et restauration	25,7	18,8
Transport et communications	29	8,3
Banques et assurances	2,7	0
Autres services	20,1	11,2
Non déclaré	28,1	23,8
Ensemble	35,2	30,9

Source : INSAE, EMICoV 2010 [mars 2011]

4b. L'indice de développement humain et ses composantes par département en 2011 et en 2014

Département	2011				2014			
	Revenu	Longévité	Instruction	IDH 2011	Revenu	Longévité	Instruction	IDH 2014
Alibori	0,309	0,599	0,212	0,340	0,343	0,613	0,212	0,355
Atacora	0,299	0,578	0,280	0,364	0,333	0,592	0,280	0,381
Atlantique	0,389	0,603	0,464	0,477	0,422	0,617	0,464	0,494
Borgou	0,330	0,646	0,350	0,421	0,364	0,660	0,350	0,438
Collines	0,331	0,606	0,349	0,412	0,365	0,621	0,349	0,429
Couffo	0,314	0,600	0,298	0,383	0,348	0,614	0,298	0,400
Donga	0,297	0,566	0,334	0,383	0,331	0,580	0,334	0,400
Littoral	0,492	0,701	0,621	0,598	0,526	0,715	0,621	0,616
Mono	0,349	0,549	0,399	0,425	0,383	0,563	0,399	0,442
Ouémé	0,412	0,599	0,429	0,473	0,446	0,614	0,429	0,490
Plateau	0,344	0,625	0,310	0,405	0,378	0,639	0,310	0,421
Zou	0,314	0,554	0,333	0,387	0,347	0,569	0,333	0,404
Total	0,374	0,661	0,414	0,468	0,408	0,675	0,414	0,485

Sources : INSAE (EMICoV 2010, MICS 2014) et calculs de l'équipe de rédaction

4c. L'indice de développement humain et ses composantes par commune en 2011 et en 2014

Communes	2011				2014			
	Revenu	Santé	Education	IDH 2011	Revenu	Santé	Education	IDH 2014
Banikoara	0,302	0,805	0,225	0,380	0,336	0,819	0,225	0,396
Gogounou	0,323	1,023	0,192	0,399	0,356	1,038	0,192	0,414
Kandi	0,325	0,837	0,213	0,387	0,359	0,852	0,213	0,402
Karimama	0,269	0,441	0,105	0,232	0,303	0,455	0,105	0,244
Malanville	0,310	0,615	0,203	0,338	0,344	0,629	0,203	0,353
Ségbana	0,315	0,732	0,282	0,403	0,349	0,747	0,282	0,419
Boukoumbe	0,271	0,497	0,203	0,301	0,305	0,511	0,203	0,316
Cobly	0,274	0,692	0,188	0,329	0,307	0,706	0,188	0,344
Kérou	0,318	0,976	0,301	0,454	0,351	0,990	0,301	0,471
Kouandé	0,275	0,854	0,240	0,384	0,309	0,868	0,240	0,401
Matéri	0,276	0,635	0,266	0,360	0,310	0,649	0,266	0,377
Natitingou	0,325	0,718	0,386	0,449	0,359	0,733	0,386	0,467
Péhunco	0,305	0,603	0,260	0,363	0,339	0,617	0,260	0,379
Tanguiéta	0,321	0,636	0,276	0,383	0,354	0,650	0,276	0,399
Toucountouna	0,317	0,610	0,250	0,364	0,350	0,624	0,250	0,380
Abomey-Calavi	0,456	0,680	0,598	0,570	0,490	0,694	0,598	0,588
Allada	0,341	0,530	0,370	0,406	0,375	0,544	0,370	0,422
Kpomasse	0,342	0,567	0,335	0,402	0,375	0,581	0,335	0,418
Ouidah	0,339	0,614	0,494	0,469	0,372	0,628	0,494	0,487
So-Ava	0,296	0,927	0,180	0,367	0,330	0,941	0,180	0,382
Toffo	0,296	0,595	0,300	0,375	0,329	0,609	0,300	0,392
Torri-Bossito	0,309	0,564	0,338	0,390	0,343	0,579	0,338	0,407
Ze	0,253	0,584	0,256	0,336	0,287	0,598	0,256	0,353
Bembereke	0,324	0,771	0,219	0,379	0,357	0,785	0,219	0,394
Kalale	0,308	0,950	0,204	0,391	0,342	0,964	0,204	0,406
N'dali	0,319	0,677	0,264	0,385	0,353	0,692	0,264	0,401
Nikki	0,307	0,777	0,205	0,366	0,341	0,792	0,205	0,381
Parakou	0,374	0,738	0,524	0,525	0,408	0,753	0,524	0,544
Perere	0,337	0,756	0,257	0,403	0,371	0,771	0,257	0,419
Sinende	0,331	0,819	0,230	0,397	0,365	0,833	0,230	0,412
Tchaourou	0,282	0,792	0,307	0,409	0,316	0,806	0,307	0,428
Bante	0,349	0,610	0,325	0,411	0,383	0,625	0,325	0,427
Dassa-Zoume	0,321	0,527	0,418	0,413	0,355	0,541	0,418	0,431
Glazoue	0,301	0,613	0,320	0,389	0,335	0,628	0,320	0,407
Ouesse	0,303	0,693	0,286	0,392	0,337	0,707	0,286	0,408
Savalou	0,362	0,753	0,322	0,445	0,396	0,767	0,322	0,461
Save	0,336	0,665	0,415	0,452	0,370	0,679	0,415	0,470
Aplahoue	0,311	0,671	0,301	0,398	0,345	0,685	0,301	0,415
Djakotomey	0,312	0,578	0,286	0,372	0,346	0,592	0,286	0,389
Dogbo	0,304	0,553	0,342	0,386	0,338	0,568	0,342	0,403
Klouékanme	0,312	0,753	0,254	0,391	0,346	0,767	0,254	0,407
Lalo	0,316	0,706	0,298	0,405	0,349	0,720	0,298	0,421
Toviklin	0,337	0,626	0,306	0,401	0,371	0,640	0,306	0,417
Bassila	0,302	0,533	0,357	0,386	0,335	0,547	0,357	0,403
Copargo	0,280	0,616	0,248	0,350	0,314	0,631	0,248	0,366
Djougou	0,300	0,660	0,332	0,403	0,333	0,674	0,332	0,421

Communes	2011				2014			
	Revenu	Santé	Education	IDH 2011	Revenu	Santé	Education	IDH 2014
Ouake	0,300	0,480	0,383	0,381	0,334	0,494	0,383	0,398
Cotonou	0,492	0,763	0,621	0,616	0,526	0,777	0,621	0,633
Athieme	0,312	0,545	0,425	0,417	0,346	0,559	0,425	0,435
Bopa	0,320	0,559	0,249	0,355	0,354	0,573	0,249	0,370
Come	0,344	0,596	0,419	0,441	0,377	0,610	0,419	0,459
Grand-Popo	0,344	0,423	0,447	0,402	0,378	0,437	0,447	0,420
Houeyogbe	0,367	0,610	0,382	0,441	0,401	0,624	0,382	0,457
Lokossa	0,378	0,682	0,458	0,491	0,412	0,696	0,458	0,508
Adjarra	0,372	0,685	0,365	0,453	0,405	0,699	0,365	0,469
Adjohoun	0,344	0,586	0,298	0,392	0,378	0,600	0,298	0,408
Aguegues	0,289	0,638	0,191	0,328	0,322	0,652	0,191	0,342
Akpro-Misserete	0,367	0,711	0,356	0,453	0,401	0,725	0,356	0,469
Avrankou	0,350	0,670	0,334	0,428	0,383	0,685	0,334	0,444
Bonou	0,344	0,545	0,330	0,396	0,378	0,560	0,330	0,412
Dangbo	0,340	0,561	0,311	0,390	0,374	0,575	0,311	0,406
Porto-Novo	0,468	0,787	0,543	0,585	0,502	0,801	0,543	0,602
Seme-Kpodji	0,447	0,756	0,450	0,534	0,481	0,770	0,450	0,550
Adja-Ouere	0,315	0,694	0,317	0,411	0,349	0,709	0,317	0,428
Ifangni	0,347	0,785	0,286	0,427	0,381	0,799	0,286	0,443
Ketou	0,367	0,824	0,359	0,477	0,401	0,838	0,359	0,494
Pobe	0,356	0,693	0,304	0,422	0,390	0,708	0,304	0,438
Sakete	0,314	0,698	0,267	0,388	0,348	0,712	0,267	0,404
Abomey	0,343	0,562	0,428	0,436	0,377	0,577	0,428	0,453
Agbangnizoun	0,304	0,666	0,291	0,389	0,338	0,680	0,291	0,406
Bohicon	0,345	0,649	0,429	0,458	0,379	0,663	0,429	0,476
Cove	0,343	0,660	0,456	0,469	0,377	0,674	0,456	0,487
Djidja	0,303	0,513	0,222	0,325	0,336	0,527	0,222	0,340
Ouinhi	0,295	0,626	0,214	0,341	0,329	0,641	0,214	0,356
Zagnanado	0,281	0,698	0,328	0,401	0,315	0,712	0,328	0,419
Za-Kpota	0,273	0,676	0,216	0,342	0,307	0,690	0,216	0,358
Zogbodomey	0,299	0,602	0,281	0,370	0,333	0,617	0,281	0,386
Total	0,374	0,661	0,414	0,468	0,408	0,675	0,414	0,485

Sources : INSAE (EMICoV 2010, MICS 2014) et calculs de l'équipe de rédaction

4d. L'indice de développement humain et ses composantes, ajustés aux inégalités

	Indice global	Longévité	Instruction	Revenu
Niveau potentiel	0,476	0,605	0,414	0,430
Niveau ajusté des inégalités	0,311	0,381	0,240	0,329
Perte au plan national	34,6%	37,0%	42,1%	23,6%
Perte moyenne en Afrique subsaharienne	33,6%	36,6%	35,7%	28,1%
Perte moyenne au plan mondial	22,9%	17,3%	27,0%	24,1%

Sources : PNUD (RMDH 2014) et calculs de l'équipe de rédaction

4e. Incidence, intensité et Indice de Pauvreté Multidimensionnelle

Région	Incidence de pauvreté (X)	Intensité de la pauvreté (Y)	IPM	Population (Z)
Alibori	0,869	0,577	0,501	7,028
Atacora	0,731	0,551	0,403	8,358
Atlantique	0,482	0,476	0,229	14,317
Borgou	0,710	0,547	0,388	11,404
Collines	0,615	0,478	0,294	7,119
Couffo	0,698	0,509	0,355	8,436
Donga	0,735	0,497	0,365	5,444
Littoral	0,194	0,382	0,074	7,165
Mono	0,545	0,464	0,253	5,738
Ouémé	0,451	0,467	0,211	10,987
Plateau	0,600	0,512	0,307	5,889
Zou	0,638	0,502	0,320	8,116
Total	0,597	0,509	0,304	100,000

Sources : INSAE (MICS 2014) et calculs de l'équipe de rédaction

4f. Contribution des privations à l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle

Région	Indice de pauvreté multidimensionnelle	Contribution des privations (en %)		
		Niveau vie	Education	Santé
Alibori	0,501	47,24	24,35	28,41
Atacora	0,403	48,37	20,99	30,64
Atlantique	0,229	51,45	12,39	36,16
Borgou	0,388	47,69	22,14	30,17
Collines	0,294	51,02	14,76	34,21
Couffo	0,355	51,06	19,55	29,39
Donga	0,365	46,20	18,90	34,91
Littoral	0,074	46,51	14,11	39,38
Mono	0,253	53,20	11,06	35,75
Ouémé	0,211	49,18	14,26	36,56
Plateau	0,307	49,17	16,07	34,76
Zou	0,320	53,08	14,28	32,64
Total	0,304	49,49	17,94	32,58

Sources : INSAE (MICS 2014) et calculs de l'équipe de rédaction

Annexe 5 : Indicateurs de sécurité alimentaire

5a. Evolution de la prévalence de la sous-alimentation

	1990-92	1991-93	1992-94	1993-95	1994-96	1995-97	1996-98	1997-99	1998-00	1999-01	2000-02	2001-03	2002-04	2003-05	2004-06	2005-07	2006-08	2007-09	2008-10	2009-11	2010-12	2011-13	2012-14*	2013-15*	2014-16*
Afrique de l'Ouest	24,2	21,6	20,6	18,9	18,0	17,3	16,9	16,5	15,9	15,4	15,0	14,8	14,3	13,6	12,6	11,8	11,1	10,5	10,1	9,9	9,7	9,5	9,5	9,5	9,6
Bénin	28,1	27,7	28,5	28,2	27,5	26,3	25,4	25,0	24,6	23,9	22,4	20,6	18,6	17,2	15,9	15,0	14,0	13,0	12,5	12,1	11,9	10,8	9,4	8,1	7,5
Burkina Faso	26,0	24,5	23,2	21,9	21,1	20,9	21,9	23,5	25,3	26,6	27,6	28,0	27,6	26,8	25,9	25,5	24,8	24,2	23,3	22,5	21,7	21,2	20,8	20,7	20,7
Cap Vert	16,1	15,8	13,4	13,6	14,7	17,0	18,3	18,8	18,7	18,7	19,2	19,4	19,1	17,6	15,9	14,4	13,5	13,0	12,9	12,6	12,1	11,4	10,6	10,0	9,4
Côte d'Ivoire	10,7	10,8	11,2	11,7	11,6	11,5	11,6	12,3	13,6	14,9	16,3	16,7	16,5	15,6	14,8	14,1	13,9	14,1	14,5	14,7	14,5	14,1	13,7	13,4	13,3
Gambie	13,3	13,5	14,6	15,9	17,3	17,6	17,7	17,0	15,9	14,1	13,0	13,0	13,9	14,5	15,0	14,9	14,6	13,1	11,2	8,8	7,1	6,1	5,6	5,4	5,3
Ghana	47,3	36,9	33,9	27,3	24,2	22,3	21,4	20,5	19,1	17,5	15,9	14,6	13,6	12,6	11,6	10,5	9,4	8,3	7,3	6,5	5,6	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0
Guinée	23,2	22,8	22,7	23,1	23,9	25,1	26,6	27,9	28,0	27,2	26,1	25,5	25,0	24,2	23,1	22,0	20,7	19,8	18,9	18,3	17,8	17,5	17,1	16,8	16,4
Gui.-Bissau	23,1	21,8	21,4	21,0	21,3	22,5	25,0	27,8	29,0	28,4	26,6	25,5	25,1	25,1	25,4	25,7	25,7	25,1	23,8	23,0	22,4	22,4	22,6	22,0	20,7
Liberia	29,0	27,6	30,7	34,2	38,4	40,2	39,2	37,1	35,9	36,5	37,8	39,6	40,4	40,5	39,7	38,8	37,8	36,6	35,5	34,9	34,7	34,2	33,4	32,5	31,9
Mali	16,7	17,3	17,7	18,2	18,3	18,1	17,5	16,7	15,3	13,9	12,6	11,9	11,4	10,9	10,1	9,0	7,7	6,3	5,3	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0
Mauritanie	14,6	14,4	14,1	13,9	14,1	13,9	13,4	12,7	12,0	11,5	11,2	11,1	11,0	11,0	11,4	11,1	10,5	9,2	8,3	7,9	7,6	7,1	6,4	5,8	5,6
Niger	27,7	31,0	32,4	34,7	34,9	33,2	30,6	28,0	25,4	22,8	20,5	19,1	17,9	16,6	15,4	14,5	13,7	12,8	11,8	11,1	10,5	10,2	10,0	9,7	9,5
Nigeria	21,3	17,9	16,1	13,7	12,7	11,9	11,2	10,5	9,7	9,2	8,9	9,0	8,7	8,1	7,2	6,5	6,0	5,9	6,0	6,1	6,2	6,3	6,5	6,7	7,0
Sénégal	24,5	25,5	27,1	27,5	28,6	29,4	31,0	31,5	30,9	29,4	28,2	27,4	26,4	24,7	22,9	21,1	18,9	16,6	14,6	13,6	14,3	16,6	20,4	23,0	24,6
Sierra Leone	42,8	41,7	40,7	38,9	36,7	34,9	33,6	33,7	35,3	38,0	40,2	41,0	40,9	40,5	39,3	37,1	34,4	32,4	30,7	29,0	27,0	25,0	23,5	22,7	22,3
Togo	37,9	41,3	40,6	39,7	36,8	34,0	31,9	30,6	29,8	29,2	28,7	28,4	27,8	26,7	25,3	24,2	23,2	22,3	21,3	20,5	18,9	17,1	14,5	12,9	11,4

Source : FAOSTAT (base de données actualisées au 27 mai 2015).

5b. Evolution de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans

	1996	2001	2006	2008
CU5	26,8	21,5	20,2	17,3

Source : FAOSTAT (base de données actualisées au 27 mai 2015).

5c. Evolution des principaux indicateurs de la sécurité alimentaire au Bénin entre 1990 et 2014

Disponibilité	1990-92	1991-93	1992-94	1993-95	1994-96	1995-97	1996-98	1997-99	1998-00	1999-01	2000-02	2001-03	2002-04	2003-05	2004-06	2005-07	2006-08	2007-09	2008-10	2009-11	2010-12	2011-13	2012-14*	2013-15*	2014-16*	
<i>Adequation des disponibilités énergétiques alimentaires moyennes</i>																										
Afriq. Ouest	107	110	111	113	114	115	116	116	116	116	117	118	119	121	122	123	123	124	124	125	125	125	125	125	125	125
Bénin	102	102	102	102	104	105	105	105	105	106	108	110	112	113	114	116	117	118	118	118	119	123	126	127	127	127
<i>Part des disponibilités énergétiques alimentaires provenant des céréales, racines et tubercules</i>																										
Afr. Ouest	68	68	68	68	67	67	67	66	66	66	65	64	64	64	64	64	64	65	65	66						
Bénin	74	74	74	73	74	74	74	74	73	73	71	71	71	72	74	74	73	72	71	72						
<i>Disponibilités protéiques moyennes</i>																										
Afriq. Ouest	53	54	54	55	56	56	57	58	58	58	58	58	59	60	61	62	63	64	64	64	64					
Bénin	51	52	51	52	52	52	53	53	54	54	56	57	58	58	58	59	61	62	62	61						
Accès																										
<i>Ampleur du déficit alimentaire</i>																										
Afriq. Ouest	165	146	138	126	121	116	113	110	106	103	101	100	97	92	85	79	74	71	68	66	64	63	63	63	63	64
Bénin	190	187	193	191	186	177	170	167	164	159	147	135	121	112	103	97	90	83	80	78	77	69	60	60	52	48
<i>Prévalence de l'insécurité alimentaire</i>																										
Afriq. Ouest	32,4	29,6	28,2	26,2	25,2	24,4	23,8	23,2	22,5	21,9	21,4	21,2	20,6	19,6	18,4	17,3	16,3	15,7	15,2	14,9	14,6	14,4	14,4	14,4	14,5	14,6
Bénin	37,1	36,6	37,6	37,3	36,5	35,2	34,1	33,6	33,3	32,6	30,9	28,8	26,4	24,8	23,2	22,0	20,7	19,5	18,9	18,4	18,1	16,7	14,8	13,0	12,2	
<i>Prévalence de la sous-alimentation</i>																										
Afriq. Ouest	24,2	21,6	20,6	18,9	18,0	17,3	16,9	16,5	15,9	15,4	15,0	14,8	14,3	13,6	12,6	11,8	11,1	10,5	10,1	9,9	9,7	9,5	9,5	9,5	9,5	9,6
Bénin	28,1	27,7	28,5	28,2	27,5	26,3	25,4	25,0	24,6	23,9	22,4	20,6	18,6	17,2	15,9	15,0	14,0	13,0	12,5	12,1	11,9	10,8	9,4	8,1	7,5	7,5
<i>Indice national des prix des produits alimentaires</i>																										
Bénin										7,69	7,55	7,75	7,47	7,30	7,64	7,38	7,14	7,67	7,77	7,87	8,05	7,86	8,01	8,01	8,07	8,07
<i>Produit intérieur brut par habitant (en parité de pouvoir d'achat)</i>																										
Bénin	1361,8	1369,7	1358,9	1385,6	1363,7	1398,1	1413,5	1451,1	1465,9	1499,8	1525,4	1569,8	1586,2	1593,8	1590,2	1583,9	1592,5	1615,7	1646,4	1641,3	1636,6	1643,3	1685,3	1733,3	1733,3	
Stabilité																										
<i>Taux de dépendance à l'égard des importations céréalières</i>																										
Afriq. Ouest	12,9	13,6	13,4	12,9	12,3	13,1	14,6	15,6	16,5	17,9	19,6	20,4	20,1	20,4	20,0	20,4	19,2	20,2	19,8	21,7						
Bénin	35,3	37,0	36,7	30,8	25,2	19,3	16,1	14,0	12,3	11,5	13,4	17,5	19,3	21,9	31,3	38,1	40,8	35,9	26,9	22,2						

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<i>Variabilité des disponibilités alimentaires par habitant</i>																									
Afriq. Ouest	41	41	28	39	45	37	17	20	21	9	12	15	21	22	17	11	21	29	28	19	10	6	3,8		
Bénin	98	104	118	75	39	43	42	7	7	25	34	40	29	39	39	53	41	36	49	36	38	41	14,0	21,8	
<i>Variabilité de la production alimentaire par habitant</i>																									
Afriq. Ouest	3,6	3,4	4,6	4,2	4,4	4,3	2,5	2,0	2,3	1,7	2,2	2,7	3,7	4,0	3,7	3,8	5,2	4,9	5,4	5,6	8,7	8,4	8,0	8,6	
Bénin	8,9	8,4	7,3	3,0	3,4	3,4	3,3	2,9	5,5	5,4	5,2	3,0	2,8	2,8	2,9	3,2	5,1	12,4	14,7	13,5	10,8	11,0	9,6	4,5	
Utilisation																									
<i>Accès à des sources d'eau améliorées</i>																									
Afriq. Ouest	48,0	49,0	50,1	51,1	52,2	53,2	54,2	55,1	56,1	57,0	58,0	58,9	59,8	60,7	61,6	62,5	63,4	64,3	65,2	66,0	66,8	67,7	68,5		
Bénin	57,1	58,1	59,0	59,9	60,8	61,7	62,6	63,5	64,3	65,2	66,1	67,0	67,9	68,8	69,7	70,6	71,5	72,4	73,3	74,2	75,1	76,0	76,1		
<i>Accès à des installations d'assainissement améliorées</i>																									
Afriq. Ouest	25,7	25,6	25,6	25,5	25,2	25,0	25,0	24,9	24,8	24,8	24,7	24,7	24,6	24,6	24,5	24,5	24,5	24,4	24,4	24,4	24,4	24,4	24,4	24,4	
Bénin	5,0	5,4	5,8	6,2	6,6	7,0	7,4	7,8	8,2	8,6	9,0	9,4	9,8	10,3	10,8	11,2	11,7	12,2	12,7	13,2	13,7	14,2	14,3		
<i>Prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes</i>																									
Bénin	67,3	67,6	67,8	68,1	68,3	68,4	68,5	68,7	68,7	68,8	68,8	68,9	68,8	68,8	68,6	68,4	68,0	67,5	66,8	65,8	64,6	63,1			
<i>Prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans</i>																									
Bénin	84,9	84,9	85,0	84,9	84,8	84,6	84,4	84,1	83,7	83,3	82,8	82,1	81,5	80,7	79,8	78,7	77,4	75,8	73,8	71,4	68,6	65,4			

Source : FAOSTAT (base de données actualisées au 27 mai 2015).

5d. Indice de la faim dans le monde (GHI)

Pays	Proportion de personnes sous-alimentées (%)					Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans					Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans					Indice de la faim (GHI)				
	90-92	94-96	99-01	04-06	11-13	88-92	93-97	98-02	03-07	09-13	1990	1995	2000	2005	2012	1990	1995	2000	2005	2014
Bénin	22,4	19,6	17,8	13,8	6,1	27	26,2	21,5	20,2	18,4	18,1	15,8	14,7	12	9	22,5	20,5	18,0	15,3	11,2
Burkina Faso	22,9	18,3	26,5	25,8	25	37,8	29,6	33,7	37,6	24,4	20,2	19,9	18,6	16	10,2	27,0	22,6	26,3	26,5	19,9
Côte d'Ivoire	13,3	14,2	20	19,6	20,5	20,6	20,3	18,2	16,7	15,7	15,2	15,2	14,5	13,1	10,8	16,4	16,6	17,6	16,5	15,7
Gambie	18,2	23,8	19,4	20,1	16	20,8	23,2	15,4	15,8	17,4	17	14,1	11,6	9,5	7,3	18,7	20,4	15,5	15,1	13,6
Ghana	44,4	23,5	17,8	11,2	2,9	24,4	25,8	20,3	13,9	13,4	12,8	11,3	10,3	8,8	7,2	27,2	20,2	16,1	11,3	7,8
Guinée	18,2	20,7	21,1	17,9	15,2	23,6	21,2	29,1	22,5	17,5	24,1	20,9	17,1	13,5	10,1	22,0	20,9	22,4	18,0	14,3
Guinée-Bissau	21,8	20,7	22,3	19	10,1	25,3	21,2	21,9	17,4	18,1	20,6	19,2	17,4	15,6	12,9	22,6	20,4	20,5	17,3	13,7
Liberia	29,6	42,2	34,8	29,8	28,6	19	21,6	22,8	20,4	14,3	24,8	23	17,6	11,9	7,5	24,5	28,9	25,1	20,7	16,8
Mali	24,9	26,7	22,3	16,8	7,3	31,3	30,8	30,1	27,9	18,9	25,3	24	22	17,3	12,8	27,2	27,2	24,8	20,7	13,0
Niger	35,5	40,5	27,4	22	13,9	41	40	43,6	39,9	37,9	32,6	27,9	22,7	17,4	11,4	36,4	36,1	31,2	26,4	21,1
Nigeria	21,3	12,9	10,2	7,8	7,3	35,1	35,1	24,7	26,5	24,4	21,3	20,9	18,8	15,8	12,4	25,9	23,0	17,9	16,7	14,7
Sénégal	22	24,8	24,4	18,4	21,6	20,4	19,6	20,3	14,5	15,7	14,2	14,5	13,9	9,9	6	18,9	19,6	19,5	14,3	14,4
Sierra Leone	42,5	37,1	41,3	37,3	29,4	25,4	25,2	24,7	28,3	19,9	25,7	24,8	23,4	21,6	18,2	31,2	29,0	29,8	29,1	22,5
Togo	34,8	28,1	26,4	20,5	15,5	21,7	16,7	23,8	22,3	16,5	14,3	13,3	12,2	11,2	9,6	23,6	19,4	20,8	18,0	13,9

Source : IFPRI, Concern et Welthungerhilfe [2014]

5e. Indicateurs de l'AGVSA 2013

	Part des ménages avec un SCA ≤ 35	SDAM moyen	Pourcentage de ménages avec un SDAM ≤ 4	Part des dépenses des ménages consacrée à l'alimentation
Alibori	16%	6,6	4%	68%
Atacora	48%	5,0	21%	59%
Atlantique	18%	6,4	2%	42%
Borgou	34%	6,3	8%	48%
Collines	27%	6,2	3%	44%
Couffo	47%	5,4	9%	50%
Donga	25%	6,0	15%	50%
Littoral	4%	6,8	0%	37%
Mono	49%	5,4	11%	47%
Ouémé	12%	6,1	4%	41%
Plateau	8%	6,5	4%	52%
Zou	22%	6,1	4%	46%
Bénin	23%	6,1	6%	46%

Source : PAM (AGVSA 2013)

Annexe 6 : Stratégies suggérées par les ménages pour leur sécurité alimentaire

6a. Stratégies individuelles

Stratégies individuelles pour se mettre à l'abri des menaces à la sécurité alimentaire	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Bénin
Augmenter la production agricole	29,7%	25,4%	13,8%	27,8%	15,3%	19,8%	14,1%	8,4%	24,1%	13,3%	15,8%	18,9%	18,0%
Faire des réserves de sa production/alimentaire	3,5%	5,7%	7,9%	18,2%	14,4%	9,2%	15,7%	16,8%	12,7%	11,5%	16,0%	9,1%	11,6%
Eviter les feux de brousse	1,5%	2,8%	2,9%	3,1%	12,5%	2,7%	8,1%	0,9%	3,2%	2,1%	1,9%	7,2%	4,0%
Lutter contre l'exode rural	9,3%	3,8%	4,0%	1,1%	2,8%	3,5%	7,2%	0,9%	0,9%	1,0%	1,4%	6,9%	3,3%
Consommer les produits locaux	1,3%	1,2%	2,5%	0,4%	2,0%	1,3%	2,1%	3,1%	2,4%	3,5%	3,4%	2,1%	2,2%
Intensifier la culture des produits vivriers	0,6%	4,1%	2,7%	4,0%	2,7%	1,4%	1,5%	1,8%	1,3%	0,8%	1,7%	2,6%	2,1%
Diversifier les cultures agricoles	0,8%	1,2%	1,9%	1,9%	2,4%	1,9%	0,6%	0,9%	4,5%	1,4%	1,1%	1,8%	1,7%
Augmenter la surface cultivée/rendre disponible les terres arables	2,1%	4,6%	1,4%	1,4%	0,6%	1,3%	0,1%	1,3%	1,6%	1,9%	1,1%	1,7%	1,6%
Lutter contre les violences/conflits dans les villages	1,6%	0,9%	1,5%	0,1%	1,3%	4,7%	2,1%	0,2%	1,9%	0,7%	2,6%	0,8%	1,4%
Constituer une épargne dans le ménage	0,1%	0,3%	3,6%	0,6%	0,5%	1,7%	0,3%	1,4%	1,3%	1,3%	3,0%	0,8%	1,4%
Lutter contre les insectes/rongeur des cultures	0,6%	2,9%	0,4%	1,1%	1,2%	0,5%	1,3%	0,6%	0,9%	0,3%	0,1%	4,6%	1,2%
Augmenter la production de céréales et tubercules	2,7%	1,3%	0,5%	1,8%	1,8%	1,9%	0,2%	0,5%	1,2%	0,8%	0,2%	0,8%	1,1%
Augmenter le prix de vente des produits de l'agriculture/bétail	2,5%	3,7%	0,3%	0,6%	0,7%	1,3%	0,1%	0,5%	0,3%	0,6%	0,3%	1,3%	0,9%
Prévenir les aléas climatiques (inondations, sécheresses, etc.)	0,3%	1,3%	0,4%	0,6%	0,2%	0,6%	0,3%	0,3%	0,2%	2,8%	0,3%	1,4%	0,8%
Utiliser les intrants dans la production	1,6%	0,4%	0,4%	0,6%	1,4%	0,5%	0,8%	0,1%	1,0%	0,5%	0,9%	0,7%	0,7%
Diminuer les dépenses hors alimentaire du ménage	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	1,7%	0,2%	1,3%	0,6%	1,0%	1,6%	0,3%	0,6%
Développer les activités par les membres actifs du ménage	0,3%	0,1%	0,3%	0,3%	0,7%	0,7%	0,1%	0,8%	0,8%	1,8%	0,9%	0,5%	0,6%
Réduire la fréquence des repas	0,1%	0,2%	0,4%	0,4%	1,0%	1,0%	0,3%	1,1%	0,1%	0,3%	0,1%	0,5%	0,4%
Promouvoir la vaccination de bétail	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,5%	0,5%	0,1%	0,1%	0,6%	0,1%	0,1%	1,4%	0,3%
Limiter les naissances			0,0%	0,1%	0,4%		0,1%	0,1%	0,3%		0,2%	0,4%	0,1%
Autres	32,1%	23,8%	35,8%	21,2%	32,4%	36,0%	24,4%	40,6%	23,9%	38,9%	22,0%	29,6%	31,6%
Non déclaré	9,2%	16,1%	19,1%	15,3%	7,2%	7,7%	20,7%	18,5%	16,2%	15,5%	25,3%	6,6%	14,4%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

6b. Stratégies à mettre en œuvre par l'Administration centrale

Stratégies attendues du Gouvernement contre les menaces à la sécurité alimentaire	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Bénin
Réduire/subventionner le prix des intrants agricoles (semences)	11,6%	4,9%	4,2%	11,8%	5,6%	8,2%	13,6%	4,8%	9,4%	9,2%	5,2%	6,7%	7,4%
Mettre à la disposition des agriculteurs les tracteurs	3,4%	2,7%	8,2%	5,9%	6,8%	9,5%	1,4%	7,6%	14,0%	6,7%	6,5%	6,7%	6,9%
Diminuer le prix des produits alimentaires	1,3%	2,7%	8,8%	2,1%	4,9%	9,4%	4,2%	6,0%	11,0%	7,6%	12,5%	5,1%	6,4%
Encourager la production agricole	7,7%	5,2%	4,3%	5,0%	3,1%	5,0%	3,2%	5,1%	2,0%	5,5%	1,3%	4,1%	4,5%
Lutter contre l'exode rural	5,3%	3,8%	4,1%	5,2%	7,9%	2,9%	1,8%	2,4%	1,6%	2,2%	2,9%	8,3%	4,3%
Financer l'agriculture	4,0%	1,1%	4,7%	1,8%	2,4%	1,2%	1,4%	6,7%	7,2%	6,6%	8,1%	4,1%	4,3%
Rendre disponibles les intrants agricoles (semences, engrais)	9,5%	6,4%	1,8%	3,9%	3,0%	2,8%	2,9%	1,7%	1,7%	2,1%	2,0%	4,9%	3,4%
Contrôler les prix sur les marchés	0,5%	0,8%	4,7%	1,2%	3,2%	6,7%	8,6%	3,0%	4,7%	2,7%	3,6%	3,2%	3,4%
Faciliter l'accès aux crédits	1,9%	1,3%	5,9%	1,8%	2,3%	4,1%	7,2%	0,7%	2,2%	5,3%	2,0%	4,6%	3,4%
Créer des magasins de stockage des produits agricoles	0,6%	8,6%	1,2%	5,3%	2,0%	2,6%	2,5%	2,2%	1,4%	1,6%	2,1%	2,8%	2,6%
Apporter une aide financière aux villageois/agriculteurs	1,0%	1,7%	2,5%	1,2%	1,9%	2,0%	0,5%	2,3%	1,3%	2,5%	2,2%	0,9%	1,8%
Apporter une aide alimentaire aux populations	0,9%	4,3%	0,6%	1,1%	0,9%	0,4%	1,0%	1,9%	1,2%	4,2%	2,5%	2,2%	1,8%
Sensibiliser les paysans sur l'utilisation des intrants	2,6%	0,9%	0,8%	1,3%	0,6%	0,2%	0,2%	1,6%	0,6%	4,7%	0,7%	1,3%	1,5%
Diminuer le prix d'achat des aliments du bétail	0,7%	1,7%	1,8%	0,4%	1,3%	1,2%	0,9%	0,8%	2,2%	1,6%	3,6%	1,1%	1,4%
Former les paysans/bon encadrement des paysans	0,6%	0,1%	0,4%	0,8%	0,2%	1,6%	0,6%	0,8%	1,1%	1,4%	0,3%	3,3%	1,1%
Encourager la consommation locale	0,7%	0,3%	1,3%	0,2%	1,2%	1,0%	0,9%	1,4%	2,3%	1,1%	1,3%	0,6%	1,0%
Créer des emplois	2,4%	1,5%	1,4%	0,4%	0,2%	0,8%	1,2%	1,4%	0,4%	0,7%	2,9%	0,4%	1,0%
Réduire l'exportation des produits agricoles	0,9%	0,2%	0,4%	2,0%	1,3%	0,9%	0,9%	0,1%	1,7%	0,7%	3,1%	3,1%	1,0%
Donner gratuitement les intrants agricoles	1,0%	1,2%	0,6%	1,0%	1,1%	0,5%	1,1%	0,4%	2,1%	0,6%	0,7%	0,4%	0,8%
Accessibilité à l'eau potable	0,2%	0,1%	1,3%	0,4%	0,5%	1,1%	2,1%	0,6%		0,4%	0,7%	1,2%	0,7%
Développer les marchés des produits agricoles	0,5%	0,8%	0,6%	0,3%	0,3%	1,7%	0,7%	0,3%	0,9%	1,1%	1,1%	0,2%	0,7%
Lutter contre les conflits	1,3%	1,6%	0,4%	0,2%	0,2%	0,7%	1,0%	1,3%	0,1%	0,2%	0,4%	0,4%	0,6%
lutter contre les feux de brousse	0,1%	1,2%	0,2%	0,8%	1,7%	0,7%	0,4%	0,3%	0,4%	0,3%	1,0%	1,0%	0,6%
Exonérer les taxes douanières sur les produits vivriers	0,3%	0,9%	0,5%	0,2%	0,4%	0,6%	0,6%	0,7%	0,4%	0,9%	0,5%	0,2%	0,5%
Disposer d'un stock d'intrants	2,5%	0,2%	0,2%	0,6%	0,5%	0,4%	1,6%	0,1%	0,4%	0,1%	0,4%	0,6%	0,5%
Assistance aux paysans victimes des mauvaises conditions climatiques	0,2%	0,2%	0,5%	0,8%	0,1%	0,3%	0,4%	0,5%	0,4%	0,4%	0,7%	1,1%	0,5%
Orienter les jeunes dans l'agriculture	0,3%	0,3%	0,3%	0,1%	0,1%	0,3%	1,2%	0,2%		0,3%	0,3%	0,7%	0,3%
Distribution des terres aux paysans	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%	0,1%	0,4%		0,1%		0,1%	0,1%	0,2%	0,2%
Redistribuer équitablement la richesse nationale	0,4%	0,2%	0,5%	0,1%		0,3%		0,2%		0,4%	0,6%	0,2%	0,2%

Stratégies attendues du Gouvernement contre les menaces à la sécurité alimentaire	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Bénin
Augmenter le prix d'achat du bétail	0,2%	0,2%	0,0%	0,1%	0,3%	0,1%	0,7%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%
Autres	28,7%	26,0%	24,7%	29,6%	40,8%	26,0%	20,1%	28,5%	17,6%	20,0%	13,6%	23,3%	25,4%
Non déclaré	9,0%	18,7%	13,0%	14,2%	5,1%	6,4%	18,8%	16,2%	12,0%	8,6%	21,5%	7,0%	11,7%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

6c. Stratégies à mettre en œuvre par les Autorités locales

Stratégies attendues des Autorités locales contre les menaces à la sécurité alimentaire	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Bénin
Sensibiliser/lutter contre l'exode rural	8,6%	10,3%	9,4%	8,3%	14,6%	6,6%	11,7%	4,4%	3,0%	3,7%	2,2%	9,9%	7,7%
Apporter une aide financière aux exploitants agricoles	2,2%	2,5%	3,0%	2,1%	3,1%	2,6%	1,1%	4,5%	4,3%	4,7%	2,5%	3,6%	3,3%
Lutter contre les insectes et les rongeurs des cultures	0,4%	2,1%	0,6%	0,9%	1,2%	0,4%	0,5%	0,7%	1,1%	1,0%	1,7%	1,5%	1,0%
Sensibiliser la population sur la consommation des denrées a	3,5%	1,4%	0,6%	1,7%	1,3%	0,6%	0,9%	3,3%	1,6%	1,8%	1,7%	3,0%	1,8%
Apporter une aide alimentaire aux pauvres	0,3%	1,0%	0,5%	0,9%	0,6%	0,6%	0,7%	2,0%	3,0%	3,1%	4,6%	2,1%	1,6%
Former/Fournir une assistance technique aux paysans	1,6%	2,9%	3,3%	2,0%	2,3%	3,0%	3,6%	2,3%	3,8%	6,7%	3,9%	7,1%	3,8%
Sensibiliser les populations contre les conflits et violence	1,8%	1,9%	0,1%	1,0%	0,6%	1,0%	1,0%	0,3%	1,3%	2,6%	1,9%	0,1%	1,1%
Diminuer le prix des intrants agricoles et du bétail	5,4%	2,3%	1,6%	2,3%	1,9%	3,7%	2,0%	2,0%	1,8%	1,7%	2,8%	2,8%	2,4%
Développer le transport entre les villages	0,8%	0,5%	1,0%	1,1%	0,2%	1,1%	0,1%	0,5%	0,4%	0,7%	0,7%	0,2%	0,6%
Contrôler les prix des produits alimentaires	0,8%	4,7%	3,1%	3,6%	1,7%	4,2%	5,0%	2,1%	6,4%	2,7%	5,9%	4,7%	3,5%
Sensibiliser sur la gravité des feux de brousse	0,8%	2,1%	4,3%	2,4%	5,2%	2,5%	4,0%	0,7%	0,5%	1,6%	0,5%	1,8%	2,3%
Sensibiliser contre les changements climatiques	0,4%	0,3%	0,7%	1,5%	0,8%	0,4%	1,5%	0,6%	0,4%	2,4%	0,4%	1,9%	1,0%
Subventionner le prix des produits agricole	2,6%	2,2%	1,8%	1,1%	1,5%	2,8%	0,2%	3,1%	6,4%	3,6%	5,2%	3,2%	2,8%
Faciliter l'accès aux produits agricoles	3,0%	1,8%	1,4%	0,8%	2,3%	1,0%	0,3%	1,5%	1,5%	1,5%	1,6%	1,4%	1,5%
S'impliquer dans le règlement des conflits villageois	0,6%	0,1%	0,3%	0,1%	0,3%	0,7%	0,6%	0,6%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%
Faciliter l'accès au crédit	2,5%	1,7%	6,2%	1,3%	2,3%	3,7%	1,4%	1,3%	4,8%	3,0%	1,7%	3,0%	3,0%

Stratégies attendues des Autorités locales contre les menaces à la sécurité alimentaire	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Bénin
Créer des conditions de stockage des produits agricoles	0,5%	2,4%	0,8%	2,9%	3,0%	2,7%	1,0%	1,1%	3,7%	1,3%	0,9%	2,5%	1,9%
Apporter une assistance aux enfants déshé- rités	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%		0,2%		0,9%	0,2%	0,6%		0,2%	0,2%
Financer le secteur agricole	2,1%	1,3%	2,2%	0,6%	2,0%	2,6%	0,7%	4,3%	5,3%	5,4%	7,1%	3,3%	3,2%
Distribuer gratuitement les intrants agricoles	4,9%	2,9%	0,8%	1,6%	1,6%	2,9%	4,0%	0,9%	3,9%	1,1%	1,2%	2,0%	2,0%
Faciliter l'accès à des terres cultivables	0,8%	3,1%	1,9%	0,5%	2,2%	2,9%	2,0%	3,2%	1,0%	2,4%	0,7%	2,4%	2,0%
Créer des marchés	0,7%	0,2%	0,9%	0,4%	0,1%	2,4%	0,3%	0,9%	2,8%	0,8%	2,8%	0,5%	1,0%
Sensibiliser les paysans sur les méfaits de la culture unique	0,6%	1,0%	0,2%	2,2%	1,2%	0,7%	0,1%	1,1%	0,4%	1,7%	0,8%	1,1%	1,0%
Développer d'autres activités génératrices de revenu	0,5%	0,3%	0,4%	0,4%	0,8%	1,1%	0,9%	0,5%	1,3%	1,0%	1,1%	0,3%	0,7%
Mettre en place les coopératives agricoles	0,2%	1,6%	0,4%	2,4%	1,8%	1,5%	0,4%	0,7%	4,1%	2,8%	0,8%	1,5%	1,5%
Autres	42,7%	30,6%	35,8%	28,1%	41,6%	40,8%	33,6%	36,6%	23,3%	31,1%	20,3%	32,5%	33,5%
Non déclaré	11,5%	18,3%	18,4%	29,8%	5,8%	7,1%	22,5%	19,8%	14,0%	11,0%	26,9%	7,1%	15,3%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

Annexe 7 : Pays ayant pris des mesures visant leur souveraineté alimentaire

Ces dix dernières années, des pays ont intégré la souveraineté alimentaire dans leur constitution et la législation nationale. Cependant les pays ayant adopté la souveraineté alimentaire avec le plus grand succès sont ceux où la législation a été suivie par des programmes concrets qui ont soutenu les petits producteurs et les efforts agro-écologiques.

- 1999 : Le Venezuela approuve par référendum populaire la Constitution Bolivarienne du Venezuela. Les Articles 305, 306, et 307 traitent du cadre de travail de la souveraineté alimentaire.
- 2001 : Loi foncière du Venezuela touche à la réforme agraire.
- 2004 : L'Assemblée nationale du Sénégal vote la LOASP, incluant les principes de la souveraineté alimentaire sous l'influence de l'organisation paysanne le CNCR.
- 2006 : L'Assemblée nationale du Mali approuve la Loi sur l'Orientalion agricole (LAO). Cela jette les bases d'une mise en œuvre future de la Souveraineté alimentaire au Mali.
- 2007 (15 Janvier) : Le Népal approuve une constitution provisoire qui reconnaît la souveraineté alimentaire comme un droit du peuple népalais et qui sera mis place par le prochain gouvernement.
- 2008 (Juillet) : Le Venezuela approuve des lois en faveur de la souveraineté alimentaire: la loi sur la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire, la loi sur une santé agricole intégrée, la loi sur le développement d'une économie populaire, la loi sur la promotion et le développement de petites et moyennes entreprises et d'unités de production sociale.
- 2008 (28 Septembre) : L'Equateur approuve une nouvelle constitution reconnaissant la souveraineté alimentaire.
- 2009 (25 Janvier) : La constitution récemment approuvée en Bolivie reconnaît les droits des peuples autochtones ainsi que les droits de la souveraineté alimentaire.
- 2009 (17 Février) : Le régime de souveraineté alimentaire de l'Equateur approuve une loi organique sur la souveraineté alimentaire.
- 2009 (18 Juin) : L'Assemblée nationale du Nicaragua adopte la loi N° 693 sur la sécurité et la souveraineté nutritionnelle et alimentaire. Le Nicaragua a plusieurs programmes alimentaires nationaux associés à la souveraineté alimentaire et au droit à l'alimentation dont: Paim Zéro, Pratiques usuraires Zéro et Sécurité et souveraineté alimentaires pour la vie

Source : BULLETTIN NYÉLÉNI N°13 [2013], p.6.

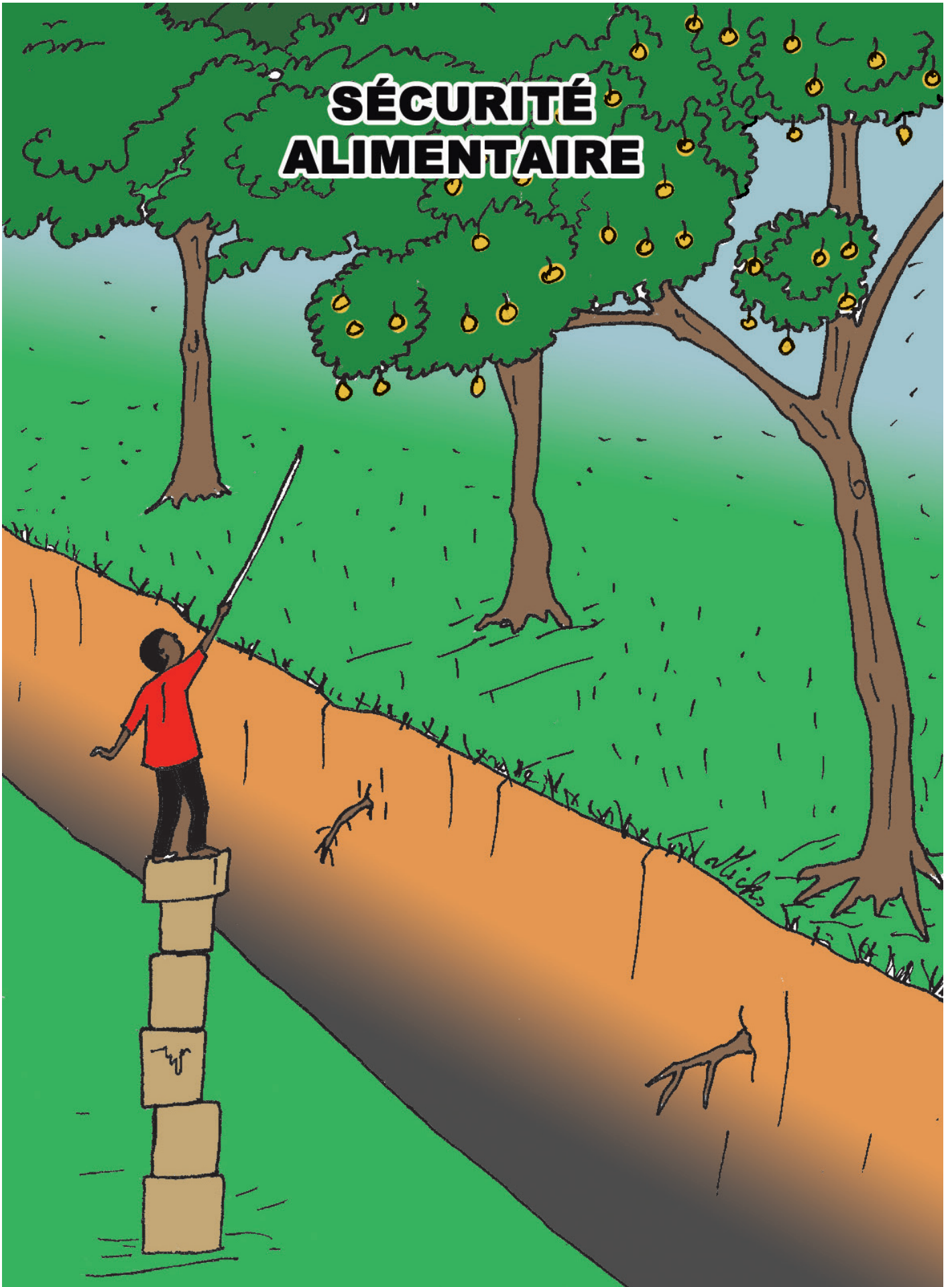
Table des matières

Avant-propos	5
Equipe de rédaction	7
Sigles et abréviations	9
Sommaire	11
Figures - Encadrés - Tableaux	13
Vue d'ensemble	17
Chapitre 1 : De la faim au développement humain	25
Cadre conceptuel	25
De l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la faim	25
Le rôle de l'agriculture en question	26
De la faim à la sécurité alimentaire	27
Développement humain durable	28
La mesure du développement humain et ses innovations	28
Interactions entre sécurité alimentaire, agriculture et développement humain	29
La sécurité alimentaire du point de vue des droits et des capacités	30
Nutrition, sécurité alimentaire et développement humain	33
Tendances récentes du développement humain au Bénin en lien avec l'agriculture et la sécurité alimentaire	35
Indice du développement ⁶ humain : le Bénin à la traîne	35
Des inégalités persistantes qui érodent les gains en termes de développement humain	35
Des tendances confirmées par les statistiques nationales ⁸	37
Un degré de privation des besoins essentiels accentué pour le monde agricole	40
Une contribution à la création de la richesse et de l'emploi non négligeable	43
Un impact mitigé sur le revenu	44
Le Bénin a déjà relevé le défi de la faim	45
Des indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire en progression malgré les nombreux défis	46
Une situation bien perçue par les ménages eux-mêmes	49
Perception des ménages sur la sécurité alimentaire	49
Suggestions des ménages	50
Chapitre 2 : Du potentiel agricole à la sécurité alimentaire et à la faim	53
Potentiel et caractéristiques de l'agriculture	54
Comprendre le schéma de production agricole	54
Une prépondérance de petits exploitants agricoles	60
Disponibilité des denrées alimentaires	60

Une production végétale dominée par les céréales	60
Une production animale peu maîtrisée et une faible utilisation des potentialités halieutiques	65
Satisfaction des besoins alimentaires	67
Une autosuffisance alimentaire satisfaisante	67
Caractérisation des problèmes liés aux déficits de sécurité alimentaire et nutritionnelle	70
Disponibilité alimentaire au Bénin	70
Accès à l'alimentation au Bénin	70
Utilisation des aliments au Bénin	70
Stabilité de l'alimentation au Bénin	72
Chapitre 3 : Des menaces à la sécurité alimentaire et la malnutrition	75
Les obstacles à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	75
Des rendements agricoles à la traîne	76
Une productivité agricole encore faible	77
Un contexte marqué par la faible adoption des technologies disponibles	77
Une faible utilisation et les limites des technologies vulgarisées	78
Des difficultés d'accès au marché, aux intrants et aux financements lancinantes	81
L'instabilité des systèmes alimentaires nuit à la sécurité alimentaire et à la nutrition	82
Des vulnérabilités aux conditions météorologiques et climatiques perceptibles	82
Une volatilité des prix nuisible à la sécurité alimentaire et au développement humain	85
Inégalités d'accès aux ressources et d'opportunités	86
Des politiques implicitement défavorables à l'agriculture	87
Une faible prise en charge de la Nutrition	88
Démographie et changements climatiques comme menaces nouvelles sur la durabilité des systèmes alimentaires	89
Changer les dynamiques démographiques	89
Chapitre 4 : De la sécurité alimentaire au développement humain	91
Prendre en compte les contextes locaux et la finalité de la production agricole	92
La nécessaire transition vers une agriculture durable	93
Les fondements de la transition agricole	93
Des grandes lignes de la stratégie de la transition agricole	95
Le renforcement des capacités : un moteur de changement	104
Les options de politiques pour une action publique efficace	104
Augmentation des rendements agricoles : la clé pour stimuler l'alimentation, l'emploi et les revenus	106
Résilience et autonomisation : vecteurs de la sécurité alimentaire	107
Autonomisation et justice sociale : élargir les bases de la sécurité alimentaire	107
Mieux prendre en charge la nutrition	108
Quelques pistes d'actions	108

Notes	111
Références bibliographiques	115
Glossaire	119
Annexes	121
Annexe 1 : La production végétale	121
Annexe 2 : Comptes nationaux	123
Annexe 3 : Taux d'autosuffisance (TAS) et taux de dépendance des importations (TDI) par produit	124
Annexe 4 : Indicateurs de développement humain	125
Annexe 5 : Indicateurs de sécurité alimentaire	129
Annexe 6 : Stratégies suggérées par les ménages pour leur sécurité alimentaire	133
Annexe 7 : Pays ayant pris des mesures visant leur souveraineté alimentaire	137
Table des matières	139

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Les rapports Nationaux sur le Développement Humain (RNDH), publiés régulièrement avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), représentent des éléments clés du partenariat entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD. Leur objectif principal est d'informer l'opinion publique nationale et internationale et de susciter des actions qui permettent de résoudre les problèmes de développement.